

VOLUME 59, N° 1 (2026)

Criminologie

La violence armée au Québec: ses manifestations et sa prévention

Sous la direction de

Étienne Blais

Les Presses de l'Université de Montréal

Criminologie

Revue fondée par Denis Szabo en 1968

Directeur

David Décary-Héту

Directrice adjointe

Catherine Arseneault

Coordonnatrice à la rédaction

Lune Wagner

Assistante à la rédaction

Charlotte Bouchet

Comité de rédaction

Ahmed Ajil (Université de Lausanne)

Catherine Arseneault (Université de Montréal)

Maxime Bérubé (Université du Québec à Trois-Rivières)

Étienne Blais (Université de Montréal)

Julie Carpentier (Université du Québec à Trois-Rivières)

Amélie Couvrette (Université du Québec en Outaouais)

Frank Crispino (Université du Québec à Trois-Rivières)

Manon Jendly (Université de Lausanne)

Chloé Leclerc (Université de Montréal)

Sara Liwerant (Université du Kinshasa)

Patrick Lussier (Université Laval)

Julie Marcotte (Université du Québec à Trois-Rivières)

Ismehen Melouka (Université de Montréal)

Vincent Mousseau (Université du Québec à Trois-Rivières)

Alexandra Matte-Landry (Université Laval)

Jo-Anne Wemmers (Université de Montréal)

Andreea Zota (Université de Montréal)

Conseil d'administration

Étienne Blais (Université de Montréal)

Yves Boisvert (École nationale d'administration publique)

Marie-Ève Clément (Université du Québec en Outaouais)

Gaëtan Cliquennois (Université de Nantes)

David Décary-Héту (Université de Montréal)

Jacinthe Dion (Université du Québec à Trois-Rivières)

Mathieu Goyette (Université du Québec à Montréal)

Catherine Laurier (Université de Sherbrooke)

Julie Maheux (Université du Québec à Trois-Rivières)

Amélie Maugère (Université de Montréal)

Justin Piché (Université d'Ottawa)

Catherine Rossi (Université Laval)

Indexation

Association canadienne des revues savantes (ACRS)

Base

BrowZine

Centre d'accès à l'information juridique

Criminal Justice Abstracts (EBSCO)

Érudit

Google Scholar

HeinOnline - Index to Foreign Legal Periodicals

INIST

Isidore

JSTOR

Mir@bel

National Criminal Justice Reference Service (NCJRS)

Proquest

Social Service Abstracts

Web of Science

WorldCat

Cette revue est publiée avec l'aide de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC).

Criminologie

(Acta criminologica)

Criminologie présente principalement des résultats de recherche et s'adresse tant aux scientifiques qu'aux professionnels de la justice pénale. C'est une revue répondant aux préoccupations et aux intérêts actuels des criminologues québécois et étrangers. Les thèmes abordés sont souvent pluridisciplinaires et la revue fait appel à des chercheurs et chercheuses de différents domaines. Elle est la seule revue de criminologie publiée en français en Amérique. Chaque article est accompagné d'un résumé en français, en anglais et en espagnol.

Pour toute information :

Les Presses de l'Université de Montréal

5450, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 100

Montréal (Québec)

Canada H3T 1Y6

Tél.: (514) 343-6933

Télééc.: (514) 343-2232

pum@umontreal.ca

Mise en page: Les Presses de l'Université de Montréal

Criminologie sur le web :

<https://www.erudit.org>

Les Presses de l'Université de Montréal

Vol. 59, n° 1, 2026

ISSN 0316-0041 ISBN 978-2-7606-5641-3 ISBN PDF 978-2-7606-5642-0

Dépôt légal – 2^e trimestre 2026. Bibliothèque nationale du Québec

LA VIOLENCE ARMÉE AU QUÉBEC : SES MANIFESTATIONS ET SA PRÉVENTION

Ce numéro a été préparé sous la direction de
Étienne Blais

Table des matières

5	Introduction <i>Étienne Blais</i>
21	L'arme du crime : relation entre le port d'arme à feu et les paramètres de la carrière criminelle <i>Étienne Blais et Frédéric Ouellet</i>
47	Signaux numériques de violence : l'utilisation des médias sociaux par les membres de gangs à Montréal <i>Noelle Warkentin, Étienne Blais et David Décary-Héту</i>
75	La prévention efficace des violences armées : s'attaquer aux racines du problème grâce à l'approche de santé publique <i>René-André Brisebois</i>
101	Science de la mise en œuvre et prévention efficace de la violence : garantir la fidélité et la pérennité des stratégies de dissuasion ciblée <i>Anthony Braga et Brandon Turchan</i>
133	Prévenir la violence en milieu scolaire : une analyse logique du programme La Cour d'école <i>Lise Savornin, Raphaëlle Poirier et Étienne Blais</i>
Hors-thèmes	
179	Victimisations en abyme : les conséquences de l'homicide sur les proches de la victime lorsque le meurtre survient en dehors du territoire québécois <i>Mélina Beaulieu et Catherine Rossi</i>
207	Récits d'agression sexuelle : regards linguistiques sur les procédés évaluatifs émis par les enfants victimes au cours de l'entrevue d'enquête <i>Noémie Allard-Gaudreau, Mireille Cyr et Marty Laforest</i>

- 233** | **Évaluation préliminaire de la formation Rebâtir – Violence Sexuelle. Vers une culture éthique et respectueuse du traitement judiciaire en matière de violence sexuelle**
Delphine Collin-Vézina, Catherine Gareau-Blanchard, Mélanie Corneau, Léa Couture, Francelyne Jean-Baptiste, Mylène Fernet, Marie-Pier Vaillancourt-Morel, Isabelle V. Daignault, Jean-Yves Frappier et Jacinthe Dion
- 265** | **Naviguer parmi les contraintes : vivre le modèle Risque-Besoins-Réceptivité au quotidien**
Kawssar Ajrouche, Geneviève Parent, Marie-Pierre Villeneuve et Diana Micheal
- 291** | **Profil des joueurs à leur entrée en centre de réadaptation en dépendance : répercussions de la judiciarisation**
Audréane Bertrand-Danjou, Francine Ferland, Stéphane Turcotte, Isabelle Giroux et David Paquet
- 315** | **Pratiques non conformes à l'aune de la prévention du blanchiment des capitaux dans le secteur de l'argent mobile à Kinshasa : relations conflictuelles et logiques d'action divergentes**
Fabrice Bolenge

Introduction

Étienne Blais¹

Professeur titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

etienne.blais@umontreal.ca

À titre d'éditeur invité, je suis honoré d'introduire ce numéro spécial sur la **prévention de la violence armée au Québec**. Dans ce numéro, la violence armée implique l'utilisation intentionnelle ou la menace de la force physique à l'aide d'un instrument ou d'un dispositif contre une personne ou un groupe, et qui est susceptible d'entraîner des blessures physiques, mortelles, psychologiques, ou autres séquelles (Organisation mondiale de la santé, 2022). Ainsi, il est question de violence interpersonnelle et non de violence auto-infligée comme le suicide ou la mutilation. D'une part, les articles de ce numéro spécial abordent directement la question de la prévention de la violence armée et, d'autre part, mobilisent des résultats de recherche qui ont des implications directes pour lutter efficacement contre cette dernière.

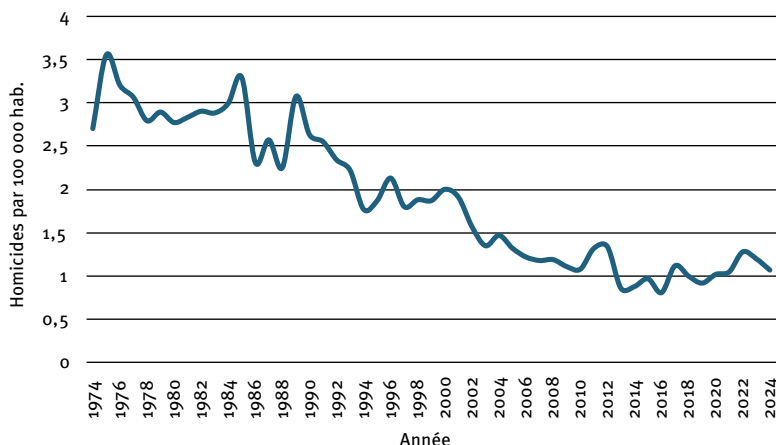
Un numéro sur la thématique de la prévention de la violence armée s'imposait à la suite d'une série d'incidents ayant secoué le Québec et plus particulièrement la région de Montréal au cours des cinq dernières années. En plein cœur de la pandémie de COVID-19, **la violence a amorcé une recrudescence au Québec** après avoir connu une tendance à la baisse depuis le début des années 1990. La figure 1 présente la tendance du taux d'homicide entre 1974 et 2024 dans la province. L'homicide s'avère l'un des indicateurs les plus fiables de la violence. Le taux d'homicide des 10 dernières années est relativement bas comparativement à

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3150, rue Jean-Brillant, Local C4117, Montréal Québec Canada, H3T 1N8.

celui des années 1970 et 1980. Toutefois, il a enregistré trois hausses consécutives (2020, 2021, 2022), avant de se stabiliser en 2023.

FIGURE 1
Taux d'homicide au Québec entre 1974 et 2024



Source : Statistique Canada, Tableau 35-10-0068-01 : Nombre, taux et changements en pourcentage des taux de victimes d'homicide. Consulté le 7 avril 2026. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510006801>

La hausse des crimes violents par arme à feu est en partie responsable de l'augmentation du taux d'homicide. Statistique Canada rapporte que le taux de crimes violents par arme à feu a connu une croissance plus importante que les autres crimes violents au cours des dernières années (Perreault, 2024). Environ 65 % des premiers impliqueraient une arme de poing dans la région métropolitaine de Montréal. À cet effet, les organisations criminelles sont responsables d'environ la moitié des décès commis par arme à feu. Bien que les données ne soient pas toujours disponibles par province ou région métropolitaine, **certains groupes seraient plus vulnérables** aux violences par arme à feu. Selon Statistique Canada, il y aurait une surreprésentation des minorités visibles et des Autochtones, et une augmentation de l'implication des jeunes de 12 à 17 ans (Perreault, 2024).

Comme mentionné, la Ville de Montréal a été particulièrement touchée. Dans son rapport de 2022, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) rapportait des augmentations respectives de 39,5 % et 27,1 % des homicides et tentatives de meurtre entre 2020 et 2021

(SPVM, 2022). Les crimes contre la personne impliquant une arme à feu ont aussi augmenté de 18,1 % à Montréal pour la même période (SPVM, 2022).

Mise en contexte : réaction à la recrudescence de la violence armée

À la suite de cette recrudescence de la violence armée, le gouvernement du Québec, les corps policiers, des partenaires communautaires et institutionnels ont uni leurs efforts pour s’y attaquer, particulièrement sur le territoire montréalais. Mieux connue sous le nom de CENTAURE, (Coordination des efforts nationaux sur le trafic d’armes, unis dans la répression et les enquêtes) la stratégie québécoise de lutte contre la violence armée est « une approche coordonnée qui agit à la fois en matière de prévention, de répression, et de développement des connaissances et des compétences. La concertation, la communication et l’établissement de partenariats sont au cœur de chaque intervention » (Gouvernement du Québec, s. d.). CENTAURE prévoit ainsi un financement d’environ 360 millions de dollars pour la période 2018-2019 à 2027-2028 réparti sur trois axes, qui sont la prévention (126,6 millions), la répression (218,3 millions) et le développement des connaissances et des compétences (15,8 millions).

D’autres investissements du gouvernement du Québec ont appuyé les efforts de lutte contre la violence armée, principalement en matière d’effectifs policiers. À l’été 2022, la ministre de la Sécurité publique de l’époque – Geneviève Guilbault – annonçait un investissement supplémentaire de 250 millions de dollars sur 5 ans pour lutter contre la violence armée à Montréal, dont 225 millions allaient être alloués au SPVM pour l’embauche de 450 policiers supplémentaires et 25 millions pour l’embauche de 50 travailleurs sociaux afin de délester les policiers de diverses tâches reliées à l’itinérance, la santé mentale et la toxicomanie (Diouf et Cucchi, 2022).

De son côté, le SPVM a consolidé et renforcé les équipes multisectorielles consacrées aux armes à feu (EMAF) au sein des quatre centres d’enquêtes régionaux de l’île (Nord, Sud, Est et Ouest). Parallèlement, il a déployé la stratégie des collectifs, qui vise à neutraliser les individus présentant un risque élevé de violence armée, tout en proposant des solutions de rechange à la violence pour ces personnes et leur entourage, en collaboration avec des partenaires communautaires et institutionnels.

Dans cette optique, un nouveau rôle a été instauré, celui d'agent ou agente de prévention ciblée, dont les fonctions sont principalement orientées vers la prévention secondaire et tertiaire (SPVM, 2025). Cette stratégie s'appuie enfin sur une coordination étroite entre les services de renseignement, d'enquête, de gendarmerie et de prévention.

Les organismes communautaires ont aussi bénéficié d'un financement leur permettant de mettre en œuvre de nouveaux projets novateurs. Le projet PIVOT (Prévenir et intervenir sur les violences observées sur le territoire) a été lancé durant cette période. PIVOT s'inspire de l'approche en dissuasion ciblée qui est réputée efficace pour prévenir les violences commises par des membres de groupes criminels, des contrevenants très actifs ou impliqués dans la vente de stupéfiants (Braga et al., 2018). Il s'agit d'une approche d'intervention concertée qui favorise la réinsertion sociale de jeunes âgés de 16 à 29 ans, ou impliqués dans la violence armée, ou susceptibles de l'être. Un réseau de partenaires combine leurs efforts afin de mettre à la disposition des jeunes des intervenants, de même que des ressources pour répondre à leurs besoins et ainsi prévenir la violence armée (voir l'article de Braga et Turchan dans ce numéro pour une explication détaillée). La Ville de Montréal a, entre autres, financé des projets pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes plus vulnérables (p. ex. Escouade 4 saisons du Carrefour jeunesse emploi Pointe-aux-Trembles) et aussi un projet de pairs aidants visant les jeunes engagés dans des trajectoires délinquantes (p. ex. SPIRALE).

Prévention efficace de la violence armée : de quoi est-il question ?

Selon le plus récent rapport du SPVM (2025), les investissements contre la violence armée auraient produit les effets attendus. Le nombre d'incidents de violence impliquant une arme à feu a diminué de 47 % en 2024 par rapport à 2021. Les armes à feu étaient d'ailleurs moins en cause en 2024 (environ 1/3 des incidents violents) qu'en 2021 (environ 60 %) dans les meurtres et tentatives de meurtre. Cette baisse de la violence armée coïncide en effet avec la mise en place de plusieurs stratégies des organismes policiers, institutionnels et communautaires.

Malgré tous les efforts déployés par les forces policières, les organismes communautaires et les partenaires institutionnels, **est-il vraiment possible de faire un lien entre leurs activités et la diminution de la violence armée observée en 2024 ?** Est-ce que les services et

programmes financés ont généré des mécanismes susceptibles d'affecter la violence armée ? Les efforts déployés dans le cadre de CENTAURE reposent notamment sur la prévention et la répression. En d'autres mots, est-ce que les activités de prévention et de répression ont lutté efficacement contre la violence armée ?

Quelques clarifications s'imposent d'emblée afin de bien répondre à cette question. **La répression** peut être définie comme l'ensemble des actions coercitives mises en œuvre par l'État pour faire respecter la loi en sanctionnant les comportements considérés comme illégaux. Les activités répressives renvoient essentiellement à une logique rétributive visant à ce que les individus qui dérogent de la loi en paient les conséquences. La poursuite d'activités rétributives n'entraîne pas automatiquement une diminution de la violence. Plusieurs études ont montré que la simple augmentation des effectifs policiers n'entraîne pas une baisse du niveau de violence (Weisburd et Eck, 2004). À cet effet, la capacité des forces policières à lutter efficacement contre le crime a longtemps été remise en question (Weisburd et al., 2017). La concentration des ressources policières sur les points chauds du crime, l'approche en résolution de problèmes et la collaboration avec les organismes communautaires se sont montrées efficaces pour lutter contre la violence (Blais et Poirier, 2019 ; Braga et al., 2018, 2022 ; Weisburd et al., 2017). Malgré les retombées positives de certaines stratégies policières, des précautions doivent être prises afin d'éviter l'usage excessif de la force et tout type de profilage (Koper et Mayo-Wilson, 2006). Ainsi, des études montrent que **certaines activités policières dissuadent efficacement les délinquants potentiels** ; c'est-à-dire que ces derniers s'abstiennent de commettre des crimes en raison des conséquences liées à la sanction (Poirier et al., 2019).

Pour sa part, **la prévention** peut être définie de différentes manières. Certaines définitions réfèrent aux résultats observés sans égard aux activités et mécanismes à l'origine de ces résultats (Cusson, 2002). Dans leur rapport sur les mesures efficaces pour prévenir le crime, Sherman et al. (1997) classent différentes stratégies comme étant efficaces, prometteuses ou inefficaces sur la base des résultats rapportés dans plus de 500 publications. Une définition fondée sur l'effet enlève toutefois toute spécificité au concept de prévention. Cusson (2002) considère plutôt les mesures non coercitives dont l'objectif premier est de réduire la fréquence des crimes ou leur gravité. S'inspirant de l'approche en santé publique, Brantingham et Faust (1976) ont proposé un modèle conceptuel qui

définit **trois niveaux de prévention**, distinguant les interventions selon le moment où elles agissent et la population ciblée (tableau 1). Les activités ou mesures de prévention primaire (ou universelle) agissent en amont du passage à l'acte en ciblant les facteurs individuels ou relationnels, les conditions sociales, économiques et environnementales qui favorisent la violence. La prévention secondaire (ou ciblée) se situe à un niveau intermédiaire et vise les individus ou groupes considérés comme étant à risque élevé de délinquance. La prévention tertiaire (ou indiquée) intervient après la commission d'une infraction et vise à éviter la récidive.

L'approche basée sur les trois niveaux est parfois critiquée, car elle ne précise pas les mécanismes responsables des effets des mesures de prévention (Cusson, 2002). Cette typologie a toutefois l'avantage de stimuler la réflexion par rapport aux diverses mesures de prévention qui pourraient être proposées pour lutter contre un problème de sécurité publique. Tout comme l'approche en santé publique (Runyan, 2003), les trois niveaux de prévention déterminent les cibles de l'intervention et les différents moments où il est possible d'agir. L'approche en santé publique a toutefois l'avantage de cibler l'événement comme tel pour prévenir le déploiement du risque, réduire les dommages pouvant être causés et favoriser le rétablissement. Cette conception rappelle la **complémentarité des mesures de prévention**, qu'elles visent à réduire les opportunités comme le stipule la prévention situationnelle (Clarke, 2009; Deslauriers-Varin et Blais, 2019), à favoriser la surveillance naturelle par l'aménagement de l'environnement bâti (Cozens et Love, 2015), ou bien à développer les compétences sociales à l'aide d'une intervention précoce et de mesures de prévention développementale (Piquero et al., 2016). Enfin, la typologie de Brantingham et Faust (1976) s'applique aussi aux institutions du système de justice pénale. Par exemple, **les policiers sont souvent des partenaires ou des collaborateurs** incontournables dans le cadre des programmes de diversion (Blais et al., 2022) ou de programmes combinant des activités de prévention et de surveillance (Braga et al., 2018). Les gouvernements peuvent aussi voter des lois pour prévenir la violence. Le tableau 1 pourrait ainsi contenir des rangées supplémentaires afin de tenir compte des activités de prévention menées par les forces policières, les tribunaux, les établissements carcéraux et le législateur. À cet effet, le Québec est la seule province qui a instauré un système d'enregistrement des armes longues (c'est-à-dire les carabines et les fusils de chasse) afin de prévenir diffè-

TAB LEAU 1
Activités de prévention selon les acteurs ou les milieux, et le niveau de prévention

Acteurs ou milieux	Niveau de prévention		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
Citoyens	Mesures de sécurité dans les maisons (p. ex. alarme) Occupation légitime du territoire/ surveillance naturelle	Programmes des grands frères	Bénévoles Justice réparatrice*
Écoles	Programmes d'éducation et de sensibilisation (p. ex. La Cour d'école) Programmes policiers (p. ex. Unité sans violence)*	Dépistage des troubles de comportement Programmes de prévention développementale (p. ex. <i>Stop Now and Plan</i>)	Services et activités pour les auteurs et victimes de violence (p. ex. OLWEUS)
Milieu des affaires	Dispositifs de sécurité Aménagement de l'environnement de travail	Vérification des antécédents*	Embauche d'anciens contrevenants Zéro tolérance de la violence
Planificateurs et décideurs	Aménagement de l'environnement bâti	Analyse des points chauds pour le financement des services Analyse des vides de service	Aménagement des institutions carcérales ou des centres d'hébergement pour victimes*
Organismes communautaires et religieux	Sensibilisation et éducation sur les conséquences de la violence Organisation d'activités sociales et de forums citoyens	Intervention en situation de crise* Programmes et services sociaux (employabilité, dépendance, gestion des émotions)	Pairs aidants Programmes multisectoriels contre la violence (p. ex. PIVOT, SPIRALE)*

* L'initiative en prévention peut impliquer des acteurs du système de justice pénale.
Adapté de : Brantingham, P. J. et Faust, L. (1976). A Conceptual Model of Crime Prevention. *Crime and Delinquency*, 22(3), 284-296.

rentes formes de violence armée (Blais et Vendeville, 2025). Le tableau 1 inclut d'ailleurs quelques initiatives de prévention qui impliquent les forces policières ou le système de justice pénale.

L'essor et l'engouement pour la prévention sont étroitement liés à **l'évaluation des programmes** implantés dans différentes communautés. La prolifération de ces évaluations a permis de déterminer les pratiques qui sont efficaces, prometteuses (c'est-à-dire que les résultats préliminaires sont intéressants, mais que d'autres évaluations sont nécessaires pour étayer les conclusions actuelles) et inefficaces (Sherman et al., 1997). La Campbell Collaboration a même lancé le Crime and Justice Group en 2001 afin de soutenir la réalisation de revues systématiques des **meilleures pratiques en matière de prévention** du crime et au sein du système de justice pénale (Petrosino et al., 2003). Ces revues résument non seulement les résultats des évaluations, mais posent également un regard critique sur la qualité méthodologique des évaluations et, plus récemment, sur les enjeux liés à **l'implantation des programmes** de prévention (Weisburd et al., 2017). Ce dernier développement rappelle la nécessité de concevoir une science de la mise en œuvre afin de guider les coordonnateurs et les intervenants qui souhaitent offrir des activités ou des services basés sur les meilleures pratiques (Taxman, 2025).

Ces dernières précisions rappellent que les nombreux programmes implantés dans le cadre de la stratégie CENTAURE n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation scientifique. Quels sont les mécanismes préventifs générés par les initiatives mises en place ? **Est-il possible de faire des liens de « cause à effet »** entre les programmes de prévention et la baisse de la violence armée en 2024 ? Pour répondre à ces questions, il faudrait mener une évaluation d'impact. Une telle évaluation – reposant sur l'approche contrefactuelle – permettrait d'écarter les explications alternatives et d'isoler l'effet d'un programme de prévention (Shadish et al., 2002). Ces explications sont multiples et représentent des menaces à la validité des résultats (Farrington, 2003).

La **validité interne** est souvent considérée comme le type de validité le plus important (Shadish et al., 2002). Elle réfère à la capacité d'affirmer que le programme de prévention est bel et bien responsable du résultat observé. Elle renvoie à une logique causale où il est possible d'affirmer qu'une « intervention » a provoqué les changements remarquables dans le taux de violence armée, par exemple. Il faut donc être en mesure – à l'aide de différentes stratégies – de comparer la situation actuelle à

un contrefactuel, soit le scénario qui serait survenu si CENTAURE n'avait pas été implantée. La construction du contrefactuel permet en quelque sorte d'écarter les explications alternatives et de faire une inférence causale.

Adopter une définition stricte de **l'inférence causale** peut toutefois dissuader toute forme d'évaluation qui permettrait de poser un regard critique sur les services ou les programmes offerts par un organisme. Les programmes de prévention évalués et qui se retrouvent dans les revues systématiques disposent souvent de moyens financiers importants, ce qui permet de planifier hâtivement une évaluation et de recourir à des spécialistes de l'évaluation (Eck, 2006). Les programmes de prévention évalués sont rarement représentatifs de l'ensemble des programmes offerts dans une communauté. Certains spécialistes font allusion au concept **d'inférence générative** pour définir la façon dont une série de services offerts sous certaines conditions ont contribué aux résultats observés (Mayne, 2020 ; Pawson et Tilley, 1997). Cette conception de l'évaluation et de l'inférence met davantage l'accent sur l'implantation des programmes et les stratégies mobilisées pour rejoindre les bénéficiaires, interagir avec les partenaires et surmonter certains obstacles structuraux. Ce type d'évaluation relève les dynamiques en présence dans le cadre de programmes complexes implantés sur de longues périodes. Dans cette optique, Pawson et Tilley (1997) ont **développé l'évaluation réaliste**, articulée autour d'une configuration CMR (contexte, mécanismes et résultats). Ainsi, les résultats dépendent de la capacité des intervenants à activer des mécanismes précis dans un contexte donné. Par exemple, l'efficacité d'un programme de prévention peut dépendre du niveau de confiance d'une communauté envers les services publics ou communautaires, et la capacité de ces derniers à intervenir de manière professionnelle. Donc, ces évaluations combinent des données qualitatives et quantitatives, et insistent sur la **théorie du programme** (Mayne, 2017). Ces stratégies basées sur la théorie du programme sont encore peu utilisées pour évaluer les programmes de prévention du crime. Elles représentent des options intéressantes et plus accessibles pour des organismes souhaitant poser un regard critique sur leurs services.

Pour revenir à la question de départ de cette sous-section, il demeure difficile de se prononcer sur la contribution à la réduction de la violence armée des programmes implantés dans le cadre de la stratégie CENTAURE ou financés par différentes municipalités. Toutefois, les

articles qui suivent offrent des pistes de réflexion ou des stratégies qui pourraient être mobilisées pour évaluer les divers programmes implantés au Québec. Certains articles présentent des résultats qui rendent possibles une meilleure compréhension de la violence armée et de retombées possibles en matière de prévention. D'autres articles proposent des approches qui permettent de poser un regard critique sur différentes stratégies de lutte contre la violence armée.

Les articles du présent numéro

Le présent numéro offre une série de cinq articles sur différents aspects de la violence armée et sa prévention. Il s'agit d'une maigre collecte qui rappelle que la prévention ou bien la recherche dont découlent des implications directes pour la prévention (voir l'ouvrage de Leclerc et Savona [2017] sur les contributions possibles de la recherche à la science de la prévention) est encore sous-étudiée au Québec. De même, nous n'avons reçu aucune contribution sur les enjeux de panique morale ou effets iatrogènes susceptibles d'être générés par des activités préventives ou de renforcement de la loi. Des études critiques sont toutefois indispensables. Il existe toujours une théorie idéale où le programme de prévention produit les effets escomptés. Il ne faut toutefois pas négliger la fin alternative où la convergence de certaines circonstances peut produire des effets négatifs inattendus comme l'élargissement du filet pénal ou le profilage racial (Houde et Blais, 2025; Koper et Mayo-Wilson, 2006).

Les articles qui composent le présent numéro permettent néanmoins d'approfondir certaines questions centrales à la prévention de la violence armée et sa compréhension. L'article de Blais et Ouellet (2026) ouvre le numéro et se penche sur une question débattue depuis fort longtemps, soit l'association entre l'arme à feu et la délinquance. Certains avancent que l'arme à feu donne un avantage marqué à l'assaillant contre sa victime et lui permet même de s'attaquer à des cibles bien protégées (Cook, 1991). D'autres soutiennent que les délinquants les plus dangereux ont tendance à choisir les armes à feu qui ne représenteraient que l'extension du penchant criminel (Kleck, 1998, 1997/2017). Les différents partis politiques ou regroupements de citoyens ne s'entendent pas non plus sur la nécessité de resserrer ou d'assouplir le contrôle des armes à feu au Canada (Bennett et al., 2022; Blais et al., 2013; Langmann, 2020). Blais et Ouellet (2026) conceptualisent le port d'arme à feu lors des activités

criminelles comme une habitude de vie déviante qui est susceptible d'être associée aux paramètres de la carrière criminelle. Leurs résultats sont plus nuancés que les positions polarisées retrouvées dans le débat sur le contrôle des armes à feu. À partir de données collectées auprès de 220 participants majoritairement détenus dans un établissement fédéral, leurs résultats montrent que ceux qui portaient une arme à feu accusaient une criminalité plus diversifiée et un taux plus élevé de crimes instrumentaux. En contrepartie, la relation entre le port d'arme à feu, le meurtre ou la tentative de meurtre et les activités de prêt usuraire était teintée par le penchant criminel des individus. Bien qu'il ne soit pas possible de traiter de relation causale entre le port d'arme à feu et différents paramètres de la carrière criminelle, l'étude de Blais et Ouellet montre l'intérêt de se pencher davantage sur l'effet potentiellement structurant de l'arme à feu sur la carrière criminelle. Les futures recherches permettraient ainsi de bien cibler le rôle de l'arme à feu dans la trajectoire délinquante et de faire des suggestions précises pour les politiques publiques.

L'article de Warkentin, Décary-Hétu et Blais (2026) aborde la question de la présence des membres de gangs de rue sur les médias sociaux. Les médias sociaux peuvent être conceptualisés comme la « rue digitale » où les activités de ces gangs de même que les conflits pouvaient migrer ; l'intensité des activités en ligne est souvent liée aux activités hors ligne (Hsiao et al., 2023 ; Patton et al., 2013). Les membres peuvent ainsi proférer des menaces ou mettre en valeur leur gang. Les comptes de membres de gang montréalais (Québec, Canada) ont été analysés sur la base de leur contenu. Leurs résultats montrent que ces membres y signalent plusieurs contenus violents comme des armes à feu ou des passages à tabac.

Les trois articles suivants portent essentiellement sur la prévention de la violence armée. L'article de Brisebois (2026) répond aux demandes répétées de nombreux chercheurs et décideurs soulignant que l'approche en santé publique doit être mobilisée pour prévenir la violence armée (Braga et Weisburd, 2015 ; Rosenberg, 2021). Brisebois (2026) explique comment l'approche en santé publique peut-être combinée avec la criminologie pour prévenir efficacement la violence armée. Il fait également appel, notamment, à la matrice de Haddon – articulée autour du nexus hôte, agent et environnement – pour déterminer les dynamiques et facteurs sous-jacents à la violence armée. L'arme y est définie comme une toxine qui véhicule la peur et les attitudes violentes souvent requises

pour survivre dans certains milieux difficiles. Par conséquent, la violence armée peut être conçue comme une épidémie qui se propage au sein d'une communauté. L'une des forces de l'approche en santé publique est son côté pragmatique. Ainsi, l'article propose plusieurs mesures de prévention visant différentes cibles. Le projet PIVOT inspiré de l'approche de la dissuasion ciblée et de *Cure Violence* y est présenté.

L'article de Braga et Turchan (2026) offre une revue exhaustive des programmes qui se sont inspirés de la dissuasion ciblée pour lutter contre les violences armées. Ces programmes analysent les dynamiques et les conditions qui entraînent des problèmes récurrents de violence afin de proposer des actions qui modifient le comportement des délinquants grâce à des efforts conjoints d'organismes chargés de l'application de la loi, ainsi que de services sociaux et communautaires. Ainsi, ces programmes incorporent des conduites dissuasives tout en offrant des solutions de rechange légitimes aux membres de groupes criminels (Braga et Weisburd, 2015). Les revues systématiques indiquent que les programmes qui s'inspirent des principes de la dissuasion ciblée sont efficaces pour réduire la violence liée aux gangs criminels, aux délinquants actifs ou aux marchés de drogue (Braga et al., 2018; Braga et Weisburd, 2012; Petrosino et al., 2015). Braga et Turchan (2026) mettent non seulement à jour les résultats des précédentes revues systématiques, mais abordent aussi les questions relatives à l'implantation et à la pérennisation de telles initiatives. En se basant sur différents programmes de dissuasion ciblée, les auteurs traitent des conditions d'une implantation et d'une pérennisation réussies.

Braga et Turchan (2026) incluent uniquement les évaluations reposant sur des essais randomisés ou des devis quasi-expérimentaux dans leur revue systématique des initiatives de dissuasion ciblée. Une telle décision est légitime puisque les auteurs ont le souhait de se fonder sur les preuves scientifiques affichant la meilleure validité interne (Farrington, 2003). Il est parfois compliqué de mener des évaluations de programme avec de tels devis, à défaut de les avoir planifiées et de bénéficier de l'expertise nécessaire (Eck, 2006).

Dans leur article, Savornin, Poirier et Blais (2026) introduisent les lecteurs à l'analyse logique, soit une approche évaluative qui vérifie le bien-fondé de la théorie d'un programme de prévention (Brousselle et Champagne, 2011) et d'évaluer la pertinence des activités proposées pour s'attaquer à la violence. Les auteurs s'en prévalent donc pour juger de la validité du programme éducatif La Cour d'école qui est donné par

des procureurs de la couronne volontaires. Celui-ci initie les élèves de cinquième année du primaire au fonctionnement du système judiciaire tout en abordant différents thèmes (p. ex. l'intimidation, le consentement, la consommation de drogue) à l'aide d'activités participatives et ludiques. Leur analyse logique permet de poser un regard critique sur le potentiel de La Cour d'école et d'offrir des pistes pour en améliorer la pertinence. Cette analyse représente ainsi une option relativement accessible pour tout organisme souhaitant développer ou évaluer un programme de prévention.

Références

- Bennett, N., Karkada, M., Erdogan, M., et Green, R. S. (2022). The effect of legislation on firearm-related deaths in Canada: A systematic review. *Canadian Medical Association Open Access Journal*, 10(2), Article 2. <https://doi.org/10.9778/cmajo.20210192>
- Blais, É., Brisson, J., Gagnon, F., et Lemay, S.-A. (2022). Diverting people who use drugs from the criminal justice system: A systematic review of police-based diversion measures. *International Journal of Drug Policy*, 105, 103697.
- Blais, É., Linteau, I., et Gagné, M.-P. (2013). Le contrôle des armes à feu, les homicides et les violences armées. Dans M. Cusson, J. Proulx, S. Guay, et F. Cortoni (Éds.), *Traité des violences criminelles* (Hurtubise).
- Blais, É., et Poirier, B. (2019). Les évaluations de l'efficacité des interventions policières: Résultats des synthèses systématiques. Dans M. Cusson, O. Ribaux, É. Blais, et Raynaud, Michel-Max (Éds.), *Nouveau traité de sécurité intérieure: Sécurité intérieure et sécurité urbaine* (p. 139-148). Hurtubise et Septentrion.
- Blais, É., et Vendeville, P. (2025). L'effet de l'abolition du registre des armes longues sur les homicides au Canada: Résultats d'une expérimentation naturelle. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 67(1), 49-87.
- Braga, A. A., Cook, P. J., et Douglas, S. (2022). Prevention Strategies for Policing Gun Violence. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 704(1), 158-180.
- Braga, A. A., et Weisburd, D. L. (2012). The effects of focused deterrence strategies on crime: A systematic review and meta-analysis of the empirical evidence. *Journal of research in crime and delinquency*, 49(3), 323-358.
- Braga, A. A., et Weisburd, D. L. (2015). *Focused deterrence and the prevention of violent gun injuries: Practice, theoretical principles, and scientific evidence*.
- Braga, A. A., Weisburd, D., et Turchan, B. (2018). Focused deterrence strategies and crime control: An updated systematic review and meta-analysis of the empirical evidence. *Criminology et Public Policy*, 17(1), 205-250.
- Brantingham, P. J., et Faust, F. L. (1976). A conceptual model of crime prevention. *Crime et delinquency*, 22(3), 284-296.

- Brousselle, A., et Champagne, F. (2011). Program theory evaluation: Logic analysis. *Evaluation and program planning*, 34(1), 69-78.
- Clarke, R. V. (2009). Situational crime prevention: Theoretical background and current practice. In *Handbook on crime and deviance* (p. 259-276). Springer.
- Cohen, S. (2011). *Folk devils and moral panics*. Routledge.
- Cook, P. J. (1991). The Technology of Personal Violence. *Crime and Justice: A Review of Research*, 14, 1-72.
- Cozens, P., et Love, T. (2015). A review and current status of crime prevention through environmental design (CPTED). *Journal of Planning Literature*, 30(4), 393-412.
- Cusson, M. (2002). *Prévenir la délinquance: Les méthodes efficaces*. Presses universitaires de France.
- Deslauriers-Varin, N., et Blais, É. (2019). La prévention situationnelle. In *Nouveau traité de sécurité intérieure: Sécurité intérieure et sécurité urbaine* (Hurtubise et Septentrion, p. 281-292).
- Diouf, A., et Cucchi, M. (27 août 2022). Violence armée: Québec débloque 250 M \$ pour aider Montréal et sa police. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1908279/montreal-lutte-contre-la-violence-armee-ministre-securite-publique-guilbault> (consulté le 7 avril 2026).
- Eck, J. E. (2006). When is a bologna sandwich better than sex? A defense of small-n case study evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 2(3), 345-362.
- Farrington, D. P. (2003). Methodological quality standards for evaluation research. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 587(1), 49-68.
- Gouvernement du Québec (s.d.). Stratégie de lutte contre la violence armée: Centaure. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-lutte-violence-armes-a-feu#:~:text=CENTAURE%20%3A%20Strat%C3%A9gie%20qu%C3%A9becois%20de%20lutte%20contre%20la%20violence%20arm%C3%A9e%20est,au%20c%593ur%20de%20chaque%20intervention>. (consulté le 7 avril 2026)
- Houde, J., et Blais, É. (2025). Évaluation d'une équipe mobile de médiation et intervention sociale. *Criminologie*, 58(1), 179-211.
- Hsiao, Y., Leverso, J., et Papachristos, A. V. (2023). The corner, the crew, and the digital street: Multiplex networks of gang online-offline conflict dynamics in the digital age. *American Sociological Review*, 88(4), 709-741.
- Kleck, G. (1998). What are the risks and benefits of keeping a gun in the home? *JAMA*, 280(5), 473-475.
- Kleck, G. (1997/2017). *Targeting guns: Firearms and their control*. Routledge.
- Koper, C. S., et Mayo-Wilson, E. (2006). Police crackdowns on illegal gun carrying: A systematic review of their impact on gun crime. *Journal of experimental criminology*, 2, 227-261.
- Langmann, C. (2020). Effect of firearms legislation on suicide and homicide in Canada from 1981 to 2016. *PloS one*, 15(6), Article 6.
- Leclerc, B., et Savona, E.U. (Dir.) (2017). *Crime Prevention in the 21st Century*. Springer.

- Mayne, J. (2017). Théories du changement : Comment élaborer des modèles utiles. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 32(2).
- Mayne, J. (2020). Contribution analysis and the long-term perspective : Challenges and opportunities. Dans K. Forss, I. Lindvist, et M. McGillivray (Dir.), *Long Term Perspectives in Evaluation*, 46-68. Routledge.
- Patton, D. U., Eschmann, R. D., et Butler, D. A. (2013). Internet banging : New trends in social media, gang violence, masculinity and hip hop. *Computers in Human Behavior*, 29(5), A54-A59.
- Pawson, R., et Tilley, N. (1997). *Realistic evaluation*. sage.
- Perreault, S. (2024). Firearms and violent crime in Canada, 2022. *Juristat : Canadian Centre for Justice Statistics*, 1-65.
- Petrosino, A., Boruch, R. F., Farrington, D. P., Sherman, L. W., et Weisburd, D. (2003). Toward evidence-based criminology and criminal justice : Systematic reviews, the Campbell Collaboration, and the Crime and Justice Group. *International Journal of Comparative Criminology*, 3(1), Article 1.
- Petrosino, A., Campie, P., Pace, J., Fronius, T., Guckenburg, S., Wiatrowski, M., et Rivera, L. (2015). Cross-sector, multi-agency interventions to address urban youth firearms violence : A Rapid Evidence Assessment. *Aggression and Violent Behavior*, 22, 87-96. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.04.001>
- Piquero, A. R., Jennings, W. G., Diamond, B., Farrington, D. P., Tremblay, R. E., Welsh, B. C., et Gonzalez, J. M. R. (2016). A meta-analysis update on the effects of early family/parent training programs on antisocial behavior and delinquency. *Journal of Experimental Criminology*, 12(2), 229-248. <https://doi.org/10.1007/s11292-016-9256-0>
- Poirier, B., Blais, É., et Carnis, L. (2019). Dissuasion et réflexions autour de l'effet de la sanction sur le crime. In M. Cusson, O. Ribaux, E. Blais, et M. M. Raynaud (Éds.), *Nouveau traité de sécurité intérieure : Sécurité intérieure et sécurité urbaine* (Hurtubise et Septentrion, p. 369-378).
- Rosenberg, M. (2021). Considerations for developing an agenda for gun violence prevention research. *Annual review of public health*, 42, 23-41.
- Runyan, C. W. (2003). Introduction : Back to the future—Revisiting Haddon's conceptualization of injury epidemiology and prevention. *Epidemiologic reviews*, 25(1), 60-64.
- Service de police de la Ville de Montréal. (2022). *Rapport d'activités Service de police de la Ville de Montréal 2021*. Service de police de la Ville de Montréal.
- Service de police de la Ville de Montréal. (2025). *Rapport d'activités Service de police de la Ville de Montréal 2024*. Service de police de la Ville de Montréal.
- Shadish, W., Cook, T. D., et Campbell, D. T. (2002). *Experimental and quasi-experimental designs for generalized causal inference*. Houghton Mifflin Boston, MA.
- Sherman, L. W., Gottfredson, D. C., MacKenzie, D. L., Eck, J., Reuter, P., et Bushway, S. (1997). *Preventing crime : What works, what doesn't, what's promising : A report to the United States Congress*. National Institute of Justice Washington, DC.

- Taxman, F. S. (2025), Implementation science (IS)—A game changer for criminology and criminal justice. *Criminology & Public Policy*, 24, 151-164. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12694>.
- Weisburd, D., et Eck, J. E. (2004). What can police do to reduce crime, disorder, and fear? *The annals of the American academy of political and social science*, 593(1), 42-65.
- Weisburd, D., Farrington, D. P., et Gill, C. (2017). What works in crime prevention and rehabilitation: An assessment of systematic reviews. *Criminology et Public Policy*, 16(2), Article 2.
- World Health Organization/Organisation mondiale de la santé. (2022). *Inter-country Comparison of Mortality for Selected Causes of Death*. http://apps.who.int/healthinfo/statistics/mortality/causeofdeath_query/

L'arme du crime : relation entre le port d'arme à feu et les paramètres de la carrière criminelle

Étienne Blais¹

Professeur titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

etienne.blais@umontreal.ca

Frédéric Ouellet

Professeur titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

frederic.ouellet.1@umontreal.ca

Faits saillants

- ✦ L'association entre les habitudes de vie déviantes et la carrière criminelle est peu étudiée.
- ✦ Le port d'arme à feu lors d'activités criminelles peut être conçu comme une habitude de vie déviante.
- ✦ Le port d'arme à feu est associé à une plus grande diversification des activités criminelles et à un taux plus élevé de crimes contre la propriété.
- ✦ La relation entre le port d'arme à feu et la probabilité d'homicide ou le prêt usuraire est teintée par le penchant criminel des répondants.
- ✦ La fraude et le trafic de drogue ne sont pas associés au port d'arme à feu.

RÉSUMÉ • *Les études sur les trajectoires de vie de contrevenants adultes se penchent généralement sur les événements de vie susceptibles de mener au désistement. Peu d'études s'attardent aux habitudes de vie déviantes qui peuvent inciter les contrevenants à persister dans le crime ou à en commettre davantage. Le port d'arme représente une de ces habitudes de vie déviantes. Cette étude*

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3150, rue Jean-Brillant, Local C4117, Montréal Québec Canada, H3T 1N8

examine la relation entre le port d'arme à feu, la participation, la fréquence et la diversité de crimes commis. Des données ont été collectées auprès de 220 contrevenants adultes sur des thèmes variés, comme leurs antécédents criminels, leurs relations avec les armes à feu et certains événements de vie. Le port d'arme à feu était peu lié à la participation à des types de crimes. Toutefois, ceux qui portaient une arme à feu affichaient une plus grande diversification de leurs activités criminelles et avaient commis plus de crimes instrumentaux. La relation entre le port d'arme à feu, les meurtres ou tentatives de meurtre et le prêt usuraire était « contaminée » par le penchant criminel des répondants. La fraude, la production et la vente de drogues n'étaient pas reliées au port d'arme à feu. En conclusion, l'arme à feu représente une habitude de vie déviante qui semble associée à certains paramètres de la carrière criminelle. D'autres études sont nécessaires, d'une part, afin de bien comprendre l'avantage de l'arme à feu par rapport à d'autres armes, et, d'autre part, au sein d'autres échantillons de contrevenants.

MOTS CLÉS • Arme à feu, carrière criminelle, habitudes de vie déviantes, crime, trajectoires.

1. Introduction

La carrière criminelle définit différents paramètres associés aux activités délinquantes d'un individu, tels que l'âge au premier crime, la fréquence des délits, la diversité des crimes et le désistement. Tandis que les travaux en criminologie développementale ont déterminé de nombreux facteurs de risque à l'enfance qui permettent de prédire la délinquance à la fin de l'adolescence ou au début de l'âge adulte (Farrington et al., 2017), les études s'inscrivant dans la perspective des parcours de vie ont mis l'accent sur les événements de vie susceptibles d'influer sur l'agir délictuel à l'âge adulte (McGee et Farrington, 2019). Les études traitant des trajectoires de vie à l'âge adulte ont principalement insisté sur des événements de vie qui exercent un contrôle social informel et qui contribuent au désistement des contrevenants (McGee et Farrington, 2019).

Certains auteurs ont toutefois souligné l'intérêt de s'attarder aux circonstances de vie qui contribuent au maintien de la carrière criminelle ou affectent la fréquence des actes délinquants (Ouellet et Bouchard, 2017; Uggen et Thompson, 2003). Le port d'une arme à feu ou son utilisation dans le cadre d'activités criminelles représente un élément circonstanciel susceptible d'affecter la capacité d'un individu à passer à l'acte (Cook, 1991). À cet effet, les résultats d'un sondage indiquent que 83 % des adolescents détenus dans des centres pour juvéniles possédaient une arme à feu et 55 % la portaient sur eux en tout temps (Sheley

et Wright, 1993). Bien que le port d'une arme à feu dans le cadre d'activités criminelles apparaisse comme un élément majeur du mode de vie déviant (Docherty et al., 2020; Erickson et Butters, 2006; Lizotte et al., 2000), les études se sont peu attachées à la relation entre les armes à feu et les paramètres de la carrière criminelle.

Ainsi, cette étude examine l'association entre le port d'arme à feu dans le cadre des activités criminelles et trois paramètres de la carrière criminelle dans un échantillon de détenus canadiens : (1) la participation ; (2) la fréquence de délits commis ; et (3) la diversité des crimes perpétrés. La création de différentes échelles de crime et des analyses de sensibilité permettent de bien nuancer la relation entre le port d'arme à feu et différents paramètres de la carrière criminelle.

2. Recension des écrits

La recension des écrits débute par la présentation du paradigme de la carrière criminelle. La section suivante traite de la relation entre les armes à feu et le crime, démontrant ainsi l'intérêt de considérer le port d'arme à feu comme une circonstance de vie susceptible d'affecter la carrière criminelle. La recension se termine par la problématique qui résume les limites des études précédentes et rappelle les objectifs de l'étude.

2.1 Le paradigme de la carrière criminelle

Dans leur ouvrage *Criminal Careers and Career Criminals*, Blumstein et al. (1986) proposent une conceptualisation novatrice de la carrière criminelle. Elle est définie comme une séquence longitudinale au cours de laquelle un individu commet des infractions. En continuité avec cette approche, Piquero et al. (2007) ont consolidé les savoirs qui sont aujourd'hui connus sous le nom du paradigme de la carrière criminelle. Ce paradigme regroupe les principaux paramètres descriptifs de la carrière, soit la fréquence, la durée, la diversification, la gravité des délits, et la co-délinquance. Il inclut également les perspectives théoriques, les débats méthodologiques, les implications pratiques et les données empiriques utiles à son étude. Une importance centrale est accordée à la dimension temporelle des activités criminelles. Les individus entreprennent leur carrière criminelle à un âge donné (âge d'initiation), commettent des délits à un certain rythme (fréquence), avec un éventail

plus ou moins diversifié d'infractions (spécialisation), et y mettent éventuellement fin (désistement).

Loin d'être linéaires (Gotlib et Wheaton, 1997), les trajectoires criminelles sont marquées par des périodes d'intensification, de stagnation ou d'interruption temporaire (van Koppen et al., 2020). La perspective des parcours de vie met en lumière l'effet structurant de certaines décisions et de circonstances de vie sur l'évolution des carrières criminelles. Elle soutient que les trajectoires individuelles sont façonnées par des transitions et des « points tournants » susceptibles de renforcer leur continuité ou de provoquer des interruptions dans les comportements criminels (Laub et Sampson, 2003). Ces transitions peuvent être provoquées par des événements planifiés ou non, et sont souvent associées à la (re)formation de liens sociaux significatifs, qui sont des sources de contrôle informel. Ainsi, la qualité et la stabilité des liens avec les institutions sociales — emploi, mariage, éducation, service militaire — ont démontré leur capacité à infléchir le cours de certaines carrières criminelles (Sampson et Laub, 2017).

De nombreux travaux empiriques se sont penchés sur des circonstances de vie conventionnelles responsables des changements au sein des trajectoires criminelles (Horney et al., 1995 ; McNeeley, 2022). Elles se traduisent souvent par un resserrement du contrôle social informel, un changement dans la routine de vie ou l'émergence de nouvelles obligations sociales. Des études soutiennent qu'il ne faut toutefois pas négliger les effets de circonstances de vie moins conventionnelles, mais tout aussi structurantes, propres à un style de vie déviant (McGloin et al., 2007 ; Morselli, 2012 ; Ouellet et Bouchard, 2017 ; Ouellet et Tremblay, 2014 ; Uggen et Thompson, 2003). Ces circonstances comprennent notamment les succès dans les activités criminelles, l'intégration à des réseaux criminels, l'accès facilité à des marchés illicites, la possession d'objets facilitant le passage à l'acte — comme les armes à feu — ou la rencontre de pairs ou de mentors délinquants. Bien qu'encore peu explorés dans la littérature sur les carrières criminelles et le *life-course*, ces éléments peuvent jouer un rôle déterminant dans les choix, la perception des opportunités et, plus largement, dans l'orientation des trajectoires criminelles.

2.2 Le port d'arme à feu comme une habitude de vie délinquante

Deux principales théories sont utilisées pour expliquer la relation entre le port d'arme à feu et le crime, soit : (1) l'effet instrumental de l'arme ;

et (2) l'arme à feu comme un facilitateur (Emmert et al., 2018). Les deux théories reconnaissent que les contrevenants acquièrent des armes à feu pour leur protection, pour leur prestige, ou pour s'attaquer à des cibles bien protégées ou se donner un avantage par rapport à leur victime (Cook, 1991 ; Sheley et Wright, 1993 ; Wright et Rossi, 1986). À cet effet, l'emploi d'une arme à feu réduit la probabilité que la victime résiste ou subisse des blessures (Kleck et McElrath, 1991), mais augmente toutefois le risque de décès lorsque des blessures surviennent (Anglemyer et al., 2014 ; Wells et Horney, 2002).

Les explications des deux théories divergent cependant sur la façon dont l'arme à feu influe sur le processus de commission du crime et particulièrement sur l'intention initiale du contrevenant (Emmert et al., 2018). Puisque les armes à feu assurent protection, prestige, assurance et coopération de la victime (Wright et Rossi, 1986), la théorie du facilitateur soutient que les individus choisissent de porter une arme lors de la planification de leur crime (Felson et Messner, 1996). L'arme à feu peut être utile pour s'attaquer à des cibles bien gardées ou rétablir les rapports de force entre deux assaillants (Cook, 1991). Elle permet au délinquant de s'équiper en fonction de la tâche (Ekblom et Tilley, 2000). Docherty et al. (2020) ont étudié la relation entre le port d'arme à feu et les transactions de drogue sur une période de 84 mois à l'aide d'un échantillon de 479 contrevenants juvéniles. Leurs résultats indiquent une recrudescence du port d'arme à feu juste avant une augmentation des ventes de drogue.

La théorie de l'effet instrumental de l'arme à feu soutient que cette dernière peut inciter les délinquants à commettre certains crimes ou à infliger des blessures létales à leur victime même si l'intention initiale était tout autre (Anglemyer et al., 2014 ; Zimring, 1972). L'exposition à des armes peut même induire de l'agressivité chez certaines personnes et provoquer des conflits (Wortley, 1997). Le port d'une arme à feu inciterait certaines personnes à saisir une opportunité criminelle qui aurait paru inintéressante en l'absence d'une arme à feu (Phillips et Maume, 2007 ; Wright et Rossi, 1986). Phillips et Maume (2007) ont mené des entretiens avec 100 hommes, incarcérés pour homicide ou voie de fait grave, qui ont été invités à comparer deux conflits, soit un violent qui a mené à leur incarcération et un autre conflit similaire, mais non violent, qui n'a pas mené à leur incarcération. Des données furent aussi colligées sur la présence d'une arme à feu durant le conflit et l'intention d'infliger des blessures à la victime. L'appariement des deux conflits

permet de contrôler pour le penchant au crime. Leurs résultats indiquent que la présence d'une arme contribue à l'escalade du conflit, bien que d'autres facteurs ne soient pas à négliger, comme un conflit entre un individu et un autre protagoniste portant une arme. Similairement, Wells et Horney (2002) ont collecté des données auprès de 704 contrevenants incarcérés à l'aide de la méthode des calendriers de vie. Sur une période de trois ans, les répondants devaient indiquer s'ils avaient une arme à feu et s'ils avaient l'intention de blesser l'autre protagoniste. Leurs résultats montrent que l'attaque était plus probable en présence d'une arme à feu, indépendamment de l'intention initiale du répondant.

2.3 Problématique

Alors que plusieurs événements de vie positifs, comme le mariage, l'emploi ou la fréquentation de pairs prosociaux, peuvent entraîner une transition vers le désistement du crime (Giordano et al., 2002; Laub et Sampson, 1993, 2006; Theobald et Farrington, 2009), les effets des habitudes de vie déviantes sur la carrière criminelle demeurent sous-étudiés (Ouellet et Bouchard, 2017; Uggen et Thompson, 2003). Les études se sont essentiellement penchées sur la présence d'une arme à feu quant aux blessures qu'elle peut causer et à leur gravité (Anglemyer et al., 2014; Kleck et McElrath, 1991; Phillips et Maume, 2007). Cette arme n'était pas nécessairement portée par l'assaillant; elle pouvait tout simplement se trouver au domicile ou avoir été apportée sur les lieux par un autre protagoniste. Ainsi, cette conception s'éloigne des habitudes de vie déviantes.

Cette quasi-absence de considération pour les habitudes de vie déviantes dans l'explication des paramètres de la carrière criminelle peut, entre autres, s'expliquer par l'utilisation de théories – largement inspirées de la criminologie développementale ou des parcours de vie – qui s'attardent principalement aux facteurs de risque durant l'enfance ou à des événements de vie souvent éloignés temporellement de l'acte criminel, ce dernier étant mesuré à l'aide d'un indice qui regroupe toute infraction criminelle (Laub et Sampson, 2003; Farrington et al., 2017). Certaines habitudes de vie déviantes font plutôt référence à des facilitateurs (ou facteurs situationnels), comme le port d'une arme ou la présence de complices, qui auront une incidence immédiate sur des crimes particuliers (Wortley, 1997; Felson et Eckert, 2018). Guerette et al. (2005)

proposent d'adopter une posture mitoyenne afin de capter l'influence que pourraient exercer certains facteurs de risque ou facteurs situationnels sur la fréquence des crimes commis ayant des points en commun (p. ex. les crimes contre la propriété, la fraude).

À partir de données collectées auprès de 220 détenus de pénitenciers fédéraux au Québec, la présente étude a estimé la relation entre le port d'arme à feu et trois paramètres de la carrière criminelle : (1) la participation à certains types de crimes ; (2) la fréquence de commission de certains crimes ; et (3) la diversité des crimes commis. Les crimes perpétrés ont été divisés en cinq mesures distinctes afin d'évaluer les relations statistiques entre des facteurs de risque, des habitudes de vie déviantes et différentes catégories de crimes, ce qui rejoint le principe de position mitoyenne (Guerette et al., 2005).

3. Méthodologie

3.1 Sources de données et questionnaire

En septembre 2010, notre équipe a contacté le coordonnateur de la recherche d'un établissement de détention fédéral. Notre projet a été présenté au personnel de recherche de l'établissement pour approbation. Afin de valider le questionnaire, le coordonnateur a sélectionné 44 candidats parmi une population de 211 détenus, dont 26 ont accepté de le remplir. Ce dernier a été légèrement modifié à la suite du prétest.

Ce questionnaire s'inspire largement de celui développé par Wright et Rossi (1986). Il contient des questions sur : (1) les caractéristiques sociodémographiques (p. ex., l'âge, l'emploi, l'éducation) ; (2) les condamnations et antécédents criminels (p. ex., l'âge au premier délit, les délits commis, l'affiliation à un gang, la co-délinquance) ; (3) les armes à feu (p. ex., le port d'arme, le modèle préféré) ; (4) les perceptions des peines et autres sources de contrôle social (p. ex., le risque d'arrestation, la réprobation de l'entourage) ; et (5) les prédispositions individuelles (p. ex., la faible maîtrise de soi, la consommation de drogues).

Deux sources ont été utilisées pour constituer l'échantillon. Premièrement, trois autres établissements de détention fédéraux ont été contactés. Une rencontre a été planifiée avec 535 détenus et 389 assistèrent finalement à la présentation du projet de recherche. Un rendez-vous fut planifié avec 250 détenus. En raison de désistements et d'absences, des données furent recueillies auprès de 180 détenus provenant des quatre établissements. Deuxièmement, des délinquants

en liberté et leurs contacts (selon une méthode d'échantillonnage en boule de neige) ont accepté de remplir le questionnaire ($n = 40$) (voir Morselli [2012] pour plus de détails). Cette opération se faisait en 90 minutes environ dans le cadre d'un entretien face à face, mené par un assistant de recherche. Les données de 220 participants ont été obtenues. Le projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CÉRFAS-2009-10-061-P) et a bénéficié d'un financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (410-2010-0846).

3.2 Variables à l'étude

3.2.1 Variables indépendantes

Des analyses préliminaires détectèrent plusieurs valeurs manquantes pour les variables à l'étude. Ainsi, 43 participants auraient été écartés des analyses multivariées en raison des valeurs manquantes. Afin de conserver l'ensemble des participants, des valeurs furent imputées à l'aide de la méthode de régression par chaînes de Markov (Rubin, 2018). Vingt imputations furent générées afin d'obtenir les valeurs les plus précises possibles. Une moyenne fut ensuite calculée à partir des vingt imputations. La procédure complète est disponible sur demande.

Variable d'intérêt: le port d'une arme à feu. Puisque notre sondage a collecté des données sur les crimes commis sur l'ensemble de la carrière criminelle, il n'est pas possible d'estimer l'effet de l'arme à feu sur la carrière criminelle. Il est aussi impossible d'isoler l'effet des activités criminelles sur la décision d'acquérir ou de porter une arme à feu. Il est toutefois possible de prédire les paramètres de la carrière criminelle en fonction du port d'une arme à feu lors des activités criminelles.

La variable **arme à feu** mesure la fréquence à laquelle les participants portaient une arme à feu lors de leurs activités criminelles. Dans le cadre du questionnaire, les participants ont indiqué la fréquence du port d'arme à feu lors de la commission de leurs crimes pour l'ensemble de leur carrière criminelle: (1) jamais; (2) parfois; (3) souvent; ou (4) toujours. La variable a ensuite été transformée en trois catégories, car très peu de répondants se retrouvaient dans les catégories « souvent » et « toujours ». Ces deux dernières catégories ont donc été regroupées. Ainsi, 75,9 % ($n = 167$) des répondants ne portaient jamais d'arme à feu lors de leurs activités criminelles, tandis que 13,2 % ($n = 29$) et 10,9 % ($n = 24$) en portaient « parfois ou à l'occasion » et « fréquemment », respectivement.

Variables de contrôle. Tout comme le port d'arme à feu, d'autres facteurs de risque ou événements de vie sont susceptibles de prédire les paramètres de la carrière criminelle. Ces variables peuvent aussi affecter la décision de porter une arme. Il s'agit de covariables à introduire dans les modèles de régression. D'un point de vue théorique, ces variables mesurent : (1) des facteurs de risque à l'enfance ou à l'adolescence ; (2) des événements de vie vécus à l'âge adulte ; et (3) des habitudes de vie délinquantes (voir tableau 1).

Facteurs de risque. Plusieurs études montrent que l'**âge au premier crime** est inversement associé avec la fréquence des crimes commis à l'adolescence et au début de l'âge adulte (Gann et al., 2015 ; Piquero et Chung, 2001). Les participants avaient, en moyenne, commis leur premier crime à 20,05 ans (ÉT = 11,45).

La **faible maîtrise de soi** est un important facteur de risque, quel que soit l'instrument utilisé pour la mesurer (Pratt et Cullen, 2000). Cette variable a été mesurée avec l'échelle de Grasmick et al. (1993) qui comprend six dimensions : (1) impulsivité ; (2) préférence pour des tâches simples ; (3) recherche de risque ; (4) préférence pour les tâches physiques ; (5) égocentrisme ; et (6) tempérament. L'échelle comprend 24 indicateurs de type Likert (quatre indicateurs par dimension) allant de 1 (pas du tout d'accord) à 6 (tout à fait d'accord) ($\alpha = 0,88$). Un score élevé indique une faible maîtrise de soi. Le score varie de 1 à 6 et les participants affichent une moyenne de 2,95 (plutôt en désaccord) (ÉT = 0,71) à cette échelle.

L'éducation ou la réussite scolaire agit comme facteur de protection, spécialement lors de l'adolescence (Thornberry et al., 2003). La variable **éducation** distingue les participants sans diplôme (37,0 %), avec un diplôme d'études secondaires (28,0 %), et un diplôme collégial ou plus (incluant aussi les diplômes d'études professionnelles et universitaires) (35,0 %).

Circonstances de vie. L'emploi peut exercer un contrôle social informel sur le contrevenant (Laub et Sampson, 2003). L'**emploi** est une variable catégorielle : 69,6 % travaillaient à temps plein l'année précédant l'entrevue, 10,9 % à temps partiel et 20,5 % ne travaillaient pas.

Habitudes de vie délinquantes. Une autre série de variables mesurent les habitudes de vie déviantes (Horney et al., 1995 ; McGloin et al., 2007 ; Morselli et al., 2006). La **co-délinquance** distingue les répondants qui effectuaient seuls ou en groupe leurs activités criminelles. La co-délinquance inclut également les membres d'un gang

criminel. La participation à un gang n'a pu être considérée individuellement dans les analyses, car seuls 16 participants ont indiqué en faire partie. Les participants ont indiqué s'ils commettaient généralement leurs crimes : (1) toujours seul ; (2) parfois seul ; (3) souvent avec des partenaires ; et (4) toujours avec des partenaires. Cette variable a été dichotomisée pour distinguer ceux qui commettent leurs crimes en solo (toujours/souvent) de ceux qui le font généralement avec des partenaires (souvent/toujours). Les membres de gang furent classés avec ceux qui commettent souvent ou toujours des crimes avec des co-délinquants. Environ un tiers (32,7 %) des participants commettaient leurs crimes souvent ou toujours avec des complices.

Enfin, la **consommation d'autres drogues** que le cannabis (p. ex., cocaïne, héroïne, drogues synthétiques) a été dichotomisée. Environ 42,7 % des participants ont consommé ces drogues lors de la dernière année.

3.2.2 Variables dépendantes

Les participants ont été interrogés sur leur implication à vie (fréquence) dans 16 types de crimes : (1) voies de fait ; (2) agressions sexuelles ; (3) meurtre ; (4) vols qualifiés ; (5) introduction par effraction ; (6) vols d'automobile ; (7) production, trafic ou vente de cannabis ; (8) production ou vente de cocaïne ; (9) production ou vente d'héroïne ; (10) production ou vente de drogues synthétiques ; (11) prostitution ; (12) contrebande ; (13) trafic d'armes à feu ; (14) fraude ; (15) tentative de meurtre ; et (16) prêt usuraire. Une analyse en composantes principales (ACP) avec rotation *varimax* a été réalisée afin de regrouper plusieurs crimes corrélés en un plus petit nombre de catégories. Cette manipulation statistique permettait aussi d'adopter une posture mitoyenne en reconnaissant que certains crimes impliquaient des dynamiques similaires (Guerette et al., 2005). L'ACP a déterminé 5 composantes principales constituées de 11 indicateurs. Les indicateurs (c.-à-d. variables) avec une *communalité* inférieure à 0,20 furent exclus, tout comme les facteurs avec une valeur inférieure à 1 (Jolliffe et Cadima, 2016). Cinq catégories de crimes ont été créées en fonction des analyses en composantes principales et une sixième échelle exprime **la diversité des crimes commis**. Outre pour l'échelle de diversité, les catégories sont exprimées sous deux formes. D'une part, une série de variables dichotomiques mesure **la participation**, soit les répondants qui se sont adonnés à une catégorie particulière de crimes (1 = oui ; 0 = non). D'autre part, une série de variables continues

mesure la **fréquence** à laquelle des crimes appartenant à une certaine catégorie ont été commis. Le tableau 1 présente les statistiques descriptives pour les variables dépendantes.

Un important défi dans le cadre des analyses de carrière criminelle consiste à tenir compte des périodes d'activité et d'inactivité. Certains participants n'ont jamais été incarcérés, alors que d'autres l'ont été jusqu'à cinq reprises. De même, l'âge au premier crime varie considérablement : certains l'ont commis à 6 ans ($n = 4$) tandis qu'un autre avait 68 ans. Ainsi, une variable d'exposition (exprimée en mois passés en liberté) a été construite en soustrayant l'âge au premier crime de l'âge actuel du participant, puis en retranchant le temps d'incarcération. Une telle variable – dite *offset* – devait aussi être créée pour les analyses multivariées (MacDonald et Lattimore, 2010). Afin de faciliter leur interprétation, toutes les échelles continues du crime présentées au tableau 1 tiennent compte du **temps en liberté** et sont exprimées en taux annuels, à l'exception de **Meurtre ou tentative de meurtre** et de **l'échelle de diversité de crimes**.

Premièrement, les variables **Meurtre** et **Tentative de meurtre** ont été regroupées. En raison de la faible prévalence de ces infractions, seule une variable dichotomique a été créée. Au total, 13,2 % des participants déclarent avoir commis l'une ou l'autre de ces infractions.

Deuxièmement, l'échelle **Vente et production de drogues** a été construite en additionnant le nombre d'occurrences pour la production ou la vente de : (1) cannabis ; (2) drogues synthétiques ; et (3) cocaïne ($\alpha = 0,625$). En moyenne, les participants ont commis 94,73 infractions liées à la vente et à la production de drogues par année (ÉT = 344,96). La médiane est de 0. L'étendue varie de 0 à 2 880, suggérant que la moyenne est influencée par quelques répondants très actifs dans ce domaine (39,5 % des participants ont commis au moins une fois ce type de crime).

Troisièmement, la **Fraude** a été mesurée à l'aide d'un indicateur unique. Les participants ont déclaré en moyenne 2,42 fraudes par année (ÉT = 23,87). L'étendue fluctue de 0 à 324,41, suggérant que la moyenne est affectée à la hausse par quelques répondants très actifs en la matière (25,9 % des participants ont commis au moins une fois ce type de crime).

Quatrièmement, l'échelle **Crimes instrumentaux** a été construite en additionnant quatre indicateurs : (1) vol de véhicule ; (2) vol qualifié ; (3) introduction par effraction ; et (4) trafic d'armes à feu. Ces quatre indicateurs mesurent des crimes permettant d'obtenir des gains matériels

(p. ex., des profits) ou stratégiques (p. ex., une réputation). Il s'agit de crimes souvent considérés comme structurants dans les carrières criminelles, souvent liés à la recherche de gains ou de ressources (Piquero et al., 2003). De plus, les introductions par effraction et les vols de véhicule sont parfois des sources d'approvisionnement pour les armes à feu (Blais, Décary-Héту et Leclerc, 2024). Les armes peuvent ensuite être revendues ou employées dans le cadre de vols qualifiés. Ces quatre activités permettent ainsi de générer des profits. À l'instar des échelles précédentes, la distribution présente une forte concentration autour des valeurs faibles ($\bar{X} = 3,97$; $\text{ÉT} = 16,02$), comme en témoigne une étendue variant de 0 à 122,03 et une médiane de 0,07 (55,5 % ont commis au moins un crime instrumental).

Cinquièmement, deux indicateurs — le prêt usuraire et les voies de fait — ont été additionnés afin de mesurer les « activités de prêt usuraire ». Ces deux indicateurs peuvent sembler distincts. Toutefois, l'ACP détermine de manière empirique la proximité entre les indicateurs (Jolliffe et Cadima, 2016), suggérant que les deux crimes vont souvent de pair chez plusieurs participants de l'étude. Certaines études soulignent d'ailleurs que les voies de fait constituent une composante centrale du prêt usuraire; les prêteurs ont souvent recours à des pratiques coercitives pour recouvrer leurs créances (Reuter, 1983; Saunders, 2021). En moyenne, les participants ont commis un peu moins d'un crime par année lié à ce type d'activité ($\bar{X} = 0,91$; $\text{ÉT} = 3,41$) (44,1 % avaient participé au moins une fois à ce type d'activité).

Sixièmement, une échelle mesure la diversité des crimes commis pour chaque participant. Les 11 indicateurs ont été dichotomisés puis additionnés ($\alpha = 0,660$). Les participants ont déclaré en moyenne 2,78 types distincts d'infractions tout au long de leur carrière criminelle ($\text{ÉT} = 2,20$).

3.3 Stratégie analytique

Deux stratégies analytiques ont été employées pour estimer la relation entre le port d'arme à feu et les paramètres de la carrière criminelle. Premièrement, des analyses de régression logistique ont permis d'estimer la relation entre le port d'arme à feu et l'initiation à certains crimes, qui est une variable dichotomique (Hosmer, Lemeshow et Sturdivant, 2013). Deuxièmement, des analyses de régression binomiale négative (BN) ont estimé la relation entre le port d'arme à feu, la diversité et la

TABEAU 1
Distribution des variables à l'étude

Variables indépendantes	Moyenne annuelle	Médiane	Écart-type	Minimum	Maximum
Variables dépendantes					
Meurtre ou tentative de meurtre	13,2 %	3	2,20	0	1
Diversité de crimes commis	2,78	0	344,96	0	9
Production et vente de drogues	94,73 (39,5 %)	0	23,87	0	2 880
Fraudes	2,42 (25,9 %)	0	16,02	0	324,41
Crimes instrumentaux	3,97 (55,5 %)	0,07	3,41	0	122,03
Prêts usuraires	0,91 (44,1 %)	0		0	31,52
Variables indépendantes					
<i>Fréquence du port d'arme à feu lors des activités criminelles</i>					
Jamais	75,9 %				
Parfois	13,2 %				
Souvent ou toujours	10,9 %				
Âge au premier crime	20,05	16,50	11,45	6	68
Faible maîtrise de soi	2,95	2,92	0,71	1,32	4,83
<i>Éducation</i>					
Aucun diplôme	37,3 %				
Diplôme du secondaire	27,7 %				
Diplôme collégial ou plus	35,0 %				
<i>Emploi durant l'année dernière ou l'année précédant l'incarcération</i>					
Sans emploi	20,5 %				
Emploi à temps partiel	10,9 %				
Emploi à temps plein	69,6 %				
Co-délinquance (1 = souvent/toujours)	32,7 %				
Consommation de drogues (1 = oui)	42,7 %				

Le pourcentage de participants qui ont commis au moins une fois ce type de crime au cours de leur vie est présenté entre parenthèses.

fréquence des crimes commis. Conformément au paradigme de la carrière criminelle (Piquero et al., 2003), la présente étude vise notamment à prédire le paramètre λ , soit le nombre ou le taux attendu d'infractions suivant une distribution de Poisson (MacDonald et Lattimore, 2010). Pour l'ensemble des cinq échelles continues, la variance excédait la moyenne; les données observées présentaient une variance plus élevée que celle attendue selon le modèle de Poisson. La surdispersion survient fréquemment dans les données de comptage comportant un nombre important d'observations avec plus de cinquante occurrences (MacDonald et Lattimore, 2010). Le modèle de régression BN a donc été retenu afin de corriger cette surdispersion (Berk et MacDonald, 2008).

Enfin, la variable « exposition » a été introduite comme covariable dans les modèles de régression logistique et comme variable *offset* (c'est-à-dire comme terme d'ajustement) dans les modèles de régression BN. La variable d'exposition a d'abord été transformée en son logarithme naturel avant d'être introduite dans les modèles comme covariable ou variable *offset* (MacDonald et Lattimore, 2010). Les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel STATA 19.5.

4. Résultats

Les résultats aux analyses de régression logistique sont présentés dans le tableau 2. À l'exception du modèle pour la production et la vente de drogues, le test de Link n'est pas significatif ($p > 0,05$), indiquant que les autres modèles sont bien spécifiés. Les résultats du tableau 2 montrent que seuls deux types de crimes sont significativement associés au port d'arme à feu. Les participants qui portaient parfois ($RC = 2,72$; $p \leq 0,01$) ou fréquemment une arme à feu ($RC = 4,36$; $p \leq 0,05$) avaient plus de chances d'être impliqués dans un meurtre ou une tentative de meurtre. Les participants qui portaient parfois une arme à feu avaient une probabilité plus élevée de participer à des activités liées au prêt usuraire ($RC = 2,92$; $p \leq 0,05$).

Le tableau 3 rapporte les résultats aux analyses de régression BN. Le test du rapport de vraisemblance comparant le modèle BN au modèle de Poisson était significatif pour tous les modèles ($p \leq 0,01$). Ce résultat indique que la variance de la variable dépendante excède significativement la moyenne, révélant une surdispersion dans les données et confirmant la pertinence du modèle BN (MacDonald et Lattimore,

TABEAU 2
Résultats aux analyses de régression logistique : association entre le port d'arme à feu
et la participation à différentes catégories de crimes (tous les participants)

	Meurtre/tentative	Drogue	Fraude	Instrumental	Prêt usuraire
Fréquence du port d'arme à feu (catégorie de référence = jamais)					
Parfois	2,72* (0,84; 8,81)	1,15 (0,47; 2,82)	1,69 (0,65; 4,36)	1,33 (0,49; 3,62)	2,92** (1,08; 7,84)
Fréquemment	4,36** (1,26; 15,15)	0,77 (0,28; 2,14)	0,62 (0,20; 1,95)	2,79 (0,71; 11,00)	1,50 (0,55; 4,06)
Variables confondantes					
Âge au premier crime	0,88** (0,78; 0,98)	1,01 (0,97; 1,04)	1,00 (0,96; 1,05)	0,91*** (0,86; 0,97)	0,94** (0,89; 0,99)
Faible maîtrise de soi	0,35*** (0,17; 0,74)	2,10*** (1,28; 3,44)	1,31 (0,79; 2,15)	1,60* (0,95; 2,71)	1,42 (0,88; 2,30)
Diplôme le plus élevé (catégorie de référence = aucun diplôme)					
Secondaire	0,78 (0,29; 2,09)	2,43** (1,13; 5,17)	0,83 (0,37; 1,87)	0,53 (0,23; 1,23)	1,06 (0,50; 2,27)
Collégial ou plus	0,22*** (0,06; 0,82)	2,27** (1,04; 4,96)	1,02 (0,45; 2,32)	0,67 (0,29; 1,55)	0,49* (0,23; 1,08)
Emploi avant l'incarcération (référence = emploi à temps plein)					
Aucun emploi	0,65 (0,19; 2,30)	0,94 (0,44; 2,02)	1,15 (0,51; 2,57)	1,13 (0,46; 2,79)	0,61 (0,27; 1,37)
Temps partiel	1,68 (0,48; 5,89)	2,97** (1,07; 8,25)	1,38 (0,49; 3,85)	1,46 (0,44; 4,79)	1,40 (0,51; 3,85)
Co-délinquance (1 = souvent/toujours)	0,52 (0,19; 1,40)	2,60*** (1,36; 4,96)	0,56 (0,26; 1,18)	1,88* (0,89; 3,98)	1,69 (0,86; 3,34)
Consommation de drogue dure (1 = oui)	0,91 (0,33; 2,46)	1,25 (0,65; 2,41)	2,28** (1,04; 2,19)	1,76 (0,87; 3,59)	1,41 (0,73; 2,75)
Exposition (ln)	0,81 (0,54; 1,20)	1,15 (0,89; 1,49)	1,51** (1,04; 2,19)	1,50** (1,10; 2,06)	1,30* (0,97; 1,75)
Constante	114,26** (1,97; 6623,39)	0,01*** (0,00; 0,12)	0,01*** (0,00; 0,25)	0,19 (0,01; 2,63)	0,18 (0,01; 2,21)
Observations	220	220	220	220	220
Pseudo R ²	19,1 %	11,6 %	10,4 %	29,3 %	20,5 %
Test de Link: <i>hatsq</i>	0,07 (p = 0,46)	-0,30 (p = 0,03)	-0,19 (p = 0,46)	-0,08 (p = 0,33)	0,00 (p = 1,00)

* p ≤ 0,10; ** p ≤ 0,05; *** p ≤ 0,01.

Le coefficient rapporté est le rapport de cotes (RC). L'intervalle de confiance à 95 % est présenté entre parenthèses.

2010). Les modèles du tableau 3 tiennent uniquement compte des participants qui ont commis au moins un crime ($n = 196$).

Les résultats du tableau 3 suggèrent déjà que le port d'arme à feu est davantage associé à la fréquence ou à la diversité qu'à la participation à certains types de crimes. Le port occasionnel ($IRR = 2,04$; $p \leq 0,01$) ou fréquent ($IRR = 1,74$; $p \leq 0,01$) d'une arme à feu est associé positivement à la diversité des crimes commis. Similairement, le port occasionnel ($IRR = 29,11$; $p \leq 0,01$) ou fréquent ($IRR = 32,37$; $p \leq 0,01$) est relié à un taux plus élevé d'activités liées au prêt usuraire. Aussi, le port fréquent d'une arme à feu est associé positivement au taux de crimes instrumentaux ($IRR = 3,68$; $p \leq 0,05$). Enfin, les échelles de drogue ou de fraude n'étaient pas associées significativement au port d'arme à feu.

Le tableau 4 rapporte les résultats aux analyses de régression BN avec un échantillon où les membres de gangs sont exclus. Les individus les plus dangereux pourraient aussi être ceux qui privilégient les armes létales. Ces analyses permettent de mesurer avec plus de précision la relation entre le port d'arme à feu et les paramètres de la carrière criminelle. Le tableau 4 montre que la diversité est toujours plus élevée chez les participants qui portent parfois ($IRR = 1,80$; $p \leq 0,01$) ou fréquemment ($IRR = 1,55$; $p \leq 0,05$) une arme à feu. Le taux de crimes instrumentaux est aussi plus marqué chez ceux qui portent occasionnellement ($IRR = 3,21$; $p \leq 0,10$) ou fréquemment ($IRR = 5,91$; $p \leq 0,05$) une arme à feu lors de leurs activités criminelles. Une fois les membres de gang retirés, les résultats montrent que le port fréquent d'une arme à feu est associé à un taux plus bas de fraudes ($IRR = 0,07$; $p \leq 0,05$). Enfin, la relation entre le port d'arme à feu, le meurtre ou la tentative de meurtre, et le prêt usuraire n'est plus significative lorsque les membres de gang sont retirés des analyses.

Finalement, des tests post-hoc ont été réalisés lorsque les deux catégories de port d'arme à feu étaient significativement différentes de la catégorie de référence (ne porte jamais d'arme à feu). Les tests post-hoc indiquent que le port fréquent d'une arme à feu n'a pas un pouvoir prédictif différent du port occasionnel. Il importe aussi de souligner que les résultats n'indiquent pas que les répondants qui portaient une arme à feu commettaient plus ou moins de crimes. Le coefficient associé au port d'arme doit être apprécié tout en se rappelant que l'effet des autres variables indépendantes est gardé constant.

TABEAU 3
Résultats des analyses de régression binomiale négative: association entre le port d'arme à feu, la fréquence et la diversité des crimes commis parmi les participants qui en ont perpétré au moins un

	Diversité	Drogue	Fraude	Instrumental	Prêt usuraire
Fréquence du port d'arme à feu (référence = jamais)					
Parfois	2,04*** (1,47 ; 2,83)	2,76 (0,32; 23,97)	1,07 (0,12; 9,12)	2,31 (0,71; 7,48)	29,11*** (9,97; 99,24)
Fréquemment	1,74*** (1,23 ; 2,45)	1,83 (0,19; 17,60)	0,09* (0,01; 1,17)	3,68** (1,11; 12,22)	32,37*** (10,56; 99,24)
Variables confondantes					
Âge au premier crime	1,00 (0,98; 1,02)	0,94* (0,88; 1,01)	0,93** (0,86; 1,00)	0,85*** (0,79; 0,91)	0,96* (0,91; 1,01)
Faible maîtrise de soi	1,17* (0,98; 1,40)	2,08 (0,57; 7,58)	0,57 (0,15; 2,07)	0,79 (0,45; 1,39)	0,62* (0,38; 1,03)
Diplôme le plus élevé (référence = aucun diplôme)					
Secondaire	0,93 (0,71; 1,23)	0,74 (0,13; 4,29)	15,31** (1,73; 135,08)	0,72 (0,26; 2,03)	0,86 (0,36; 2,04)
Collégial ou plus	0,78* (0,58; 1,05)	1,13 (0,13; 9,65)	4,54 (0,43; 47,89)	11,72*** (3,70; 37,19)	0,21*** (0,08; 0,56)
Emploi avant l'incarcération (référence = emploi à temps plein)					
Aucun emploi	0,86 (0,65; 1,15)	0,49 (0,08; 2,87)	11,06** (1,20; 101,69)	3,45** (1,24; 9,54)	0,55 (0,22; 1,41)
Temps partiel	1,07 (0,75; 1,51)	1,98 (0,12; 32,36)	2,62 (0,29; 23,89)	0,92 (0,27; 3,15)	0,41 (0,13; 1,29)
Co-délinquance (1 = souvent/toujours)	1,13 (0,87; 1,46)	0,77 (0,15; 3,98)	1,95 (0,41; 9,42)	0,46 (0,18; 1,22)	1,76 (0,77; 4,05)
Consommation de drogue dure (1 = oui)	1,28** (1,00; 1,64)	1,10 (0,24; 5,05)	5,89** (1,31; 26,30)	1,77 (0,83; 3,77)	1,72 (0,76; 3,88)
Constante	0,01*** (0,00; 0,02)	1,93 (0,02; 246,56)	0,06 (0,00; 5,62)	2,12 (0,12; 36,12)	0,11* (0,01; 1,08)
Observations	196	196	196	196	196
Pseudo R ²	4,6 % 28,31	0,6 % 8,40+05	6,3 % 2,1+04	3,7 % 5,5+04	8,5 % 7647,16
Test du rapport de vraisemblance pour α	($p \leq 0,01$)	($p \leq 0,01$)	($p \leq 0,01$)	($p \leq 0,01$)	($p \leq 0,01$)

* $p \leq 0,10$; ** $p \leq 0,05$; *** $p \leq 0,01$.
Le coefficient rapporté est le IRR (rapport de taux d'incidence) et l'intervalle de confiance à 95 % est présenté entre parenthèses.

TABLEAU 4
Résultats des analyses de régression binomiale négative : association entre le port d'arme à feu, la diversité et la fréquence des crimes commis parmi les participants non membres de gang

	Meurtre/tentative	Diversité	Drogue	Fraude	Instrumental	Prêt usuraire
Fréquence du port d'arme à feu (référence = jamais)						
Parfois	2,77 (0,76; 10,10)	1,80*** (1,27; 2,56)	3,11 (0,31; 30,92)	3,00 (0,37; 24,07)	3,21* (0,91; 11,36)	2,88 (0,76; 10,82)
Fréquemment	3,45 (0,74; 16,07)	1,55** (1,04; 2,30)	2,46 (0,16; 38,18)	0,07** (0,01; 0,80)	5,91** (1,44; 24,35)	3,95* (0,80; 19,51)
Variables confondantes						
Âge au premier crime	0,88** (0,79; 0,98)	0,99 (0,98; 1,01)	0,95 (0,89; 1,01)	0,95 (0,88; 1,02)	0,86*** (0,81; 0,93)	0,91*** (0,85; 0,97)
Faible maîtrise de soi	0,25*** (0,11; 0,58)	1,24** (1,02; 1,49)	2,26 (0,60; 8,50)	0,39 (0,11; 1,41)	0,95 (0,52; 1,74)	0,89 (0,50; 1,59)
Diplôme le plus élevé (référence = aucun diplôme)						
Secondaire	0,72 (0,24; 2,15)	0,90 (0,67; 1,21)	0,69 (0,11; 4,14)	1,97 (0,18; 21,14)	0,94 (0,32; 2,74)	1,47 (0,53; 4,07)
Collégial ou plus	0,23*** (0,06; 0,93)	0,76* (0,55; 1,04)	0,79 (0,08; 7,80)	1,23 (0,16; 9,75)	14,61*** (4,63; 46,17)	0,40* (0,14; 1,13)
Emploi avant l'incarcération (référence = emploi à temps plein)						
Aucun emploi	0,46 (0,11; 2,01)	0,76* (0,56; 1,03)	0,77 (0,11; 5,61)	57,18*** (6,28; 521,05)	3,23** (1,10; 9,42)	0,20*** (0,07; 0,56)
Temps partiel	2,53 (0,66; 9,65)	1,01 (0,70; 1,46)	7,45* (0,13; 45,83)	0,75 (0,67; 82,98)	0,52 (0,19; 2,74)	0,52 (0,14; 1,93)
Co-délinquance (1 = souvent/toujours)	0,48 (0,16; 1,42)	1,27* (0,97; 1,67)	0,57 (0,09; 3,68)	1,04 (0,20; 5,49)	0,66 (0,25; 1,73)	6,88*** (2,72; 17,38)
Consommation de drogue dure (1 = oui)	0,84 (0,30; 2,38)	1,23 (0,95; 1,60)	0,77 (0,13; 4,59)	3,15 (0,70; 14,19)	2,22** (1,01; 4,87)	0,77 (0,31; 1,94)
Constante	102,84*** (3,45; 3059,24)	0,01*** (0,00; 0,02)	1,39 (0,01; 174,23)	0,24 (0,22; 28,02)	0,60 (0,03; 1,73)	0,13 (0,01; 1,73)
Observations	204	204	204	201	204	204
Pseudo R ²	21,2 %	4,6 %	0,9 %	7,2 %	3,8 %	7,8 %
Test du rapport de vraisemblance	9,39	29,16	7,5+05	2,0+04	5,3+04	5 739,21
pour α	(p = 0,31) ^a	(p ≤ 0,01)	(p ≤ 0,01)	(p ≤ 0,01)	(p ≤ 0,01)	(p ≤ 0,01)

* p ≤ 0,10; ** p ≤ 0,05; *** p ≤ 0,01.
a : résultat au test d'Hosmer-Lemeshow puisqu'il s'agit d'un modèle de régression logistique.
Pour le modèle du meurtre ou tentative de meurtre, le coefficient rapporté est le rapport de cotes (RC). Pour les autres modèles, le coefficient rapporté est le IRR (rapport de taux d'incidence). L'intervalle de confiance à 95 % est présenté entre parenthèses pour tous les modèles.

5. Interprétation

Cette étude a évalué la relation entre le port d'arme à feu et trois paramètres de la carrière criminelle : (1) la participation ; (2) la fréquence ; et (3) la diversité des crimes commis. Les résultats reposent sur des données collectées auprès de 220 contrevenants qui étaient majoritairement incarcérés dans un établissement de détention fédéral au moment de l'étude. Dans notre questionnaire, le port d'arme à feu était conceptualisé comme une habitude de vie délinquante (voir Ouellet et Bouchard [2017] sur la question des habitudes de vie délinquantes). Les répondants mentionnaient s'ils portaient, de façon générale, une arme à feu lors de leurs activités criminelles et, le cas échéant, ils en indiquaient la fréquence. Bien que la nature transversale des données permette uniquement de mesurer l'association entre deux phénomènes, les résultats montrent de manière générale que les répondants qui portaient une arme à feu lors de leurs activités criminelles avaient des trajectoires différentes de ceux qui n'en portaient pas. Des résultats similaires ont aussi été rapportés dans des études basées sur des données longitudinales (Emmert et al., 2018 ; Docherty et al., 2020).

Les résultats de notre étude montrent aussi l'importance d'adopter une « position mitoyenne » lors de l'opérationnalisation des paramètres de la carrière criminelle. Cette stratégie tient compte des caractéristiques individuelles et des opportunités criminelles afin de prédire ses paramètres (Guerette et al., 2005). Ainsi, il est possible de bien nuancer la relation entre le port d'arme à feu et les paramètres de la carrière criminelle.

Premièrement, nos résultats montrent que le port d'arme à feu permet davantage de prédire la diversité de certains crimes ainsi que la fréquence à laquelle ils sont commis, plutôt que la simple participation. Notre première série d'analyses (tableau 2) suggère que le port d'arme à feu – indépendamment de sa fréquence – est relié à une probabilité plus élevée de commettre un homicide ou une tentative de meurtre. Le port occasionnel d'une arme à feu est aussi associé à une probabilité plus élevée de participer à des activités liées au prêt usuraire. Or, les autres analyses permettent de nuancer ces résultats.

Deuxièmement, l'effet de l'arme est susceptible d'être confondu avec celui d'autres facteurs concomitants (Emmert et al., 2018 ; Phillips et Maume, 2007). Plusieurs études rapportent que l'arme à feu est associée à une hausse du risque d'homicide ou à une escalade des conflits (Anglemyer et al., 2014 ; Felson et Messner, 1996 ; Kleck et DeLone,

1993; Wells et Horney, 2002). Cette contamination s'est produite, car les études précédentes ne tenaient pas toujours compte du penchant criminel ou de la dangerosité des contrevenants (Emmert et al., 2018). Des études montrent d'ailleurs que les armes à feu se retrouvent souvent entre les mains de certains individus fortement impliqués dans la criminalité violente, comme les membres de gang (Erickson et al., 2006; Wright et Rossi, 1986). Bien qu'immunisées contre le biais de contamination, les études qui reposent sur l'approche du cas-témoin s'intéressent à la présence d'une arme à feu à la maison et au risque de mort violente (voir la méta-analyse de Anglemeyer et al. [2014] sur la question), rendant toute généralisation impossible aux autres activités délinquantes (Kleck, 1998). Nos résultats montrent en effet que la capacité prédictive de l'arme à feu peut être confondue avec d'autres facteurs. Nos résultats suggèrent que le port fréquent d'une arme à feu est associé positivement à la probabilité de meurtre ou tentative de meurtre (tableau 2). Toutefois, la relation significative disparaît lorsque les membres de gang sont retirés de l'échantillon (tableau 4), suggérant que les contrevenants les plus dangereux sont aussi ceux qui utilisent les armes les plus létales (Kleck, 2017). Le même constat peut être fait pour l'échelle de prêts usuraires. Les résultats du tableau 3 montrent que les participants qui portaient occasionnellement ou fréquemment une arme à feu affichaient un taux mensuel plus élevé d'activités liées au prêt usuraire que ceux qui n'en portaient pas. Cependant, la relation s'atténue lorsque les membres de gang sont retirés des analyses (tableau 4). Seuls les contrevenants qui portaient souvent une arme à feu rapportaient des taux plus élevés de prêts usuraires.

Troisièmement, le port d'arme à feu est positivement associé à la fréquence de certaines catégories de crimes, indépendamment du sous-échantillon utilisé. Les participants qui portaient souvent une arme à feu rapportaient également un taux mensuel plus important de crimes instrumentaux comparativement à ceux qui n'en portaient pas. Des études longitudinales montrent d'ailleurs que les contrevenants ont tendance à s'armer juste avant d'intensifier leurs activités criminelles, qu'il s'agisse de vente de drogues (Emmert et al., 2018; Docherty et al., 2020), de crimes violents ou contre la propriété (Emmert et al., 2018). Nos résultats montrent aussi que le port d'arme à feu – indépendamment de la fréquence – est associé à une criminalité plus diversifiée. Ces résultats sont compatibles avec les théories du facilitateur et de l'effet de l'arme qui soutiennent respectivement que les personnes peuvent choisir

de porter une arme lorsqu'elles commettent des crimes ou que le port d'arme permet de saisir certaines occasions criminelles. L'arme à feu peut être conçue comme un produit criminogène qui permet de profiter de certaines opportunités criminelles (Felson et Eckert, 2018), de s'attaquer à des cibles bien protégées (Cook, 1991) ou de rendre la menace plus crédible, obtenant ainsi la collaboration des victimes (Kleck et McElrath, 1991). Nos résultats combinés avec ceux d'autres études suggèrent que le port d'arme à feu peut être conceptualisé comme une habitude de vie déviante pouvant affecter la trajectoire criminelle de certains contrevenants (Emmert et al., 2008 ; Docherty et al., 2020). Cette habitude de vie déviante serait associée à une intensification de certaines activités criminelles et à leur diversification.

Quatrièmement, nos résultats montrent que le port d'une arme à feu n'est aucunement associé à certaines catégories de crimes. Le port d'arme n'entretient aucune relation avec la production et la vente de drogues, ce qui diverge des résultats de Docherty et al. (2020). L'arme à feu est même associée négativement à la fraude dans certains modèles (tableaux 3 et 4). L'arme à feu semble donc se dissocier de trajectoires criminelles articulées autour de catégories particulières de crimes. D'autres facteurs seraient en cause. À cet effet, les participants qui n'avaient pas d'emploi avant leur incarcération ou qui consommaient des drogues étaient plus susceptibles de rapporter des activités de fraude, ce qui est compatible avec le modèle économico-compulsif de Goldstein (1985).

Finalement, d'autres études sont nécessaires pour bien comprendre l'influence des armes à feu sur les paramètres de la carrière criminelle. Notre échantillon était principalement composé de détenus fédéraux incarcérés pour des peines de deux ans ou plus. Ils représentent les détenus qui ont commis les crimes plus graves et nos résultats ne sauraient être généralisables à l'ensemble des contrevenants. La majorité des études américaines ont aussi été menées auprès de contrevenants ayant commis de sérieux crimes (Docherty et al., 2020 ; Emmert et al., 2018 ; Phillips et Maume, 2007). Des études auprès de contrevenants non incarcérés ou détenus dans des établissements provinciaux (peines inférieures à deux ans) sont nécessaires. Notre questionnaire ne sondait pas les détenus sur les autres armes portées lors de leurs activités. Par conséquent, d'autres études gagneraient à tenir compte des autres armes portées par les contrevenants pour établir la supériorité de l'arme à feu par rapport aux armes blanches. Cook (1991) soutient que l'arme à feu donne un avantage important à l'assaillant, mais d'autres études

montrent qu'elle ne donne qu'un maigre avantage (Emmert et al., 2018; Wells et Horney, 2002).

Conclusion

Les présents résultats suggèrent que les contrevenants qui ont l'habitude de porter une arme à feu sont plus actifs sur le plan des crimes instrumentaux et affichent une criminalité plus diversifiée. La relation entre le port d'arme à feu, le meurtre ou la tentative de meurtre et le prêt usuraire était toutefois teintée par le penchant criminel des individus. Le port d'arme à feu semble donc associé à certains paramètres de la carrière criminelle, réaffirmant l'intérêt de s'attarder davantage aux habitudes de vie déviantes pour expliquer les trajectoires des contrevenants dans le cadre de prochaines études (Ouellet et Bouchard, 2017; Uggen et Thompson, 2003).

Références

- Anglemyer, A., Horvath, T., et Rutherford, G. (2014). The Accessibility of Firearms and Risk for Suicide and Homicide Victimization Among Household Members. *Annals of Internal Medicine*, 160(2), Article 2. <https://doi.org/10.7326/M13-1301>
- Austin, P. C. (2009). Balance diagnostics for comparing the distribution of baseline covariates between treatment groups in propensity-score matched samples. *Statistics in medicine*, 28(25), 3083-3107.
- Berk, R., et MacDonald, J. M. (2008). Overdispersion and Poisson regression. *Journal of Quantitative Criminology*, 24: 269-284.
- Blais, E., Décary-Héту, D., et Leclerc, B. (2024). 1200 paths and counting: A script analysis of firearms trafficking in the Province of Quebec, Canada. *Journal of Criminal Justice*, 95, 102301.
- Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J. A., et Visser, C. A. (1986). Criminal careers and "Career Criminals" (Vol. 1). Washington, DC: National Academy Press.
- Cook, P. J. (1991). The Technology of Personal Violence. *Crime and Justice: A Review of Research*, 14, 1-72.
- Docherty, M., Mulvey, E., Beardslee, J., Sweeten, G., et Pardini, D. (2020). Drug Dealing and Gun Carrying Go Hand in Hand: Examining How Juvenile Offenders' Gun Carrying Changes Before and After Drug Dealing Spells Across 84 Months. *Journal of Quantitative Criminology*, 36(4), Article 4. <https://doi.org/10.1007/s10940-019-09442-9>
- Eklblom, P., et Tilley, N. (2000). Going equipped. *British Journal of Criminology*, 40(3), 376-398.

- Emmert, A. D., Hall, G. P., et Lizotte, A. J. (2018). Do weapons facilitate adolescent delinquency? An examination of weapon carrying and delinquency among adolescents. *Crime et Delinquency*, 64(3), 342-362.
- Erickson, P. G., et Butters, J. E. (2006). *Youth, Weapons and Violence in Toronto and Montreal*. Public Safety Canada.
- Erickson, P. G., Butters, J. E., Korf, D. J., Harrison, L. D., et Cousineau, M.-M. (2006). Weapons and Violence Among Male Delinquents: An International Comparative Study. *International Annals of Criminology*, 44(1-2), 125-151.
- Farrington, D. P., Gaffney, H., et Ttofi, M. M. (2017). Systematic reviews of explanatory risk factors for violence, offending, and delinquency. *Aggression and violent behavior*, 33, 24-36.
- Felson, M., et Eckert, M. (2018). *Crime and Everyday Life: A brief introduction* (6^e édition). Sage.
- Felson, R. B., et Messner, S. F. (1996). To kill or not to kill? Lethal outcomes in injurious attacks. *Criminology*, 34(4), 519-545.
- Gann, S. M., Sullivan, C. J., et Ilchi, O. S. (2015). Elaborating on the Effects of Early Offending: A Study of Factors that Mediate the Impact of Onset Age on Long-Term Trajectories of Criminal Behavior. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 1(1), 63-86. <https://doi.org/10.1007/s40865-015-0003-4>
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A., et Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American journal of sociology*, 107(4), 990-1064.
- Goldstein, P. J. (1985). The Drugs/Violence Nexus: A Tripartite Conceptual Framework. *Journal of Drug Issues*, 15(4), 493-506.
- Gotlib, I. H., et Wheaton, B. (1997). *Stress and adversity over the life course: Trajectories and turning points*. Cambridge University Press.
- Grasmick, H. G., Tittle, C. R., Bursik Jr, R. J., et Arneklev, B. J. (1993). Testing the core empirical implications of Gottfredson and Hirschi's general theory of crime. *Journal of research in crime and delinquency*, 30(1), 5-29.
- Horney, J., Osgood, D. W., et Marshall, I. H. (1995). Criminal careers in the short-term: Intra-individual variability in crime and its relation to local life circumstances. *American sociological review*, 655-673.
- Hosmer, D.W., Lemeshow, S., et Sturdivant, R.X. (2013). *Applied Logistic Regression* (3e éd.). Wiley.
- Jolliffe, I. T., et Cadima, J. (2016). Principal component analysis: A review and recent developments. *Philosophical transactions of the royal society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 374(2065), 20150202.
- Kleck, G. (2017). *Targeting guns: Firearms and their control*. Routledge.
- Kleck, G., et DeLone, M. A. (1993). Victim resistance and offender weapon effects in robbery. *Journal of Quantitative Criminology*, 9(1), Article 1.
- Kleck, G., et McElrath, K. (1991). The effects of weaponry on human violence. *Social forces*, 69(3), 669-692.
- Laub, J. H., et Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31(3), 301-325.

- Laub, J. H., et Sampson, R. J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*. Harvard University Press.
- Lizotte, A. J., Krohn, M. D., Howell, J. C., et Tobin, K. (2000). Factors Influencing Gun Carrying among Young Urban Males over the Adolescent-Young Adult Life Course. *Criminology*, 38(3), Article 3.
- MacDonald, J. M., et Lattimore, P. K. (2010). Count models in criminology. Dans A.R. Piquero et D. Weisburd (dir.), *Handbook of quantitative criminology*, 683-698. Springer.
- McGee, T. R., et Farrington, D. P. (2019). Developmental and life-course explanations of offending. *Psychology, Crime et Law*, 25(6), 609-625.
- McGloin, J. M., Sullivan, C. J., Piquero, A. R., et Pratt, T. C. (2007). Local life circumstances and offending specialization/versatility: Comparing opportunity and propensity models. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 44(3), 321-346.
- McNeeley, S. (2022). A long-term follow-up evaluation of an employment assistance reentry program. *Justice Evaluation Journal*, 5(1), 90-108.
- Morselli, C. (2012). Assessing network patterns in illegal firearm markets. *Crime, Law et Social Change*, 57(2), Article 2. <https://doi.org/10.1007/s10611-011-9340-3>
- Morselli, C., Tremblay, P., et McCarthy, B. (2006). Mentors and criminal achievement. *Criminology*, 44(1), 17-43.
- Ouellet, F., et Bouchard, M. (2017). Only a matter of time? The role of criminal competence in avoiding arrest. *Justice Quarterly*, 34(4), 699-726.
- Ouellet, F., et Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56(5), 527-562.
- Phillips, S., et Maume, M. O. (2007). Have gun will shoot? Weapon instrumentality, intent, and the violent escalation of conflict. *Homicide studies*, 11(4), 272-294.
- Piquero, A. R., et Chung, H. L. (2001). On the relationships between gender, early onset, and the seriousness of offending. *Journal of Criminal Justice*, 29(3), 189-206. [https://doi.org/10.1016/S0047-2352\(01\)00084-8](https://doi.org/10.1016/S0047-2352(01)00084-8)
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., et Blumstein, A. (2007). *Key issues in criminal career research: New analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development*. Cambridge University Press.
- Piquero, A.R., Farrington, D.P., et Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. *Crime and Justice*, 30, 359-506.
- Pratt, T.C., et Cullen, F.T. (2000). The Empirical Status of Gottfredson and Hirschi's General Theory of Crime: A meta-analysis. *Criminology*, 38(3), 931-964. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2000.tb00911.x>
- Rubin, D. B. (2018). Multiple imputation. Dans *Flexible imputation of missing data, second edition* (p. 29-62). Chapman and Hall/CRC.
- Sampson, R. J., et Laub, J. H. (2017). A general age-graded theory of crime: Lessons learned and the future of life-course criminology. Dans *Integrated developmental and life-course theories of offending* (p. 165-182). Routledge.

- Saunders, P. (2021). Loan sharking: Changing patterns in, and challenging perceptions of, an abuse of deprivation. *Journal of Public Health*, 43(1), e62-e68. <https://doi.org/10.1093/pubmed/fdz090>
- Sheley, J. F. et Wright, J. D. (1993). *Gun Acquisition and Possession in Selected Juvenile Samples*. 13.
- Theobald, D., et Farrington, D. P. (2009). Effects of getting married on offending: Results from a prospective longitudinal survey of males. *European journal of criminology*, 6(6), 496-516.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., et Farrington, D. P. (2003). Key results from the first forty years of the Cambridge study in delinquent development. *Taking stock of delinquency: An overview of findings from contemporary longitudinal studies*, 137-183.
- Uggen, C., et Thompson, M. (2003). The socioeconomic determinants of ill-gotten gains: Within-person changes in drug use and illegal earnings. *American journal of sociology*, 109(1), 146-185.
- Van Koppen, V., Rodermond, E., et Blokland, A. (2020). Waxing and waning : Periods of intermittency in criminal careers. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 6, 1-24.
- Watkins, A. M., Huebner, B. M., et Decker, S. H. (2008). Patterns of Gun Acquisition, Carrying, and Use Among Juvenile and Adult Arrestees : Evidence from a High-Crime City. *Justice Quarterly*, 25(4), 674-700. <https://doi.org/10.1080/07418820801930118>
- Wells, W., et Horney, J. (2002). Weapon effects and individual intent to do harm : Influences on the escalation of violence. *Criminology*, 40(2), 265-296.
- Wortley, R. (1997). Reconsidering the role of opportunity in situational crime prevention. Dans G. Newman et R.V. Clarke (dir.), *Rational Choice and Situational Crime Prevention*, 65-82. Routledge.
- Wright, J. D., Rossi, P. H., et Libby, N. E. (1986). *Armed and Considered Dangerous: New Second Edition*.
- Zimring, F. E. (1972). The medium is the message: Firearm caliber as a determinant of death from assault. *The Journal of Legal Studies*, 1(1), 97-123.

The Weapon of the Crime: The Relationship Between Firearm Carrying and Criminal Career Characteristics

ABSTRACT • *Studies of the life trajectories of adult offenders generally focus on life events that can lead to desistance. By contrast, few studies examine deviant lifestyle habits that may encourage offenders to persist in crime or to commit additional offenses. Carrying a weapon represents such deviant lifestyle habits. This study therefore examines the relationship between carrying a firearm and participation in crime, as well as the frequency and diversity of committed offenses. Data was collected from 220 adult offenders regarding various topics, including their criminal histories, their relationships with firearms, and certain life events. Carrying a firearm was only weakly related to participation in specific*

types of crime. However, individuals who carried a firearm engaged in a wider range of criminal activities and had committed more instrumental crimes. Additionally, the relationship between carrying a firearm, homicide or attempted homicide, and loan sharking was “contaminated” by the respondents’ criminal propensity. Fraud, as well as drug production and trafficking, were not related to carrying a firearm. In conclusion, firearms represent a deviant lifestyle habit that appears to be associated with certain parameters of the criminal career. Further studies are needed, first, to better understand the advantages of firearms compared to other weapons, and second, to examine these relationships in other samples of offenders.

KEYWORDS • *Firearm, criminal career, deviant lifestyle, criminal offenses, trajectories.*

Arma del crimen : relación entre la tenencia de armas de fuego y los parámetros de la trayectoria delictiva

RESUMEN • *Este estudio se centra en el papel del porte de armas de fuego como un hábito de vida desviado en las trayectorias criminales, un aspecto aún poco explorado en comparación con los factores de desistimiento. Desde datos recopilados de 220 delinquentes adultos, examina las relaciones entre el porte de armas, la participación en delitos, su frecuencia y su diversidad. Los resultados muestran que el porte de armas de fuego está poco asociado con la participación en diferentes tipos de delitos. Sin embargo, los individuos armados presentan una mayor diversificación de sus actividades delictivas y cometen más delitos instrumentales. Algunas relaciones, en particular con los homicidios (o intentos) y el préstamo usurario, parecen estar influidas por una propensión criminal preexistente. No se observó ninguna asociación con el fraude ni con las actividades relacionadas con las drogas. En conclusión, el porte de armas de fuego aparece como un hábito de vida desviado vinculado a ciertos aspectos de la carrera criminal, aunque se necesitan más investigaciones para comprender mejor sus mecanismos y especificidades.*

PALABRAS CLAVE • *Arma de fuego, carrera criminal, hábitos de vida desviados, delincuencia, trayectorias.*

Signaux numériques de violence : l'utilisation des médias sociaux par les membres de gangs à Montréal

Noelle Warkentin¹

Doctorante

École de criminologie, Simon Fraser University

noelle_warkentin@sfu.ca

Étienne Blais

Professeur titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

etienne.blais@umontreal.ca

David Décary-Héту

Professeur agrégé

École de criminologie, Université de Montréal

Directeur adjoint du CICC-UdeM

david.decary-hetu@umontreal.ca

Cette recherche a été soutenue par la Chaire de recherche sur la prévention de la violence armée dans la région métropolitaine, subvention n° 2023-OMLM-337119.

Faits saillants

- ✦ Analyse de comptes Instagram, YouTube, Snapchat et TikTok de membres de gangs à Montréal.
- ✦ Codage hybride des publications pour repérer les armes à feu, les gestes d'arme, les signes de la main et autres formes de violence.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY

1. Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, 3150, Jean-Brillant, bureau C-4115, Montréal (Québec).

- Un faible nombre de messages contiennent au moins un indicateur de violence.
- Les gestes d'arme et les signes de la main dominant, avec des différences marquées selon la plateforme.
- Les membres de gangs de rue cherchent à émettre des signaux de violence dans une ville canadienne, tout comme dans les grandes villes américaines.

RÉSUMÉ • *Comme la plupart des jeunes d'aujourd'hui, les membres de gangs de rue utilisent de plus en plus les médias sociaux; toutefois, ils affichent souvent des menaces ou se vantent de leur affiliation à un gang. Avec l'augmentation de la violence liée aux armes à feu et aux gangs, cette étude a examiné comment les membres de gangs dans une ville canadienne utilisent les médias sociaux pour afficher du contenu violent. Une analyse du contenu visuel des comptes Instagram, YouTube, Snapchat et TikTok de membres de gangs connus à Montréal, au Canada, a été effectuée. Les messages ont été codés en fonction d'indicateurs de violence: présence d'armes à feu, gestes d'arme à feu, signes de main et autres images violentes. Les armes à feu étaient présentes dans 29 % des messages codés, tandis que les gestes et les signes de main apparaissaient dans plus de 50 % des messages codés. Les autres types d'images violentes, y compris les passages à tabac et les images de cadavres, sont rares. Instagram montrait plus de signes de main et d'armes à feu; YouTube présentait plus de gestes d'arme à feu. Ces résultats décrivent comment les membres de gangs utilisent les médias sociaux pour faire de la violence et révèlent les différences dans l'utilisation des plateformes. Ils donnent un aperçu de la façon dont les gangs communiquent en ligne dans une ville canadienne et nous amènent à formuler des stratégies pour réagir à ces comportements problématiques.*

MOTS CLÉS • Violence, armes à feu, théorie des signaux, gangs, médias sociaux.

Introduction

Au Canada, le nombre d'homicides commis avec une arme à feu a augmenté en 2021, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente (Cotter, 2021). Au Québec, les crimes violents commis avec une arme à feu ont, eux, augmenté de 29 % en 2022 par rapport aux cinq années précédentes; le nombre de décharges d'armes à feu a également augmenté de 88 % en 2022 par rapport aux cinq années précédentes (Service de police de la Ville de Montréal [SPVM], 2023). Comme l'a noté le SPVM (2023), cela pourrait être attribuable à plusieurs facteurs, dont une augmentation du taux de possession d'armes à feu. Cette augmentation de la violence armée se reflète également dans l'augmentation des crimes liés aux gangs de rue impliquant des armes à feu, qui

avaient presque doublé au Canada entre 2013 et 2020 (Sécurité publique Canada, 2021). Dans l'ensemble, 46 % de tous les homicides par armes à feu au Canada en 2021 étaient confirmés ou soupçonnés d'être liés à des gangs de rue, comparativement à 7 % des autres homicides (Cotter, 2021). Ces statistiques révèlent que la violence armée liée aux gangs de rue est un grave problème et que des mesures devraient être prises pour identifier activement les indicateurs de violence armée à l'avance.

La présence des gangs de rue sur les médias sociaux n'est pas un phénomène nouveau, et de nombreuses recherches s'y sont intéressées au fil des ans (voir Balasuriya et al., 2016; Blandfort et al., 2019; Décary-Hétu et Morselli, 2011; Fernandez-Planells et al., 2020; Hsiao et al., 2023; Moule et al., 2014; Patton et al., 2013; Patton et al., 2017). Les membres de gangs de rue utilisent les médias sociaux comme moyen pour rester en contact avec leurs pairs et comme une forme d'expression de soi (Décary-Hétu et Morselli, 2011; Densley, 2013; Fernandez-Planells et al., 2020; Hsiao et al., 2023; Melde et Weerman, 2020). Les recherches suggèrent que les membres de gangs de rue utilisent les plateformes de médias sociaux pour promouvoir leur mode de vie et leur affiliation à un gang, pour lancer des menaces et pour soutenir des activités criminelles (Densley, 2013; Morselli et Décary-Hétu, 2013; Patton et al., 2017; Patton et al., 2019b). Les recherches antérieures ont toutefois eu tendance à se concentrer principalement sur les gangs des grandes villes américaines, telles que Chicago, New York, Los Angeles et Détroit (voir Balasuriya et al., 2016; Lauger et Densley, 2018; Moule et al., 2017; Moule et al., 2014; Patton et al., 2016; Patton et al., 2019a; Patton et al., 2017; Patton et al., 2019b). Les comportements des membres de gangs de rue dans de plus petites villes, et dans d'autres pays, restent très peu étudiés. Ils pourraient être bien différents des grandes villes américaines où de nombreux gangs de rue s'affrontent. De plus, la plupart des études ont porté sur des plateformes plus anciennes (p. ex. Facebook et Twitter, maintenant X) qui ne sont pas en phase avec les dernières transformations numériques; avec la popularité croissante des nouvelles plateformes de médias sociaux, l'utilisation qu'en font les membres de gangs de rue pourrait être très différente. La présente étude explore donc les menaces et la violence armée affichées sur les nouvelles plateformes de médias sociaux par les gangs de rue d'une ville canadienne: Montréal. L'article présente tout d'abord l'état des connaissances sur les gangs de rue et les médias sociaux. Il présente ensuite la collecte de données sur des profils de membres de gangs de rue et leur

utilisation des médias sociaux. L'article se termine par une discussion de la réponse à apporter à la présence de membres de gangs de rue sur les médias sociaux.

Gangs et médias sociaux

Les gangs de rue sont définis comme « un groupe qui se tient ensemble, qui porte des couleurs ou des vêtements associés à un gang, qui a établi des limites claires de son territoire et qui protège ses membres et son territoire contre d'autres gangs rivaux au moyen de combats ou de menaces » (Densley, 2013, p. 456; traduction libre). Si les individus peuvent s'identifier comme appartenant à un gang, ils doivent également être reconnus par les autres comme tels; ensemble, ces groupes semi-fermés s'engagent dans un modèle d'activité criminelle et règlent leurs différends entre eux plutôt que de se tourner vers les forces de l'ordre (Densley, 2013). Les définitions des gangs de rue varient d'une étude à l'autre, et une étude approfondie de tous les débats dépasse le cadre de cet article. Nous adopterons ici la perspective large de Densley (2013) qui rejoint les données ouvertes de cet article.

Tout comme la population en général, les membres de gangs en sont venus à se fier aux plateformes de médias sociaux pour communiquer (Décary-Héту et Morselli, 2011; Densley, 2013; Fernandez-Planells et al., 2020; Melde et Weerman, 2020; Patton et al., 2013; Patton et al., 2019b). Comme l'appartenance à un gang de rue débute habituellement à l'adolescence (Sela-Shayovitz, 2012), et que c'est à cet âge que commence l'utilisation des médias sociaux, il n'est guère surprenant que les membres de gangs de rue soient susceptibles d'être actifs sur ces plateformes (Pyrooz et al., 2015). En fait, des études ont révélé que les membres de gangs de rue peuvent même utiliser les médias sociaux dans une plus grande mesure que les non-membres de gangs (McCuddy et Esbensen, 2020; Sela-Shayovitz, 2012). McCuddy et Esbensen (2020) ont indiqué que, comparativement à leurs pairs, les membres de gangs de rue sont plus susceptibles d'afficher des renseignements sur leur participation à des activités illégales et de recevoir du soutien pour de telles activités de la part de connaissances en ligne. Les recherches ont également constaté que les membres de gangs de rue utilisent les médias sociaux pour publier du contenu violent afin de mousser leur réputation, car il est plus facile d'obtenir de l'attention et du pouvoir en ligne (Morselli et Décary-Héту, 2013; Moule et al., 2017; Patton et al., 2013;

Patton et al., 2016; Patton et al., 2019a). Ainsi, les médias sociaux pourraient être un outil important pour identifier les menaces potentielles afin d'y répondre de façon appropriée avant qu'elles ne s'intensifient hors ligne (Patton et al., 2016).

Les gangs de rue et la violence armée sur les médias sociaux

Traditionnellement, les activités des gangs de rue, comme le trafic de stupéfiants, la perpétration de crimes violents et les querelles avec des rivaux, étaient toutes entreprises en personne. Toutefois, avec l'utilisation des médias sociaux, les gangs de rue n'ont plus besoin d'avoir recours au bouche-à-oreille pour répandre leur réputation, car les membres peuvent facilement publier du contenu en ligne à un public beaucoup plus vaste (Morselli et Décary-Hétu, 2013). Bien que les gangs de rue se forment encore au sein des collectivités, les médias sociaux ajoutent un nouveau vecteur à leurs interactions en personne et à l'émission de leurs menaces. Le contenu des médias sociaux sert à promouvoir l'affiliation ou l'intérêt à un gang, à discuter de la participation à des actes de violence, à menacer des rivaux et à étendre le réseau de gangs de rue. Ce phénomène a été surnommé « cyberbanging » (Frank et al., 2011; Holt et Bossler, 2020; Lauger et Densley, 2018; Morselli et Décary-Hétu, 2013; Patton, 2013; Sela-Shayovitz, 2012) et couvre, par exemple, le contenu décrivant de la violence armée, les vidéos de rap présentant un contenu violent, y compris les armes à feu et les gestes commis avec une arme à feu. Ces gestes sont utilisés pour renforcer la violence armée (Lauger et Densley, 2018; Moule et al., 2017). Les thèmes communs entrelacés dans ces vidéos sont la représentation d'une identité violente et d'un style de vie de délinquant, et l'affrontement avec des rivaux (Lauger et Densley, 2018; Pawelz et Elvers, 2018; Van Vugt, 2020).

En ligne, l'hostilité peut se propager par des rumeurs, des vidéos avec des comportements irrespectueux, comme montrer des pancartes ou des couleurs de gangs de rue, ou s'afficher sur le territoire d'un rival (Moule et al., 2017; Patton et al., 2019b). Bien que ce type de contenu soit destiné à renforcer une image de dureté, il peut également conduire à ce que la personne qui s'affiche en ligne soit la cible de violences (Patton et al., 2016; Patton et al., 2019a). Toutefois, cela ne s'applique pas seulement au contenu avec des armes à feu, car Urbanik et Haggerty (2018) ont également indiqué que les publications montrant des signes

d'appartenance des membres de gangs de rue peuvent également être interprétées comme une provocation, et mener à des conflits violents. De tels symboles d'appartenance peuvent inclure, par exemple, le port de couleurs de gangs de rue ou des signes de main (Moule et al., 2017). Les messages en apparence inoffensifs peuvent représenter une menace plus grande qu'ils n'en ont l'air. Pour ces raisons, les espaces en ligne peuvent être comparés à une rue virtuelle pouvant inciter à la violence hors ligne (Lauger et Densley, 2018; Moule et al., 2017, p. 2017).

Combiné avec le transfert immédiat de l'information dans ces espaces, ce modèle de communication entraîne une propagation instantanée des menaces et des rumeurs, et ce, à un public beaucoup plus large que celui hors ligne (Patton et al., 2018, p. 2018; Urbanik et Haggerty, 2018). Les hostilités nouvelles ou en cours entre rivaux peuvent alors évoluer rapidement, ce qui pourrait intensifier les conflits entre gangs et se traduire par de la violence hors ligne (Patton et al., 2018; Urbanik et Haggerty, 2018). Van Vugt (2020) a d'ailleurs établi une corrélation entre l'agression dans les publications sur X et les crimes violents hors ligne. Il faut toutefois faire preuve de prudence lorsqu'on tente de déterminer si un contenu en ligne peut être utilisé pour prédire la violence hors ligne. Comme le souligne Stuart (2020), prédire la violence hors ligne à partir de publications en ligne n'est pas simple et les significations sociales du contenu en ligne risquent d'être mal interprétées. Patton et al. (2014) ont précisé que, même s'il existe des preuves que la violence en ligne peut être transférée hors ligne, il reste beaucoup à faire pour développer des modèles prédictifs fiables. Il est donc impératif que des recherches soient menées pour aider à identifier les contenus violents susceptibles de conduire à la violence hors ligne, ce qui permettrait ensuite de prendre des mesures préventives.

Théorie du signal et violence des gangs de rue sur les médias sociaux

La théorie du signal est très utile pour comprendre la violence des gangs de rue sur les plateformes de médias sociaux. Introduite par Spence (1973), la théorie du signal joue un rôle important dans l'évaluation des communications et de la véracité des faits qui sont partagés. Comme l'explique Gambetta (2008), dans les situations de conflit, chaque adversaire va chercher à démontrer à l'autre qu'il est le plus fort, ou du moins avantagé dans un éventuel combat. L'objectif des signaux qui sont

envoyés est de faire reculer son adversaire, pour éviter un affrontement. Ainsi, le signaleur peut chercher à tromper le destinataire en lui faisant accroire quelque chose pour tirer profit de la situation ; les destinataires essaient, eux, de ne pas se faire bernier par le signaleur (Gambetta, 2008).

En appliquant la théorie du signal au recrutement par les gangs de rue, Densley (2013) a déterminé que les gangs utilisent des signaux difficiles à falsifier pour sélectionner leurs recrues, comme l'existence d'un casier judiciaire ; ce dernier vient démontrer la nature délinquante du candidat potentiel. Densley (2013) a précisé qu'un coût élevé associé à l'envoi d'un signal augmente les chances qu'il soit véridique, soit qu'il communique effectivement un attribut ou une expérience passée. Comme une personne risque d'être arrêtée si elle publie des images et des vidéos de ses crimes en ligne, celle qui le fait se montre prête à de grands sacrifices pour son gang, et prouve qu'elle est capable de violence. Les recherches confirment l'importance du rapport entre le coût pour émettre un signal et la véracité de ce dernier. Elles confirment également que les similitudes entre l'émetteur et le destinataire d'un signal influencent positivement l'évaluation de ce dernier (Bakken, 2021 ; Décary-Héту et Leppanen, 2016).

Présente étude

La présente étude a pour but d'examiner comment les membres de gangs de rue de Montréal, au Canada, utilisent les plateformes de médias sociaux les plus populaires pour publier des contenus violents. L'enquête sur les comportements violents des membres de gangs de rue dans une ville comme Montréal permet de comparer les résultats d'études antérieures qui se sont principalement concentrées sur les gangs dans les grandes villes américaines (voir Décary-Héту et Morselli, 2011 ; Urbanik et Haggerty, 2018 ; Hsiao et al., 2023 ; Morselli et Décary-Héту, 2013 ; Moule et al., 2017 ; Patton et al., 2019a ; Patton et al., 2016 ; van Vugt, 2020), comblant ainsi une lacune dans la littérature. Les grandes villes américaines, comme New York ou Chicago, peuvent avoir une population de gangs plus importante et plus active, avec plus de conflits en ligne et hors ligne. Le problème des gangs de rue est bien réel à Montréal également, et il est donc intéressant de comprendre comment les processus sociaux entre les gangs de rue fonctionnent dans un cadre différent. Toutes les villes ne se heurtent pas au même problème de gangs que Chicago, et les leçons tirées de l'expérience de cette ville ne sont pas forcément applicables de manière plus générale.

Comme les plateformes de médias sociaux sont devenues un moyen populaire de communiquer avec les autres, tant en public qu'en privé, elles offrent une riche source d'information pour la recherche qualitative (McKenna et al., 2017). Des chercheurs ont déjà utilisé les médias sociaux pour étudier les signaux émis par les membres de gangs (voir Décary-Héty et Morselli, 2011 ; Hsiao et al., 2023 ; Morselli et Décary-Héty, 2013 ; Patton et al., 2013 ; Patton et al., 2016 ; Patton et al., 2019b ; Urbanik et Haggerty, 2018), et les médias sociaux sont devenus des espaces pertinents à explorer. Toutefois, comme les plateformes de médias sociaux sont susceptibles de perdre de leur popularité au fur et à mesure que de nouvelles apparaissent, il est important d'examiner celles qui sont actuellement populaires. Les plateformes plus anciennes peuvent ne pas être utilisées autant que les plus populaires, ce qui peut donner lieu à des conclusions qui ne décrivent pas toute la portée de l'utilisation des médias sociaux par les gangs de rue. Pour cette raison, plusieurs plateformes actuellement populaires ont été examinées dans le cadre de cette étude : Instagram, YouTube, Snapchat et TikTok. Les nouvelles plateformes peuvent permettre une façon différente de s'exprimer, ce qui a été souligné par Austin et al. (2020), qui ont constaté que, comparativement à X, Instagram s'engageait davantage dans des publications plus émotives, comme la colère. Cela pourrait signifier que les messages partagés sur Instagram peuvent être commentés ou likés plus facilement, ce qui en ferait un espace populaire pour partager ce contenu.

Les gangs de rue à Montréal

Le Québec, la province francophone du Canada, compte une trentaine de gangs de rue et environ 1 400 membres associés, dont la majorité résident dans la ville de Montréal (Sécurité publique Canada, 2022). Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation de l'activité des gangs en ce qui a trait au trafic sexuel, au trafic de stupéfiants et aux dommages matériels qui se sont étendus aux régions limitrophes de l'île de Montréal (Sécurité publique Canada, 2022). Avec cette augmentation de l'activité des gangs, il est donc important de comprendre comment ceux-ci utilisent les médias sociaux pour publier des messages sur la violence et les armes à feu.

Échantillon

La première tâche consistait à relever les noms de membres connus de gangs de rue à Montréal, au Québec. Des articles de journaux traitant des gangs de rue à Montréal ont été recueillis en août et en septembre 2023 afin de compiler une liste de tous les membres nommés. Une recherche Google a été effectuée, avec le filtre « nouvelles » et le terme de recherche « gangs Montréal ». Les articles de presse correspondants ont ensuite été lus pour rechercher des mentions de membres connus de gangs, excluant toute mention d'associé ou de personne ayant des relations avec un gang pour ne pas faire de suppositions au sujet de leur appartenance. Chaque membre identifié à partir de ces articles a été classé selon le gang auquel il était affilié ; nous avons fait de même pour les quartiers dans lesquels les gangs prétendaient avoir leur territoire. Des recherches individuelles ont également été réalisées pour 17 gangs identifiés par un organisme chargé de l'application de la loi.

Il existe certaines craintes quant à l'utilisation de journaux comme source d'information sur les gangs (Roth, 2024). Il aurait en effet été préférable d'obtenir l'information sur l'appartenance à un gang de sources plus officielles, ou encore par des témoignages directs. Cette méthode n'a cependant pu être utilisée pour des raisons d'accès et de ressources. Cela ne veut pas dire pour autant que les sources journalistiques sont dénuées d'intérêt. Nous avons premièrement sélectionné des sources journalistiques crédibles qui ont généralement un processus d'édition rigoureux qui filtre les informations frivoles. Nous avons deuxièmement seulement utilisé les mentions claires d'appartenance à un gang, et non les connexions à des gangs. Ceci est encore une fois un effort pour diminuer les risques d'étudier des individus qui ne seraient pas des membres de gangs. En prenant une source non officielle, nous avons troisièmement pu nous éloigner des autres études passées qui recherchent des mentions de gangs, sans valider si les personnes faisaient bien partie de gangs. Notre approche nous a ainsi permis d'identifier des individus qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les dossiers officiels de justice. Cette utilisation d'articles de journaux a plusieurs précédents dans la littérature (voir p. ex. Thompson et al., 2000 ; Jensen et Thibodeaux, 2013).

À la suite de cette compilation, les noms et les surnoms de chaque membre ont fait l'objet d'une recherche dans Instagram, YouTube, Snapchat et TikTok pour repérer tous les comptes associés. Comme certains membres utilisaient divers noms, chaque nom a été recherché

séparément pour trouver tous les comptes connexes, et nous avons répété l'exercice pour les comptes de groupe pour chaque gang. Ces comptes de médias sociaux ont ensuite été compilés et classés par membre au sein de chaque gang. La stratégie utilisée dans la présente étude a été jugée appropriée pour identifier les membres de gangs, car la liste initiale des gangs était celle connue des organismes d'application de la loi, et l'identité d'autres membres de ces gangs pouvait être vérifiée au moyen d'articles de presse. De plus, la recherche manuelle des comptes de médias sociaux s'est avérée une méthode raisonnable pour relever ceux de membres qui ne sont peut-être pas énumérés dans une autre source.

Il est important de noter ici que bien que nous utilisions l'expression de membres de gangs de rue dans la suite de l'article, cette étude se concentre sur des individus criminalisés et identifiés comme membres de gangs par les médias. Encore une fois, l'appartenance officielle à un gang n'a pu être vérifiée par les chercheurs. La technique utilisée est celle de l'échantillonnage par critères, car nous sélectionnons tous les cas qui satisfont une caractéristique définie *a priori*. Cette technique très courante en criminologie s'intéresse à des sujets qui répondent à des critères précis (Tajik et al., 2025).

Codage qualitatif

Une fois qu'une liste des gangs et des membres identifiés a été dressée, une analyse du contenu visuel à l'aide d'une approche de codage hybride a été effectuée pour repérer tout indicateur de violence et d'armes à feu dans chaque compte. Cette approche a été employée pour recueillir, dans les posts, toutes les formes de violence identifiées de manière inductive, ainsi que tous les indicateurs identifiés de manière déductive, notamment les armes à feu, les gestes de tir et les signes de main. Une description de ces indicateurs de violence a été consignée pour chaque message de chaque compte. L'approche déductive a permis de s'assurer que les indicateurs connus étaient codés pour l'analyse, car des chercheurs précédents avaient associé ces messages à la violence ou à la menace de violence (Patton et al., 2016 ; Patton et al., 2019a ; Urbanik et Haggerty, 2018). Les comportements violents reconnus de manière inductive ont également été enregistrés lors du codage afin de permettre l'inclusion d'autres signaux de violence, faisant ainsi de l'approche globale une technique hybride. Ces manifestations supplémentaires de violence ont été incluses, car elles peuvent aider à déterminer d'autres indicateurs de violence liée aux gangs qui vont au-delà des indicateurs déductifs.

Les publications ont été analysées un compte à la fois, en commençant par la plus ancienne, et en procédant chronologiquement. Une description de tous les cas de comportements violents a été consignée dans une feuille de codage dans Excel; une feuille de calcul Excel distincte a été créée pour les quatre différentes plateformes de médias sociaux. Les noms et les adresses de compte ont été consignés, ainsi que le nombre d'abonnés, et le nombre de messages (où cette information était précisée). Lorsque le nombre de mentions « J'aime » était disponible, il était également inclus dans le fichier Excel².

Deux cycles de codage ont été réalisés afin de garantir l'enregistrement précis des informations et de veiller à ce qu'aucun poste n'ait été oublié, suivis d'un décompte de chaque indicateur déductif et inductif identifié. Le codage a été effectué par un assistant de recherche des cycles supérieurs en octobre et en novembre 2023; des discussions avec l'un des chercheurs principaux ont eu lieu pour s'assurer que le codage était approprié et que les messages pertinents étaient identifiés. L'assistant de recherche n'a pas interagi avec les messages en les aimant, en les commentant ou en les partageant afin de minimiser les interférences avec les sujets.

Résultats

Au total, 59 membres de 17 gangs ont été identifiés à Montréal et à Laval³. De ces 59 membres, 17 avaient au moins un compte de médias sociaux; tandis que 12 de ces personnes étaient membres d'un gang précis, 5 étaient des personnes qui ne pouvaient être associées à un gang en particulier. Au total, 6 des 17 gangs comptaient des membres qui avaient au moins un compte de médias sociaux, ce qui signifie que la plupart des gangs n'avaient pas de membres pouvant être liés à un compte facilement et directement. En outre, trois des gangs disposaient d'au moins un compte de groupe sur l'une des plateformes; un gang disposait d'un compte de groupe, mais aucun compte individuel n'a pu être trouvé pour ses membres. Bien que les membres n'aient pas tous un compte de médias sociaux, ceux qui en avaient un avaient parfois des comptes sur plusieurs plateformes, et quelques-uns avaient plusieurs comptes sur une même plateforme.

2. Instagram ne permet pas de voir le nombre de mentions « J'aime » sur chaque publication, et n'a donc pas été saisi sur cette plateforme.

3. Une ville en banlieue de Montréal.

Au total, 1 758 messages provenant de 43 comptes de médias sociaux ont été collectés, dont 273 contenaient au moins une forme de violence. Étant donné que certaines publications contenaient de multiples représentations de la violence, il y avait plus d'actes codés que de publications codées. Dans l'ensemble, c'est sur Instagram que les membres semblaient le plus actifs, car cette plateforme contenait le plus grand nombre de messages (1 558) comparativement à YouTube (170), Snapchat (25) et TikTok (24). C'est peut-être en raison de cette disparité dans les comportements de publication que nous avons constaté que c'est sur Instagram que nous retrouvons le plus grand nombre de publications décrivant des actes de violence (221), tandis que YouTube arrive en deuxième position (139). En comparaison, ni Snapchat ni TikTok n'ont révélé de nombreux cas de violence dans les messages, avec seulement huit messages sur les comptes Snapchat et quatre sur les comptes TikTok.

Les publications ont été partagées entre 2011 et novembre 2023 lors de la dernière ronde de codage. Il convient de noter qu'un compte Instagram d'un membre du gang G4⁴ est devenu privé après la première ronde, ce qui en a empêché une deuxième. Malgré cela, la première ronde a été conservée pour l'analyse finale, car les messages contenaient des informations utiles. De plus, un compte Instagram n'existait plus lorsque la seconde collecte de données a commencé; quatre comptes Snapchat et un compte TikTok ne contenaient plus aucun message. Par conséquent, bien que 43 comptes aient été repérés au départ, seuls 38 d'entre eux ont été étudiés. Les comptes contenaient entre 1 et 434 messages, dont 71 sur Instagram, 18 sur YouTube, 6 sur Snapchat et 4 sur TikTok. Le tableau 1 présente une ventilation du nombre de comptes identifiés par plateforme.

Armes à feu

Un dénombrement de toutes les armes à feu représentées dans les messages, y compris des photos, des vidéoclips et des vidéos de musique, a révélé un total de 79 messages contenant au moins une arme à feu. Les armes à feu étaient montrées de diverses façons, certains membres tenaient des armes à feu, tandis que d'autres les pointaient du doigt ou tiraient sur la caméra ou une personne sur la photo ou dans la vidéo. D'autres messages font état d'armes à feu laissées sur une table avec du matériel de consommation de drogue, de l'argent ou d'autres objets (voir figure 1).

4. Les vrais noms des gangs de rue ont été remplacés par des identifiants neutres pour préserver leur anonymat.

TABLEAU 1

Répartition du nombre de comptes de membres de gangs par plateforme

Gang	Nombre de membres avec un compte	Instagram	YouTube	Snapchat	TikTok
G1	3	3	2	2	1
G2*	2	2	2	2	2
G3	2	2	0	1	0
G4*	4	5	1	0	1
G5	1	1	0	0	0
G6*	0	1	0	0	0
G7*	2	1	1	1	0
G8**	1	2	1	1	1
G9**	1	1	1	0	0

Notes: *Gangs ayant au moins un compte de médias sociaux de groupe.

** Membre d'un gang non identifié.

FIGURE 1

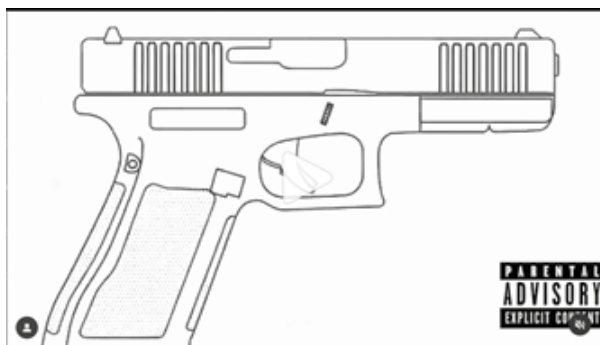
Photo Instagram montrant une pièce avec une arme à feu, de l'argent et peut-être de la drogue



Dans certains messages, l'arme à feu était animée (voir figure 2), flottant parfois sur l'écran d'une vidéo, tirant parfois avec des lasers ou faisant de faux impacts de balles dans la caméra. De tous les messages diffusés par les membres des gangs qui avaient des comptes de médias sociaux, le contenu comportant des armes à feu ne représentait que 4 %. De tous les gangs identifiés comme ayant l'un des trois indicateurs déductifs de violence, c'est G4 qui présente le plus d'armes à feu, suivi de G2 (voir le tableau 2 ci-dessous)⁵. Par contre, l'individu G8 (un membre d'un gang appartenant à un gang non identifié) n'a partagé aucun message montrant des armes à feu.

FIGURE 2

Capture d'écran d'une vidéo YouTube montrant une arme à feu animée



Gestes de pistolet

Les gestes de tir sont plus fréquents dans les messages que les deux autres indicateurs codés de manière déductive, puisqu'ils sont présents dans 51 % de tous les messages codés. Les gestes de tir ont été trouvés dans des photos, des vidéoclips et des vidéos de musique, et impliquent généralement l'utilisation d'une main avec des gestes de tir vers l'appareil photo (voir figure 3). Dans certains messages, des personnes semblaient tenir une arme invisible et imitaient le canon avant de faire semblant de tirer. Certaines personnes ont fait ces gestes avec encore plus d'acharnement, car le message était accompagné de faux trous de tir dans la

5. Voir l'annexe pour une ventilation du contenu des messages des gangs pour chacune des quatre plateformes de façon indépendante.

caméra. Dans l'ensemble, c'est G4 qui a le plus souvent affiché des messages avec des gestes de pistolet, suivi de G7 (voir tableau 2). Trois des gangs ont affiché du contenu comportant des gestes avec arme à feu dans moins de cinq de leurs publications codées, ce qui signifie qu'ils n'ont pas utilisé ces gestes aussi souvent que les autres gangs.

FIGURE 3

Photo Instagram montrant un groupe de personnes, l'une tenant une arme à feu, l'autre faisant un geste d'arme à feu



Signes de main

Les signes de main étaient le deuxième indicateur le plus souvent identifié par déduction dans les messages, dont 50 % montraient des membres mettant en évidence des signes de main. Il est intéressant de noter que, parmi les différentes plateformes examinées, les signes de main faisaient le plus souvent partie des messages affichés sur Instagram. Ainsi, alors que ces signes apparaissaient dans 98 messages Instagram, ils n'étaient vus que dans 38 vidéos YouTube, un message Snapchat et deux vidéos TikTok. Les signes de main différaient selon les gangs,

certains gangs affichant des signes qui représentaient les initiales du nom de leur gang. Cela démontre que certains gangs ont leurs propres signes qu'ils exhibent fièrement dans leur contenu de médias sociaux. Une autre constatation notable concernant les photos est qu'elles contiennent souvent des groupes d'individus (voir la figure 4). Cela pourrait indiquer une identité de groupe partagée ou un portrait de membres affiliés présents dans le groupe.

FIGURE 4

Photo d'Instagram avec un groupe de personnes montrant des signes de main



Comme pour les deux autres indicateurs identifiés de manière déductive, c'est le gang G4 qui a publié le plus grand nombre de messages avec des signes de main (voir tableau 2). Viennent ensuite G2, et trois des gangs ont affiché moins de cinq messages contenant des signes de main. Ces trois gangs sont ceux qui ont fait moins de cinq gestes avec des armes à feu dans leurs messages (G3, G6, G8). Il est important de noter que si ces trois personnes ont publié moins du contenu comportant des représentations de la violence, il est peu probable que cela soit dû à leur niveau d'activité sur ces plateformes de médias sociaux, car leur fréquence de publication ne diffère pas beaucoup de celle des autres groupes (à l'exception de G6 qui a publié très peu de contenus).

Indicateurs supplémentaires de violence

Si les principaux indicateurs de violence ont été codés de manière déductive, les comportements violents supplémentaires reconnus dans les messages ont également été notés dans le processus de codage. Les indicateurs de violence qui y étaient présentés montraient des membres ayant commis différentes formes d'agression, et ces messages ont donc été jugés appropriés aux fins d'inclusion. Bien qu'ils ne représentent que 5 % de tous les messages codés, ils demeurent importants. Il s'agit par exemple d'images ou de vidéos d'enlèvements et de voies de fait fictifs, ou de cadavres suspendus dans des sacs (voir figure 5). Cependant, d'autres communications décrivent différents types d'armes, tels que des couteaux et des balles (ce qui peut impliquer la présence invisible d'armes à feu).

FIGURE 5

Capture d'écran d'une vidéo YouTube qui montre ce qui ressemble à un corps accroché dans un sac derrière des personnes



Les messages contenant ces représentations violentes n'étaient pas répartis uniformément entre les différents gangs ou membres, puisqu'ils n'ont été identifiés que dans quatre des neuf groupes/comptes individuels. En particulier, nous avons constaté que G1 avait plus de messages

TAB LEAU 2
Contenu codé par les membres de gangs partagé sur les plateformes de médias sociaux¹

Gang (nombre de comptes)	Nombre de messages	Messages codés (%)	Armes à feu	Gestes d'arme à feu	Signes de main	Autre
G1 (5)	258	47 (18 %)	18	18	20	6
G2 (4)	178	50 (28 %)	18	25	22	0
G3 (4)	158	8 (6 %)	2	3	4	1
G4 (8)	433	101 (23 %)	31	51	69	0
G6 (1)	7	1 (14 %)	1	1	1	0
G7 (3)*	179	43 (24 %)	9	32	17	4
G8*	445	20 (4 %)	6	9	9	3
G9*	121	3 (2 %)	0	1	2	0
Total	1 758	273	85	140	151	14
% de publications codées			(29 %)	(51 %)	(50 %)	(5 %)
% de toutes les publications		15 %	4 %	8 %	8 %	0,8 %

Note: *Personnes sans gang associé.

1. En raison de l'arrondissement, les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %.

de ce type (6), suivi de G7 (4). Même si ces messages étaient peu fréquents, ils envoient le signal d'une image agressive ou violente qui peut s'avérer importante lorsqu'il s'agit d'identifier des comportements menaçants au sein de ces plateformes en ligne.

Dans l'ensemble, nous avons trouvé chez trois personnes (appartenant à des gangs non identifiés) ainsi que chez six gangs au moins un compte de médias sociaux (compte de groupe ou d'un membre individuel). Cependant, seuls cinq des six gangs ont affiché du contenu codé comme contenant un indicateur de violence. Si G8 est l'organisation la plus active sur les médias sociaux (445 messages), il n'est pas celui qui a le plus grand nombre de messages codés puisque seuls 4 % d'entre eux contiennent un cas de violence. En revanche, si les membres de G2 n'ont pas été aussi actifs sur les médias sociaux (178 messages), ils ont eu la plus forte proportion de messages violents (28 %), la majorité d'entre eux étant des gestes avec des armes à feu. De même, G7, qui partageait 179 messages (24 % codés), publiait fréquemment du contenu avec des gestes de fusil. Cette constatation met en lumière les différences dans la façon dont les gangs utilisent les médias sociaux à Montréal et peut être utile pour déterminer quels gangs et quels membres sont particulièrement actifs dans la promotion de la violence en ligne et hors ligne.

Discussion

La présente étude a été menée afin d'évaluer le contenu menaçant ou violent des médias sociaux de tous les membres de gangs de rue ayant un compte de médias sociaux à Montréal, au Canada. À l'aide d'une analyse du contenu visuel, tous les cas d'indicateurs de violence dans les publications des membres sur plusieurs plateformes de médias sociaux ont été codés, ce qui comprenait les armes à feu, les gestes avec arme à feu, les signes de main et toute forme de violence inductivement identifiée. Comme l'ont fait des recherches antérieures sur l'utilisation des médias sociaux par les gangs (voir Décary-Hétu et Morselli, 2011 ; Hsiao et al., 2023 ; Morselli et Décary-Hétu, 2013 ; Moule et al., 2017 ; Patton et al., 2019a ; Patton et al., 2016 ; Urbanik et Haggerty, 2018 ; Van Vugt, 2020), les résultats de cette étude fournissent un aperçu unique de la façon dont les gangs d'un centre urbain canadien recourent aux médias sociaux. De plus, en se concentrant sur les plateformes de médias sociaux actuellement populaires et actives, les résultats peuvent être représentatifs de la façon dont les membres de gangs utilisent les

plateformes de médias sociaux populaires. Les résultats de notre étude révèlent que des gangs de rue de Montréal affichent des images violentes sur plusieurs comptes et plateformes, certains membres étant particulièrement actifs.

Le contenu violent publié sur les médias sociaux par les gangs est conforme aux postulats de la théorie des signaux selon laquelle les signaux à coût élevé sont considérés comme véridiques (Densley, 2013). De nombreux membres de gangs de rue ont affiché des images de violence, y compris des armes à feu, et bien que ces publications ne décrivent pas explicitement des comportements criminels, elles créent probablement une image de dureté et de violence qui valide la nature dangereuse de certains membres de gangs de rue (Décary-Héту et Leppanen, 2016; Densley, 2013). Étant donné que Densley (2013) a déjà établi que les membres de gangs font couramment usage de signaux pour repérer les bonnes recrues, leur recours aux médias sociaux pour manifester des signes de violence n'est guère surprenant, et est confirmé dans le contexte d'une ville comme Montréal. De plus, comme l'ont indiqué des recherches passées, les membres de gangs affichent souvent des armes à feu, des gestes d'arme à feu et des signes de main pour indiquer qu'ils sont agressifs (Patton et al., 2016; Patton et al., 2019a; Urbanik et Haggerty, 2018). Ces messages comprenant ce contenu sont probablement des avertissements pour les autres. De plus, en raison de la nature des plateformes de médias sociaux qui accélèrent la communication entre les personnes, ces signaux peuvent être transmis avec succès à de nombreuses personnes en quelques minutes.

Sur les quatre plateformes explorées, un plus grand nombre de comptes ont été repérés sur Instagram et YouTube, ce qui laisse entendre que Snapchat et TikTok ne sont pas aussi populaires auprès de la population visée par cette recherche. D'autres distinctions étaient évidentes, notamment entre Instagram et YouTube. Bien qu'Instagram ait publié plus de messages que YouTube, il y avait un pourcentage plus faible de ces messages à contenu violent lié aux gangs, avec moins de 30 % des messages comportant ces indicateurs pour chacun des gangs (comparativement à plus de 35 % des messages sur YouTube). Lager et Densley (2017) avaient déjà indiqué que les membres de gangs affichent des vidéos de musique rap présentant une personne violente, souvent avec l'inclusion d'armes, comme des armes à feu, plus que tout autre sujet. Cela peut expliquer pourquoi, même si les messages étaient moins fréquents sur YouTube, les vidéos publiées étaient plus susceptibles d'expo-

ser du contenu violent que les messages sur Instagram. Par ailleurs, étant donné que YouTube permet de publier des vidéos musicales complètes, alors qu'Instagram est davantage connu pour publier des clips musicaux et des photographies, il est possible que les scènes de violence dans les vidéos soient plus apparentes sur YouTube. Ces résultats mettent en évidence un modèle de comportement de publication, qui peut s'avérer utile pour déterminer quelles plateformes les gangs de rue dans les plus petites villes sont susceptibles d'utiliser pour envoyer des signaux à d'autres.

Les types d'indicateurs avec des signes de main et des armes à feu ont également été identifiés plus fréquemment parmi les messages sur Instagram, tandis que les gestes avec arme à feu figuraient plus souvent dans les vidéos de musique partagées sur YouTube. Dans certaines de ces dernières, les gestes de tir étaient accompagnés d'impacts de balles dans ce qui semblait être la caméra, laissant supposer que ces gestes étaient censés signifier des tirs réels. De plus, bien que des armes à feu aient été trouvées dans certains messages, une petite proportion des cas codés comme armes à feu étaient en fait des dessins animés, ou des armes à feu utilisées dans un champ de tir. Certains messages étaient également des photomontages, représentant des armes à feu avec de la drogue, de l'argent, des personnes ou d'autres objets. Lorsque des armes à feu physiques étaient affichées, elles étaient souvent à proximité du détenteur, pointées ou tirées en direction de l'appareil photo ou d'un individu, ou reposant près d'argent, de drogues ou d'autres objets; tous des thèmes communs qui ont été fréquemment observés par des recherches passées (Patton et al., 2019a). À ces indicateurs de violence codés de manière déductive s'ajoutaient d'autres formes de violence, notamment des cadavres suspendus dans des sacs, des scénarios d'enlèvements violents et des personnes attachées et battues. Ces messages comprenaient souvent du sang et l'implication d'une violence extrême, et y figurait fréquemment l'un des indicateurs de violence codés de manière déductive. Cela faisait écho aux conclusions de chercheurs précédents, qui ont indiqué qu'un comportement de publication commun aux gangs était l'inclusion de plusieurs indicateurs de violence dans un même message (Moule et al., 2017; Patton et al., 2019b). Ces similitudes dans les comportements indiquaient que les membres des gangs de rue à Montréal se présentaient comme des membres de gangs des grandes villes. De plus, ces expositions d'armes à feu et de violence suggéraient que les membres de gangs ne prenaient pas rapidement

conscience des conséquences de leurs actes, même si les forces de l'ordre pouvaient visionner ces comptes publics. Ces résultats constituent une première étape dans la compréhension de la façon dont les gangs de rue montréalais utilisent les médias sociaux, ce qui est important étant donné que des chercheurs ont discuté dans le passé de la possibilité d'établir un lien entre le contenu violent partagé sur les médias sociaux et les événements violents en personne (Patton et al., 2014; Stuart, 2020; van Vugt, 2020).

Bien que cette étude ait permis de mieux comprendre l'utilisation des plateformes de médias sociaux actuellement populaires par les gangs dans une ville canadienne, il y a certaines limites à surmonter. Par exemple, même si 59 membres de gangs ont été identifiés grâce à la recherche d'articles de presse, ce n'est que pour 17 d'entre eux qu'au moins un compte sur l'une des quatre plateformes de médias sociaux visées par l'enquête a été trouvé. Comme il s'agit d'un nombre relativement petit d'individus par rapport aux noms identifiés, il est difficile de broser un tableau complet de l'usage des médias sociaux par les gangs de Montréal. Il est possible que les comptes de certains de ces membres n'aient pu être trouvés parce qu'ils se servaient de noms différents sur ces médias. Avec Snapchat en particulier, il se peut que les membres partageaient des messages éphémères entre eux plutôt que d'afficher des histoires pour que les abonnés les voient, ce qui n'explique pas comment ils arrivaient à utiliser cette plateforme. De plus, bien qu'une analyse descriptive du contenu visuel soit utile pour déterminer les tendances, il est difficile de contextualiser les conclusions. Les recherches futures devraient inclure une analyse des légendes des messages et des commentaires par des personnes pour qui le langage utilisé par les gangs est familier. Cela pourrait aider à analyser le contexte des messages et la façon dont le contenu pourrait être perçu par les membres d'autres gangs afin de ne pas mal interpréter les significations sociales de ces messages (Stuart, 2020). La contextualisation de ces messages peut renforcer l'application de la théorie de la signalisation et peut également aider à déterminer le moment où la violence peut dégénérer en activités en personne, ce qui permet d'appuyer les efforts des forces de l'ordre pour signaler certains messages.

Conclusion

La présente étude a été menée pour évaluer le contenu menaçant ou violent des médias sociaux des gangs de rue à Montréal, au Canada. Comme la plupart des recherches antérieures sur l'utilisation des médias sociaux par les gangs ont porté sur les gangs des grandes villes, qui en comptent de nombreux, actifs et violents, les résultats de cette étude offrent un aperçu unique des gangs d'une ville canadienne. De plus, comme les plateformes de médias sociaux actuellement pertinentes ont été examinées dans le cadre de cette étude, des renseignements ont été fournis sur la façon dont ces plateformes plus récentes sont utilisées par les membres de gangs. Puisqu'il s'agit d'une étude descriptive visant à examiner les comptes de médias sociaux de membres de gangs identifiés à Montréal à l'aide d'une méthode de codage visuel hybride, elle offre une nouvelle approche à l'enquête sur l'utilisation des médias sociaux par les gangs pour transmettre la violence. De plus, le recours à la théorie de la signalisation pour expliquer la communication des membres de gangs au sein de ces communautés en ligne donne un aperçu précieux des raisons pour lesquelles les gangs partagent des messages violents au sein de ces communautés. En résumé, les résultats de cette étude apportent une contribution précieuse à la littérature sur la communication entre gangs dans une ville canadienne sur les plateformes de médias sociaux.

Références

- Austin, L., Guidry, J., et Meyer, M. (2020). #GunViolence on Instagram and Twitter: Examining Social Media Advocacy in the Wake of the Parkland School Shooting. *The Journal of Public Interest Communications*, 4(1), 4. <https://doi.org/10.32473/jpic.v4.i1.p4>
- Bakken, S. A. (2021). Drug dealers gone digital: Using signalling theory to analyse criminal online personas and trust. *Global Crime*, 22(1), 51-73. <https://doi.org/10.1080/17440572.2020.1806826>
- Balasureiya, L., Wijeratne, S., Doran, D., et Sheth, A. (2016). Finding street gang members on Twitter. *2016 IEEE/ACM International Conference on Advances in Social Networks Analysis and Mining (ASONAM)*, 685-692. <https://doi.org/10.1109/ASONAM.2016.7752311>
- Blandfort, P., Patton, D. U., Frey, W. R., Karaman, S., Bhargava, S., Lee, F. T., et Chang, S. F. (2019). Multimodal social media analysis for gang violence prevention. *Proceedings of the International AAAI conference on web and social media*.

- Cotter, A. (2021). *Firearms and violent crime in Canada*, 2021. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2022001/article/00002-eng.htm>.
- Densley, J. A. (2013). *How Gangs Work*. Palgrave Macmillan UK. <https://doi.org/10.1057/9781137271518>
- Fernandez-Planells, A. (2020). *Researching Transnational Gangs as Agents of Mediation in the Digital Era*. DANS Melde, C. et F. Weerman. *Gangs in the Era of Internet and Social Media*. Cham, Suisse : Springer.
- Frank, R., Cheng, C., et Pun, V. (2011). *Social Media Sites: New Fora for Criminal, Communication, and Investigation Opportunities*. En ligne : https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/sp-ps/PS14-5-2011-eng.pdf.
- Gambetta, D. (2008). Signaling theory and its applications : Résumé des conférences du Collège de France (2007-2008). L'annuaire Du Collège de France, 108, 895-896. <https://doi.org/10.4000/annuaire-cdf.264>
- Holt, T. J., et Bossler, A. M. (Eds.). (2020). *The Palgrave Handbook of International Cybercrime and Cyberdeviance*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-78440-3>
- Hsiao, Y., Leverso, J., et Papachristos, A. V. (2023). The corner, the crew, and the digital street: Multiplex networks of gang online-offline conflict dynamics in the digital age. *American Sociological Review*, 88(4), 709-741.
- Jensen, G. F., & Thibodeaux, J. (2013). The gang problem : fabricated panics or real temporal patterns?. *Homicide studies*, 17(3), 275-290.
- Lauger, T. R., et Densley, J. A. (2018). Broadcasting Badness : Violence, Identity, and Performance in the Online Gang Rap Scene. *Justice Quarterly*, 35(5), 816-841. <https://doi.org/10.1080/07418825.2017.1341542>
- McCuddy, T., et Esbensen, F.-A. (2020). The Role of Online Communication Among Gang and Non-gang Youth. DANS C. Melde et F. Weerman (Eds.), *Gangs in the Era of Internet and Social Media*. Cham, Suisse : Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-47214-6_5
- McKenna, B., Myers, M. D., et Newman, M. (2017). Social media in qualitative research: Challenges and recommendations. *Information and Organization*, 27(2), 87-99. <https://doi.org/10.1016/j.infoandorg.2017.03.001>
- Melde, C., et Weerman, F. (Eds.). (2020). *Gangs in the Era of Internet and Social Media*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-47214-6>
- Moule Jr, R. K., Decker, S. H., & Pyrooz, D. C. (2017). Technology and conflict : Group processes and collective violence in the Internet era. *Crime, Law and Social Change*, 68(1), 47-73. <https://doi.org/10.1007/s10611-016-9661-3>
- Moule Jr, R. K., Pyrooz, D. C., & Decker, S. H. (2014). Internet adoption and online behaviour among American street gangs : Integrating gangs and organizational theory. *British Journal of Criminology*, 54(6), 1186-1206. <https://doi.org/10.1093/bjc/azu050>
- Moule, R. K., Decker, S. H., et Pyrooz, D. C. (2017). Technology and conflict : Group processes and collective violence in the Internet era. *Crime, Law and Social Change*, 68(1-2), 47-73. <https://doi.org/10.1007/s10611-016-9661-3>

- Patton, D. U., Eschmann, R. D., Elsaesser, C., et Bocanegra, E. (2016). Sticks, stones and Facebook accounts : What violence outreach workers know about social media and urban-based gang violence in Chicago. *Computers in Human Behavior*, 65, 591-600. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2016.05.052>
- Patton, D. U., Eschmann, R. D., et Butler, D. A. (2013). Internet binging : New trends in social media, gang violence, masculinity and hip hop. *Computers in Human Behavior*, 29(5), A54–A59. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2012.12.035>
- Patton, D. U., Frey, W. R., et Gaskell, M. (2019a). Guns on social media : Complex interpretations of gun images posted by Chicago youth. *Palgrave Communications*, 5(1), 119. <https://doi.org/10.1057/s41599-019-0330-x>
- Patton, D. U., Lane, J., Leonard, P., Macbeth, J., et Smith Lee, J. R. (2017). Gang violence on the digital street : Case study of a South Side Chicago gang member's Twitter communication. *New Media & Society*, 19(7), 1000–1018. <https://doi.org/10.1177/1461444815625949>
- Patton, D. U., McGregor, K., et Slutkin, G. (2018). Youth Gun Violence Prevention in a Digital Age. *Pediatrics*, 141(4), e20172438. <https://doi.org/10.1542/peds.2017-2438>
- Patton, D. U., Pyrooz, D., Decker, S., Frey, W. R., et Leonard, P. (2019b). When Twitter Fingers Turn to Trigger Fingers : A Qualitative Study of Social Media-Related Gang Violence. *International Journal of Bullying Prevention*, 1(3), 205-217. <https://doi.org/10.1007/s42380-019-00014-w>
- Pawelz, J., et Elvers, P. (2018). The Digital Hood of Urban Violence : Exploring Functionalities of Social Media and Music Among Gangs. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 34(4), 442-459. <https://doi.org/10.1177/1043986218787735>
- Pyrooz, D. C., Decker, S. H., et Moule, R. K. (2015). Criminal and Routine Activities in Online Settings : Gangs, Offenders, and the Internet. *Justice Quarterly*, 32(3), 471-499. <https://doi.org/10.1080/07418825.2013.778326>
- Roth, M. P. (2024). Historical Gang Research Methods. DANS Pyrooz, D., Densley, J. & Leverso, J. (éds.). *The Oxford Handbook of Gangs and Society*. Oxford University Press.
- Sécurité publique Canada. (2022). Montréal Intensive Supervision Program – Street Gangs. En ligne : <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/prgrm-sv-ntsf/index-en.aspx>.
- Sécurité publique Canada. (2021). Gun and gang violence. En ligne : <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/gn-crm-frms/index-en.aspx>.
- Sela-Shayovitz, R. (2012). Gangs and the Web : Gang Members' Online Behavior. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 28(4), 389-405. <https://doi.org/10.1177/1043986212458191>
- Service de police de la Ville de Montréal. (2023). Rapport d'activités. En ligne : https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_activites_2022_SPVM_Final.pdf.
- Spence, M. (1973). Job market signaling, *Quarterly Journal of Economics*, 87(3), 355-374. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-214850-7.50025-5>
- Stuart, F. (2020). Code of the Tweet : Urban Gang Violence in the Social Media Age. *Social Problems*, 67(2), 191-207. <https://doi.org/10.1093/socpro/spz010>

- Tajik, O., Golzar, J., et Noor, S. (2025). Purposive sampling. *International Journal of Education & Language Studies*.
- Thompson, C. Y., Young, R. L., et Burns, R. (2000). Representing gangs in the news: Media constructions of criminal gangs. *Sociological Spectrum*, 20(4), 409-432.
- Urbanik, M.-M., et Haggerty, K. D. (2018). 'It's Dangerous': The Online World of Drug Dealers, Rappers and the Street Code. *The British Journal of Criminology*, 58(6), 1343-1360. <https://doi.org/10.1093/bjc/azx083>
- van Vugt, M. (2020). *Snaprappers, Youtube Gangsters and Insta Imaginaries*. Masters thesis. Universiteit Utrecht.

Digital signals of violence: Gang members' use of social media in Montreal

ABSTRACT • Like most youths today, street gang members increasingly make use of social media; however, they often do so by posting threats or boasting about their gang affiliations. With firearm and gang-related violence on the rise, this study examined how gang members in a Canadian city employ social media to display violent content. A visual content analysis of the Instagram, YouTube, Snapchat and TikTok accounts of known gang members in Montreal, Canada was conducted. Posts were coded for indicators of violence: firearms, gun gestures, hand signs and other violent imagery. Firearms were present in 29 % of coded posts, while gun gestures and hand signals appeared in over 50 % of coded posts. Other violent images, including beatings and images of corpses, were rare. Instagram posts showed more hand signals and firearms; YouTube featured more gun gestures. These findings highlight how gang members employ social media to signal violence, while revealing differences in how these platforms are used. The study offers insights into how gangs in Canadian cities communicate online and may help inform law enforcement strategies.

KEYWORDS • Violence, firearms, signalling theory, gangs, social media.

Señales digitales de violencia: el uso de las redes sociales por parte de los miembros de pandillas en Montreal

RESUMEN • Como la mayoría de los jóvenes de hoy en día, los miembros de pandillas callejeras utilizan cada vez más las redes sociales; sin embargo, a menudo publican amenazas o se enorgullecen de su afiliación a una pandilla. Con el aumento de la violencia relacionada con las armas de fuego y las pandillas, este estudio examinó cómo los miembros de pandillas en una ciudad canadiense utilizan las redes sociales para mostrar contenido violento. Se llevó a cabo un análisis del contenido visual de las cuentas de Instagram, YouTube, Snapchat y TikTok de miembros de pandillas conocidos en Montreal, Canadá. Las publicaciones se codificaron en función de indicadores de violencia: presencia de armas de fuego, gestos con armas de fuego, señas con las manos y otras

imágenes violentas. Las armas de fuego estaban presentes en el 29 % de las publicaciones codificadas, mientras que los gestos y las señas con las manos aparecían en más del 50 % de las publicaciones codificadas. Otros tipos de imágenes violentas, incluidos los linchamientos y las imágenes de cadáveres, son poco frecuentes. Instagram mostraba más señas con las manos y armas de fuego; YouTube presentaba más gestos con armas de fuego. Estos resultados describen cómo los miembros de pandillas utilizan las redes sociales para exhibir violencia y revelan diferencias en el uso de las plataformas. Ofrecen una visión de cómo las pandillas se comunican en línea en una ciudad canadiense y nos llevan a formular estrategias para responder a estos comportamientos problemáticos.

PALABRAS CLAVE • *Violencia, armas de fuego, teoría de las señales, pandillas, redes sociales.*

La prévention efficace des violences armées : s'attaquer aux racines du problème grâce à l'approche de santé publique

René-André Brisebois¹

Agent de planification, de programmation et de recherche

Institut universitaire Jeunes en difficulté, CCSMTL

rene-andre.brisebois.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Faits saillants

- ✦ L'approche de santé publique (ASP) permet une analyse globale de l'enjeu de la violence armée tout en relevant les différentes causes y étant associées.
- ✦ Les dynamiques de violences armées entre groupes délinquants peuvent être abordées sous l'angle de la santé publique, permettant ainsi une meilleure compréhension des mécanismes de propagation de cette violence.
- ✦ Les programmes adoptant l'ASP observent généralement des diminutions des infractions liées aux violences armées, certaines évaluations rapportent notamment des diminutions allant de 41 % à 82 %.
- ✦ Afin d'optimiser l'efficacité des actions permettant de diminuer les incidents de violences armées, un modèle théorique combinant le regard de la santé publique avec celui de la criminologie, offrant une perspective holistique, est présenté.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 1001, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4R5.

RÉSUMÉ • Une approche basée uniquement sur la répression pour prévenir les violences armées, au mieux, sera efficace à court terme en empêchant temporairement les personnes responsables de s'y livrer. En revanche, une approche de santé publique qui s'attaque à leurs causes, qui agit sur leurs contextes de propagation et qui répond aux besoins des populations concernées s'avère, à long terme, une meilleure option. Le présent article décrit deux programmes internationaux (Community Initiative to Reduce Violence et Cure Violence) qui reposent sur une approche de santé publique pour prévenir les violences armées perpétrées dans le contexte de rivalités entre groupes délinquants. Est ensuite présenté le projet montréalais PIVOT qui s'inspire de ces deux programmes internationaux. Enfin, l'article propose une conception théorique combinant des composantes des approches de santé publique et de la criminologie afin de bonifier les interventions actuelles et de prévenir efficacement les violences armées.

MOTS CLÉS • Santé publique, violences armées, prévention, approche collaborative, stratégie holistique.

Introduction

Les violences armées, plus particulièrement celles qui éclatent en pleine rue, préoccupent largement les autorités et la population. La plupart du temps perpétré en contexte de rivalités entre groupes délinquants, chaque incident est susceptible d'en engendrer un autre, créant ainsi un cercle vicieux, presque perpétuel, de violences armées qui affectent non seulement les communautés directement touchées, mais aussi toute la population. Les réponses traditionnellement déployées par les autorités pour prévenir ces violences armées sont essentiellement répressives. Pourtant, leur portée est plutôt limitée. Que ce soit en durcissant les lois ou en augmentant la sévérité des sentences liées aux infractions qui s'y rattachent, les effets sont plutôt faibles (Makarios et Pratt, 2012). Le fait d'adopter des politiques pénales plus répressives ou d'augmenter les effectifs policiers dans les rues pour dissuader les personnes contrevenantes de commettre des crimes violents reçoit très peu de soutien empirique (Pratt et Cullen, 2005). Même les patrouilles policières des zones sensibles (*Hot-Spot Policing*) n'ont que des effets modestes pour les réduire (Braga, Turchan, Papachristos et Hureau, 2019). En d'autres mots, les approches répressives et punitives apparaissent nettement insuffisantes.

Les interventions visant à prévenir les violences armées ciblent principalement le crime commis ou les personnes qui en sont responsables. Ce faisant, les actions préventives sont mises en place, soit à court ou à moyen terme lorsque l'on s'intéresse aux conditions facilitant leur commission (prévention situationnelle), soit à long terme si l'on se centre sur

le développement des personnes (prévention développementale). Par exemple, la prévention situationnelle permet de déployer des actions visant à réduire les opportunités de commettre un crime tout en augmentant les risques et les efforts de le faire (Clarke, 1995). La prévention développementale, quant à elle, permet de proposer des actions visant à diminuer ou à amoindrir les effets des facteurs de risque en misant sur le développement des compétences sociales des enfants et de leurs familles (Farrington, Ttofi et Lösel, 2016). Dans les deux cas, ces approches sont ancrées dans une perspective individuelle, avec peu de considération pour les contextes sociaux, culturels et économiques dans lesquels les violences armées se manifestent.

Le phénomène des violences armées est pourtant multifactoriel et concerne à la fois les personnes qui en sont les auteures, les victimes et les proches (famille, pairs), en plus d'affecter le sentiment de sécurité des communautés. Par sa nature holistique et sa démarche scientifique, l'approche de santé publique (ASP) offre une perspective intéressante pour aborder le phénomène des violences armées. Elle permet de considérer leurs multiples causes tout en proposant des stratégies multidisciplinaires dont le déploiement repose sur une méthodologie rigoureuse (Krug, Dahlberg, Mercy, Zwi et Lozano-Ascencio, 2002).

Soulignons aussi que, depuis quelques années, l'approche de santé publique est régulièrement citée pour discuter non seulement des enjeux des violences armées, mais également des stratégies efficaces pour les prévenir (Abt, 2017 ; Braga, 2022 ; Fraser et Irwin-Rogers, 2021 ; Furnari et al., 2025 ; Kessel, 2020). Toutefois, les propositions actuelles comportant les stratégies de prévention en santé publique occultent bien souvent les actions reconnues comme efficaces dans le domaine de la criminologie (Braga, 2022). Un regard intégratif de ces deux perspectives est pourtant nécessaire pour prévenir efficacement les violences armées.

Par ailleurs, s'intéresser sérieusement à l'approche en santé publique comme stratégie de prévention des violences armées, c'est aussi reconnaître que bon nombre de déterminants sociaux de la santé fragilisent davantage certains groupes populationnels. La précarité économique, l'exclusion sociale, le faible soutien social, le racisme et les expériences difficiles vécues à l'enfance sont autant de conditions de vie susceptibles d'affecter la santé des personnes (Raphael, 2016). Qui plus est, celles-ci composent souvent les populations des quartiers les plus défavorisés sur le plan social, qui sont aussi les milieux de vie où les violences armées

sont le plus susceptibles de se manifester, les exposant ainsi aux risques de développer de sérieux problèmes de santé mentale et physique (Weisburd et al., 2025).

Le présent article aborde, d'abord, les facteurs de risque des violences armées en prenant soin de bien les définir dans le contexte des communautés. Ensuite, une analyse du problème sous l'angle de la santé publique est présentée pour mieux comprendre les mécanismes de leur propagation. Puis, l'ASP, comme approche pour faire face aux enjeux des violences armées, est illustrée à l'aide de deux programmes déployés à l'international et reconnus comme prometteurs, soit le *Community Initiative to Reduce Violence* (Glasgow, Écosse) et le *Cure Violence* (Chicago, États-Unis). L'application de l'ASP est également discutée par la présentation du projet PIVOT (Montréal, Canada) qui s'inspire de ces deux programmes. Enfin, une proposition conceptuelle des violences armées combinant les composantes des approches de santé publique et de la criminologie est soumise afin de réfléchir aux façons de bonifier les actions préventives déployées dans les communautés.

Préciser le problème des violences armées pour mieux cerner ses causes

Les violences armées réfèrent à différentes formes de violences qui se manifestent dans divers contextes. Le qualificatif « armées » induit qu'elles impliquent l'usage d'armes. Bien que le contexte américain pullule de recherches sur la question des violences perpétrées à l'aide d'une arme à feu, au Royaume-Uni par exemple, les préoccupations relatives aux violences armées sont davantage liées aux armes blanches (Harms et Bush, 2022). Le contexte québécois est à mi-chemin entre ces deux réalités. Certes, la prévalence des crimes commis à l'aide d'une arme à feu préoccupe largement les autorités, mais l'usage d'armes blanches est tout aussi alarmant.

Au cours des dernières années, le Québec a vu différentes infractions liées aux violences armées augmenter de manière considérable (Statistique Canada, 2025). Entre 2019 et 2024, cette hausse fut encore plus prononcée dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, comme le révèle le tableau 1.

Bien que ces statistiques ne distinguent pas les contextes de perpétration de ces infractions, il n'en demeure pas moins que la hausse observée des incidents de violences armées, notamment ceux rattachés

TAB L E A U 1
Infractions liées aux violences armées au Canada, au Québec et
dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, 2019 et 2024

Type d'infraction	RMR Montréal			Province de Québec			Canada		
	2019	2024	% de variation	2019	2024	% de variation	2019	2024	% de variation
	Nombre d'affaires	Nombre d'affaires		Nombre d'affaires	Nombre d'affaires		Nombre d'affaires	Nombre d'affaires	
Possession d'armes	492	880	78,9 %	1 257	1 936	54,0 %	15 401	20 630	34,0 %
Voies de fait armées	5 771	9 139	58,4 %	11 200	18 140	62,0 %	59 704	87 500	46,6 %
Décharge d'une arme à feu	72	203	181,9 %	112	347	209,8 %	1 511	2 652	75,5 %
Braquage d'une arme à feu	56	151	169,6 %	203	348	71,4 %	1 443	2 083	44,4 %
Homicide	45	58	28,9 %	77	97	26,0 %	687	788	14,7 %

aux décharges et aux braquages d'armes à feu, génère d'importantes préoccupations chez les autorités et la population. Ces crimes engendrent non seulement des victimes directes et indirectes (p. ex. : témoins, parents, pairs, voisins), mais ils alimentent certainement le sentiment d'insécurité des communautés touchées, ce qui n'est pas sans desservir les efforts de prévention.

Au présent article, les violences armées réfèrent à toutes formes de violence perpétrée à l'aide d'une arme, peu importe laquelle, dans le but de menacer ou d'agresser autrui. Il est précisément question des violences armées qui se manifestent dans les communautés et qui sont tributaires des conflits entre les divers groupes délinquants qui s'y forment. Cette précision est importante dans la mesure où la notion de violence armée est plutôt large et pourrait inclure les actes dirigés contre soi (p. ex. : suicide) ou contre autrui. D'ailleurs, ce dernier cas de figure peut également inclure les manifestations de violences armées dans les familles, lorsqu'il est question, par exemple, d'infanticides ou de féminicides, ou dans les écoles lorsqu'un tireur actif décide d'y faire irruption. D'autres manifestations de violences armées, comme des querelles de voisinage, des crimes violents perpétrés par des groupes idéologiques radicaux ou des interventions policières impliquant l'usage d'une arme peuvent aussi être considérées comme des violences armées. Or, leurs contextes de perpétration et le profil des personnes impliquées se distinguent suffisamment des violences armées commises par les groupes délinquants pour justifier de se centrer uniquement sur ces dernières, identifiées au présent article comme des violences armées en contexte communautaire.

Les violences armées perpétrées par les groupes délinquants actifs dans les communautés sont un problème social aux causes multiples. D'une part, la revue systématique de Sanchez et ses collaborateurs (2020) soulève différents facteurs de risque, comme le fait d'adopter des comportements physiquement agressifs (incluant les conduites d'intimidation), de faire preuve d'impulsivité, d'avoir vécu des violences familiales, de consommer des substances, d'avoir été exposés à des violences communautaires, d'avoir peur et d'éprouver de la détresse émotionnelle. D'autre part, l'étude longitudinale de Pardini et ses collaborateurs (2021) met en lumière les facteurs de risque concernant plus particulièrement les jeunes déjà engagés dans un mode de vie criminel. Au-delà du fait de porter une arme, les activités antisociales, l'influence des pairs qui adoptent des conduites violentes et qui sont

impliqués dans des groupes criminels, et le fait d'avoir été soi-même victime de violence augmentent considérablement le risque d'être impliqué dans des incidents de violences armées. Cela dit, aucun de ces facteurs ne peut à lui seul les expliquer. C'est plutôt leur accumulation et leur combinaison qui augmentent les risques. Et au-delà d'eux se trouvent des facteurs de risque structureaux, comme les inégalités sociales, raciales et économiques (Johnson et al., 2021 ; Rowhani-Rahbar, Quistberg, Morgan, Hajat et Rivara, 2019), dont il faut aussi obligatoirement tenir compte. Johnson et ses collaborateurs (2021) font état du rôle de la pauvreté et des inégalités économiques, principalement dans les milieux urbains, dans l'explication des violences armées observées aux États-Unis, tout en contextualisant leurs résultats à l'aide des circonstances historiques qui ont affecté ces milieux de vie, comme la discrimination, la ségrégation raciale et, conséquemment, le manque de confiance envers les services policiers.

Le tableau 2 résume les principaux facteurs de risque associés aux violences armées en contexte communautaire relevés dans différentes synthèses de connaissances (Allen, Beardslee et Pardini, 2025 ; Furnari et al., 2025 ; Moreau, Lachapelle, Nasr et Gagné, 2024 ; Oliphant et al., 2019). Ces facteurs sont regroupés selon les catégories proposées par le modèle écologique utilisé par l'ASP.

Le regard de la santé publique sur les violences armées en contexte communautaire

La santé publique considère les violences armées en contexte communautaire non pas comme une pathologie individuelle, mais comme une épidémie de santé aux causes multiples qui, si elles ne sont pas traitées adéquatement, peuvent se transmettre d'une personne à une autre à la manière d'un virus (Al-Husayni et Dodson, 2021 ; Kessel, 2020 ; Fraser et Irwin-Rogers, 2021 ; Furnari et al., 2025 ; Silver et Yeates, 2021).

Être exposé aux manifestations des violences armées dans une communauté affecte le développement des individus, en plus de contribuer aux risques que de nouveaux incidents de violences armées s'y produisent (Bancalari, Sommer et Rajan, 2022). Cette contagion des violences armées en contexte communautaire est générée par les armes qui agissent comme une « toxine » en propageant la peur et, souvent en conséquence, les attitudes violentes requises (ou jugées comme telles) pour survivre à un environnement nocif (Fagan, Wilkinson et

TABLEAU 2

Facteurs de risque associés aux violences armées

Niveaux	Facteurs de risque	
Individuel		
Personne	Possession d'armes Facilité d'accès et intérêt pour les armes Implication dans des activités criminelles Implication dans des gestes de violence Problèmes de comportement à l'enfance Attitude antisociale Attitude valorisant les violences et la vengeance Judiciarisation / prise en charge par les services sociaux Consommation (surtout d'alcool)	Victimisation violente / menace à l'aide d'une arme Événement stressant et traumatique Expérience de discrimination Suspension / décrochage scolaire Sentiment d'insécurité / besoin de protection Impulsivité / faible régulation des émotions Insensibilité émotionnelle / peu d'empathie Anticipation des gains (p. ex. : respect, réputation, argent)
Relationnel		
Famille	Violence conjugale et familiale Relation conflictuelle parent-enfant Faible implication et supervision parentale Difficultés économiques	
Pairs	Pairs impliqués dans la délinquance Pairs possédant des armes Implication dans un groupe criminel	
Entourage	Proche ayant été victime de violences Présence de peu d'adultes « significatifs » dans son entourage	
Communautaire		
	Désorganisation sociale Concentration de pauvreté Services peu accessibles / peu connus Faible mobilisation communautaire Violences communautaires / conflits entre groupes criminels Exposition / témoin de violences armées	
Structurel		
	Accessibilité aux armes à feu Normes culturelles et sociales (acceptation / tolérance des violences) Discrimination et racisme Inégalités sociales et économiques	

Davies, 2007). Pour bien comprendre les mécanismes de transmission des violences armées dans une logique de santé publique, le modèle « Agent – Vecteur – Hôte – Environnement » peut être utilisé (Pinto, Sharma et Muggah, 2011). Celui-ci conçoit (1) l'hôte comme l'auteur, la victime et la communauté, (2) l'agent comme l'arme (et les munitions lorsqu'il s'agit d'une arme à feu), (3) le vecteur comme les fabricants d'armes et l'industrie des armes à feu, et (4) l'environnement comme le contexte social, politique, économique et culturel dans lequel les violences armées se manifestent. Ce modèle permet de mieux comprendre les interrelations entre les éléments essentiels à la « chaîne de transmission » qui contribuent à la propagation des violences armées dans une communauté. Un ensemble de victimes de violences armées (hôte) directement affectées par les armes (agent), une accessibilité à celles-ci (vecteur) et un contexte sociopolitique, économique et culturel qui ne légifère pas suffisamment ou ne limite pas leur accès (environnement) constituent les prémices d'une augmentation des violences armées dans une communauté.

En utilisant les concepts de santé publique pour analyser la propagation d'une maladie infectieuse, Slutkin, Ransford et Zvetina (2018) proposent une lecture des conditions favorables à ce qui peut être qualifié de phénomène de la contamination de la violence. De leur point de vue, il faut d'abord considérer « l'exposition » aux violences armées dans la mesure où le fait d'en être victime ou témoin augmente les probabilités que de nouveaux incidents aient lieu dans une communauté. Puis, il faut tenir compte des constituants du « contexte de propagation » des violences armées, soit l'existence, dans la communauté, de rivalités entre groupes délinquants et les probabilités pour une personne d'en côtoyer une autre responsable d'incidents de violences armées. Il faut, enfin, prendre en considération la « période d'incubation » des violences liées aux rivalités entre groupes délinquants qui est généralement plus courte dans le temps, contrairement, par exemple, au développement des conduites violentes chez les personnes exposées aux violences familiales au cours de leur enfance.

L'exercice conceptuel de Slutkin, Ransford et Zvetina (2018) soutient la pertinence de l'ASP pour prévenir les violences armées en contexte communautaire. Par sa démarche scientifique, elle offre la possibilité de comprendre plus finement leurs causes et les mécanismes de leurs manifestations. Ce faisant, l'ASP peut contribuer à déterminer des stratégies mieux adaptées aux communautés pour prévenir les violences armées ou du moins en réduire l'occurrence.

L'utilité de l'ASP pour prévenir les violences armées en contexte communautaire

L'ASP est d'abord et avant tout une méthodologie qui vise à définir et à circonscrire un problème, à en dégager ses causes et les facteurs de risque qui y sont rattachés, à développer et à évaluer les stratégies les mieux adaptées pour le résoudre afin, ultimement, de tendre vers leur implantation et leur réplication dans d'autres milieux aussi touchés par le problème (Mercy, Rosenberg, Powell, Broome et Roper, 1993). L'ASP présente des atouts majeurs pour prévenir les violences armées en contexte communautaire. D'abord, sa conception écologique des facteurs de risque permet de s'intéresser à la fois aux personnes, aux relations sociales, à la vie des communautés et aux contextes sociaux, politiques, économiques et structurels, s'éloignant ainsi d'une conception plus individuelle ou judiciaire de l'enjeu des violences armées. Moore (1995) souligne d'ailleurs trois aspects appréciables de cette approche comparativement aux moyens traditionnels de sécurité publique :

- 1) Une conception différente du problème des violences armées qui met l'accent sur la victimisation plutôt que sur le crime comme base de réflexion sur les actions préventives ;
- 2) Une perspective sur l'étiologie du problème des violences armées qui permet de comprendre les conditions de vie et les facteurs de risque qui contribuent à leur manifestation plutôt que de se centrer seulement sur les personnes qui en sont auteures ;
- 3) Un changement de priorités en orientant *a priori* les actions vers la prévention des violences plutôt que la répression afin de mobiliser les communautés (tant les citoyens que les groupes communautaires) dans les stratégies mises en place.

Les programmes de prévention des violences armées basés sur l'ASP ont comme particularité de travailler à la fois sur les personnes et sur les communautés. Les programmes *Community Initiative to Reduce Violence* (CIRV) et *Cure Violence* (CV) en sont des exemples particulièrement intéressants. Sur la base de l'ASP, ils ont contribué à des diminutions significatives des violences armées dans les communautés où ils ont été implantés. L'évaluation du CIRV de Glasgow révèle des diminutions de 52 % des crimes violents (contre 29 % pour le groupe contrôle) et de 84 % des infractions relatives à la possession d'armes (contre 40 % pour le groupe contrôle), et ce, à la suite des deux premières années d'implantation (Williams, Currie, Linden et Donnelly, 2014). Quant à l'évalua-

tion du CV, des diminutions de 41 % à 73 % du nombre de fusillades sont observées après huit ans d'implantation dans sept quartiers différents de Chicago (Slutkin, Ransford, Decker et Volker, 2014).

Community Initiative to Reduce Violence (Glasgow, Écosse)

Le CIRV s'appuie sur la prémisse voulant que les groupes délinquants prennent racine dans les milieux où certains facteurs structuraux, comme les familles dysfonctionnelles, les échecs scolaires, la pauvreté, le chômage, le manque d'opportunités sociales et l'absence de lieux de socialisation, sont présents dans la communauté. Le choix d'adopter l'ASP est ainsi directement lié à la volonté de s'attaquer aux racines mêmes du problème des gangs criminels et des violences qui y sont rattachées (Williams et al., 2014).

Coordonné par le Service de police de Glasgow, le CIRV s'inspire du programme de dissuasion ciblée de la Ville de Cincinnati, aux États-Unis, qui, dans un effort collaboratif multi-agences, vise à réduire les violences armées tout en renforçant les liens entre les communautés et les forces de l'ordre. Adapté au contexte écossais et aux particularités de la ville de Glasgow, le CIRV concentre ses efforts principalement sur les personnes mineures (plutôt que les adultes) et sur les crimes perpétrés à l'arme blanche (plutôt que par arme à feu).

À la manière de l'expérience américaine, le CIRV s'appuie aussi sur les principes des programmes de dissuasion ciblée *Group Violence Intervention* (National Network for Safe Communities, 2016), dont les trois composantes essentielles sont :

- 1) Communiquer, aux personnes susceptibles d'être responsables des violences armées, les risques sociaux et pénaux de ces violences et assurer une pression policière auprès des groupes qui en sont responsables ;
- 2) Offrir des services d'aide et de soutien aux individus concernés par les violences armées afin de leur offrir des opportunités sociales et des solutions de rechange ;
- 3) Mobiliser les leaders de la communauté afin d'influencer positivement ses membres à modifier les normes sociales favorables, ou de tolérance, aux violences armées.

Plus particulièrement, le CIRV offre un accès à des activités de déjudiciarisation, de développement personnel et de préparation à l'emploi aux

personnes d'âge mineur des quartiers défavorisés de Glasgow en échange d'un engagement: « Pas de violence, pas d'arme. » Pour y arriver, ce message clair est transmis aux groupes délinquants par le Service de police: « Si un geste de violence est perpétré par un membre du groupe, c'est tout le groupe qui est la cible des interventions policières. » Le CIRV mise ainsi sur l'effet de l'imputabilité collective. Le pari est que la pression exercée sur les individus connus pour les violences armées aura aussi un effet dissuasif sur leurs pairs. Ainsi, un suivi plus étroit de leurs conditions de probation ou de surveillance, l'exécution de mandats d'arrestation et les efforts de prévention de toutes autres infractions, graves ou mineures, peuvent être dissuasifs.

Cela dit, le message transmis ne se veut pas punitif, mais préventif. Il s'accompagne de messages d'espoir qui repose sur une gamme de services proposant des solutions de rechange aux personnes qui souhaitent apporter des changements à leur mode de vie. Une analyse des besoins de chacune d'elles est effectuée afin de déterminer les ressources de la communauté qu'il faut solliciter pour y répondre dans le but de prévenir l'adoption de conduites violentes.

Parallèlement, le CIRV mobilise les leaders formels et informels de la communauté pour qu'ils soient porteurs d'un message fort et cohérent de non-violence, c'est-à-dire que les violences ne sont plus tolérées et que toute la communauté se soucie du sort des personnes susceptibles d'en être victimes ou responsables. Le CIRV s'appuie essentiellement sur le réseau de ressources déjà existant dans la communauté afin d'offrir une pluralité de services d'aide et de soutien à ces individus et à leurs proches.

Cure Violence (Chicago, États-Unis)

Le CV, anciennement connu sous le nom de *Chicago CeaseFire*, est coordonné par un organisme à but non lucratif. Il prend pour modèle l'ASP et sa compréhension des causes des violences armées en contexte communautaire. Ce programme repose sur la prémisse que, pour diminuer les violences armées, il est impératif de modifier les normes sociales, tant sur le plan individuel que communautaire, qui encouragent l'adoption de tels comportements afin de freiner leur transmission (Butts, Roman, Bostwick et Porter, 2015 ; Silver et Yeates, 2021).

Les trois composantes principales du CV sont :

- 1) Interrompre directement la transmission des violences armées ;

- 2) Reconnaître et modifier les croyances favorables aux violences armées des personnes les plus susceptibles de les transmettre ;
- 3) Modifier les normes sociales favorables aux violences armées.

Le principal objectif est de prévenir les ripostes armées qui suivent généralement les incidents violents impliquant des groupes délinquants. Fait important à souligner, les actions menées par le CV sont indépendantes des interventions policières qui ont cours dans la ville. Le programme se décline en deux principaux volets, soit l'intervention auprès des personnes et l'action communautaire. Pour le volet intervention, les individus ciblés par le programme sont âgés de 16 à 25 ans et sont, ou ont été, impliqués dans des incidents de violences armées. Le but est d'offrir des interventions de désescalade par le biais de médiation des conflits ou de stratégies d'apaisement en discutant avec eux. En plus de ces actions, les intervenants du CV tentent de créer des liens de confiance avec les membres de groupes délinquants afin de leur offrir du soutien et de les adresser aux différentes ressources de la communauté susceptibles de répondre à leurs besoins (p. ex. : logement, emploi, éducation, loisirs). Pour le volet communautaire, l'accent est mis sur l'adoption d'un message de non-violence en sensibilisant les membres de la communauté sur les violences armées. L'idée est de démontrer que celles-ci affectent tout le monde (y compris les individus qui en sont responsables), qu'elles sont inacceptables et qu'il est possible de les freiner. Les intervenants du CV se chargent de planifier des activités de mobilisation afin de communiquer les messages de non-violence. Campagnes médiatiques, affiches, marches pour la paix et veillées funéraires sont d'autant d'activités permettant de sensibiliser la communauté aux effets des violences armées et de modifier les normes sociales de tolérance ou d'acceptation à leur égard. Le CV agit donc simultanément sur les personnes à haut risque de commettre des crimes violents et sur la communauté.

Le contexte montréalais de prévention des violences armées

Au cours des dernières années, l'augmentation des incidents liés aux violences armées sur le territoire de la ville de Montréal a conduit à la mise sur pied de différentes initiatives de prévention, d'intervention et de répression pour y faire face. Malheureusement, ces initiatives sont peu évaluées et opèrent essentiellement de manière distincte les unes des autres. L'idée a donc été de développer un projet montréalais

concerté s'inspirant des meilleures pratiques pour prévenir les violences armées, dont celles promues par les programmes CIRV et CV.

En adoptant l'ASP, une analyse du problème a permis d'établir les paramètres du projet. Une série d'analyses de données policières a orienté le choix de deux des quartiers montréalais les plus touchés par les violences armées, en plus de déterminer le groupe d'âge des personnes impliquées, soit comme suspects soit comme victimes. Ces données concordaient avec les différents conflits armés qui perduraient entre groupes délinquants issus de ces deux quartiers ; conflits d'ailleurs considérablement médiatisés. Par la suite, un groupe de professionnels provenant de différents secteurs d'activité (policier, scolaire, judiciaire, santé, services sociaux, correctionnel, communautaire, académique, etc.) a également été consulté afin de définir les caractéristiques des individus impliqués dans ces violences, leurs contextes de perpétration et le type d'incidents à cibler prioritairement. Cette première étape d'une démarche basée sur l'ASP a donc permis de dresser le profil des personnes invitées à participer au projet ainsi que les communautés où il serait expérimenté.

Puis, le choix de s'inspirer des programmes du CIRV et du CV s'est fait à partir d'une analyse des différents facteurs de risque des violences armées empiriquement reconnus et d'une recension des différents programmes de prévention évalués comme prometteurs ou efficaces pour les prévenir. Cette deuxième étape d'une démarche basée sur l'ASP a mené au développement d'un projet pilote combinant des composantes de ces deux initiatives internationales. Une équipe de recherche a également été mise sur pied pour procéder à son évaluation.

Projet PIVOT

Le projet pilote, nommé PIVOT qui signifie Prévenir et intervenir sur les violences observées sur le territoire de Montréal, est coordonné par un partenaire académique issu du milieu de la santé et des services sociaux. Il est implanté dans deux quartiers du nord-est de la ville de Montréal au sein desquels une hausse importante des violences armées a été observée entre 2018 et 2022. L'objectif de PIVOT est d'offrir de l'aide et du soutien aux personnes âgées de 16 à 29 ans qui en sont responsables ou évaluées à très haut risque de l'être. Judiciarisées ou non, celles-ci se font proposer les services des organismes communautaires partenaires du projet qu'elles sont libres d'accepter ou non. L'accompagnement proposé est entièrement volontaire et confidentiel.

Les intervenants PIVOT sont des intervenants de proximité qui offrent leur aide aux personnes impliquées dans les violences armées ou présentant des risques élevés de l'être, soit par l'accompagnement vers des services de la communauté susceptibles de répondre à leurs besoins ou par la désescalade des conflits lorsque des tensions palpables sont observables dans le quartier. Ils connaissent les dynamiques des conflits qui éclatent dans la rue et ont une crédibilité auprès des personnes concernées. Ces dernières, suivies dans le cadre du projet PIVOT, ont été sélectionnées en raison de leur implication dans des groupes réputés pour leurs violences ou parce qu'elles en ont été la cible. Ce qui importe n'est pas le statut « d'auteur » ou de « victime », mais le fait d'être une personne directement concernée par les violences armées des groupes délinquants.

Les intervenants PIVOT côtoient ces personnes dans le cadre de leurs interventions de proximité ou reçoivent des références personnalisées des autres partenaires du projet, comme les organismes communautaires, les écoles ou les services policiers, correctionnels, sociaux et de la santé. Les périodes de déséquilibre sont des moments propices pour proposer des services d'aide et de soutien. Que ce soit lors d'une expulsion scolaire, d'une arrestation, d'une détention ou lorsqu'une personne, ou l'un de ses proches, est la cible de menaces ou d'une agression, toute fenêtre d'opportunité est saisie.

À l'instar du CIRV et du CV, le projet PIVOT s'appuie non seulement sur l'accompagnement et les opportunités à offrir aux individus impliqués dans des violences armées pour changer leur mode de vie, mais également sur la mobilisation de la communauté pour ne plus les tolérer, tout en tendant la main à leurs auteurs. Des agents de mobilisation s'affairent à solliciter les différentes ressources de la communauté susceptibles de répondre à leurs besoins ; qu'il s'agisse de services psychologiques, familiaux, scolaires, d'employabilité, de loisirs, de toxicomanie ou d'aide au logement, ces agents s'assurent de sensibiliser le plus grand nombre d'entre eux dans une volonté d'offrir du soutien et de l'aide. L'idée est de créer un filet de sécurité autour des personnes directement concernées par les violences armées. À cet égard, soulignons que les intervenants PIVOT avaient fait la connaissance de plusieurs d'entre elles, souvent lors d'une arrestation et d'une condamnation, avant leur participation au projet. PIVOT permet donc de maintenir les contacts malgré les périodes de prise en charge (p. ex. : détention ou mise sous garde). Ce soutien continu contribue à briser le cycle de rupture de

services entre la vie en communauté et celle en institution. La continuité des interventions permet de consolider les liens de confiance. Par ailleurs, les intervenants PIVOT offrent aussi leurs services aux personnes dont la période de détention ou de placement tire à sa fin pour les accompagner, si elles le désirent, dans leur retour dans la communauté.

Simultanément aux efforts de mobilisation des partenaires de la communauté, les agents de mobilisation rejoignent également les familles. Que ce soit par l'entremise des écoles ou des leaders religieux, l'idée est d'être en mesure de rencontrer les parents de la communauté afin de les sensibiliser aux violences armées et au rôle qu'ils peuvent jouer pour les prévenir. Les parents sont aussi invités à demander de l'aide aux ressources de la communauté en cas de besoin.

Contrairement au CIRV, et similairement au CV, les services policiers ne font pas partie intégrante du projet PIVOT. Leurs actions sont menées en parallèle. Il existe néanmoins une collaboration avec les responsables du projet PIVOT afin de s'assurer que les actions policières n'interfèrent pas avec les actions préventives et de mobilisation de la communauté. Des rencontres de suivi entre les gestionnaires des services policiers et des organismes communautaires PIVOT ont donc régulièrement lieu afin de développer une vision commune de la prévention des violences armées. Cet aspect se distingue du CV et se rapproche davantage du CIRV. Ces communications permettent d'ajuster certaines interventions policières afin qu'elles soient perçues, par la communauté, comme légitimes et nécessaires. Et cette perception de légitimité des actions, un principe phare de la justice procédurale, augmente généralement le niveau de confiance de la population envers les services policiers, favorisant ainsi une plus grande collaboration (Hough, Jackson, Bradford, Myhill et Quinton, 2010).

Un des points forts du projet PIVOT s'inspire du CV, soit la désescalade et la médiation des conflits. Lorsque des conflits entre des groupes délinquants émergent, les intervenants PIVOT tentent de raisonner les parties prenantes en les sensibilisant aux conséquences des violences armées comme méthode de gestion des conflits (p. ex. : mort, blessures, arrestation, condamnation). Ceux-ci peuvent aussi agir à titre de médiateurs et de médiatrices en ouvrant le dialogue entre les personnes impliquées dans les conflits afin de les résoudre pacifiquement. Enfin, un certain nombre de conflits sont désamorçés en développant le réflexe de communiquer, en cas de problème, avec un

intervenant PIVOT plutôt que d'appeler en renfort les membres du groupe délinquant.

Plusieurs facteurs de risque individuels, relationnels, communautaires et structurels sont considérés afin de mieux cerner les personnes susceptibles de bénéficier du projet PIVOT et d'opter pour les interventions qui agiront directement sur les causes des violences armées. Prendre en considération les croyances individuelles et les comportements à risque (facteurs individuels), faire prendre conscience des conséquences des violences armées tant pour les personnes impliquées, leurs proches et les milieux de vie (facteurs relationnels), créer des liens de confiance significatifs, accompagner ces personnes vers des ressources de la communauté, contribuer à la désescalade des conflits (facteurs communautaires), travailler avec les membres de la communauté pour promouvoir un message de non-violence, tout en collaborant avec les services policiers afin que leurs interventions soient justes et bienveillantes (facteurs structurels) représentent tous des interventions que le projet montréalais PIVOT soutient et qui découlent directement de l'ASP.

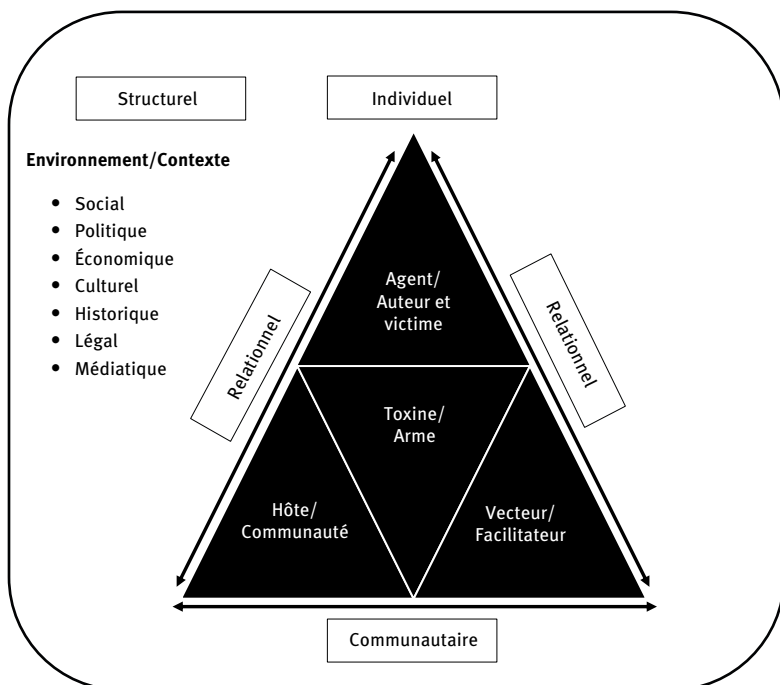
Combiner les approches pour maximiser les probabilités de réduire les violences armées

Tels que présentés précédemment, les programmes s'inspirant de l'ASP conduisent généralement à des diminutions significatives des violences armées (Braga, Weisburd et Turchan, 2018; Butts et al., 2015; Williams et al., 2014). Ces programmes agissent à la fois sur les conduites des personnes concernées directement par les violences armées et sur la communauté dans son ensemble. En revanche, leurs actions sont limitées si l'ensemble des facteurs conduisant une personne à agir ou à subir les violences armées n'est pas systématiquement pris en compte. L'ASP requiert de prendre en compte toutes les actions nécessaires pour s'attaquer à chacune de leurs causes. Comme le soulève Braga (2022), plusieurs actions en santé publique orientent leur cible vers la prévention des violences armées sans nécessairement considérer le corpus de connaissances criminologiques quant aux pratiques policières et correctionnelles contribuant efficacement à la diminution de la criminalité violente.

Pour tenter une hybridation des visions entre l'ASP et la criminologie, une proposition modifiée du modèle « Agent – Vecteur – Hôte –

Environnement » peut servir le contexte particulier des violences armées associées aux groupes délinquants. Celle-ci permet de conceptualiser différemment l'auteur et l'arme dans les mécanismes de transmission des violences armées en contexte communautaire afin de dégager des pistes d'intervention distinctes et mieux adaptées.

FIGURE 1
Conception «Agent – Vecteur – Hôte – Environnement
– Toxine» des violences armées



Dans le contexte des violences armées liées aux groupes délinquants, le « statut » d'auteur est étroitement associé à celui de victime. De ce fait, il faut considérer ce double statut comme celui d'agent qui, par ses actes, affecte l'hôte, soit les proches (familles, amis) et la communauté qui sont aussi exposés aux violences et qui en subissent les conséquences (p. ex. : deuil, peur, traumatismes). La dynamique des violences armées est, à son tour, alimentée par des contextes favorables qui agissent comme vecteur pour encourager leur perpétration. Celui-ci peut prendre diverses formes,

comme l'accès aux armes, leur distribution ou tout simplement la fréquentation de personnes délinquantes ou de réseaux criminels qui valorisent leur utilisation. Et que dire de l'arme en soi qui, dans cette nouvelle conception, peut être qualifiée de toxine, puisque, sans elle, les violences armées ne peuvent exister ? Enfin, il est difficile de passer sous silence l'environnement et les contextes sociaux, politiques, économiques, culturels, historiques, légaux et médiatiques qui, par leurs normes ou par les conditions de vie qui prévalent, contribuent à ce que les violences armées se perpétuent. Cette nouvelle conception s'éloigne donc de celle de la santé publique qui, traditionnellement, perçoit l'agent comme l'arme et l'auteur comme l'hôte.

Cette nouvelle proposition théorique permet de mieux situer les différents facteurs de risque dans une perspective écologique de la santé publique, tout en favorisant la détermination des stratégies d'intervention adaptées aux différents éléments du modèle. L'avantage d'une telle conception est de pouvoir combiner les actions préventives, les interventions psychosociales et les pratiques policières. La santé publique utilise régulièrement la matrice de Haddon afin de se doter des stratégies permettant une meilleure prévention des blessures. Elle s'est avérée utile dans différentes situations, comme les accidents de voiture, les blessures en contexte sportif, la consommation d'alcool ou d'autres substances, les risques suicidaires et les blessures accidentelles par arme à feu. Ce cadre conceptuel peut également être utilisé dans le choix de stratégies prometteuses pour prévenir les violences armées en contexte communautaire. S'inspirant des propositions d'Abt (2017), une matrice cernant l'ensemble des actions pertinentes et possibles peut être envisagée. Le tableau 3 présente quelques pistes de réflexion (bien que non exhaustives) permettant de prévenir les violences armées en fonction des facteurs de risque reconnus empiriquement et des éléments qui composent les programmes décrits précédemment et jugés prometteurs.

Dans le contexte particulier des violences armées, les programmes CIRV, CV et PIVOT s'intéressent à la fois à l'agent (auteur et victime), à l'hôte (proches et communauté) et à une partie de l'environnement (normes sociales et culturelles). Pour optimiser la portée des stratégies de prévention des violences armées, certaines actions policières doivent être judicieusement ciblées non seulement sur l'agent (auteur), mais également sur le vecteur (contextes facilitants) et la toxine (arme). Concomitamment, les mesures préventives associées à l'environnement (normes, lois, médias, contextes) doivent maximiser les conditions qui

TABLEAU 3
Pistes de réflexion pour prévenir les violences armées en fonction des facteurs de risque connus

	Prévention primaire/ universelle Population générale	Prévention secondaire/ sélective Population présentant des facteurs de risque	Prévention tertiaire/ indiquée Population possédant une arme et fréquentant les groupes délinquants	Dissuasion/répression Population impliquée dans les violences armées	Réhabilitation/réinsertion Population judiciarisée en prévention de la récidive
Agent Auteur Victime			Sensibilisation sur les risques et les consé- quences des groupes délinquants et des violences armées Développement de liens de confiance avec des adultes « significatifs » de la communauté Médiation et désescalade des conflits	Pressions policières ciblées Communication des sanctions pénales Enquêtes et arrestations	Offrir des activités, des services et des opportuni- tés servant de solutions de rechange aux groupes délinquants et aux violences armées
Hôte Famille Amis Communauté	Mobiliser la communauté, les citoyens et les organismes pour faire la promotion des services disponibles	Soutien des familles et des proches des auteurs et des victimes Sensibiliser aux consé- quences des violences armées pour l'ensemble de la communauté Offrir des milieux de vie et de socialisation sécuri- taires et stimulants			

TABLEAU 3 (suite)

Vecteur Facilitateurs: Importateurs Vendeurs Imprimeurs Commerçants de pièces Distributeurs Groupes délinquants				Pressions policières ciblées Communication des sanctions pénales Enquêtes et arrestations	
Toxine Arme				Saisies et perquisitions	
Environnement Normes sociales Lois / politiques Médias sociaux Discrimination Inégalités	Sensibilisation aux violences, et à leurs conséquences, dans les différents médias Sensibilisation aux conséquences de la discrimination Soutien financier aux familles en situation de précarité économique Développement des compétences socioafec- tives (p. ex. : régulation des émotions, résolution des conflits)	Promotion des normes sociales et culturelles de non-acceptation des violences armées dans les communautés qui y sont exposées politiques et lois sur la prévention des violences armées	Atelier de sensibilisation à l'utilisation des armes et aux conséquences associées	Politiques d'interpellations et d'interventions policières sensibles aux traumas, aux discrimina- tions et aux conditions de vie des personnes directement concernées par les violences armées	Politiques favorisant la réinsertion sociale des personnes judiciairisées

favorisent l'adoption de conduites saines et sécuritaires, tout en étant guidées par le principe de justice procédurale qui peut être défini par le souci de la justice sociale, d'équité et de respect.

Cette proposition théorique comporte certaines limites. D'abord, sa portée est plutôt restreinte, puisqu'elle ne considère que les violences armées en contexte de conflits entre groupes délinquants. Elle ne prétend aucunement proposer une vision globale sur l'enjeu que représentent l'ensemble des formes de violences armées. De plus, elle propose un découpage conceptuel et une hybridation théorique inspirés de la santé publique et de la criminologie, alors que d'autres perspectives, relevant plus du domaine psychologique, sociologique, politique ou législatif, pourraient conduire à une tout autre conception du problème des violences armées et des solutions à envisager. Finalement, les stratégies proposées ne sont que des actions envisageables lorsque des programmes de dissuasion ciblée, inspirés de l'ASP, sont déployés. De nombreuses autres initiatives préventives, axées sur l'éducation et la sensibilisation, peuvent être réfléchies à la lumière des facteurs de risque liés au problème des violences armées. Il s'agit néanmoins d'une proposition théorique qui permet d'envisager des actions concrètes à prendre pour diminuer le nombre d'incidents liés aux violences armées dont sont responsables les groupes délinquants actifs dans certaines communautés.

Conclusion

Les violences armées ont plusieurs causes. Les stratégies basées uniquement sur la répression et la punition s'avèrent assurément insuffisantes pour les prévenir. Les stratégies plus holistiques font, quant à elles, face à de nombreux défis méthodologiques que représentent, d'une part, l'analyse globale des variables contributives aux violences armées et, d'autre part, les évaluations de leurs conséquences. En revanche, en s'appuyant sur l'ASP, il est possible de porter un regard plus complet sur la problématique, de réaliser une analyse juste de ses causes, d'implanter les solutions adaptées aux communautés concernées et d'évaluer les stratégies déployées.

La concertation et la coordination des actions, dans un souci de cohérence et de complémentarité, sont sans nul doute l'obstacle majeur des efforts de prévention des violences armées. Une problématique sociale comme celle des violences armées ne peut, et ne doit pas, être l'affaire que

des services policiers. En contrepartie, les efforts de prévention primaire et secondaire ne constituent pas, non plus, l'unique moyen de lutter contre les violences armées par les groupes délinquants. Pour les prévenir efficacement, il est nécessaire d'adopter une stratégie qui combine à la fois les principes d'une approche de dissuasion ciblée et de santé publique. S'il est certes nécessaire de neutraliser les personnes responsables des violences armées, il est tout aussi essentiel de travailler collectivement à l'amélioration du bien-être et des conditions de vie des populations concernées, ce qui inclut aussi lesdites personnes responsables.

Les programmes décrits précédemment, qu'ils soient américains, écossais ou montréalais, interviennent auprès d'individus auteurs de délits et non auprès de « délinquants » ou de « criminels ». Reconnaître leurs traumatismes, les sévices dont ils ont été victimes, leurs problèmes de santé mentale et les conditions de vie précaires dans lesquelles ils évoluent permet de mieux comprendre les gestes qu'ils posent sans néanmoins les excuser. En changeant le regard porté sur ces personnes, en considérant notamment leurs facteurs de risque, les actions privilégiées à leur endroit s'en voient nécessairement modifiées. Et lorsque les services d'aide et de soutien sont disponibles dans la communauté, les interventions policières sur les violences armées sont davantage perçues comme légitimes, car toutes et tous comprennent qu'elles sont réalisées dans le but d'assurer la sécurité de la communauté et de tous ses membres, y compris les personnes qui en sont tenues responsables. En agissant simultanément sur l'agent, l'hôte, le vecteur, la toxine et l'environnement, il est possible de minimiser les risques de contamination des violences armées et, de ce fait, réduire les probabilités qu'elles se perpétuent.

Références

- Abt, T. P. (2017). Towards a framework for preventing community violence among youth. *Psychology, Health & Medicine*, 22(1), 266-285.
- Al-Husayni, N., et Dodson, N. A. (2021). What does a « public health approach » mean ? Lessons from earlier successes. Dans N. A., Dodson (dir.), *Adolescent gun violence prevention : Clinical and public health solution* (p. 11-28). Switzerland: Springer Nature.
- Allen, S., Beardslee, J., et Pardini, D. (2025). Risk and protective factors for adolescent gun carrying and firearm violence. Dans N. D., Thomson (dir.), *Handbook of Gun Violence* (p. 107-118). Academic Press.
- Bancalari, P., Sommer, M., et Rajan, S. (2022). Youth exposure to endemic community gun violence: A systematic review. *Adolescent research review*, 7(3), 383-417.

- Braga, A. A. (2022). Gun violence is a public health crisis that needs more applied criminologists. *Criminology & Public Policy*, 21(4), 767-944.
- Braga, A. A., Turchan, B. S., Papachristos, A. V., et Hureau, D. M. (2019). Hot spots policing and crime reduction: An update of an ongoing systematic review and meta-analysis. *Journal of experimental criminology*, 15, 289-311.
- Braga, A. A., Weisburd, D., et Turchan, B. (2018). Focused deterrence strategies and crime control: An updated systematic review and meta-analysis of the empirical evidence. *Criminology & Public Policy*, 17(1), 205-250.
- Butts, J. A., Roman, C. G., Bostwick, L., et Porter, J. (2015). Cure violence: A public health model to reduce gun violence. *Annual Review of Public Health*, 36, 39-53.
- Clarke, R. V. (1995). Situational crime prevention. *Crime and justice*, 19, 91-150.
- Fagan, J., Wilkinson, D. L., et Davies, G. (2007). Social contagion of violence. Dans D., Flannery, A., Vazsonyi et I., Waldman (dir.), *The Cambridge handbook of violent behavior* (p. 688-724). Cambridge: Cambridge University Press
- Farrington, D. P., Ttofi, M. M., et Lösel, F. A. (2016). Developmental and social prevention. What works in crime prevention and rehabilitation: *Lessons from systematic reviews*, 15-75.
- Fraser, A., et Irwin-Rogers, K. (2021). A public health approach to violence reduction: Strategic Briefing. *Dartington: Research in Practice*.
- Furnari, M. B., Hsieh, H. F., Goldstick, J. E., Sokol, R., Lee, D. B., Heinze, J. E., et Zimmerman, M. A. (2025). The public health approach for firearm violence and injury prevention. Dans N. D., Thomson (dir.), *Handbook of Gun Violence* (p. 13-28). Academic Press.
- Harms, J., et Bush, M. (2022). A comparative analysis of knife and firearm homicides in the United States. *Journal of interpersonal violence*, 37, 19-20.
- Hough, M., Jackson, J., Bradford, B., Myhill, A., et Quinton, P. (2010). Procedural justice, trust, and institutional legitimacy. *Policing: A journal of policy and practice*, 4(3), 203-210.
- Johnson, B. T., Sisti, A., Bernstein, M., Chen, K., Hennessy, E. A., Acabchuk, R. L., et Matos, M. (2021). Community-level factors and incidence of gun violence in the United States, 2014-2017. *Social Science & Medicine*, 280, 113969.
- Kessel, W. (2020). Public health approach to gun violence prevention: Remove the gun handle. Dans M., Crandall, S., Bonne, J., Bronson et W., Kessel (dir.), *Why we are losing the war on gun violence in the United States* (p. 139-150). Springer International Publishing.
- Krug, E., Dahlberg, L., Mercy, J., Zwi, A. et Lozano-Ascencio, R. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42545/9242545619_fre.pdf
- Makarios, M. D., et Pratt, T. C. (2012). The effectiveness of policies and programs that attempt to reduce firearm violence: A meta-analysis. *Crime & Delinquency*, 58(2), 222-244.

- Mercy, J. A., Rosenberg, M. L., Powell, K. E., Broome, C. V., et Roper, W. L. (1993). Public health policy for preventing violence. *Health Affairs*, 12(4), 7-29.
- Moore, M. H. (1995). Public health and criminal justice approaches to prevention. Dans M., Tonry et D. P., Farrington (dir.), *Crime and justice: A review of research* (p. 237-262). Chicago : University of Chicago Press.
- Moreau, C., Lachapelle, M., Nasr, C. et Gagné, D. (2024). *La violence communautaire commise et subie par les jeunes de 25 ans et moins : synthèse des connaissances par revue narrative systématisée*. Institut national de santé publique du Québec. Gouvernement du Québec.
- National Network for Safe Communities (2016). *Group Violence Intervention: An Implementation Guide*. Washington: Office of Community Oriented Policing Services.
- Oliphant, S. N., Mouch, C. A., Rowhani-Rahbar, A., Hargarten, S., Jay, J., Hemenway, D., Zimmerman, M. et Carter, P.M. (2019). A scoping review of patterns, motives, and risk and protective factors for adolescent firearm carriage. *Journal of behavioral medicine*, 42, 763-810.
- Pardini, D., Beardslee, J., Docherty, M., Schubert, C., et Mulvey, E. (2021). Risk and protective factors for gun violence in male juvenile offenders. *Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology*, 50(3), 337-352.
- Pinto, A. D., Sharma, M., et Muggah, R. (2011). An agent - vector - host - environment model for controlling small arms and light weapons. *Medicine, conflict and survival*, 27(2), 111-127.
- Pratt, T. C., et Cullen, F. T. (2005). Assessing macro-level predictors and theories of crime : A meta-analysis. *Crime and justice*, 32, 373-450.
- Raphael, D. (2016). *Social determinants of health: Canadian perspectives*. Canadian Scholars' Press.
- Rowhani-Rahbar, A., Quistberg, D. A., Morgan, E. R., Hajat, A., et Rivara, F. P. (2019). Income inequality and firearm homicide in the US: A county-level cohort study. *Injury Prevention*, 25(Suppl 1), i25-i30.
- Sanchez, C., Jaguan, D., Shaikh, S., McKenney, M., et Elkbuli, A. (2020). A systematic review of the causes and prevention strategies in reducing gun violence in the United States. *The American Journal of Emergency Medicine*, 38(10), 2169-2178.
- Silver, A. H., et Yeates, E. F. A. (2021). Gun violence as an infectious disease. Dans N. A., Dison (dir.), *Adolescent gun violence prevention: Clinical and public health solution* (p. 55-68). Switzerland : Springer Nature.
- Slutkin, G., Ransford, C. L., Decker, B., et Volker, K. (2014). *Cure violence - An evidence based method to reduce shootings and killings*. World Bank Paper.
- Slutkin, G., Ransford, C., et Zvetina, D. (2018). How the health sector can reduce violence by treating it as a contagion. *AMA Journal of Ethics*, 20(1), 47-55.
- Statistique Canada (2025). Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et Police militaire des Forces canadiennes. Consulté le 20 août 2025. Tableau 35-10-0177-01. Diffusé le 22 juillet 2025.

- Weisburd, D., Ariel, B., Braga, A. A., Eck, J., Gill, C., Groff, E., Uding, C. V et Zaatut, A. (2025). The future of the criminology of place: New Directions for research and practice. Cambridge University Press.
- Williams, D., Currie, D., Linden, W., et Donnelly, P. (2014). Addressing gang-related violence in Glasgow: A preliminary pragmatic quasi-experimental evaluation of the Community Initiative to Reduce Violence (CIRV). *Aggression and Violent Behavior* 19(6), 686-691.

Effectively preventing gun violence: Tackling root causes using a public health approach

ABSTRACT • *A repression-based approach to preventing armed violence will, at best, be effective in the short term by temporarily incapacitating those responsible. However, a public health approach that addresses armed violence's causes can act on the contexts in which this violence spreads while responding to the needs of the concerned populations, thus proving itself to be a better long-term option. This article describes two international programs (Community Initiative to Reduce Violence and Cure Violence) that have adopted a public health approach to prevent armed violence in the context of rivalries between criminal groups. The Montreal PIVOT project, inspired by these two international programs, is then presented. Finally, the article proposes a theoretical design combining components of the public health and criminology approaches aimed at improving current interventions and effectively preventing armed violence.*

KEYWORDS • *Public health, armed violence, prevention, collaborative approach, holistic strategy.*

La prevención eficaz de la violencia armada: tratar las raíces del problema mediante el enfoque de salud pública

RESUMEN • *Un enfoque basado únicamente en la represión para prevenir la violencia armada, en el mejor de los casos, será eficaz a corto plazo al impedir temporalmente que las personas responsables cometan estos actos. En cambio, un enfoque de salud pública que trata sus causas, que actúe sobre sus contextos de propagación y que responda a las necesidades de las poblaciones afectadas resulta, a largo plazo, se revela una opción más eficaz. El presente artículo describe dos programas internacionales (Community Initiative to Reduce Violence y Cure Violence) que se basan en un enfoque de salud pública para prevenir la violencia armada perpetrada en el contexto de rivalidades entre grupos delictivos. A continuación, se presenta el proyecto montrealés PIVOT, que se inspira en estos dos programas internacionales. Finalmente, el artículo propone un marco teórico que combina componentes de los enfoques de salud pública y criminología con el fin de mejorar las intervenciones actuales y prevenir de manera eficaz la violencia armada.*

PALABRAS CLAVE • *Salud pública, violencia armada, prevención, enfoque colaborativo, estrategia holística.*

Science de la mise en œuvre et prévention efficace de la violence : garantir la fidélité et la pérennité des stratégies de dissuasion ciblée

Anthony Braga¹

*Professeur, Département de criminologie
Directeur, Crime and Justice Policy Lab
Université de Pennsylvanie
abraga@sas.upenn.edu*

Brandon Turchan

*Professeur adjoint
L'École de justice pénale, Université d'État du Michigan
turchanb@msu.edu*

Faits saillants

- ✦ Les stratégies de dissuasion ciblée peuvent réduire la violence, mais sont difficiles à implanter et à pérenniser.
- ✦ La science de la mise en œuvre peut aider les communautés à adopter ces programmes tout en respectant leurs principes centraux.
- ✦ Les composantes centrales incluent la création d'un réseau de partenaires compétents ainsi que le développement d'une structure d'audit et de plans de continuité.
- ✦ L'analyse proactive et continue du problème maintient correctement la stratégie ciblée sur les lieux et les groupes violents.

RÉSUMÉ • *Les stratégies de dissuasion ciblée visent à réduire la violence en analysant les dynamiques et les conditions qui entraînent des problèmes récurrents de criminalité violente, tout en modifiant le comportement des délinquants grâce à des actions conjointes d'agences chargées de l'application de la loi, de services sociaux et d'organismes communautaires. Cette approche a été efficace*

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Département de criminologie, McNeil Building, bureau 558, 3718 Locust Walk, Philadelphia, Pennsylvania 19104-6286, États-Unis

pour contrôler la violence récurrente dans plusieurs villes aux États-Unis, en Europe, en Australie et dans d'autres pays. Cependant, la littérature scientifique disponible évaluant cette approche souligne que les stratégies de dissuasion ciblée sont très difficiles à mettre en œuvre et à maintenir. S'appuyant sur une revue systématique en cours, les évaluations existantes avancent qu'environ la moitié des programmes de dissuasion ciblée rencontrent des défis notables lors de leur mise en œuvre. Le domaine en développement de la science de la mise en œuvre s'avère utile pour améliorer l'adoption et la continuité de ces programmes, leur apportant une meilleure fidélité, afin d'atteindre les résultats souhaités en matière de prévention de la violence. Les évaluations de processus disponibles pour les programmes de dissuasion ciblée suggèrent que les mesures clés pour assurer une mise en œuvre robuste incluent la création d'un réseau de dispositifs alignant le travail des agences individuelles et de leurs représentants sur des objectifs communs, le développement de structures de responsabilité inter-agences et de plans de continuité, ainsi que la réalisation d'analyses des problèmes initiales et en continu de processus afin de garantir que les activités stratégiques soient adaptées aux contextes locaux et aux capacités opérationnelles. Les leçons tirées des programmes de dissuasion ciblée implantés sont abordées afin de favoriser la mise en œuvre de tels projets de prévention de la violence au Québec sur la base des données probantes.

MOTS CLÉS • Violence armée, prévention de la violence, dissuasion ciblée, science de la mise en œuvre, fidélité des programmes.

La violence grave en milieu urbain est souvent commise par un petit nombre de délinquants chroniques impliqués dans des gangs, des organisations de vente de drogue, des groupes de braqueurs et d'autres réseaux délinquants à haut risque. Par exemple, à Chicago, environ 70 % des fusillades mortelles et non mortelles ont impliqué des membres de gangs et d'autres individus d'un réseau codélinquant, représentant moins de 6 % de la population de la ville (Papachristos, Wildeman et Roberto, 2015). Un examen de la violence dans 20 villes américaines a révélé que 1 % seulement des populations urbaines étaient impliquées dans des groupes criminellement actifs, mais que cette fraction de la population était associée à la moitié des fusillades mortelles (Lurie, 2019). La majeure partie de cette violence provient de conflits qui entraînent parfois des cycles de représailles (Braga et Cook, 2023). L'implication politique de ces études est claire : si le comportement des individus à haut risque, les plus susceptibles d'être victimes et d'être auteurs de violences graves, peut être modifié, les actes de violence urbaine grave peuvent être réduits.

Les résultats de recherches évaluatives suggèrent que les stratégies de dissuasion ciblée sont efficaces pour contrôler la violence commise par

les gangs et par d'autres groupes criminels actifs (U. S. National Academies, 2018; Braga, Weisburd et Turchan, 2018). Ces stratégies visent à changer les comportements violents en combinant l'action policière, les services sociaux et la mobilisation communautaire dans un cadre global qui accorde une grande importance à la communication directe et efficace des messages anti-violence auprès des individus ciblés dans ces réseaux délinquants à haut risque. Malheureusement, la littérature scientifique disponible laisse supposer que les stratégies de dissuasion ciblée sont très difficiles à mettre en œuvre et à maintenir (Braga et Kennedy, 2021). Ces programmes sont composés d'activités multifacettes et d'une structure interagence complexe multipliant les difficultés relatives à leur mise en œuvre et à leur pérennité. Cette approche a une longue histoire de mises en œuvre infructueuses, associées à une dérive programmatique par rapport aux principes fondamentaux d'intervention, ainsi qu'à l'abandon de programmes efficaces suite à un changement de direction (Braga, Hureau et Winship, 2008; Engel, Tillyer et Corsaro, 2013; Circo, Krupa, McGarrell et DeBiasi, 2021).

Les politiques et réformes fondées sur des données probantes rencontrent souvent des difficultés de mise en œuvre lorsqu'elles sont finalement adoptées dans des contextes réels. Il y a souvent un délai de 17 ans avant qu'une découverte scientifique ne soit adoptée comme pratique médicale courante et, lorsque cela a enfin lieu, seuls 14 % des demandes ressemblent au programme initial (Morris, Wooding et Grant, 2011). Le domaine médical et celui de la santé publique se sont donc tournés vers la science de la mise en œuvre pour faciliter l'adoption de pratiques fondées sur des données probantes et pour garantir la fidélité des programmes mis en œuvre (Proctor et al., 2009). La science de la mise en œuvre vise à comprendre comment fonctionnent les programmes efficaces, dans quelles conditions ils produisent les meilleurs résultats, quels obstacles freinent leur adoption, et quelles stratégies permettent d'en assurer une application fidèle et adéquate (p. ex., voir Powell et al., 2015). Les criminologues réclament de plus en plus l'adoption de principes et de pratiques scientifiques de la mise en œuvre pour aider à faire avancer les efforts de réforme au sein des organisations de justice pénale (La Vigne, 2024; Taxman, 2025). Les programmes de réduction de la violence fondés sur des données probantes sont plus efficaces lorsqu'ils sont correctement mis en œuvre.

Cet article débute par une brève description de l'approche de dissuasion ciblée et de ses trois déclinaisons programmatiques, chacune d'entre

elles conçue pour gérer différents types de problèmes criminels. Les données scientifiques étayant l'efficacité de cette approche en matière de prévention de la criminalité, et mettant en évidence les défis de mise en œuvre rencontrés par les villes qui adoptent le programme, sont ensuite discutées. De nouvelles données issues d'un ensemble complet d'évaluations de programmes de dissuasion ciblée, présentées pour la première fois ici, montrent qu'environ la moitié des juridictions présente des lacunes, d'ampleur variable, en matière de mise en œuvre, lors de l'adoption de cette approche. L'article introduit ensuite la science de la mise en œuvre comme une méthodologie visant à améliorer la fidélité et la pérennité des initiatives de dissuasion ciblée. Les connaissances existantes sur les mesures essentielles nécessaires pour soutenir une dissuasion ciblée, notamment la création d'un réseau de dispositifs, la réalisation d'analyses de problèmes initiales et continues ainsi que le développement de structures de reddition et de plans de continuité, sont examinées et illustrées par une brève description des politiques et des processus déployés à Stockton en Californie pour assurer une mise en œuvre robuste. L'article se conclut en tirant les enseignements que la dissuasion ciblée peut offrir aux initiatives de prévention de la violence armée au Québec.

Dissuasion ciblée

Les stratégies de dissuasion ciblée appliquent un modèle de recherche-action pour analyser les problèmes de criminalité et adapter les interventions en fonction des conditions sous-jacentes et des ressources disponibles dans les juridictions. Telles que décrites par David Kennedy (2019, p. 206-207), les stratégies de dissuasion ciblée tendent à suivre un ensemble commun d'étapes. La stratégie commence par sélectionner un problème criminel très précis, comme les fusillades impliquant des gangs ou les vols à main armée. Un groupe multi-agence chargé de l'application de la loi est convoqué, comprenant la police, les services de probation et de libération conditionnelle, les procureurs d'État et fédéraux, ainsi que, parfois, des agences fédérales chargées de l'application de la loi. Des analyses sont ensuite menées en s'appuyant sur les connaissances expérientielles des agents de première ligne concernant les individus et les groupes clés de délinquants, ainsi que sur le contexte de leur comportement délinquant. Ces informations sont utilisées pour concevoir des opérations spéciales afin d'influencer le contexte du com-

portement individuel et de groupe en utilisant tous les outils juridiques disponibles (parfois appelés « leviers » ; voir Kennedy, 1997) pour sanctionner les groupes qui persistent à agir de manière violente.

Les travailleurs de rue, les travailleurs sociaux et les groupes communautaires sont des partenaires clés de ces stratégies (Kennedy, 2019, p. 206-207). Au fur et à mesure que les activités d'application de la loi progressent, des efforts parallèles sont lancés pour fournir des services sociaux et transmettre des messages communautaires de lutte contre la violence à ces mêmes groupes, ainsi qu'à ceux impliqués dans des comportements criminels similaires. Des communications directes et répétées avec les délinquants et les groupes sont utilisées pour les éduquer et les sensibiliser à l'idée que leur comportement violent attire l'attention des autorités, pour préciser les types de comportements (comme les fusillades) qui recevront des interventions immédiates, pour les informer des conséquences subies par d'autres délinquants et groupes ayant persisté dans leurs actes violents, et pour leur fournir des informations sur ce qu'ils peuvent faire afin d'éviter les actions des forces de l'ordre. Les délinquants sont invités ou tenus d'assister (s'ils sont sous la supervision du système judiciaire) à des rencontres en face à face (parfois appelées « appels » ou « forums ») où des responsables des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et des travailleurs communautaires transmettent un message respectueux traitant de la « carotte » (opportunités légitimes et pistes de désistement) et du « bâton » (menaces de sanction accrues) ». Les messages anti-violence peuvent également être transmis aux délinquants individuellement, dans la rue ou chez eux, par des « notifications personnalisées » réalisées par de petites équipes de policiers, de travailleurs de rue et de membres de la communauté.

Il existe trois principaux types de programmes de dissuasion ciblée, soit ceux qui visent : (1) les groupes violents ; (2) les marchés de la drogue ; et (3) les individus à haut risque (Braga et Kennedy, 2021). *Les interventions contre les groupes* tentent de réduire le nombre d'infractions violentes commises par les gangs, les groupes criminels impliqués dans le trafic de drogue, les groupes de braqueurs et d'autres groupes criminels actifs. Les programmes d'intervention contre les groupes violents reposent sur des partenariats étroits entre les organismes de justice pénale, les services sociaux et les membres de la communauté afin d'intervenir directement auprès des groupes délinquants, de communiquer des messages clairs et crédibles (faisant à la fois appel aux valeurs morales et informant sur les opérations policières) contre la violence,

d'offrir des services et des opportunités à ceux qui en ont besoin, et de diriger des opérations stratégiques contre ceux qui continuent à commettre des actes de violence.

Les interventions contre les marchés de la drogue sont conçues pour réduire la criminalité générée par les marchés de rue violents et désorganisés (Kennedy et Wong, 2009 ; Saunders et al., 2015). Elles reposent sur l'identification des vendeurs de rue dans les zones ciblées du marché, l'arrestation des délinquants violents et la suspension des poursuites pénales contre les vendeurs de drogue non violents. La stratégie implique ensuite une rencontre entre des trafiquants de drogue non violents, leurs familles et leurs amis, des représentants du système de justice pénale, des travailleurs sociaux et des responsables communautaires. Lors de cette rencontre, les délinquants sont informés que leurs activités doivent cesser sur-le-champ, que la communauté et leur famille se soucient d'eux tout en rejetant leur comportement, que des opportunités d'emploi et des services sociaux sont disponibles, et que leurs dossiers suspendus seront réactivés s'ils continuent à vendre de la drogue. *Les interventions auprès des individus à haut risque* recourent à une dissuasion ciblée afin de prévenir la poursuite des comportements criminels chez les récidivistes (Papachristos, Meares et Fagan, 2007 ; Deuchar, 2013). Ces stratégies se concentrent généralement sur les délinquants dangereux en utilisant divers outils juridiques, en émettant des communications formelles mentionnant que les prochaines infractions entraîneront des sanctions rapides et inévitables, en proposant des services et des opportunités, et en transmettant des messages directs provenant des membres de la communauté soulignant que la violence est immorale et inacceptable.

Résultats des évaluations

Le *Committee on Proactive Policing*, un groupe d'experts réuni par les U.S. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (2018), a analysé les données disponibles sur la dissuasion ciblée et a conclu que cette approche générerait des effets constants en matière de contrôle de la criminalité, notamment sur la violence des gangs, la criminalité de rue dans les marchés de la drogue désorganisés et la récidive chez les délinquants à haut taux d'infractions. Au cours de ses délibérations, le Comité s'est appuyé sur des données empiriques issues d'une revue systématique et d'une méta-analyse en cours de la *Campbell Collaboration*

sur les effets de la dissuasion ciblée sur la criminalité (Braga, Weisburd et Turchan, 2018). La revue systématique de la Campbell a fourni des résultats analytiques supplémentaires montrant que les effets les plus marqués provenaient de programmes d'intervention contre les groupes violents bien mis en œuvre. La revue a également souligné que la rigueur des 24 devis de recherche quasi-expérimentaux retenus s'était améliorée au fil du temps, mais a noté que des essais contrôlés randomisés étaient nécessaires pour renforcer la base de données probantes appuyant l'efficacité de cette approche en matière de prévention du crime.

Plusieurs essais contrôlés randomisés ont été menés depuis la finalisation de la dernière version de la revue Campbell. Trois sont brièvement mentionnés ici. À Sacramento, en Californie, les chercheurs Ariel, Englefield et Denley (2019) ont montré que les arrestations de délinquants prolifiques avaient diminué de 21 % chez les participants randomisés dans un programme de police prévoyant des interactions préventives par un policier offrant à la fois la « carotte » et le « bâton » par rapport à un groupe témoin. De même, à Melbourne en Australie, Ready, Cowan et Ariel (2024) ont constaté que, comparativement aux délinquants à criminalité élevée du groupe témoin, ceux du groupe expérimental présentaient une réduction significative des arrestations subséquentes dans le cadre d'un programme policier qui promettait une application renforcée de la loi pour ceux qui persistaient à commettre des crimes, et des services sociaux pour ceux qui souhaitaient se désister. Dans les West Midlands (Royaume-Uni), Denley (2023) a mené un essai contrôlé randomisé par grappes pour évaluer *Operation Jigsaw*, soit une intervention visant à réduire les actes délinquants subséquents commis par des membres du crime organisé. L'évaluation a montré une réduction de 35 % des arrestations parmi les membres du groupe expérimental liés au crime organisé, par rapport aux membres du groupe témoin.

La dissuasion ciblée s'est avérée efficace pour réduire la violence grave dans plusieurs villes américaines, telles que Baltimore (Kapustin et al., 2024), Boston (Braga et al., 2001), Chicago (Papachristos et Kirk, 2015), Los Angeles (Tita et al., 2004), La Nouvelle-Orléans (Corsaro et Engel, 2015), Oakland (Braga et al., 2019) et Philadelphie (Roman et al., 2019). Comme le suggèrent les deux essais randomisés au Royaume-Uni et en Australie, la dissuasion ciblée est de plus en plus utilisée pour contrôler la criminalité dans divers contextes, au-delà des États-Unis. À Pelotas, au Brésil, une évaluation quasi expérimentale a révélé que la dissuasion

ciblée a entraîné une diminution de 38 % des homicides par rapport à d'autres villes (Esposti et al., 2023). De plus, en Israël, un programme de police incluant des éléments de dissuasion ciblée mis en place dans un quartier déterminé de Jérusalem a permis une réduction considérable des incidents liés aux jets de pierres par rapport aux quartiers de contrôle (Hasisi et al., 2023). À Malmö, en Suède, la dissuasion ciblée a joué un rôle dans la réduction de près de 50 % des fusillades dans la ville par rapport aux villes servant de comparaison (Ivert et Mellgren, 2023). Au moment de la rédaction de cet article, aucune évaluation formelle de la dissuasion ciblée n'avait été menée au Canada.

Le défi d'une mise en œuvre appropriée

L'ensemble des preuves empiriques sur la dissuasion ciblée sont plutôt positives. Cependant, la littérature scientifique disponible mentionne également les difficultés de mise en œuvre de cette approche et, une fois qu'elle est lancée, il est encore plus difficile de maintenir les activités clés du programme (Braga et Kennedy, 2021). Il existe de nombreux problèmes liés à la fidélité de la mise en œuvre d'une dissuasion ciblée, compte tenu de sa structure multiagence complexe et de ses activités d'intervention holistiques. De plus, une dissuasion ciblée pourrait entraîner des conséquences imprévues, notamment une augmentation des disparités raciales dans le système de justice pénale et des peines excessives, si elle n'est pas suffisamment limitée à un petit nombre d'auteurs à haut risque activement engagés dans la violence. Des mises en œuvre déficientes de la dissuasion ciblée pourraient nuire aux relations déjà tendues entre la police et la communauté (Griffiths et Christian, 2015). En effet, des programmes européens, qui se sont inspirés des concepts de la dissuasion sans tenir compte des principes fondamentaux de ces stratégies, ont généré des attitudes négatives au sein des communautés envers les forces de l'ordre (Rowe et Sogaard, 2020).

Les auteurs de cet article travaillent à la mise à jour de la revue de la *Campbell Collaboration* sur la dissuasion ciblée. Sa dernière version prenait en compte les questions de mise en œuvre en tant que modérateurs des effets observés du programme. La présente mise à jour propose une évaluation préliminaire des schémas de fidélité de l'implémentation observés dans les études de dissuasion ciblée admissibles. Les revues systématiques visent à réduire les biais dans la synthèse des données

probantes sur un sujet donné en déterminant, en évaluant et en intégrant l'ensemble des études pertinentes à l'aide de stratégies de recherche détaillées, exhaustives et reproductibles (p. ex., voir Higgins et al., 2023). Pour être incluses dans la revue mise à jour, les études devaient porter sur l'évaluation de programmes intégrant les éléments clés de la dissuasion ciblée, tels que décrits ci-dessus. En outre, les études retenues sont celles dont les évaluations recourent à des devis expérimentaux ou quasi-expérimentaux pour évaluer l'influence de la dissuasion ciblée sur au moins un indicateur du crime.

La revue systématique précédente portait sur les études publiées avant 2015. Dans le cadre de la mise à jour de la revue, une stratégie de recherche multifacette a été utilisée pour trouver les études de dissuasion ciblée publiées entre 2015 et 2024. Cette stratégie incluait des recherches par mots clés dans des bases de données en ligne; des recherches manuelles dans des revues de criminologie et de justice pénale d'envergure, ainsi que dans des revues de bibliographies de livres et d'articles pertinents en prévention du crime; des recherches avancées de citations de revues antérieures traitant spécialement de la question de la dissuasion, ainsi que des contacts avec des experts de premier plan en prévention du crime. Le processus de recherche itératif a finalement conduit à repérer 26 nouvelles études répondant aux critères de sélection. En plus des 24 études incluses dans la version précédente de la revue systématique de la *Campbell Collaboration*, cette mise à jour analyse 50 évaluations rigoureuses des effets de la dissuasion ciblée sur la criminalité. Les études retenues ont été codées en fonction du niveau de détail fourni sur la mise en œuvre du programme et les difficultés soulevées par les évaluateurs relatives à son implémentation.

Le tableau 1 présente une évaluation préliminaire des enjeux de fidélité de la mise en œuvre rapportés dans les 50 études analysées. Au-delà de simples énoncés sur les éléments clés du programme, cinq études n'ont apporté aucune information formelle sur la fidélité de la mise en œuvre du programme (10 %). De ces études, 19 présentent des descriptions détaillées de la mise en œuvre et n'ont soulevé aucun enjeu de fidélité découlant de ces difficultés (38 %). Cependant, 26 études (52 %) rapportent au moins un enjeu lié à l'intégrité du traitement lors de la mise en œuvre du programme. Pour certaines études, les défis à surmonter ont persisté tout au long de la période d'évaluation (N = 16; 32 %), tandis que, pour d'autres, ils ont été traités ou correctement gérés (N = 10; 20 %).

TABLEAU 1

Problèmes de mise en œuvre relevés dans des études sur la dissuasion ciblée

Implémentation	N	%
Description rudimentaire du programme / Aucun problème d'implémentation noté	5	10 %
Description suffisante du programme / Aucun problème d'implémentation signalé	19	38 %
Description suffisante du programme / Défis persistants de mise en œuvre notés	16	32 %
Description suffisante du programme / Défis de mise en œuvre notés, mais gérés	10	20 %
Total	50	100 %

La plupart des programmes de dissuasion ciblée évalués ont été mis en œuvre dans des villes étatsuniennes (N = 43 ; 86 %). Sept études (14 %) ont été menées sur des programmes de dissuasion ciblée dans d'autres pays. Trois de ces études non étatsuniennes présentent des descriptions rudimentaires des programmes et n'ont signalé aucun problème de mise en place. Quatre autres études ont fourni suffisamment de détails sur la mise en œuvre des programmes, dont deux ont souligné des défis persistants. Il convient de noter que les problèmes de mise en œuvre rapportés par les études hors des États-Unis étaient similaires à ceux rencontrés dans les contextes américains. Par exemple, dans l'étude sur la ville de Malmö, en Suède, les défis de mise en œuvre comprenaient le roulement du personnel clé du projet, des réponses tardives relativement à l'épidémie de fusillades et des messages anti-violence vagues (Ivert et Mellgren, 2023). L'évaluation du projet *Shield* à Londres a mis en évidence un manque de poursuites vigoureuses après l'arrestation de délinquants violents, une présence insuffisante des parties prenantes aux réunions, une confusion quant aux rôles des agences, une compréhension incohérente des principes stratégiques ainsi que d'autres problèmes (Davies et al., 2016).

Les problèmes de mise en œuvre n'étaient pas inhérents à un type particulier de programme de dissuasion ciblée. Les interventions sur la violence des groupes et celle sur les marchés de la drogue, ainsi que les programmes pour les délinquants à haut risque, ont toutes connu des difficultés d'exécution. Par exemple, des problèmes persistants, tels qu'une déficience de coordination interagence, des réponses limitées en matière d'application de la loi et une faible diffusion des messages de

dissuasion auprès des groupes ciblés, ont limité la mise en œuvre de l'intervention *Ceasefire* à Rochester sur les groupes violents tout au long de la période d'implantation (Delaney, 2006). Des enjeux de mise en œuvre à court terme ont également été rencontrés pour le programme d'intervention sur les groupes violents dans le cadre du *Kansas City No Violence Alliance*. En effet, les partenaires locaux ont dû surmonter des problèmes liés au manque de leadership et aux mauvaises communications interagence avant que l'intervention ne puisse être correctement établie (Fox, Novak et Yaghoub, 2015). Un programme de dissuasion ciblée visant la récidive chez des délinquants à haut risque à Cambridge, Everett et Somerville (Massachusetts) a rapporté une diminution des activités d'intervention au-delà de la cohorte initialement traitée (Uchida et al., 2019). À mesure que le programme a pris de l'expansion pour inclure des cohortes supplémentaires de délinquants à haut risque, le nombre de personnes affectées au programme n'a pas augmenté en conséquence, ce qui a entraîné une hausse de la charge de travail pour le nombre déjà restreint de travailleurs.

À la suite des résultats impressionnants de réduction de la violence du programme d'intervention sur les marchés de la drogue de High Point (Caroline du Nord) (Saunders et al., 2015), le *Bureau of Justice Assistance* (BJA) des États-Unis a financé le déploiement du programme dans 32 juridictions à travers le pays (Saunders, Robbins et Ober, 2017). Toutefois, l'évaluation n'a été possible que dans 7 des 32 juridictions en raison de déficiences sur le plan de la fidélité du traitement. Une évaluation de l'initiative du BJA par la RAND Corporation a révélé que les sept juridictions ont tout de même éprouvé des difficultés de mise en œuvre (Saunders et al., 2016). Plus précisément, ces juridictions ont réduit ou supprimé les efforts fondamentaux du programme visant à adopter des actions de réconciliation raciale afin d'améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la communauté. Parmi les autres défaillances de mise en œuvre figuraient l'absence de soutien de la part des agences partenaires et des groupes communautaires, l'identification incertaine des acteurs clés dans les marchés de la drogue ciblés, ainsi qu'un suivi réduit des engagements en matière d'application de la loi et en matière de services sociaux après la tenue des rencontres (« *call-ins* ») avec les délinquants impliqués dans la vente de drogue. Deux des sept sites n'ont pas réussi à dépasser la phase de planification de l'intervention, tandis que seuls quatre sites ont effectué au moins une rencontre et terminé les cinq phases du programme. L'évaluation soutenue par le BJA de ces sept

juridictions a révélé que les plans d'intervention sur les marchés de la drogue présentant une plus grande fidélité d'implémentation ont connu les plus fortes baisses de la criminalité (Saunders et al., 2017).

La littérature scientifique disponible sur l'évaluation de ces programmes se caractérise également par de nombreux exemples de ces projets efficaces, bien mis en œuvre durant la période d'étude, mais qui ont finalement été abandonnés. Par exemple, la célèbre *Operation Ceasefire* à Boston a été abandonnée malgré plusieurs années de succès notables quant à la réduction de la violence armée liée aux gangs. Les principaux défis pour maintenir ce programme relevaient du manque d'analyse continue des problèmes évolutifs de violence armée, des structures de gouvernance inadéquates qui ne soutenaient pas la poursuite de la mise en œuvre après le départ de membres clés du groupe de travail, ainsi que des luttes politiques internes entre les principales agences partenaires (Braga, Turchan et Winship, 2019). De même, après des résultats prometteurs précoces en matière de réduction de la violence, les programmes mis en œuvre à Baltimore, Minneapolis et San Francisco se sont rapidement effondrés en raison de graves problèmes politiques et d'un manque de véritable partenariat interagence (Kennedy, 2011). Le succès initial de prévention de la violence du programme individualisé des délinquants du Chicago PSN² (Papachristos, Meares et Fagan, 2007) a inspiré sa diffusion ambitieuse à 24 % des districts de police de la ville, diffusion qui n'a pas été appuyée par l'ajout de ressources supplémentaires, et les interventions qui en ont résulté n'ont pas été bien coordonnées ou encouragées. En conséquence, l'effort élargi du PSN n'a pas été associé à des gains discernables en matière de réduction de la criminalité dans les zones traitées par rapport aux zones de comparaison (Grunwald et Papachristos, 2017).

Des efforts systématiques ont été déployés pour soutenir une mise en œuvre appropriée dans les juridictions qui adoptent la dissuasion ciblée comme élément central de leur éventail de programmes de prévention de la violence. Par exemple, le *National Network for Safe Communities* (NNSC) du John Jay College of Criminal Justice de l'Université de la ville de New York a développé un ensemble de guides pratiques pour structurer les activités des programmes et promouvoir l'intégrité des stratégies de dissuasion ciblée. Ces guides incluent des présentations accessibles sur la manière de mener des analyses de pro-

2. Project Safe Neighborhoods.

blèmes, de développer des structures pour assurer une mise en œuvre robuste des programmes, de constituer des stratégies de communication efficaces et d'améliorer les relations entre la police et la communauté par des exercices de réconciliation raciale; ils incluent aussi d'autres éléments pertinents du programme³. Bien que ces guides représentent des efforts louables pour traduire des concepts complexes en actions concrètes, les juridictions doivent malgré tout effectuer le travail initial nécessaire pour coordonner les agences participantes à intervenir, à développer des systèmes de mesure et des structures de responsabilité nécessaires à l'évaluation des progrès de l'intervention, et à fournir les ressources afin de garantir la mise en œuvre, avec intégrité, des programmes de dissuasion ciblée.

La science de la mise en œuvre pour améliorer l'adoption de la dissuasion ciblée

L'évaluation est un processus scientifique visant à déterminer l'efficacité, notamment celle des programmes mis en œuvre (Rossi, Lipsey et Henry, 2019). Les études sélectionnées dans la revue systématique de la *Campbell Collaboration* sur la dissuasion ciblée étaient des *évaluations d'impact*, principalement axées sur l'efficacité des programmes de prévention de la criminalité (p. ex. : le problème ciblé a-t-il diminué ? Si oui, l'intervention mise en œuvre a-t-elle entraîné cette baisse ?). La plupart des études sélectionnées dans cette revue mettent, quant à elles, en avant des informations de base s'appuyant sur des *évaluations de processus*, principalement axées sur la responsabilité et sur l'intégrité dans la mise en œuvre de l'intervention (p. ex., l'intervention s'est-elle déroulée comme prévu ? Est-ce que toutes les composantes de l'intervention fonctionnaient correctement ?). Bien que suffisamment d'informations aient été fournies pour déterminer si le programme évalué présentait des problèmes de mise en œuvre ou non, ces études étaient généralement bien en deçà de ce qui serait considéré comme une évaluation de processus étayée. Les évaluations de processus ne se limitent pas à livrer des récits narratifs. Elles permettent aussi de mesurer des données importantes des programmes de dissuasion ciblée (p. ex., les dépenses et les investissements réalisés pour orienter les organisations vers la nouvelle stratégie) et les résultats (p. ex., types, nombre et dates des communications

3. <https://nnscommunities.org/our-work/guides/> (consulté le 11 mai 2025).

effectuées, services et opportunités fournis, actions des agences d'application de la loi entreprises et mobilisations communautaires).

Des évaluations de processus plus approfondies permettent de générer des informations plus détaillées sur la mise en œuvre prévue des programmes de dissuasion ciblée et, pour les programmes générant des conséquences sur la criminalité, des informations plus claires sur ce qui a été fait pour produire ces résultats souhaitables (p. ex., réduction de la récidive violente chez les participants du programme, diminution des fusillades dans les zones traitées). Les données sur les processus peuvent également être utilisées dans des analyses ultérieures pour comprendre les mécanismes par lesquels la dissuasion ciblée entraîne une réduction de la criminalité. Connaître les mécanismes efficaces de réduction de la criminalité à l'œuvre dans les programmes évalués est utile pour concevoir des programmes de prévention de la criminalité réussis applicables à d'autres juridictions (Ludwig, Kling et Mullainathan, 2011). Il est également important de noter que l'évaluation de processus est une méthode qui se concentre sur la fidélité lors de la conception initiale du programme, ainsi que sur la mesure des activités et des procédures utilisées pour le mettre en œuvre. Bien que très précieuses, les évaluations de processus sont intrinsèquement axées sur la documentation de ce qui a été fait plutôt que sur l'amélioration de la mise en œuvre ultérieure par les juridictions souhaitant adopter de nouveaux programmes.

La science de la mise en œuvre est explicitement axée sur *comment* les programmes fondés sur des données probantes sont établis, adaptés, mis en œuvre et maintenus en pratique (Proctor et al., 2009 ; Taxman, 2025). Cette approche puise ses origines dans le domaine médical, où elle a été conçue pour surmonter la résistance des médecins, infirmiers et autres professionnels de première ligne à s'écarter de leurs habitudes, ainsi que la réticence naturelle des hôpitaux, des cliniques communautaires et d'autres organisations de santé à assumer les risques associés à l'adoption de nouveaux programmes et pratiques (Pope, 2003 ; Panzano et Roth, 2006). Ce domaine émergent recourt à des méthodes empiriques rigoureuses pour répondre aux questions clés de la recherche sur les conditions et les contextes susceptibles de faciliter ou d'entraver l'adoption et la pérennité de nouveaux programmes dans le monde réel. En somme, la science de la mise en œuvre peut aider à comprendre si la stratégie adoptée par les juridictions pour mettre en œuvre un programme fondé sur des données probantes conduira à une adoption

robuste des politiques et des pratiques requises, susceptibles d'être maintenues dans le temps.

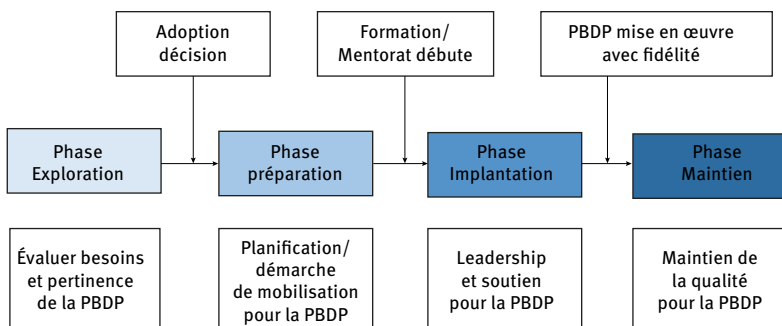
Les stratégies de mise en œuvre visent à déterminer comment le changement peut se produire de manière structurée et planifiée, en tenant compte de questions importantes, telles que le développement de moyens efficaces pour engager les décideurs et les praticiens dans le processus de changement (Taxman, 2025). Une approche stratégique de la mise en œuvre des programmes tient compte des retombées à la fois sur le cadre interne de certaines organisations et sur le système plus large des parties prenantes (Powell et al., 2015). Les stratégies de mise en œuvre doivent également prendre en considération les modérateurs et les médiateurs du changement susceptibles d'exercer une influence sur les résultats programmatiques et ceux de services systémiques, tels que la sécurité publique, l'équité, la justice procédurale et d'autres résultats souhaités (Taxman, 2025). Étant donné la multitude d'agences impliquées, les juridictions qui envisagent d'adopter une dissuasion ciblée doivent planifier la stratégie de mise en œuvre non seulement du point de vue d'une agence chargée de la stratégie (p. ex., les services de police locaux), mais aussi du point de vue des forces de l'ordre, des services sociaux et des organismes communautaires partenaires.

L'idée d'adopter la science de la mise en œuvre est relativement récente en criminologie et en justice pénale, et représente un développement important pour améliorer la sécurité publique, la justice et le bien-être communautaire. En pratique, peu d'intérêt formel a été porté à une observation pourtant évidente : pour produire les effets escomptés, les programmes doivent être correctement mis en œuvre. Comme l'a observé avec perspicacité l'ancienne directrice de l'Institut national de justice des États-Unis, Nancy La Vigne (2024), « moins la mise en œuvre d'un programme social est délibérée, plus il est probable que son impact net soit nul ». La science de la mise en œuvre a reçu une attention particulière de la part des chercheurs en milieu carcéral (voir Blasko et al., 2022). Peu de considération a été accordée à cette approche dans d'autres domaines importants de la politique pénale, tels que la police et les tribunaux. Récemment, del Pozo et al. (2024) ont soutenu que la science de la mise en œuvre a un grand potentiel pour faire progresser les pratiques policières fondées sur des données probantes, en adaptant des programmes efficaces entre les agences et les contextes locaux avec fidélité et pérennité.

La dissuasion ciblée, comme d'autres programmes de pratiques policières fondés sur des données probantes, peut être renforcée en appliquant les principes et les pratiques de la science de la mise en œuvre. Des encadrements ont été élaborés pour guider ces efforts dans d'autres domaines susceptibles d'être utilisés pour favoriser la dissuasion ciblée. Par exemple, le *Consolidated Framework for Implementation Research* (2023) regroupe les facteurs influençant la mise en œuvre dans cinq domaines : l'innovation (p. ex., facteurs qui influencent la manière dont le programme peut être adapté et mis à l'échelle) ; le cadre externe (p. ex., comment les parties prenantes externes sont impactées) ; l'environnement interne (p. ex., les questions concernant les opérations au sein de l'organisation, telles que les ressources, le leadership et la responsabilité) ; les individus (p. ex., les rôles et activités exercés par les personnes qui assurent le programme) ; et le processus de mise en œuvre (p. ex., les activités et les stratégies utilisées pour mettre en œuvre les réformes). La figure 1 représente le modèle « Exploration, Préparation, Mise en œuvre et Maintien » (EPIS, 2023 ; Le modèle d'Aarons et al., 2011). Celui-ci constitue un ensemble linéaire de phases visant à structurer une mise en œuvre initiale. Il est toutefois recommandé d'y instaurer un processus dynamique permettant de revisiter les phases antérieures selon les besoins. Le modèle EPIS (2023) prend également en compte des domaines de mise en œuvre pertinents, tels que le contexte interne et externe, ainsi que les facteurs d'innovation et de transition (p. ex., les collaborations, les communications et les liens entre agences).

FIGURE 1

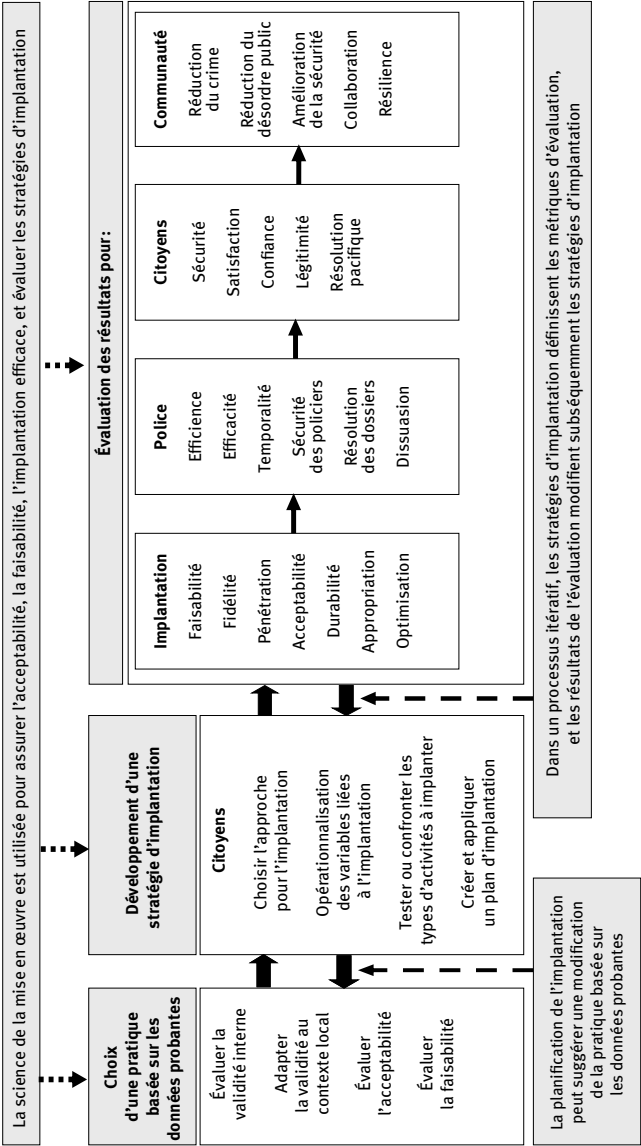
Modèle d'exploration, de préparation, de mise en œuvre et de maintien



Source : (EPIS, 2023 ; Aarons et al., 2011). Publié dans le domaine public par la US Substance Use and Mental Health Services Administration (<https://episframework.com/what-is-epis> ; consulté le 12 mai 2025 – traduction libre).

PBDP = pratique basée sur les données probantes

FIGURE 2
Modèle conceptuel de l'adaptation de la mise en œuvre en contexte policier



Adaptation de: del Pozo, B., Belenko, S., Pivovarov, E., Ray, B., Martins, K. F., et Taxman, F. S. (2024). Using Implementation Science to Improve Evidence-Based Policing: An Introduction for Researchers and Practitioners. *Police Quarterly*, 28(2), 182-211. <https://doi.org/10.1177/10986112241265290>

Dans leur excellent exposé sur la manière dont la science de la mise en œuvre peut être mobilisée pour améliorer l'adoption de programmes policiers fondés sur des données probantes, del Pozo et al. (2024) adaptent un modèle de mise en œuvre bien connu, développé par Proctor et al. (2009), aux milieux policiers (figure 2). Ce modèle conceptuel est en mesure de guider les futures applications de la science de la mise en œuvre afin d'améliorer les opérations de dissuasion ciblée dans les villes qui ont décidé d'adopter cette approche. Les composantes du modèle de del Pozo et al. (2024) peuvent être appliquées pour s'assurer que les sites de mise en œuvre potentiels évaluent leur capacité à implémenter le programme, qu'ils disposent de structures de gestion et de responsabilité pour soutenir les opérations clés, et qu'ils disposent de métriques de performance pertinentes qui résonnent avec les différentes parties prenantes impliquées dans les activités du programme. Cette conceptualisation de la mise en œuvre efficace des programmes s'accorde bien avec les observations existantes sur la manière d'améliorer la fidélité et la pérennité de la dissuasion ciblée.

Capacités clés nécessaires pour mettre en œuvre et maintenir une dissuasion ciblée

Bien qu'aucune application formelle de la science de la mise en œuvre n'ait été faite, des recommandations claires ont été formulées *a priori* et des actions de gestion stratégique sont nécessaires pour adopter et pour maintenir des programmes de dissuasion ciblée. Les évaluations de processus ont permis de fournir ces informations sur les éléments clés des programmes efficaces. Les villes doivent développer les capacités suivantes pour faciliter la mise en œuvre réussie d'une dissuasion ciblée : créer un réseau de capacités, mener des analyses de problèmes en amont et de manière continue, élaborer des structures de responsabilité et concevoir des plans de pérennité (Braga et Kennedy, 2021 ; Circo et al., 2021 ; Engel, Tillyer et Corsaro, 2013 ; Saunders et al., 2015).

Une caractéristique opérationnelle clé de la dissuasion ciblée consiste à réunir un groupe de travail interagence chargé explicitement de contrôler le type de criminalité visé. Ce groupe doit pouvoir compter sur le soutien d'un « réseau de capacités » plus large, fondé sur une collaboration cohérente qui transcende les frontières séparant les organisations de justice pénale entre elles, ainsi que celles qui les distinguent des services sociaux et des groupes communautaires (Moore, 2002). Des

collaborations cohérentes sont indispensables pour financer, équiper, exploiter et légitimer des interventions complexes destinées à contrôler et à prévenir des problèmes tout aussi complexes, tels que la violence armée impliquant des gangs (Braga et Kennedy, 2021). Les juridictions doivent créer ces réseaux et favoriser des relations solides entre les représentants des agences affectées au sein du groupe de travail. La désignation du personnel administratif clé, tels les directeurs de programme, contribue à garantir que la capacité interagence et la communication nécessaires à une mise en œuvre hautement fiable soient développées et maintenues sur de longues périodes (Circo et al., 2021).

L'analyse du problème est essentielle à la mise en œuvre réussie de la dissuasion ciblée, car elle exige un examen minutieux des conditions et des dynamiques sous-jacentes qui conduisent à des problèmes de criminalité récurrents (Braga et Kennedy, 2021). L'analyse initiale facilite l'adaptation des éléments clés de la dissuasion ciblée en fonction des facteurs criminogènes locaux et des capacités opérationnelles des agences partenaires. Les analyses en cours garantissent que l'intervention reste centrée sur les individus à haut risque à l'origine de problèmes de criminalité ciblés et permettent au groupe de travail d'adopter de nouvelles approches si les conditions et les dynamiques sous-jacentes évoluent. Pour les problèmes de violence armée, la gestion stratégique peut être grandement facilitée par des révisions régulières des incidents de fusillade, au cours desquelles des praticiens compétents fournissent des analyses qualitatives détaillées de la nature des événements ainsi que des gangs et des groupes criminels actifs qui les commettent (Klofas et Hipple, 2006). Ces données peuvent être intégrées dans des « tableaux de bord des fusillades » qui classent, par ordre de fréquence, les gangs et les groupes responsables du plus grand nombre de fusillades ou ayant subi le plus grand nombre de victimisations par arme à feu au cours d'une période donnée (hebdomadaire, mensuelle ou annuelle; voir Braga, Hureau et Grossman, 2014). Les tableaux de bord peuvent être adaptés à tout problème de violence impliquant un groupe, comme les agressions au couteau, les vols à main armée ou le hooliganisme lors d'événements sportifs. Lorsqu'ils sont soutenus par un système de reddition de comptes, les tableaux de bord garantissent que les agences partenaires demeurent concentrées sur les groupes les plus à risque au fil du temps et qu'elles appuient le caractère ciblé de la stratégie.

Les programmes de dissuasion ciblée peuvent être très vulnérables au roulement du personnel en raison de leur forte dépendance à un

nombre limité d'acteurs clés, issus de plusieurs agences, pour mettre en œuvre la stratégie avec fidélité. Des structures solides de responsabilité et des plans de pérennité sont nécessaires pour éviter que la perte de personnel clé ne perturbe les processus du groupe de travail et ne limite les actions préventives disponibles au sein du réseau plus large de capacités (Braga et Kennedy, 2021; Tillyer, Engel et Lovins, 2012). Une planification anticipée peut minimiser les conséquences des événements inévitables liés à la rotation du personnel. Le *Cincinnati Initiative to Reduce Violence* (CIRV) en Ohio, aux États-Unis, a développé une approche globale pour remédier aux préoccupations de pérennité à l'aide d'une structure de gouvernance formelle à plusieurs niveaux (Engel, Tillyer, et Corsaro, 2013) : au sommet de la structure de gouvernance, le *Conseil d'administration*, composé de hauts responsables municipaux était chargé de superviser le projet, de fournir des ressources et de surmonter les obstacles à la mise en œuvre; en dessous, relevant de ce conseil, l'*Équipe de stratégie et de mise en œuvre*, comprenant des porte-parole, des chefs d'équipes de stratégie individuelles, des consultants et un directeur exécutif, était responsable des opérations quotidiennes, du développement de la stratégie et du suivi des résultats; et au plus bas niveau, quatre *Équipes de stratégie individuelles*, comprenant une équipe des forces de l'ordre, une des services sociaux, une du communautaire et une des systèmes, étaient responsables de la mise en œuvre de certains éléments de l'initiative. Le succès de cette structure de gouvernance se reflète dans la longévité du programme : initialement mises en œuvre en 2007, les opérations du CIRV se poursuivent aujourd'hui⁴.

Gestion stratégique à Stockton, Californie

À trois reprises depuis les années 1990, Stockton a mis en place une dissuasion ciblée pour contrôler les problèmes d'homicides (Braga et al., 2024). Les deux premières implémentations ont été abandonnées à la suite de changements de direction (1998-2002) et d'une crise budgétaire lors de la récession des années 2006-2008. Pour la troisième mise en œuvre (de 2018 à aujourd'hui), les dirigeants municipaux ont délibérément développé une stratégie de dissuasion axée sur les groupes violents de manière à ce qu'elle puisse se pérenniser. Cette stratégie (appelée

4. <https://insights.cincinnati-oh.gov/stories/s/Cincinnati-Initiative-to-Reduce-Violence-CIRV-/xw7t-5phj> (consulté le 14 mai 2025).

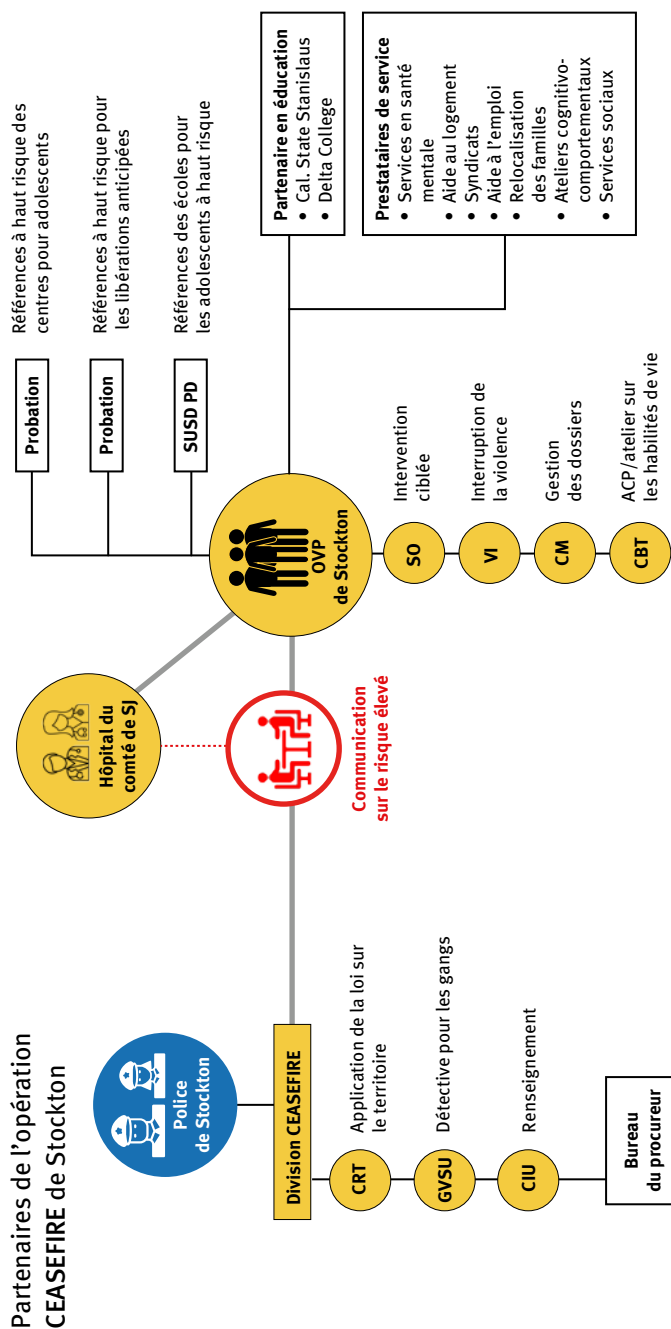
« *Stockton Ceasefire* », ou le cessez-le-feu de Stockton en français) a survécu à de nombreux changements de direction et aux défis sans précédent de la pandémie de COVID-19, à des manifestations pour la justice sociale liées au décès de George Floyd, à une baisse du nombre de policiers après 2020, et à une augmentation conséquente de la violence armée. Le programme actuel de cessez-le-feu repose sur un partenariat intégré entre le service de police de Stockton (SPD) et le Bureau de la prévention de la violence (Office for Violence Prevention [OVP]), et montre bien l'importance d'une gestion stratégique pour assurer une mise en œuvre robuste du programme.

Les figures 3 et 4 illustrent les relations entre les principaux partenaires du cessez-le-feu et les processus d'intervention de groupe utilisés pour contrôler la violence. La division du service de police de Stockton responsable de l'opération met en œuvre la composante d'application ciblée de la stratégie, laquelle comprend des interventions policières sur le terrain pour réprimer les flambées de violence entre gangs, des enquêtes visant à identifier les principaux délinquants et à les tenir responsables des fusillades, ainsi que la collecte de renseignements pour comprendre l'appartenance aux groupes, leurs alliances et leurs conflits violents. Le service de police de Stockton entretient une relation étroite avec le procureur du district de San Joaquin et d'autres agences de justice pénale locales, fédérales et de l'État de Californie pour planifier et exécuter les opérations d'application de la stratégie. Le service de police et le Bureau de la prévention de la violence partagent des informations sur les personnes à haut risque impliquées dans des fusillades et coordonnent les réponses, les interventions et les mesures de prévention selon les besoins. Les travailleurs de rue du Bureau de la prévention de la violence (appelés *Peacekeepers*) interviennent sur les scènes de fusillade et collaborent avec l'hôpital de San Joaquin pour fournir des services aux survivants de blessures par balle et à leurs familles. Le Bureau de la prévention de la violence est chargé de développer des relations avec les personnes à haut risque, de mettre fin aux actes de violence (négociation de conflits et médiation) par l'entremise des *Peacekeepers* et de gérer les clients à haut risque en offrant un coaching de vie intensif et des services et opportunités appropriés (comme la thérapie cognitivo-comportementale).

Les collaborations interagence et celles d'analyse continue des problèmes sont régulièrement renforcées par la tenue de *réunions hebdomadaires de coordination* pour planifier les communications directes et

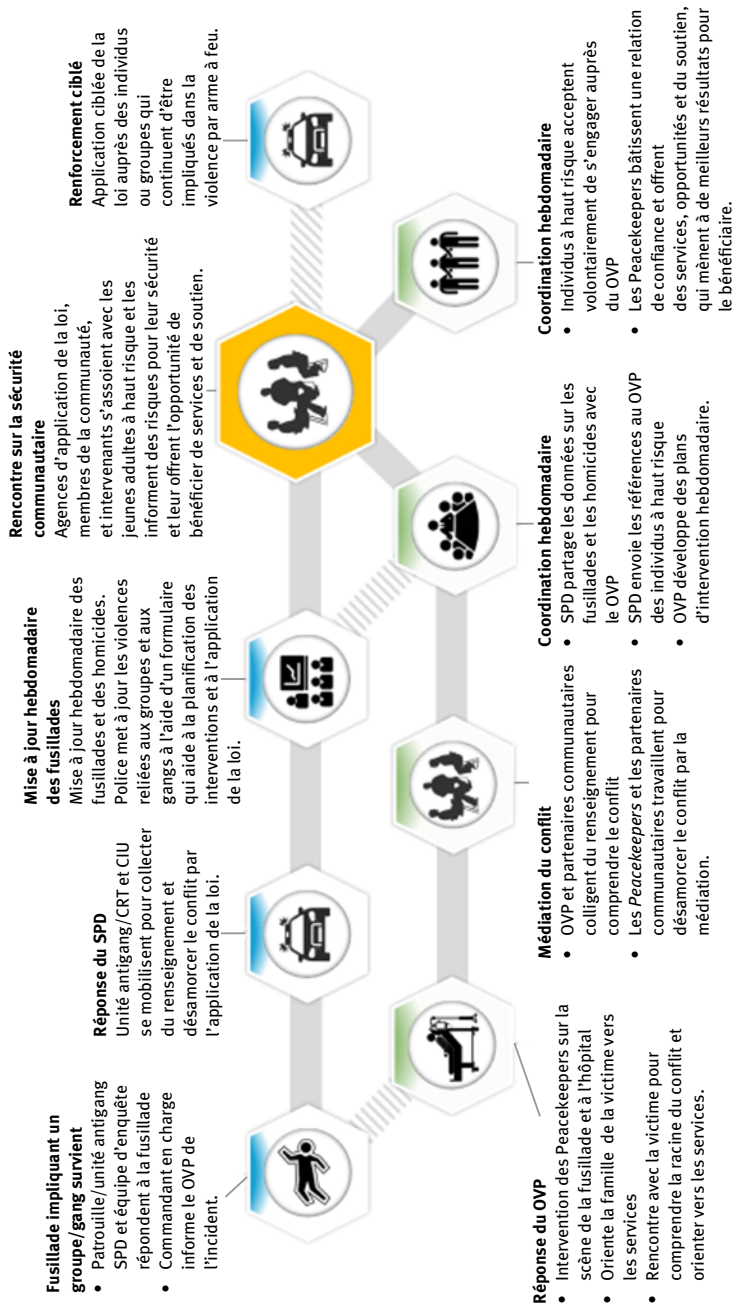
FIGURE 3

Structure et agences partenaires du projet de dissuasion ciblée (CEASEFIRE) de Stockton



Source: Bureau de la prévention de la violence (Office of Violence Prevention, OVP), Ville de Stockton (page non disponible).

FIGURE 4
Processus du programme de dissuasion ciblée de Stockton



Source : Bureau de la prévention de la violence (Office of Violence Prevention, OVP), Ville de Stockton (page non disponible).

faciliter des échanges d'informations entre la police et le Bureau de la prévention de la violence; échanges qui sont encadrés par des règles strictes protégeant à la fois les informations sensibles des forces de l'ordre et la confidentialité des clients du Bureau. Ces réunions visent principalement à partager des informations sur les victimes de fusillades, les suspects et les personnes à haut risque jugées aptes à être orientées vers des services. De plus, elles constituent une occasion de suivre les progrès des personnes à haut risque précédemment orientées vers le Bureau, en tenant compte de leur engagement à cesser la violence, de leur implication auprès des services et du mentorat fournis par les *Peacekeepers*.

Certains individus à haut risque sont identifiés en raison de leur implication dans des fusillades récentes liées à un groupe criminel et d'un risque substantiel de commettre ou d'être victime de fusillades ultérieures. Certains individus à haut risque sont invités à assister à une « réunion de sécurité » individuelle avec un *Peacekeeper*, un haut responsable du service de police (généralement le chef adjoint ou le chef), et parfois, un membre de la communauté, où ils sont informés des risques pour leur sécurité de même que des services offerts. Ces individus à haut risque qui ont besoin d'aide sont sollicités par des *Peacekeepers* et reçoivent des services personnalisés. Le service de police collabore avec ses partenaires du système de justice pénale pour mener une opération de type « leviers » visant les membres du gang ciblé, en appliquant des sanctions nécessaires afin de modifier leurs comportements. Enfin, la police, le Bureau et les partenaires du programme organisent des sessions trimestrielles d'appel (« *call-ins* ») auprès des gangs ciblés et les individus à haut risque. Ces réunions à grande échelle sont destinées à informer respectueusement (plutôt que de menacer) les participants des risques qu'ils encouragent s'ils poursuivent leur mode de vie violent, tout en démontrant une attention et une préoccupation pour leur bien-être, et en leur offrant un soutien pour améliorer leur trajectoire de vie.

Le service de police effectue des *révisions hebdomadaires des incidents de fusillade* afin de s'assurer que la stratégie de cessez-le-feu cible correctement les gangs engagés activement dans la violence. Lors de ces séances de collecte de renseignements, les agents et les détectives du service de police partagent des informations sur les circonstances et les individus impliqués dans les incidents de fusillade survenus depuis la révision précédente. Ces renseignements servent à établir les tableaux de bord des gangs les plus impliqués dans la violence armée en ville. Le service

de police utilise les résultats de ces révisions pour prendre des décisions stratégiques sur la gestion des conflits impliquant des gangs, cibler les « tireurs » à haut risque afin d'appliquer des actions précises, et identifier les membres du groupe à faible risque, susceptibles d'être placés en communication directe et d'être orientés vers le Bureau pour recevoir des services. Ces données servent également à suivre, dans le temps, les fusillades commises par des gangs particuliers afin de s'assurer que les réponses mises en œuvre ont l'effet escompté, à savoir une diminution des fusillades commises par ces gangs.

De même, le Bureau de la prévention de la violence effectue des *révisions hebdomadaires de la charge de travail* afin de surveiller de près les clients du programme et d'évaluer leurs progrès dans le cadre du soutien et de la sensibilisation. Ces examens sont essentiels aux pratiques de gestion du Bureau, en garantissant que les *Peacekeepers* atteignent les objectifs de sensibilisation et de prestation de services fixés par le Bureau, et que ces derniers soient adaptés à la population cible. En évaluant les facteurs de risque, tels que la revictimisation, la récidive violente et l'incarcération, le Bureau définit de manière proactive les enjeux et les tendances nécessitant une attention ou des ajustements de ses stratégies d'intervention.

Le programme de Stockton repose sur la collecte systématique et l'analyse continue des données par le service de police et le Bureau. Ces processus de gestion fondés sur les données, incluant l'examen des inculpations et des incidents de fusillade, les réunions de coordination des dossiers, offrent au directeur municipal, au chef du service de police, au directeur du Bureau et aux autres décideurs des informations rapides et complètes sur les tendances de la criminalité violente liée aux armes à feu à Stockton. Le suivi en temps réel du programme est facilité par des réunions de gestion de la performance, qui permettent des ajustements rapides des opérations lorsque nécessaire. Inspiré des modèles de gestion de la performance tels que *CompStat* à New York, *CitiStat* à Baltimore et *CincyStat* à Cincinnati (voir Behn, 2014), *StocktonStat* fonctionne comme un système de gestion de la performance conçu pour améliorer l'efficacité, réduire les dépenses et optimiser la prestation des services municipaux à la communauté. *StocktonStat* propose des réunions bihebdomadaires d'évaluation de la performance avec le service de police et le Bureau de la prévention de la violence. Au cours de ces séances, les indicateurs clés du programme (p. ex., les actions prises par le service de police, les notifications personnalisées transmises, les

services acceptés par les clients, etc.) et les mesures de résultats (p. ex., le nombre d'homicides et de fusillades) sont examinés. Ces réunions ont été conçues pour garantir que le programme cible correctement les gangs à haut risque et que ses activités soient mises en œuvre en restant fidèle au modèle de dissuasion ciblée.

Conclusion

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé un investissement de plus de 107 millions de dollars pour prévenir la violence armée au Québec⁵. Une partie de ces fonds sera consacrée à l'amélioration des sciences médico-légales et au renforcement des enquêtes et des poursuites pénales. Environ 85 millions de dollars seront alloués pour soutenir les communautés locales et les forces de l'ordre dans la lutte contre la violence armée, notamment des initiatives ciblant la violence du crime organisé et les conflits entre gangs de rue rivaux. Comme le suggèrent les études analysées ici et une revue systématique — qui commence à dater — des stratégies de contrôle des gangs de rue publiée par Sécurité publique Canada (Wong et al., 2012), la dissuasion ciblée pourrait être utilisée pour réduire la violence armée au Québec impliquant des groupes criminels actifs. Bien sûr, de tels gains en matière de réduction de la violence ne sont possibles que si l'approche est adaptée aux conditions locales et qu'elle est mise en œuvre avec fidélité.

La violence armée ayant diminué à Montréal entre 2021 et 2024⁶, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) suggère que la « dissuasion ciblée » et des partenariats avec des organisations communautaires ont contribué à générer ces baisses encourageantes⁷. Le projet Prévenir et Intervenir sur les Violences Observées sur le Territoire (PIVOT) semble adopter des concepts fondamentaux de dissuasion ciblée : identifier le petit nombre d'individus responsables de la violence, s'assurer que les interventions policières sont justifiées par le comportement violent et ciblé de ces individus, fournir des services et des oppor-

5. www.canada.ca/en/public-safety-canada/news/2025/03/the-government-of-canada-invests-over-107-million-to-help-stop-gun-violence-and-fight-crime-in-quebec.html (consulté le 13 mai 2025).

6. <https://montreal.citynews.ca/2025/03/20/montreal-police-report-decrease-in-homicides/> (consulté le 13 mai 2025).

7. www.cbc.ca/news/canada/montreal/montreal-police-gun-violence-1.7113723#:~:text=Social%20Sharing,the%20police%2C%22%20he%20said (consulté le 13 mai 2025).

tunités à ceux qui ont besoin d'aide, et collaborer avec la communauté pour diffuser des messages anti-violence⁸. Il est plausible que PIVOT et d'autres efforts policiers visant à contrôler la violence perpétrée par des groupes à haut risque puissent être associés à la récente diminution de la violence armée à Montréal. Des évaluations des processus de PIVOT et d'autres interventions locales doivent être menées afin d'établir les procédures et les activités mises en œuvre pour contrôler les infractions violentes dans la ville. Les évaluations de PIVOT et d'autres interventions locales peuvent déterminer si ces programmes ont contribué à la baisse de la violence armée. Comme la moitié des programmes de dissuasion ciblée, évalués aux États-Unis et ailleurs, ont rapporté des difficultés notables de mise en œuvre, de nombreuses juridictions cherchent à développer des réponses pour les surmonter efficacement, et les connaissances qui en résulteront aideraient grandement d'autres juridictions québécoises à comprendre comment le cadre de la dissuasion ciblée pourrait être mis en œuvre avec fidélité et pérennité dans leurs villes.

Les fonds accordés par le gouvernement du Canada pour lutter contre la violence armée impliquant des groupes criminels actifs au Québec peuvent être orientés en fonction des connaissances existantes sur la mise en œuvre de la dissuasion ciblée. Au minimum, les juridictions doivent développer un réseau de mesures pour prévenir la violence, mener des analyses préalables et continues des problèmes de criminalité violente, établir des structures de responsabilité et des plans de pérennité avant leur mise en œuvre. Cependant, ces fonds pourraient aussi servir à soutenir les juridictions dans l'adoption de la science de la mise en œuvre, afin de générer de nouvelles connaissances précieuses pour les décideurs politiques, les praticiens et les chercheurs canadiens dédiés à l'amélioration de la sécurité publique. Les principaux enjeux de leadership, de personnel et d'implication des parties prenantes dans l'adoption de pratiques fondées sur des données probantes peuvent être déterminés. Les obstacles à la mise en œuvre qui surviennent dans des contextes réels, tels que des champs d'intérêt concurrents et l'obtention de ressources insuffisantes, peuvent être compris et surmontés. Pour faire avancer les réformes de prévention de la violence, les parties prenantes québécoises doivent non seulement savoir « ce qui fonctionne » et

8. <https://iujd.ca/fr/pivot-prevenir-et-intervenir-sur-les-violences-observees-sur-le-territoire> (consulté le 13 mai 2025).

comprendre « ce que cela implique » pour produire des effets souhaitables, mais aussi savoir « comment » adopter des programmes afin qu'ils fonctionnent comme prévu. Comme le suggère Taxman (2025, p. 151), la science de la mise en œuvre peut être un facteur décisif pour garantir le succès des réformes et renforcer les capacités de changement à long terme.

Références

- Aarons, G. A., Hurlburt, M., et Horwitz, S. M. (2011). Advancing a conceptual model of evidence-based practice implementation in public service Sectors. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 38(1), 4-23.
- Behn, R. (2014). *The performancestat potential*. Brookings Institution Press.
- Blasko, B. L., Viglione, J., Taylor, L. R., et Taxman, F. (2022). Sorting through the evidence: A step towards prioritization of evidence-based community supervision practices. *Criminal Justice and Behavior*, 49(6), 817-837.
- CFIR. (2023). Consolidated framework for implementation research: Updated CFIR constructs. Center for Clinical Management Research. <https://cfir-guide.org/constructs/>
- Circo, G., Krupa, J., McGarrell, E., et DeBiasi, A. (2021). Focused deterrence and program fidelity: Evaluating the impact of Detroit Ceasefire. *Justice Evaluation Journal*, 4(1), 112-130.
- Corsaro, N., et Engel, R. (2015). Most challenging of contexts: Assessing the impact of focused deterrence on serious violence in New Orleans. *Criminology & Public Policy*, 14(3), 471-505.
- del Pozo, B., Belenko, S., Pivovarova, E., Ray, B., Martins, K., et Taxman, F. (2024) Using implementation science to improve evidence-based policing. *Police Quarterly*, <https://doi.org/10.1177/10986111241265290>
- Delaney, C. (2006). *The effects of focused deterrence on gang homicide: An evaluation of Rochester's ceasefire program*, Rochester, NY: Rochester Institute of Technology.
- Denley, J. (2023) *Prevention not cure: Targeting influenced, influencers and convergence spots to stop organised crime from happening*. Ph.D. dissertation. Cambridge, UK: University of Cambridge.
- Deuchar, R. (2013). *Policing youth violence: Transatlantic connections*, London, UK: IEP Press.
- Engel, R., Tillyer, M. S., et Corsaro, N. (2013). Reducing gang violence using focused deterrence: Evaluating the Cincinnati Initiative to Reduce Violence (CIRV). *Justice Quarterly*, 30(3), 403-439.
- EPIS. (2023). The EPIS framework. <https://episframework.com/>
- Esposti, M., Coll, C., DaSilva, E., Borges, D., Rojido, E., dos Santos, A., Cana, I., et Murray, J. (2023). Effects of the Pelotas (Brazil) Peace Pact on violence and crime: A synthetic control analysis. *Lancet*, 19(1), 1-9.

- Fox, A., Novak, K., et Yaghoub, M. (2015). *Measuring the Impact of Kansas City's No Violence Alliance*, Kansas City, MO: Department of Criminal Justice and Criminology, University of Missouri – Kansas City.
- Griffiths, E., et Christian, J. (2015). Considering focused deterrence in the age of Ferguson, Baltimore, North Charleston, and beyond. *Criminology & Public Policy*, 14(3), 573-581.
- Grunwald, B., et Papachristos, A. (2017). Project safe neighborhoods in Chicago: Looking back a decade later. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 107(1), 131-160.
- Hasisi, B., Itskovich, E., et Khoury-Kassabri, M. (2023). A wall of treatments: An integrative problem-solving approach to the prevention of stone-throwing in East Jerusalem. *Criminology & Public Policy*, 22(2), 385-414
- Higgins, J., Thomas, J., Chandler, J., Cumpston, M., Li, T., Page, M., et Welch, V. (2023). *Cochrane handbook for systematic reviews of interventions*, ver 6.4. www.training.cochrane.org/handbook
- Ivert, A., et Mellgren, C. (2023). *Follow up on stop shooting: A strategy to reduce serious violence in Malmö*. Sweden: Malmö University.
- Kennedy, D. (1997). Pulling levers: Chronic offenders, high-crime settings, and a theory of prevention. *Valparaiso University Law Review*, 31(2), 449-484.
- Kennedy, D. (2011). *Don't shoot: One man, a street fellowship, and the end of violence in inner-city America*, New York: Bloomsbury.
- Kennedy, D. (2019). Policing and the lessons of focused deterrence. In D. Weisburd and A. Braga, eds., *Police Innovation: Contrasting Perspectives*, 2nd edn. New York: Cambridge University Press, 205-226.
- Kennedy, D., et Wong, S. (2009). *The High Point drug market intervention strategy*, Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Community Oriented Policing Services.
- Klofas, J., et Hipple, N. (2006). *Crime Incident Reviews, Project Safe Neighborhoods: Strategic Interventions Case Study N° 3.*, Washington, DC: US Department of Justice.
- La Vigne, N. (2024). The titanium law of evaluation. *Vital City*, <https://www.vitalcitynyc.org/articles/the-titanium-law-of-evaluation>
- Ludwig, J., Kling, J., et Mullainathan, S. (2011). Mechanism experiments and policy evaluations. *Journal of Economic Perspectives*, 25(3), 17-38.
- Lurie, S. (2019). There's no such thing as a dangerous neighborhood. *CityLab*, February 25. <https://www.citylab.com/perspective/2019/02/broken-windows-theory-policing-urban-violence-crime-data/583030/>
- Moore, M. (2002). *Recognizing value in policing: the challenge of measuring police performance*, Washington, DC: Police Executive Research Forum.
- Morris, Z. S., Wooding, S., et Grant, J. (2011). The answer is 17 years, what is the question: understanding time lags in translational research. *Journal of the Royal Society of Medicine*, 104(12):510-520. [doi:10.1258/jrsm.2011.110180](https://doi.org/10.1258/jrsm.2011.110180)
- Panzano, P. C., et Roth, D. (2006). The Decision to Adopt Evidence-Based and Other Innovative Mental Health Practices: Risky Business? *Psychiatric Services*, 57(8), 1153-1161.

- Papachristos, A., et Kirk, D. (2015). Changing the street dynamic: Evaluating Chicago's group violence reduction strategy. *Criminology & Public Policy*, 14(3), 525-558.
- Papachristos, A., Meares, T., et Fagan, J. (2007). Attention felons: Evaluating project safe neighborhoods in Chicago. *Journal of Empirical Legal Studies*, 4(2), 223-272.
- Papachristos, A., Wildeman, C., et Roberto, E. (2015). Tragic, but not random: The social contagion of nonfatal gunshot injuries. *Social Science & Medicine*, 125, 139-150.
- Pope, C. (2003). Resisting evidence: The study of evidence-based medicine as a contemporary Social Movement. *Health: An Interdisciplinary Journal for the Social Study of Health, Illness and Medicine*. 7(3), 267-282.
- Powell, B. J., Waltz, T. J., Chinman, M. J., Damschroder, L. J., Smith, J. L., Matthieu, M. M., Proctor, E. K., et Kirchner, J. E. (2015). A refined compilation of implementation strategies: Results from the expert recommendations for implementing change (ERIC) project. *Implementation Science*, 10(1), 21.
- Proctor, E. K., Landsverk, J., Aarons, G., Chambers, D., Glisson, C., et Mittman, B. (2009). Implementation research in mental health services: An emerging science with conceptual, methodological, and training challenges. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 36(1), 24-34.
- Ready, J., Cowan, D., et Ariel, B. (2023). *Reducing serious public violence: Testing the effects of focused deterrence to reduce serious public violence*. Victoria, Australia: Victoria Police Southern Metro Region.
- Roman, C., Link, N., Hyatt, J., Bhati, A., et Forney, M. (2019). Assessing the gang-level and community-level effects of the Philadelphia focused deterrence strategy. *Journal of Experimental Criminology*, 15(4), 499-527.
- Rossi, P., Lipsey, M., et Henry, G. (2019). *Evaluation: A systematic approach* (8th edn). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Rowe, M., et Sogaard, T. (2020). "Playing the man, not the ball": targeting organised criminals, intelligence and the problems with pulling levers. *Policing and Society*, 30(2), 120-135.
- Saunders, J., Ober, A., Kilmer, B., et Greathouse, S. (2016). *A community-based, focused-deterrence approach to closing overt drug markets: A process and fidelity evaluation of seven sites*. Santa Monica, CA: RAND Corporation.
- Saunders, J., Robbins, M., et Ober, A. (2017). Moving from efficacy to effectiveness: Implementing the drug market intervention across multiple sites. *Criminology & Public Policy*, 16(3), 787-814.
- Taxman, F. (2025). Implementation science (IS) – A game changer for criminology and criminal justice. *Criminology & Public Policy*, 24(1), 151-164.
- Tillyer, M., Engel, R. et Lovins, B. (2012). Beyond Boston: Applying theory to understand and address sustainability issues in focused deterrence initiatives for violence reduction. *Crime & Delinquency*, 58(6), 973-997.

- Tita, G., Riley, K., Ridgeway, G., Grammich, C., Abrahamse, A., et Greenwood, P. (2004). *Reducing gun violence: Results from an intervention in East Los Angeles*. Santa Monica, CA ; RAND Corporation.
- Uchida, C., Swatt, M., Schnobrich-Davis, J., Connor, C., Shutinya, M., et Wagner, D. (2019). A randomized control trial of a targeted high-risk offender program across three jurisdictions. *Police Quarterly*, 22(2) : 192-216.
- U.S. National Academies of Science, Engineering, and Medicine. (2018). *Proactive policing: effects on crime and communities*, Committee on Proactive Policing: Effects on Crime, Communities, and Civil Liberties, Washington, DC : The National Academies Press.
- Wong, J., Gravel, J. et al. (2012). *Effectiveness of Street Gang Control Strategies: A Systematic Review and Meta-Analysis of Evaluation Studies*, Ottawa, CA : Public Safety Canada.

Implementation science and effective violence prevention : Ensuring fidelity and sustainability in focused deterrence strategies

ABSTRACT • *Focused deterrence strategies attempt to reduce violence by analyzing the dynamics and conditions driving recurring violent crime problems, with the aim of changing offender behaviour through blended law enforcement, social service, and community mobilization actions. The approach has been effective in controlling recurring violence in cities in the US, Europe, Australia and other countries. However, the available evaluation literature also suggests that focused deterrence strategies are very difficult to implement and sustain. Drawing on an ongoing systematic review, existing evaluations suggest that roughly half of focused deterrence programs experience noteworthy implementation challenges. The developing field of implementation science could be used to improve focused deterrence program adoption and continuity, and to achieve desired violence prevention impacts through enhanced program fidelity. Available process evaluations of focused deterrence programs suggest that key capacities to ensure robust implementation include: (1) creating a network of capacity that aligns the work of individual agencies and their representatives toward common goals, (2) developing interagency accountability structures and sustainability plans, and (3) conducting upfront and ongoing problem analyses to ensure that strategy activities are tailored to local contexts and operational capacities. The lessons learned from focused deterrence implementations, related to putting evidence-based violence prevention programs into practice to control armed violence in Québec, are considered.*

KEYWORDS • *Gun violence, violence prevention, focused deterrence, implementation science, program fidelity.*

Ciencia de la implementación y prevención eficaz de la violencia : garantizar la fidelidad y la sostenibilidad en las estrategias de disuasión focalizada

RESUMEN • *Las estrategias de disuasión focalizada intentan reducir la violencia mediante el análisis de las dinámicas y condiciones que generan problemas recurrentes de criminalidad violenta, al tiempo que modifican el comportamiento de los delincuentes a través de acciones conjuntas de agencias encargadas de la aplicación de la ley, servicios sociales y organizaciones comunitarias. Este enfoque ha demostrado ser eficaz para controlar la violencia recurrente en varias ciudades de Estados Unidos, Europa, Australia y otros países. Sin embargo, la literatura científica disponible que evalúa este enfoque sugiere que las estrategias de disuasión focalizada son muy difíciles de implementar y mantener. Basándose en una revisión sistemática, las evaluaciones existentes indican que aproximadamente la mitad de los programas de disuasión focalizada enfrentan desafíos significativos durante su implementación. El campo emergente de la ciencia de la implementación resulta útil para mejorar la adopción y la continuidad de estos programas, con el fin de alcanzar los impactos deseados en la prevención de la violencia mediante una mayor fidelidad de los programas. Las evaluaciones de proceso disponibles para los programas de disuasión focalizada sugieren que las medidas clave para asegurar una implementación sólida incluyen la creación de una red de mecanismos que alinee el trabajo de las agencias individuales y sus representantes hacia objetivos comunes, el desarrollo de estructuras de responsabilidad interinstitucional y planes de continuidad, así como la realización de análisis de problemas iniciales y continuos de los procesos para garantizar que las actividades estratégicas estén adaptadas a los contextos locales y a las capacidades operativas. Se tomarán en cuenta las lecciones aprendidas de la implementación de la disuasión focalizada para aplicar programas de prevención de la violencia basados en evidencia con el objetivo de controlar la violencia armada en Quebec.*

PALABRAS CLAVE • *Violencia armada, prevención de la violencia, disuasión focalizada, ciencia de la implementación, fidelidad de los programas.*

Prévenir la violence en milieu scolaire : une analyse logique du programme La Cour d'école

Lise Savornin

Étudiante

École de criminologie, Université de Montréal

lise.savornin@umontreal.ca

Raphaëlle Poirier

Auxiliaire d'enseignement et de recherche

École de criminologie, Université de Montréal

Étudiante chercheuse, Centre international de criminologie comparée (CICC)

Raphaelle.poirier@umontreal.ca

Étienne Blais, Ph. D.¹

Professeur

École de criminologie, Université de Montréal

Chercheur régulier, Centre international de criminologie comparée (CICC)

Etienne.blais@umontreal.ca

Faits saillants

- ✦ Le programme La Cour d'école vise à prévenir la violence en milieu scolaire chez les jeunes de 5^e année du primaire au Québec.
- ✦ L'analyse logique permet d'évaluer le bien-fondé d'une mesure de prévention de la violence.
- ✦ L'analyse logique montre que La Cour d'école aborde des thèmes liés à la prévention de la violence et offre des activités pertinentes à cet égard.
- ✦ Le potentiel de La Cour d'école pourrait être amélioré en offrant des services spécifiques aux victimes et aux auteurs de gestes violents, ainsi qu'une formation au personnel enseignant.

RÉSUMÉ • *L'objectif de cette étude est de réaliser une analyse logique afin d'évaluer le potentiel du programme La Cour d'école à prévenir la violence en milieu*

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3150, rue Jean-Brillant, Local C-4117, Montréal (Québec) Canada, H3T 1N8.

scolaire chez des jeunes de 5^e année du primaire. L'analyse logique se fait en trois étapes: (1) élaboration de la théorie du programme; (2) construction du cadre conceptuel, où des données sur les effets attendus de différents programmes de prévention sont colligées; et (3) comparaison du programme de prévention avec les données colligées afin de se prononcer sur le potentiel du programme de prévention. Afin de réaliser l'analyse logique, des documents officiels et les concepteurs de La Cour d'école ont été consultés afin de bâtir la théorie du programme. Ensuite, un bilan des synthèses systématiques (SS) a été réalisé. Les résultats des synthèses systématiques ont ensuite été comparés aux composantes de La Cour d'école. Ces résultats indiquent que La Cour d'école offre des activités pertinentes à la prévention de la violence en milieu scolaire. Afin d'en bonifier l'efficacité, les écoles qui participent à ce programme pourraient envisager d'offrir des services particuliers aux auteurs et aux victimes d'agression, de même qu'aux enseignants et aux parents, en vue d'en bonifier les effets.

MOTS CLÉS • Violence, école, prévention, analyse logique, évaluation, jeunes.

Introduction

Le rapport intitulé «Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec» révèle qu'un pourcentage relativement important d'élèves de la 4^e à la 6^e année du primaire sont victimes d'agressions verbales directes (p. ex. insultes et menaces), physiques (p. ex. frapper), sociales indirectes (p. ex. commérages, mise à l'écart) ou matérielles (p. ex. vols ou bris d'objets). Les auteurs du rapport ne rapportent aucun changement entre les résultats de 2013 et de 2019 (Beaumont et al., 2020), ce qui permet de penser que de nouvelles approches préventives sont nécessaires pour infléchir le niveau de violence dans les écoles primaires du Québec. Ce même rapport indique à cet effet que les enseignants ont mené moins d'activités de prévention en 2019 qu'en 2013.

Le «Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028» du ministère de l'Éducation² et le «Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025» du ministère de la Famille³ appuient l'implantation de programmes de prévention de la violence en milieu scolaire. Les mesures de prévention implantées dans le cadre de ces deux plans ministériels sont, dans le meilleur des cas, rarement évaluées. À défaut de planifier

2. www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/education/publications/violence-intimidation (consulté en ligne pour la dernière fois le 22 mai 2025).

3. www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/publications/plan-action-concerte-prevenir-contrer-intimidation (consulté en ligne pour la dernière fois le 22 mai 2025).

l'évaluation d'un programme de prévention avant même son implantation, il demeure difficile par la suite d'en évaluer avec validité l'effet sur la violence (Eck, 2006). Dans une telle situation, aucun groupe témoin et expérimental n'a été identifié et aucun plan de collecte de données n'a été prévu. Il s'avère donc ardu d'apprécier la capacité de ces mesures de prévention à réduire la violence en milieu scolaire. En ce sens, plusieurs chercheurs soulignent que de nouvelles approches en évaluation des programmes de prévention (ou toute autre initiative visant à promouvoir la santé ou la sécurité des populations) sont nécessaires afin de poser un regard critique sur leur pertinence (Brousselle et Champagne, 2011; Mayne, 2020; Pawson et Tilley, 1997).

La Cour d'école est un programme de prévention de la violence offert par les procureurs de la couronne du Québec aux jeunes de 5^e année du primaire. L'objectif de ce programme est de prévenir la violence en milieu scolaire, ainsi que chez les jeunes de manière plus générale. Bien que le programme soit offert depuis plus de 10 ans, La Cour d'école n'a fait l'objet d'aucune évaluation scientifique. L'objectif de cette étude était justement d'évaluer le bien-fondé du programme de prévention La Cour d'école et, par le fait même, de présenter une stratégie évaluative pouvant être mobilisée lorsqu'aucune évaluation n'a été planifiée en amont. À cet effet, la présente étude a réalisé une analyse logique; ce type d'analyse permet de poser un regard critique sur une intervention particulière afin de déterminer si cette dernière est susceptible de produire les effets attendus sur le plan logique et scientifique (Brousselle et Champagne, 2011).

Le reste de l'article s'organise de la façon suivante: la recension des écrits présente tout d'abord un bref portrait de la violence chez les jeunes en milieu scolaire, pour ensuite aborder le concept des meilleures pratiques ainsi que ses limites. Par la suite, l'article définit l'analyse logique avant de présenter La Cour d'école. Suivent ensuite la méthodologie employée pour mener l'analyse logique, les résultats et l'interprétation. La conclusion clôt l'article.

Recension des écrits

Portrait de la violence chez les jeunes

La Chaire de recherche « Bien-être à l'école et prévention de la violence » a réalisé un sondage auprès de 6 869 élèves (4^e à 6^e année) de 53 établissements scolaires du primaire en 2019. Les résultats du sondage ont

ensuite été publiés dans un rapport intitulé « Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec » (Beaumont et al., 2020). Les résultats de ce rapport révèlent que 16,3 % d'entre eux ont été victimes d'insultes, 8,8 % de commérages et 8,2 % ont été bousculés intentionnellement, souvent ou très souvent (soit l'équivalent de 2 à 3 fois par mois ou plus) au cours de l'année. Ce même sondage rapporte qu'environ 30 % d'entre eux ont été frappés au moins une fois au courant de l'année. À ces victimes d'agressions directes s'ajoutent les élèves exposés à de tels gestes. Pas moins de 28,7 %, 22,2 % et 15,7 %, des élèves ont été témoins de bagarres entre élèves, de réponses impolies au personnel scolaire ou de tentatives par un élève d'imposer ses propres règles, respectivement. Encore 12,9 % d'élèves ont aussi été témoins de conflits entre élèves de différents groupes ethniques.

Bien que les types d'agression changent entre l'école primaire et secondaire, certaines problématiques semblent migrer de l'une à l'autre. Le même rapport indique que 37,6 % ont été témoins d'élèves répondant avec impolitesse au personnel scolaire et 15,5 %, de bagarres entre élèves. Les élèves ont aussi fait état de groupes tentant d'imposer leurs règles (13,2 %) et de conflits entre groupes ethniques (13,2 %) au cours de l'année. L'Enquête québécoise sur le bien-être des jeunes fait état de résultats semblables. La proportion d'élèves du secondaire ayant déclaré avoir été victimes de violence à l'école ou sur le trajet scolaire est passée de 32 % en 2016-2017 à 39 % en 2022-2023. Cette hausse représente un renversement dans la tendance, car le taux de violence scolaire avait plutôt diminué entre 2010-2011 (36 %) et 2016-2017 (32 %) (Traoré et al., 2024).

Programmes de prévention de la violence en milieu scolaire

L'ampleur de la violence en milieu scolaire préoccupe les autorités de santé et de sécurité publique de nombreux pays. À cet effet, plusieurs programmes ont été implantés en milieu scolaire pour prévenir notamment le harcèlement, l'intimidation et les violences liées aux gangs de rue (Fraguas et al., 2021). De nombreuses études démontrent que ces programmes de prévention peuvent réduire de manière significative les violences en milieu scolaire (Gaffney et al., 2019b, 2021a; Ttofi et Farrington, 2009). Le programme Olweus représente souvent la norme d'excellence en matière de prévention de l'intimidation en milieu scolaire

(Olweus, 1994). Ce programme repose sur une approche systémique qui cible autant l'école, les classes, les enseignants et les parents que les élèves : l'école adopte ainsi une politique de lutte contre l'intimidation et offre une gestion de tout acte d'intimidation de même que des séances d'information et de formation pour les membres du personnel et pour les parents des élèves ; des règles sont établies dans la classe, en plus d'un protocole de gestion de l'intimidation ; les enseignants suivent une formation et reçoivent l'information pertinente de manière régulière ; les élèves sont encouragés à dénoncer l'intimidation et à agir comme témoin actif ; enfin, des services spécialisés sont prévus pour les auteurs et les victimes d'actes d'intimidation. Plusieurs évaluations du programme Olweus rapportent des baisses de l'intimidation au sein des écoles y ayant participé (Gaffney et al., 2021a).

Outre le programme Olweus, d'autres programmes offerts en milieu scolaire ont aussi démontré leur capacité à prévenir la violence. Le programme KiVa (*Against Bullying* ou *Kiusaamista Vastaan* en finnois) repose aussi sur une approche systémique qui cible les cas d'intimidation commis à l'école. Ce programme repose sur un curriculum structuré qui comprend des activités menées en classe et d'autres pour les parents des élèves. Certaines activités se déroulent sur ordinateur et une formation sur la supervision et sur la gestion de l'intimidation en classe est offerte aux enseignants (Nocentini et Menesini, 2016 ; van der Ploeg et al., 2016). Les évaluations du programme KiVa montrent que celui-ci est associé à des baisses importantes de la victimisation ou de la commission d'actes d'agression en milieu scolaire, soit entre 15 % et 25 % (Gaffney et al., 2021a). Les programmes comme Olweus et KiVa sont considérés parmi les meilleures pratiques, non seulement parce que leurs évaluations rapportent des baisses significatives de la violence, mais aussi parce que les études ont employé des devis expérimentaux ou quasi-expérimentaux. Il s'agit pour plusieurs chercheurs des seuls devis permettant d'avancer avec certitude que les effets observés sont bel et bien dus au programme de prévention, et non à des facteurs concomitants (voir Farrington et al., 2003, sur les critères permettant d'identifier les meilleures pratiques de prévention du crime).

Malgré l'attrait grandissant pour l'implantation de programmes de prévention fondés sur les meilleures pratiques (ou sur des données probantes), plusieurs chercheurs ont ainsi souligné l'importance de se doter d'autres stratégies évaluatives (Brousselle et Champagne, 2011 ; Mayne, 2001 ; Pawson et Tilley, 1997). Les programmes qui s'inscrivent

dans les « meilleures pratiques » ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des activités de prévention implantées en milieu scolaire. Les programmes de prévention évalués à l'aide de devis expérimentaux ou quasi expérimentaux bénéficient souvent d'un important financement et d'un accompagnement scientifique et l'évaluation doit être planifiée avant l'implantation du programme de prévention (Eck, 2006). Un accent exagéré sur la validité interne désavantage également les programmes complexes impliquant de nombreux partenaires et processus (Hope, 2005 ; Pawson et Tilley, 1997). Enfin, les meilleures pratiques ne sont pas toujours compatibles avec les réalités vécues par les milieux, tant sur le plan des capacités à les implanter que sur celui des problématiques observées (Eck, 2006).

L'analyse logique

L'analyse logique s'inscrit dans une approche évaluative qui met l'accent sur la crédibilité théorique d'une intervention (Brousselle et Champagne, 2011). Comparativement à l'approche contrefactuelle, qui s'attarde principalement sur les objectifs et les résultats, l'évaluation de la crédibilité renvoie à la manière dont un programme est conçu et à la probabilité qu'il atteigne ses objectifs s'il est implanté avec fidélité. Cette analyse théorique s'articule autour de la théorie du programme (aussi appelée théorie du changement). De manière générale, une théorie du programme décrit le fonctionnement d'une intervention et la manière dont les services ou activités produiront les résultats attendus, tout en soulignant les mécanismes qui permettent d'anticiper les résultats en fonction des intrants (Mayne, 2020). Une théorie du programme identifie donc les bénéficiaires potentiels d'un programme, les lieux ou situations ciblées, les protocoles d'intervention ou de prise en charge, les types d'activités offertes (p. ex. : mentorat, médiation, sensibilisation, ateliers) et la séquence des actions (c'est-à-dire du repérage des bénéficiaires, en passant par leur engagement et leur sortie du programme). Dans le cadre d'un programme intersectoriel, la théorie du programme s'attarde aussi à la coordination des activités entre les partenaires et aux procédures liées à la prise de décision (Mayne, 2020). Enfin, l'analyse logique se penche aussi sur les mécanismes « causaux » censés produire les résultats attendus, ainsi que sur les conditions essentielles ou obstacles potentiels à leur atteinte (p. ex. : relation de confiance entre les acteurs, acceptation du

programme par les intervenants, formation des intervenants, résistance des participants).

Ainsi, l'analyse logique se définit comme une démarche systématique visant à juger du bien-fondé d'une intervention en vérifiant la cohérence entre ses hypothèses théoriques et les moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs (Brousselle et Champagne, 2011 ; Champagne et al., 2011 ; Khandker et al., 2009). Elle repose sur la modélisation des interventions, soit la représentation explicite des mécanismes reliant les actions aux effets attendus. Cette modélisation permet de transformer une intervention en « objet évaluable » en rendant visibles les chaînes causales qui la structurent. L'analyse logique cherche ainsi à comprendre le fonctionnement d'une intervention en s'intéressant aux processus qui génèrent les effets (Brousselle et Champagne, 2011 ; Champagne et al., 2011).

Brousselle et Champagne (2011) identifient deux configurations de l'analyse logique : l'une directe et l'autre inverse. L'analyse logique directe intervient en amont ou en cours de mise en œuvre du programme. Elle consiste à examiner le programme pour voir s'il repose sur des hypothèses réalistes et fondées, et si les moyens mobilisés sont adéquats pour atteindre les résultats visés. Cette configuration permet d'éclairer les décisions en temps réel, notamment en identifiant les ajustements à apporter pour renforcer le potentiel de l'intervention. L'analyse logique inverse se penche pour sa part sur les meilleures stratégies permettant d'atteindre les objectifs d'un programme. Elle compare ainsi plusieurs scénarios d'intervention afin d'identifier les enchaînements causaux les plus efficaces (Rey et al., 2012).

La Cour d'école

La Cour d'école s'inspire du programme LEAD (*Legal Enrichment and Decision-making*). LEAD est administré par des procureurs volontaires du Bureau du procureur du district de Los Angeles à des jeunes de 5^e année provenant de communautés caractérisées par un haut taux de délinquance, d'activités de gang ou de décrochage scolaire (Chi et Middaugh, 2005). Ce programme s'étale sur environ 20 semaines et implique des rencontres hebdomadaires ou bihebdomadaires étalées sur l'ensemble de l'année scolaire. Les procureurs animent des jeux de rôles portant notamment sur les conséquences financières et sociales associées au décrochage et à la fréquentation de gangs. Les jeunes acquièrent ainsi

des habiletés à résister à la pression des pairs. Les procureurs animent des discussions en lien avec les graffitis, les gangs, le vol, la consommation de drogues, l'intimidation et l'absentéisme scolaire. Inspirées de l'approche cognitive-comportementale, ces activités encouragent à raisonner sur les activités pouvant mener à des sanctions pénales. LEAD comporte aussi des visites (p. ex. : dans un centre de détention pour jeunes contrevenants) et des rencontres avec différents acteurs du système de justice pénale. Le programme LEAD se termine par une simulation de procès. LEAD vise donc à éduquer sur les fonctions positives du système de justice pénale et à développer une expérience positive avec l'autorité (voir Chi et Middaugh, 2005, pour une présentation détaillée du programme LEAD).

Pour sa part, La Cour d'école est un programme de prévention universelle destiné aux élèves de 5^e année du primaire au Québec, soit de 10 et 11 ans en général. Le programme cible les enfants du primaire, car ces derniers ont généralement une perception positive de la loi et des autorités judiciaires qui tend à se détériorer à l'adolescence (Fagan et Tyler, 2005). Pour préserver cette perception favorable, La Cour d'école permet aux procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de collaborer avec des écoles volontaires en offrant aux élèves un premier contact avec des représentants du système judiciaire dans un cadre scolaire. En ce sens, le programme vise à contribuer au maintien d'une image constructive et engageante du système de justice auprès des jeunes.

La Cour d'école repose sur 17 leçons données bénévolement par des procureurs du DPCP et est actuellement administré par 174 procureurs volontaires – soit 20 % de tous les procureurs – dans différentes écoles du Québec. Le programme offre des activités éducatives, interactives et ludiques, notamment des jeux de rôles, des mises en situation et des jeux pédagogiques comme des mots croisés et des mots manquants.

Tout comme LEAD, La Cour d'école fait découvrir le fonctionnement du système judiciaire québécois aux jeunes tout en les sensibilisant aux conséquences sociales, personnelles et légales de comportements à risque tels que l'intimidation ou l'absentéisme scolaire (Gouvernement du Québec, 2024). Le programme vise également à renforcer les relations positives entre les élèves et les autorités judiciaires, en plus d'encourager des ambitions positives. La Cour d'école a aussi comme objectif de diminuer les préjugés, d'informer sur la notion du consentement et de proposer des comportements sécuritaires sur Internet, tout en valo-

risant la diversité, ce qui n'était pas inclus dans LEAD (Chi et Middaugh, 2005; Directeur des poursuites criminelles et pénales, 2024). En plus de renseigner les élèves sur les conséquences de leurs actions et sur le fonctionnement du système judiciaire, La Cour d'école propose des alternatives concrètes aux comportements délinquants et transmet aux jeunes les connaissances essentielles à des choix prosociaux qui les guideront vers la réalisation de leurs objectifs. En effet, La Cour d'école enseigne la méthode FINAL qui offre des outils pour résister à la pression des pairs, soit : (1) faire la lumière sur ce qui se passera ; (2) identifier l'acte ; (3) nommer les conséquences ; (4) identifier les alternatives ; et (5) laisser tomber. Cette méthode est utilisée pour développer l'esprit critique, pour examiner les sources d'information et les influences, pour intégrer les repères normatifs dans la prise de décision, pour identifier les alternatives en évitant la pensée binaire et pour évaluer les conséquences afin de favoriser une décision réfléchie, responsable et autonome.

Chi et Middaugh (2005) ont évalué les effets de LEAD. Des données ont en effet été collectées avant et après la participation à LEAD auprès d'élèves d'un groupe expérimental ($n = 74$) et d'un groupe témoin ($n = 81$). Les élèves ayant participé à LEAD ont amélioré leur compréhension des lois et des conséquences de leurs actions, tout en maintenant des attitudes positives envers le système de justice. Les participants à LEAD ont aussi bonifié leurs aspirations éducatives et professionnelles. Les résultats ne permettent toutefois pas d'avancer que les changements observés dans le groupe expérimental sont significativement différents de ceux du groupe témoin, ni de contrôler pour les effets d'autres facteurs concomitants. Il est donc difficile de se prononcer sur la pertinence de LEAD ou de La Cour d'école, d'autant plus que cette dernière a incorporé plusieurs autres thèmes et activités afin de répondre à des enjeux actuels comme la diversité, l'inclusion et les médias sociaux.

Problématique

Pour faire face à la montée de la violence chez les jeunes, plusieurs écoles ont implanté des programmes de prévention. Par l'intermédiaire de différentes activités, ces programmes tentent de développer certaines connaissances et habiletés chez les jeunes afin de les prémunir contre la violence (Farrington et al., 2017). La Cour d'école s'inscrit dans ces programmes de prévention primaire visant l'ensemble des élèves de

5^e année du primaire et cherchant à leur transmettre des connaissances sur le fonctionnement du système judiciaire, les conséquences de la criminalité, l'absentéisme scolaire, la prudence sur Internet, les préjugés, l'intimidation, le consentement et la consommation de drogues et d'alcool. Au cours de ces ateliers, les jeunes acquièrent des habiletés pour faire face à la pression des pairs et faire des choix prosociaux (Gouvernement du Québec, 2024).

Le programme La Cour d'école n'a toutefois pas été évalué et aucune donnée n'a été collectée qui permette d'en faire l'évaluation. Pour sa part, le programme LEAD a fait l'objet d'une seule évaluation (Chi et Middaugh, 2005) et cette dernière comporte certaines limites (voir Farrington, 2003, sur les principaux biais des études évaluatives). Par exemple, aucune stratégie n'a été employée pour assurer que les groupes témoin et expérimental soient équivalents sur le plan de facteurs concomitants susceptibles d'affecter les résultats. Les résultats n'expriment donc pas les changements du groupe expérimental par rapport à ceux du groupe témoin. Dès lors, l'évaluation de LEAD ne saurait satisfaire aux critères méthodologiques minimaux permettant de classer une mesure de prévention comme prometteuse (Blais et Poirier, 2019; Farrington, 2003). Enfin, La Cour d'école et LEAD ne sont pas identiques en tous points (p. ex. : La Cour d'école aborde la méthode FINAL et les enjeux sur la diversité et les préjugés). En bref, l'évaluation de LEAD s'avère peu utile pour statuer sur la pertinence de La Cour d'école.

À défaut de posséder des données permettant d'estimer les effets de La Cour d'école sur la violence, l'objectif de notre étude est d'en évaluer le bien-fondé à l'aide d'une analyse logique inverse. Nous comparons ainsi les activités et stratégies pédagogiques mobilisées dans La Cour d'école à celles d'autres programmes visant à prévenir la violence en milieu scolaire. Les sous-objectifs de notre étude se conforment aux trois étapes de l'analyse logique (Brousselle et Champagne, 2011) :

1. Développer la théorie du programme La Cour d'école;
2. Développer le cadre conceptuel de La Cour d'école, soit répertorier les résultats obtenus par des programmes de prévention primaire de la violence offerts en milieu scolaire aux jeunes de 10 et 11 ans;
3. Déterminer le potentiel à prévenir la violence du programme La Cour d'école en le comparant à d'autres programmes visant les mêmes objectifs et bénéficiaires.

Méthodologie

L'analyse logique s'effectue en trois étapes (Rey et al., 2012). Premièrement, l'évaluateur développe la théorie du programme qui illustre les composantes de l'intervention et les processus susceptibles d'amener les résultats escomptés. La théorie du programme peut être construite à l'aide d'entrevues auprès de ses concepteurs ou de documents (Brousselle et Champagne, 2011). Deuxièmement, l'évaluateur développe le cadre conceptuel qui consiste à collecter des données afin d'établir si les conditions optimales sont présentes pour atteindre les résultats escomptés (analyse logique directe) ou d'identifier les façons alternatives de les atteindre (analyse logique inverse) (Rey et al., 2012). Selon Brousselle et Champagne (2011), la deuxième étape peut se faire à partir d'une synthèse des connaissances ou d'une consultation auprès d'experts. À cet effet, il importe de colliger des données sur les éléments identifiés dans la théorie du programme. Ainsi, La Cour d'école pourrait être évaluée à partir de composantes glanées dans divers programmes puisqu'il est probable qu'aucune initiative identique ne puisse être repérée dans la littérature ou ne soit connue des experts (Rey et al., 2012). Troisièmement, l'évaluateur compare les composantes du programme avec les modèles qui ressortent de la littérature scientifique ou de la consultation avec les experts (Ouimet et Morin, 2017). Cette dernière étape révèle les forces et les limites du programme à la lumière des données collectées (Brousselle et Champagne, 2011).

Développement de la théorie du programme

La théorie du programme documente les éléments suivants: (1) le groupe cible ou les bénéficiaires du programme; (2) les ressources ou intrants mobilisés lors de la mise en œuvre; (3) les activités et les services qui découlent des intrants; (4) les effets attendus à court, moyen et long termes; et (5) les possibles obstacles à l'implantation ou les conditions facilitantes. Ces éléments sont ordonnés sur une ligne du temps (Mayne, 2017).

Trois sources de données ont été consultées afin de construire la théorie du changement: (1) des documents officiels, dont le synopsis du programme ainsi que les informations publiées sur le site du Gouvernement du Québec⁴; (2) le rapport d'évaluation de LEAD (Chi

4. www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/ressources-outils-reseau-scolaire/programme-educatif-systeme-justice-criminelle#c231688 (consulté pour la dernière fois le 17 mai 2025).

et Middaugh, 2005); et (3) trois rencontres avec les concepteurs du programme.

Développement du cadre conceptuel

La présente étude a réalisé un bilan des synthèses systématiques (SS) afin de développer le cadre conceptuel de l'analyse. Bien que Brousselle et Champagne (2011) affirment qu'une synthèse systématique des connaissances n'est pas nécessaire, la réalisation d'un bilan des SS se conforme parfaitement avec les objectifs de l'analyse logique inverse. D'ailleurs, les publications consultées ne formalisent aucunement la démarche à suivre pour mener une analyse logique (voir Brousselle et Champagne, 2011, ou Rey et al., 2012, par exemple, sur les démarches à suivre). Un bilan regroupe les résultats de plusieurs SS afin de fournir des résumés clairs et accessibles des recherches disponibles sur un sujet donné (Grant et Booth, 2009). Les bilans de SS sont particulièrement utiles lorsque de nombreuses études et synthèses existent sur un thème (voir Fazel et al., 2024, et Rossi et al., 2023, sur l'utilité des bilans de SS ou ce qui est communément appelé une « synthèse parapluie »). Cette stratégie permet d'une part de cibler des mesures efficaces pour prévenir la violence en milieu scolaire et, d'autre part, de comparer le potentiel de différentes mesures à prévenir la violence. Conformément à l'objectif de l'analyse logique inverse (Brousselle et Champagne, 2011), il devient dès lors possible de vérifier si La Cour d'école s'inscrit en continuité avec les meilleures pratiques ou de proposer d'autres stratégies pour atteindre les résultats espérés.

La recherche documentaire a respecté la Norme de réalisation des SS (PRISMA) (Page et al., 2021). Six bases de données ont été consultées : CINAHL, Criminal Justice Abstracts, Social Sciences Abstracts, Social Work Abstracts, Web of Science et APA PsychNet. Trois concepts ont guidé les recherches documentaires, et l'utilisation de différents mots clés en anglais a permis d'identifier les SS indexées dans les bases de données : (1) SS (Systematic review OR meta analysis OR umbrella review); (2) violence (violence OR assault OR substance use OR aggress* OR Bullying OR Gang* OR stigma OR Victim*); et (3) prévention (prevent* OR intervention OR treatment OR program OR polic*). La consommation de substance a aussi été considérée puisque ce thème est un comportement à risque ciblé par La Cour d'école. Les troncatures ont été adaptées selon les bases de données et

seules les publications en français et en anglais ont été prises en compte. Les résultats de la recherche documentaire ont été exportés vers COVIDENCE pour faciliter le tri des documents (McKeown et Mir, 2021).

Les SS retenues devaient respecter certains critères :

1. Porter sur un ou plusieurs programmes de prévention universelle de la violence interpersonnelle en milieu scolaire ;
2. Rapporter les effets du programme sur au moins une forme de violence interpersonnelle (p. ex. : intimidation, harcèlement) ou un facteur de risque (p. ex. : attitudes favorables à la violence, inhabiletés à gérer les conflits) ;
3. Traiter de programmes de prévention offerts en totalité ou en partie à des jeunes à 5^e année (10 et 11 ans environ) ;
4. Quantifier les effets des programmes de prévention (p. ex. : méta-analyse, règle décisionnelle du rapport du Maryland).

Ce dernier critère d'inclusion est particulièrement important, car il permet d'identifier les mesures de prévention s'étant avérées efficaces ou inefficaces dans des contextes donnés pour prévenir la violence chez les jeunes de 10 et 11 ans en milieu scolaire. De même, la quantification des effets des programmes permet également de mener des analyses de modération qui mène à l'identification de facteurs susceptibles de faciliter ou de nuire à l'implantation des programmes. Les SS étaient exclues lorsqu'elles :

1. Ne portaient pas sur des programmes de prévention universelle ;
2. Ne portaient pas sur des programmes offerts en milieu scolaire ;
3. Ne portaient en aucun cas sur des programmes offerts à des jeunes de 5^e année (10 et 11 ans) ;
4. N'employaient aucune stratégie pour estimer l'effet des programmes.

Une grille fut développée par l'équipe de recherche afin d'extraire les données des SS en se basant sur l'énoncé PRIOR (*Preferred Reporting Items of Review*) (Gates et al., 2022). Afin d'éviter les biais personnels, les données de deux SS furent extraites par le chercheur principal et l'assistante de recherche. Les résultats furent comparés et dans le cas de discordances, des discussions permirent d'arriver à un consensus sur la façon d'extraire les données. En cas d'incertitude, l'assistante de recherche rencontrait le chercheur principal.

Comparaison des composantes de La Cour d'école avec les autres programmes

Les résultats du bilan des SS ont ensuite été comparés aux composantes de la théorie du programme de La Cour d'école afin de déterminer son bien-fondé (Brousselle et Champagne, 2011). Les SS contenaient des données sur les composantes des programmes et leurs effets sur la violence, ou des indicateurs associés. Il fut donc possible de poser un regard critique sur une bonne partie de la stratégie de déploiement et des moyens mis en œuvre par La Cour d'école. Le chercheur principal et l'assistante de recherche ont par la suite échangé sur les résultats afin de statuer sur les retombées potentielles de La Cour d'école. Il fut possible d'établir des parallèles entre La Cour d'école et les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence en milieu scolaire. Les résultats et recommandations ont été communiqués aux concepteurs du programme afin de les intégrer au processus de réflexion sur l'amélioration potentielle de La Cour d'école. Les concepteurs ont également relu la version originellement soumise de l'article afin d'assurer que les conclusions des auteurs s'appliquaient à La Cour d'école. Pour les fins de l'article, cette dernière étape se limite à la comparaison entre les composantes de la Cour d'école et celles des autres programmes promoteurs. Le bien-fondé de La Cour d'école et les recommandations pour en améliorer les retombées sont abordés dans l'interprétation.

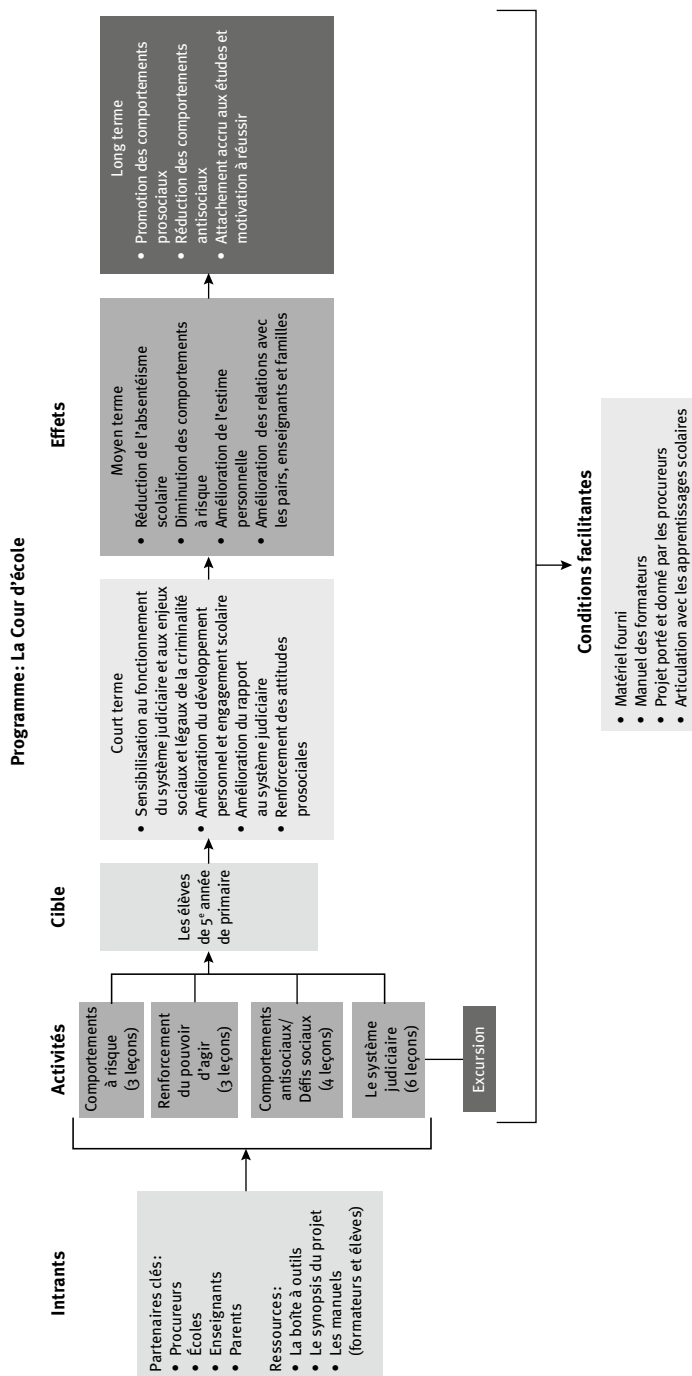
Résultats

Les résultats sont présentés en fonction des trois étapes de l'analyse logique : (1) la théorie du programme ; (2) le développement du cadre conceptuel ; et (3) la comparaison du programme La Cour d'école avec les autres programmes (Rey et al., 2012).

La théorie du programme

La Cour d'école soutient que la perception qu'ont les jeunes des autorités peut être améliorée au moyen d'activités éducatives animées par un représentant du système de justice. Les élèves de 5^e année sont ciblés, car le déclin de la perception positive du système de justice ne s'amorcerait qu'à partir de 12 ou 13 ans. La théorie du programme comprend sept composantes (figure 1) : (1) les intrants ; (2) les activités ; (3) le groupe cible ; (4) les effets à court terme ; (5) les effets à

FIGURE 1
Théorie du programme pour La Cour d'école



moyen terme ; (6) les effets à long terme ; et (7) les conditions facilitantes ou les obstacles à l'implantation.

Premièrement, la composante des intrants comprend les procureurs qui administrent le programme, la direction de l'école qui sensibilise parents et enseignants sur l'importance du programme, les enseignants qui assurent la discipline en classe et qui peuvent ensuite mobiliser certaines notions du programme, et les parents qui peuvent aborder à la maison les notions vues en classe. Les procureurs offrent plusieurs ressources aux élèves, parents et enseignants. La « boîte à outil » disponible en ligne offre un aperçu général des thématiques et activités prévues dans le cadre du programme, un lexique juridique, des liens vers des ressources contre l'intimidation, des jeux éducatifs interactifs et du matériel pédagogique. Un synopsis du programme est aussi disponible pour les parents et les enseignants. Ce synopsis rappelle l'origine du programme, son déroulement (c.-à-d., le contenu des 17 leçons), les modalités (c.-à-d., règles de fonctionnement et attentes des procureurs) et les coordonnées du responsable du programme. Enfin, les procureurs ont conçu deux manuels destinés aux élèves (c.-à-d., le cahier d'activités) et aux formateurs.

Deuxièmement, les activités se déroulent de façon hebdomadaire entre la fin octobre et la mi-avril, ce qui englobe une bonne partie de l'année scolaire. Les 17 leçons durent entre 55 et 60 minutes et les élèves participent à différentes activités afin de comprendre et retenir les concepts enseignés par les procureurs. Ces activités incluent, entre autres, des jeux ludiques (p. ex. : mots croisés), des discussions entre élèves, des réflexions écrites et des mises en situation et jeux de rôles. La première leçon présente le programme ainsi que les règles de fonctionnement. Par la suite, six leçons portent sur le système judiciaire et sur les règles de droit (p. ex. : les règles de vie et lois, le procès), trois abordent l'éducation financière et les choix de vie (p. ex. : pression des pairs et stratégies de résistance, importance de l'éducation), quatre ont pour objet les défis de la vie quotidienne (p. ex. : intimidation et les façons de la prévenir, préjugés, conflits et techniques de résolution, respect des lois et des autres personnes) et trois leçons traitent des comportements à risque (p. ex. : les gangs et les stratégies pour se protéger, la prudence sur Internet, les conséquences de la consommation d'alcool et de drogues). Les élèves apprennent également la méthode FINAL.

Troisièmement, le programme cible les jeunes de 5^e année du primaire, soit généralement âgés de 10 à 11 ans. Il s'agit d'un programme

de prévention universelle; tous les élèves y participent. Contrairement à LEAD, il n'y a aucun critère de sélection relatif au niveau de criminalité ou au taux de décrochage des communautés où les écoles sont localisées.

Quatrièmement, à court terme, les activités visent notamment à sensibiliser les élèves au fonctionnement du système judiciaire, aux choix de vie responsables, aux comportements à risque, et aux défis sociaux comme l'intimidation et la discrimination. Les élèves acquièrent des notions clés sur le droit, sur l'influence des choix éducatifs sur les revenus, sur la gestion budgétaire, ainsi que sur les conséquences sociales et légales de comportements tels que l'absentéisme, l'affiliation à des gangs ou la consommation de drogues. Les activités visent aussi à influencer les attitudes des élèves. Elles renforcent leur motivation scolaire, leur autonomie, leur confiance, et leurs habiletés en résolution de problèmes. Les activités sur l'éducation financière et les choix de vie les aident à mieux résister à la pression des pairs, tandis que celles sur le système judiciaire réduisent leur anxiété face à la justice en renforçant une perception positive du système. Enfin, ils développent une plus grande ouverture d'esprit, une meilleure empathie et des attitudes plus respectueuses envers la diversité.

Cinquièmement, le programme devrait entraîner des progrès notables dans plusieurs domaines à moyen terme. Une partie des élèves développera un plus grand attachement scolaire, ce qui contribuera à réduire l'absentéisme. Ils feront preuve d'une meilleure résistance à la pression des pairs, diminuant ainsi les comportements à risque tels que la consommation de drogues ou l'affiliation à des gangs. Cette résistance renforcera également leur estime personnelle en valorisant leur capacité à faire des choix de vie responsables. Par ailleurs, des améliorations seront observées dans leurs relations avec leurs pairs, enseignants et familles, grâce à des interactions plus respectueuses.

Sixièmement, à long terme, le programme vise à favoriser des comportements prosociaux et à réduire les comportements antisociaux. Les élèves seront davantage motivés à réussir, ce qui les incitera à poursuivre leurs études.

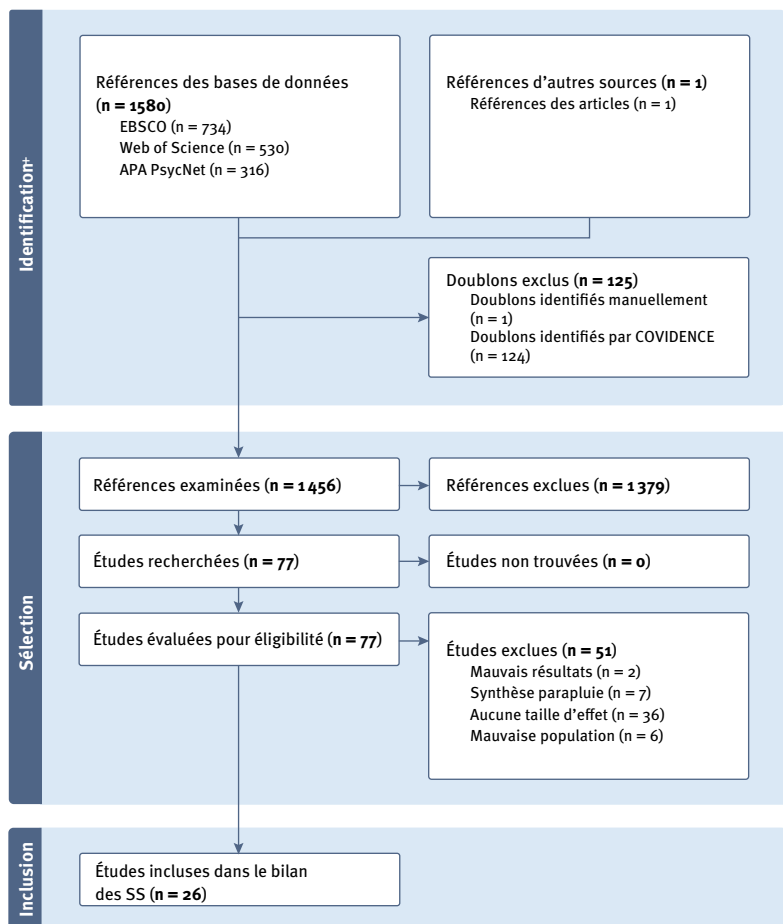
Septièmement, plusieurs conditions facilitent l'implantation de La Cour d'école. Tout le matériel est fourni par les procureurs, ce qui assure une certaine uniformité des activités et allège l'implication des écoles. Un manuel facilite aussi la formation des procureurs. Le programme est entièrement porté par les procureurs et demande un investissement minimal de la part des écoles. Enfin, le matériel permet aux parents

d'aborder certains thèmes avec leurs enfants et ainsi assurer une meilleure compréhension de la matière vue en classe.

Développement du cadre conceptuel

La figure 2 présente le processus de sélection des SS retenues. La recherche dans les bases de données et la consultation d'autres sources ont permis de relever 1 581 références, qui ont par la suite été exportées dans COVIDENCE. Le retrait des doublons ($n = 125$) a conduit à la consultation des titres et des résumés de 1 456 références dont 1 379 ont

FIGURE 2
Diagramme PRISMA : sélection des études



été exclues à défaut de présenter une SS sur la prévention universelle de la violence interpersonnelle en milieu scolaire chez des jeunes de la 5^e année du primaire. Pour les 77 références restantes, les textes ont été lus dans leur intégralité. À ce stade-ci, les SS ont été exclues car elles ne rapportaient aucune taille d'effet, ne visaient pas la population ciblée, étaient des revues parapluies ou ne portaient pas sur la violence interpersonnelle (figure 2).

Le tableau 1 présente les principales caractéristiques des 26 SS retenues pour l'analyse logique. Certaines SS ont été regroupées ensemble puisqu'elles s'appuient sur le même bassin d'études évaluatives. Elles présentent parfois des résultats distincts (p. ex. : les rapports contiennent davantage de résultats que les articles scientifiques), mais leurs conclusions sont essentiellement les mêmes. Seuls les principaux résultats sont présentés dans le tableau 1. Les résultats des métarégressions, par exemple, figurent dans la section suivante afin de faire les parallèles entre La Cour d'école et les composantes des programmes les plus efficaces.

En excluant les SS qui ne rapportaient pas systématiquement les intervalles de confiance (IC) ou les valeurs p pour leurs tailles d'effet (Merrell et al., 2008; Tobler et Stratton, 1997), le tableau 1 présente 59 tailles d'effet. La majorité des SS ont estimé l'effet des programmes de prévention sur les comportements. Ainsi, 41 tailles d'effet témoignent d'une baisse significative ($p \leq 0,05$) des comportements violents ou antisociaux contre quatre qui ne sont pas significatifs ($p > 0,05$). Cinq tailles d'effet indiquent une amélioration significative dans l'attitude des élèves et six suggèrent une amélioration significative de leur santé mentale. Enfin, deux tailles d'effet rapportent une amélioration significative du climat scolaire contre un effet qui n'indique aucun changement. La SS de Fraguas et al. (2021), par exemple, s'appuie sur 69 études expérimentales ayant évalué des programmes de prévention contre l'intimidation en milieu scolaire. Ces études rapportent des baisses de l'intimidation à la suite de la participation au programme ($d = -0,15$; IC 95 % $-0,19$: $-0,11$), une hausse des attitudes qui découragent l'intimidation ($d = 0,20$; IC $0,15$: $0,25$), une diminution des problèmes de santé mentale ($d = -0,21$; IC $-0,28$: $-0,13$) et une amélioration du climat scolaire ($d = 0,07$; IC $0,04$: $0,10$). Les résultats positifs ont été observés après la participation au programme et lors des périodes de suivis. De plus, ces résultats sont basés sur les essais randomisés qui protègent les résultats contre la majorité des biais relatifs à la validité interne.

TABEAU 1
Bilan des synthèses systématiques

Auteurs, date de publication et période couverte pour la recherche documentaire	Projet ou type de programmes évalué, public cible, nombre d'études incluses dans la synthèse systématique	Critères d'inclusion pour les études retenues dans la synthèse systématique	Principaux résultats produits par les programmes
Alford et Derzon (2012) Période: pas précisée	Projets scolaires pour réduire les comportements violents et antisociaux. Public cible: École Nombre d'études: 24 programmes ont été inclus	Le rapport inclut les résultats d'une évaluation de programme Mesure un résultat comportemental (ATOD ou violen)ce) Projet scolaire ou inclus du personnel scolaire Devis expérimental ou quasi expérimental; attrition différentielle < 20 %; intervention prévue similaire au programme modèle; pas d'effets historiques uniques Le programme a été évalué à l'aide de deux ou plusieurs échantillons indépendants Le programme était disponible sous forme de manuel en 2009	Baisse significative de l'agression physique (d de Hedges = 0,26; IC 0,04 : 0,49) Baisse significative du comportement antisocial (d de Hedges = 0,16; IC 0,06 : 0,26) Baisse significative du comportement agressif (d de Hedges = 0,13; IC 0,05 : 0,20) Baisse significative du comportement délinquant (d de Hedges = 0,08; IC 0,04 : 0,20)
Doty et al. (2022) Période: 2010 -2019	Interventions préventives contre la cyberintimidation Public cible: Jeunes de 24 ans ou moins Nombre d'études : 30	Article publié entre 2010 et 2019 Article en anglais et publié dans une revue évaluée par les pairs Participants âgés de 24 ans ou moins Étude évaluant l'efficacité d'une intervention avec au moins une comparaison Mesure des résultats liée à la perpétration ou à la victimisation de cyberintimidation	Baisse significative de la perpétration de cyberintimidation (g de Hedges = -0,35; IC -0,49 : -0,20) Baisse significative de la victimisation de cyberintimidation (g de Hedges = -0,21; IC -0,28 : -0,14)
Tiofi et Farrington (2011) Farrington et Tiofi (2009)	Projet scolaire contre l'intimidation Public cible: élèves entre la maternelle et la 12 ^e année	Évaluer un programme conçu spécifiquement pour réduire l'intimidation scolaire Définir l'intimidation comme une attaque physique, verbale ou psychologique	Baisse significative de la perpétration d'intimidation (RC = 1,36; IC 1,26 : 1,47) Baisse significative de la victimisation d'intimidation (RC = 1,29; IC 1,18 : 1,42)

Ttofi et Farrington (2009) Période : 1983 – Mai 2009	Nombre d'étude : 89 rapports contenant 53 évaluations	intentionnelle visant à provoquer la peur, la détresse ou le préjudice chez la victime ainsi qu'un déséquilibre de pouvoir où l'enfant (ou les enfants) le(s) plus puissant(s) opprime(nt) ceux qui sont moins puissants Les données relatives à l'intimidation ont été collectées à l'aide d'auto-évaluations, d'évaluations par les pairs ou les enseignants, ou par observations directes L'efficacité du programme a été évaluée en comparant un groupe expérimental à un groupe témoin avec randomisation, mesures préalables de l'intimidation ou utilisation d'un groupe de contrôle comparable Rapports de recherche publiés ou non publiés menés dans des pays développés entre 1983 et mai 2009 Permettre le calcul d'une taille d'effet	intentionnelle visant à provoquer la peur, la détresse ou le préjudice chez la victime ainsi qu'un déséquilibre de pouvoir où l'enfant (ou les enfants) le(s) plus puissant(s) opprime(nt) ceux qui sont moins puissants Les données relatives à l'intimidation ont été collectées à l'aide d'auto-évaluations, d'évaluations par les pairs ou les enseignants, ou par observations directes L'efficacité du programme a été évaluée en comparant un groupe expérimental à un groupe témoin avec randomisation, mesures préalables de l'intimidation ou utilisation d'un groupe de contrôle comparable Rapports de recherche publiés ou non publiés menés dans des pays développés entre 1983 et mai 2009 Permettre le calcul d'une taille d'effet	Baisse significative de l'intimidation toutes catégories confondues à la fin de l'intervention (d = -0,15 ; IC -0,19 : -0,11) Baisse significative de l'intimidation toutes catégories confondues au moment du suivi (d = -0,17 ; IC -0,24 : -0,10) Hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation à la fin de l'intervention (d = 0,20 ; IC 0,15 : 0,25) Hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation au moment du suivi (d = 0,14 ; IC 0,08 : 0,20) Baisse significative des problèmes de santé mentale à la fin de l'intervention (d = -0,21 ; IC -0,28 : -0,13) Baisse significative des problèmes de santé mentale au moment du suivi (d = -0,20 ; IC -0,35 : -0,06) Hausse significative du climat scolaire à la fin de l'intervention (d = 0,07 ; IC 0,04 : 0,10) Hausse significative du climat scolaire au moment du suivi (d = 0,14 ; IC 0,04 : 0,23)
Fraguas et al., (2021) Période : jusqu'en 2020	Intervention sur l'intimidation ou la cyberintimidation Public cible : Élèves de 4-17 ans Nombre d'études : 69	Évaluer l'intimidation à l'école Évaluer l'efficacité d'un programme anti-intimidation Utiliser un essai contrôlé randomisé Publié en anglais Rapporter des résultats permettant le calcul d'une taille d'effet	Baisse significative de l'intimidation toutes catégories confondues à la fin de l'intervention (d = -0,15 ; IC -0,19 : -0,11) Baisse significative de l'intimidation toutes catégories confondues au moment du suivi (d = -0,17 ; IC -0,24 : -0,10) Hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation à la fin de l'intervention (d = 0,20 ; IC 0,15 : 0,25) Hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation au moment du suivi (d = 0,14 ; IC 0,08 : 0,20) Baisse significative des problèmes de santé mentale à la fin de l'intervention (d = -0,21 ; IC -0,28 : -0,13) Baisse significative des problèmes de santé mentale au moment du suivi (d = -0,20 ; IC -0,35 : -0,06) Hausse significative du climat scolaire à la fin de l'intervention (d = 0,07 ; IC 0,04 : 0,10) Hausse significative du climat scolaire au moment du suivi (d = 0,14 ; IC 0,04 : 0,23)	Baisse significative de l'intimidation toutes catégories confondues à la fin de l'intervention (d = -0,15 ; IC -0,19 : -0,11) Baisse significative de l'intimidation toutes catégories confondues au moment du suivi (d = -0,17 ; IC -0,24 : -0,10) Hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation à la fin de l'intervention (d = 0,20 ; IC 0,15 : 0,25) Hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation au moment du suivi (d = 0,14 ; IC 0,08 : 0,20) Baisse significative des problèmes de santé mentale à la fin de l'intervention (d = -0,21 ; IC -0,28 : -0,13) Baisse significative des problèmes de santé mentale au moment du suivi (d = -0,20 ; IC -0,35 : -0,06) Hausse significative du climat scolaire à la fin de l'intervention (d = 0,07 ; IC 0,04 : 0,10) Hausse significative du climat scolaire au moment du suivi (d = 0,14 ; IC 0,04 : 0,23)

Gaffney et al. (2019a) Période: 2000-décembre 2017	Projets d'intervention ou de prévention contre la cyberintimidation Public cible: Jeunes de 4-18 ans Nombre d'études: 24 études sont incluses dans la synthèse systématique et 18 études sont incluses dans la méta-analyse	Utiliser une définition opérationnelle adéquate de la cyberintimidation Décrire l'évaluation d'un programme d'intervention ou de prévention pour des participants d'âge scolaire Inclure des conditions expérimentales et témoins Mesurer des comportements de cyberintimidation à l'aide d'instruments quantitatifs Publié à partir de 2000	Baisse significative de la perpétration de cyberintimidation dans le cadre d'un modèle à effets fixes (RC = 1,14; IC 1,06 : 1,23) Baisse significative de la victimisation de cyberintimidation dans le cadre d'un modèle à effet aléatoire (RC = 1,23; IC 1,05 : 1,44)
Gaffney et al., (2021a) Gaffney et al., (2019b) Gaffney et al., (2021b) Période: 1983 à décembre 2016	Projets contre l'intimidation en milieu scolaire Public cible: Jeunes de 4-18 ans Nombre d'études: 100	Évaluer un programme anti-intimidation en milieu scolaire Utiliser une définition opérationnelle de l'intimidation scolaire Mesurer quantitativement la perpétration ou la victimisation liée à l'intimidation en milieu scolaire Devis expérimental ou quasi expérimental	Baisse significative de la perpétration d'intimidation dans un modèle à effet aléatoire (RC = 1,31; IC 1,24: 1,38) Baisse significative de la victimisation d'intimidation dans un modèle à effet aléatoire (RC = 1,24; IC 1,19: 1,31)
Grant (2012) Période: à partir de 1975	Interventions scolaires visant à améliorer les résultats académiques, comportementaux et sociaux des élèves Public cible: élèves de 10-14 ans (5 ^e à 8 ^e année) Nombre d'études: 38	Élèves de 10 à 14 ans Interventions visant à réduire l'agressivité et à améliorer la réussite et les compétences sociales Études empiriques menées aux États-Unis depuis 1975 Devis expérimental ou quasi expérimental Population générale Interventions en milieu scolaire	Hausse significative des résultats académiques, baisse des comportements violents et hausse des compétences sociales comportementaux et sociaux (d = 0,18; IC 0,15 : 0,21)
Hajnal (2021) Période: à partir de 2000	Projets de prévention de la cyberintimidation en milieu scolaire Public cible: Participants d'âge scolaire Nombre d'études: 23	Utiliser une définition opérationnelle de la cyberintimidation Décrire l'évaluation d'un programme d'intervention ou de prévention pour des participants d'âge scolaire Inclure des conditions expérimentales et témoins Mesurer des comportements de cyberintimidation à l'aide d'instruments quantitatifs Publié à partir de 2000	Baisse significative générale de la perpétration de cyberintimidation (RC = 1,16; IC 1,08: 1,25) Baisse significative générale de la victimisation de cyberintimidation (RC = 1,23; IC 1,15: 1,32)

Hensums et al. (2023) Période: non précisée	Projet contre l'intimidation en milieu scolaire Public cible: Jeunes de 5-20 ans Nombre d'études: 10	Devis expérimental ou quasi expérimental Interventions contre l'intimidation en milieu scolaire à tous les niveaux Mesurer la perpétration et la victimisation en contexte d'intimidation, avant et après la mise en œuvre de l'intervention Publié dans des revues scientifiques à comité de lecture Axé sur le comportement Mesures autodéclarées ou rapportées par les pairs en classe/école. Données individuelles brutes disponibles auprès des chercheurs Mesurer la perpétration et la victimisation en contexte d'intimidation	Baisse significative de la perpétration d'intimidation (RC = 0,88; IC 0,79 : 0,98) Baisse significative de la victimisation d'intimidation (RC = 0,77; IC 0,71 : 0,83)
Jiménez-Barbero et al, (2016) Période : 1 ^{er} janvier 2000 au 31 mai 2015	Projet contre l'intimidation en milieu scolaire Public cible: Élèves du primaire ou secondaire Nombre d'études: 14	Évaluer l'efficacité d'un programme d'intervention pour prévenir la violence ou l'intimidation en milieu scolaire Cibler les élèves directement Devis expérimental Fournir les données statistiques post-intervention pour les groupes contrôles et expérimentales Publié entre 2000 et 2015 Seules les comparaisons portant sur des mesures de résultats évaluées à l'aide d'outils standardisés ont été incluses	Baisse significative de la perpétration de l'intimidation ou de la violence scolaire (d = -0,12; IC -0,17 : -0,06) Baisse significative de la victimisation scolaire (d = -0,09; IC -0,18 : -0,01) Baisse significative des attitudes favorisant l'intimidation ou la violence scolaire (d = -0,18; IC -0,30 : -0,06) Hausse significative des attitudes défavorables à l'intimidation ou à la violence scolaire (d = 0,06; IC 0,03 : 0,10) Baisse du climat scolaire (p. ex: confiance, coopération, volonté d'aider) (d = -0,03 ; -0,08 : 0,02)

Kennedy (2020) Période: 1990-2018	Projet de prévention de l'intimidation Public cible: Jeunes de moins de 18 ans Nombre d'études: 33	Évaluer au moins un programme de prévention contre l'intimidation chez les jeunes de moins de 18 ans Publié en anglais entre 1990 et 2018 Devis expérimental, quasi expérimental ou non expérimental comportant des mesures avant et après l'intervention Analyse du devis de recherche Rapporte des résultats sur au moins un type d'intimidation	Baisse significative de la victimisation d'intimidation relationnelle (RC = 1,32; IC 1,18: 1,47) Baisse significative de la victimisation d'intimidation physique (RC = 1,32; IC 1,19: 1,47) Baisse significative de la victimisation d'intimidation verbale (RC = 1,14; IC 0,94: 1,37)
Lee et al. (2015) Période: janvier 1990- janvier 2010	Projet contre l'intimidation en milieu scolaire Public cible: élèves du primaire ou secondaire Nombre d'études: 13	Publiée en anglais dans une revue scientifique à comité de lecture entre janvier 1990 et janvier 2010 Mise en œuvre d'une intervention ciblant l'intimidation ou la violence scolaire chez les enfants et les adolescents Intervention menée dans une école primaire ou secondaire La victimisation est mesurée en tant que variable dépendante Fournir des données statistiques suffisantes pour déterminer la direction de l'effet La victimisation autodéclarée est rapportée en tant que résultat principal	Baisse significative de la victimisation d'intimidation (d = -0,15; IC -0,20 : -0,10)
Merrell et al. (2008) Période: 1980-2004	Interventions contre l'intimidation scolaire Public cible: Enfants ou adolescents (1^{ère} à 12^e année) Nombre d'études: 16	Dois évaluer l'efficacité d'une intervention en milieu scolaire à l'aide d'un devis expérimental ou quasi expérimental L'intervention doit cibler les comportements d'intimidation et inclure au moins un des rôles liés à l'intimidation La prévention de l'intimidation doit être l'objectif principal de l'intervention ou un de ses composants majeurs. Rapporter des données statistiques permettant de calculer une taille d'effet Inclure des études issues de revues scientifiques avec évaluation par les pairs, thèses de doctorat accessibles et chapitres d'ouvrage édité.	Baisse de la perpétration d'intimidation (DMS = 0,04) Baisse de l'attitude positive concernant l'intimidation (DMS = 0,15) Baisse de la victimisation d'intimidation (DMS = 0,27) Hausse des interventions pour arrêter l'intimidation (DMS = 0,17) Hausse du nombre d'élèves qui ignorent ou refusent de participer à l'intimidation (DMS = 0,06) Hausse du nombre d'élèves qui a rapporté de l'intimidation ou est susceptible de le faire (DMS = 0,07) Baisse des interactions positives avec les pairs (DMS = -0,10) <i>Valeurs p ne sont pas rapportées</i>

Mula-Falcón et González (2023) Période: 2015-2022	Projets de prévention de la cyberintimidation en milieu scolaire Public cible: Jeunes de 10-17 ans Nombre d'études : 9	Devis expérimental ou quasi expérimental avec groupe expérimental et groupe témoin Évalue l'effet du programme sur la perpétration Porte sur les niveaux primaire, secondaire, baccalauréat et universitaire. Publications de 2015-2022	Baisse significative de la cyberintimidation de manière générale (DMS = 0,08; IC 0,05 ; 0,11)
Ng et al., (2022) Période: jusqu'au 30 juin 2019	Projets éducatifs de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation chez les adolescents Public cible: Jeunes de 10-18 ans Nombre d'études : 15	Essai contrôlé randomisé Échantillon d'adolescents (10-19 ans) impliqués comme harceleurs, victimes ou témoins Interventions éducatives en présentiel ou en ligne Projets éducatifs structurés axés sur la prévention de l'intimidation Les groupes témoins ont reçu des leçons habituelles, programme standard, intervention placebo ou liste d'attente Mesurer des fréquences de l'intimidation et de la cyberintimidation Études acceptées si les données des 10 ans et plus sont rapportées séparément des autres groupes d'âge	Baisse significative de la victimisation d'intimidation (DMS = -0,18; IC -0,26 ; -0,10) Baisse significative de la perpétration d'intimidation (DMS = -0,30; IC -0,44; -0,15) Baisse significative de la victimisation de cyberintimidation (DMS = -0,13; IC -0,25; -0,02) Baisse significative de la perpétration de cyberintimidation (DMS = -0,16; IC -0,29; -0,03)
Park-Higgerson et al., (2008) Période: aucune restriction	Projets de prévention de la violence en milieu scolaire Public cible: élèves de 1 ^{ère} à 11 ^{ème} année Nombre d'études : 26	Le programme vise à prévenir l'agression ou la violence chez les jeunes Viser des élèves de 1 ^{ère} à 11 ^{ème} année Devis expérimental avec répartition aléatoire des participants dans les groupes Le critère d'évaluation est le comportement externalisé, agressif ou violent L'intervention vise à réduire les comportements agressifs ou violents par l'éducation, l'amélioration des compétences sociales ou le changement de l'environnement Le programme est mis en œuvre en milieu scolaire L'étude fournit les informations statistiques nécessaires pour déterminer la direction de l'effet et réaliser la méta-analyse	Baisse générale de la violence (DMS = -0,09; IC -0,23 ; 0,05)

Polanin et al. (2022) Période: à partir de 1995	Interventions contre la cyberintimidation Public cible: élèves de la maternelle à la 12 ^e année Nombre d'études: 50	Élèves de la maternelle à la 12^e année Évaluer les effets d'une intervention sur la cyberintimidation Études avec ou sans assignation aléatoire des participants Mesurer au moins une variable liée à la cyberintimidation Publiées après 1995 Tous les rapports d'étude sont inclus Publiées en anglais, espagnol ou turc	Baisse significative de la perpétration de cyberintimidation (g de Hedges = -0,18; IC -0,28; -0,09) Baisse significative de la victimisation de cyberintimidation (g de Hedges = -0,13; IC -0,21; -0,05) Baisse significative de la perpétration d'intimidation (g de Hedges = -0,18; IC -0,28; -0,08) Baisse significative de la victimisation d'intimidation (g de Hedges = -0,16; IC -0,27; -0,05)
Rispens et al. (1997) Période: janvier 1993 à mars 1996	Projets de prévention des abus sexuels contre les enfants Public cible: élèves de la maternelle à la 12 ^e année Nombre d'études: 16	Études publiées avec un groupe témoin et un groupe de traitement Données suffisantes pour le calcul d'une taille d'effet Avoir des variables dépendantes incluant des connaissances sur les concepts de maltraitance infantile et l'acquisition de compétences en matière d'autoprotection	Hausse significative des connaissances des concepts d'abus sexuel chez les enfants et des compétences d'autoprotection pour la post-intervention (d = 0,71; IC 0,65 : 0,78)
Shen et al. (2025) Période: non précisé	Projets de réduction de l'agression en milieu scolaire Public cible: 18 ans ou moins Nombre d'études: 17	Essai contrôlé randomisé (RCT) ou devis quasi expérimental Jeunes de moins de 18 ans (possibilité d'inclure des études avec une petite proportion de participants dépassant cette tranche) Recherche empirique évaluant l'impact d'un programme en milieu scolaire sur l'agressivité Études avec mesures quantitatives de l'agressivité, autodéclarées ou rapportées par des tiers Disponible du texte en anglais ou chinois	Baisse significative des comportements agressifs (DMS = -0,35; IC -0,53; -0,18)

Skeen et al. (2019) Période : 2000-2018	Projets d'intervention pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles mentaux et les comportements à risque pendant l'adolescence Public cible : jeunes de 10-19 ans Nombre d'études : 158	Essais contrôlés randomisés portant sur des interventions psychosociales Participants âgés de 10-19 ans Interventions visant à promouvoir la santé mentale, à prévenir des troubles mentaux, à réduire les comportements à risques, l'automutilation et le suicide Projets destinés à toute la population adolescente Publié entre janvier 2000 et février 2018 dans toutes les langues	Hausse significative de la santé mentale (positive) pour les programmes face-à-face sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = 0,26 ; IC 0,10 : 0,42) Hausse significative de la santé mentale (positive) pour les programmes digitaux et bimodaux sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = 0,20 ; IC 0,02 : 0,38) Baisse significative des symptômes de dépression et d'anxiété pour les programmes face-à-face sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = -0,09 ; IC -0,15 : -0,03) Baisse des symptômes de dépression et d'anxiété pour les programmes digitaux et bimodaux sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = -0,05 ; IC -0,18 : 0,07) Baisse significative de la violence, de l'agression et de l'intimidation pour les programmes face-à-face sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = -0,29 ; IC -0,56 : -0,02) Baisse de la violence, de l'agression et de l'intimidation pour les programmes digitaux et bimodaux sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = -0,08 ; IC -0,25 : 0,10) Baisse de la consommation de substances pour les programmes face-à-face sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = -0,04 ; IC -0,12 : 0,04) Baisse significative de la consommation de substances pour les programmes digitaux et bimodaux sur l'ensemble des périodes de suivi (DMS = -0,11 ; IC -0,20 : -0,03)
--	--	--	---

Tobler et Stratton (1997) Période: à partir de 1983	Projets de prévention de la consommation de drogues en milieu scolaire Public cible: Élèves de 5^e à 12^e année Nombre d'études : 90	Projets de prévention en milieu scolaire accessible à tous les élèves Mesures quantitatives de la consommation de drogues Présence d'un groupe témoin avec des mesures avant et après l'intervention. Élèves de la 6^e à la 12^e année (5^e année si intégrée à une école intermédiaire ou dans une étude longitudinale) Projets de prévention primaire, secondaire ou d'intervention précoce Participation de tous les groupes ethniques présents dans l'école Mené aux États-Unis et au Canada Résultats rapportés ou publiés après 1977	Baisse significative de la consommation de drogue (DMS = 0,20 ; IC 0,14 : 0,26) Baisse de la consommation de drogue pour les programmes non-interactifs (DMS = 0,02 ; IC -0,04 : 0,11) Baisse significative de la consommation pour les programmes interactifs (DMS = 0,30 ; IC 0,22 : 0,38) Hausse des connaissances dans les programmes non-interactifs (DMS = 0,11) Hausse des compétences affectives dans les programmes non-interactifs (DMS = 0,05) Baisse des connaissances et des compétences affectives dans les programmes non-interactifs (DMS = -0,02) Hausse significative des influences sociales dans les programmes interactifs (DMS = 0,13 ; IC 0,10 : 0,16) Hausse des compétences de vie dans les programmes interactifs (DMS = 0,23) Hausse significative d'autres éléments dans les programmes interactifs (DMS = 0,33 ; IC 0,25 : 0,41) Intervalles de confiance ne sont pas rapportés systématiquement
---	---	--	---

Wilson et al., (2003) Période: à partir de 1950	Projets de prévention ou de réduction des comportements agressifs en milieu scolaire Public cible: élèves de la maternelle à la 12 ^e année Nombre d'études : 221	L'étude, publiée en anglais après 1950, porte sur un programme scolaire destiné aux élèves de la maternelle à la 12 ^e année L'étude évalue l'impact de l'intervention pour au moins un indicateur de comportement agressif (p. ex.: bagarres, intimidation, comportements perturbateurs, comportements agressifs, etc.) L'étude utilise un devis expérimental ou quasi expérimental, ou un devis avant-après, avec mesure d'au moins un indicateur pertinent avant et après l'intervention, soit entre groupes comparés, soit au sein d'un même groupe	Baisse significative des comportements agressifs (DMS = 0,23)
--	---	---	---

Les baisses significatives correspondent à des valeurs *p* plus petite ou égale à 0,05
 IC = intervalle de confiance à 95 %
 d = d de Cohen
 DMS = différence moyenne standardisée (la formule pour calculer la taille de l'effet est présentée dans la SS, mais les auteurs ne présentent pas s'il s'agit du d de Cohen ou d de Hedges)
 RC = rapport des cotes

Des analyses supplémentaires sont nécessaires afin de déterminer le bien-fondé de La Cour d'école et des meilleures stratégies pour prévenir la violence en milieu scolaire. Le tableau 1 laisse présager que la majorité des programmes de prévention sont efficaces. La comparaison des composantes de La Cour d'école à d'autres programmes permet une analyse plus critique.

Comparaison des composantes de La Cour d'école avec les autres programmes

L'analyse logique inverse vise à déterminer les meilleures stratégies pour atteindre un objectif (Brousselle et Champagne, 2011; Rey et al., 2012). La majorité des SS démontrent que les programmes de prévention universelle en milieu scolaire sont suivis de diminutions significatives de la violence, tant sur le plan des actes subis que commis. Gaffney et al. (2021a) estiment à 19-20 % la baisse dans la commission d'actes d'intimidation et à 15-16 % pour la victimisation. Il demeure toutefois difficile d'estimer avec précision les mécanismes préventifs qui sont absolument nécessaires pour garantir l'efficacité des programmes (Farrington et Ttofi, 2009; Ttofi et Farrington, 2011). La majorité des programmes de prévention n'ont été évalués qu'une seule fois et les informations précises sur l'ensemble des composantes des programmes ne sont pas toujours disponibles (Gaffney et al., 2021a), limitant ainsi la portée de notre analyse logique inverse.

Deux SS ont toutefois mené des métarégressions particulièrement pertinentes pour notre analyse logique; celles-ci ont servi à comparer les moyens mis en œuvre par La Cour d'école à ceux d'autres programmes. D'une part, Gaffney et al. (2021a) ont réalisé des analyses de modération en fonction du type de programmes. Les programmes qui s'inspirent de l'approche Olweus ont des effets préventifs plus importants sur l'intimidation que les autres programmes. D'autre part, Ttofi et Farrington (2011) ont réalisé des analyses de modération à l'aide des composantes des programmes. Leur SS identifie les composantes (p. ex.: services et activités) qui augmentent les effets préventifs des programmes de prévention. En combinant les résultats de ces deux SS, il devient possible d'avoir une idée des composantes contenues dans le programme qui produiraient les effets préventifs les plus marqués (c'est-à-dire Olweus) et de celles permettant généralement d'amplifier ces mêmes effets préventifs.

Le tableau 2 compare les habiletés développées par les élèves dans les programmes Olweus et La Cour d'école. La première colonne du tableau 2 présente l'habileté ou le thème abordé dans le cadre du programme Olweus et la deuxième colonne définit ce thème ou habileté. La troisième colonne souligne ensuite la présence de l'habileté ou du thème dans La Cour d'école et la quatrième y ajoute une justification. Force est de constater que La Cour d'école aborde 10 des 12 thématiques ou activités susceptibles de développer des habiletés ou connaissances utiles à la prévention de la violence.

Pour sa part, le tableau 3 comprend quatre colonnes. La première définit la composante du programme et la deuxième, la condition qui bonifie l'efficacité du programme de prévention. Les programmes qui n'ont pas ces composantes sont tout de même efficaces. La troisième colonne identifie les composantes présentes dans la Cour d'école et la quatrième colonne justifie la réponse présentée dans la troisième.

Le tableau 3 appuie l'idée que les programmes les plus efficaces adoptent une approche écosystémique où l'ensemble des acteurs touchés par la violence ou par l'intimidation sont mobilisés. Ces programmes partagent également plusieurs similitudes avec l'approche en santé publique, qui s'attaque à plusieurs cibles avant, pendant et après l'incident (Runyan, 2003). Les programmes les plus efficaces – qui s'apparentent beaucoup au modèle Olweus – intègrent des éléments touchant l'école, la classe, les parents, les enseignants, les intervenants et les élèves. Ces programmes proposent des activités intensives impliquant des méthodes pédagogiques variées, comme les jeux de rôles et les discussions et enseignements plus magistraux (Ttofi et Farrington, 2009). Enfin, les programmes les plus prometteurs prévoient des activités pour l'ensemble des élèves et offrent également des services ainsi qu'un accompagnement pour les victimes et auteurs d'agression (Gaffney et al., 2021b; Ttofi et Farrington, 2011).

Interprétation

L'objectif principal de cette étude était d'évaluer le bien-fondé du programme La Cour d'école. Pour y arriver, une analyse logique inverse a été réalisée. Conformément aux étapes de l'analyse logique (Brousselle et Champagne, 2011; Rey et al., 2012), trois objectifs précis ont été poursuivis :

1. Développer la théorie du programme de La Cour d'école ;

TABEAU 2

Comparaison entre les thématiques couvertes par Olweus avec celles de La Cour d'école

Thématiques et habiletés	Définitions des habiletés	Présence dans la Cour d'école	Description de l'activité ou contenu dans La Cour d'école
Affirmation de soi	Techniques pour développer la confiance en soi, s'affirmer, défendre son point de vue et sa position	Oui	Leçons sur la résistance à la pression des pairs et sur le respect de soi et des autres
Responsabilité civique ou sociale	Engagement auprès de la communauté ou d'institutions communautaires (p. ex : école, église)	Non	
Communication	Amélioration des façons dont les participants utilisent le langage; styles non verbaux de communication, expression des sentiments ou croyances, et interactions avec autrui	Oui	Les leçons comprennent plusieurs discussions et de jeux de rôles qui favorisent la communication
Résolution de conflits	Habiletés à résoudre un conflit ou négocier entre deux personnes	Oui	Leçons sur les stratégies de résolution de conflits
Adaptation	Méthodes utilisées pour faire face aux situations stressantes (p. ex : deuil)	Non	
Régulation émotionnelle	Capacité à gérer efficacement une expérience émotionnelle et à y répondre	Oui	Abordé avec les stratégies de gestion de conflits (p. ex : éviter de dire des choses sous le coup de l'émotion ou de la colère)
Relations ou compétences interpersonnelles	Compétences pour établir ou renforcer des relations proches et solides entre personnes	Oui	Le programme fait la promotion des relations de qualité, de l'entraide et de la réduction de l'agressivité.

Culture en santé mentale	Connaissances et croyances concernant les troubles mentaux pour réduire la stigmatisation et augmenter la sensibilisation	Oui	Leçons sur la sensibilisation à la discrimination ainsi que les effets potentiels de l'intimidation et discrimination sur la santé mentale
Résolution de problèmes	Processus de recherche et de mise en œuvre d'une solution à un problème difficile	Oui	Leçons sur la résolution des conflits / Discussions en classe et travail avec les élèves sur la résolution de problèmes
Auto-efficacité	Croyance personnelle en sa capacité à poser les gestes nécessaires pour atteindre un objectif précis	Oui	Les leçons visent à renforcer le sentiment de compétence à agir chez les victimes, témoins et élèves en général
Compétences sociales	Compétences pour communiquer, interagir et s'engager avec les autres	Oui	Les leçons visent à l'amélioration des compétences sociales, empathie, et comportements prosociaux
Empathie et réseau de soutien	Identification d'un groupe de personnes pouvant offrir un soutien émotionnel et pratique pour gérer des situations difficiles	Oui	Création de liens entre les élèves, le personnel de l'école et le comité de coordination pour former un réseau de soutien

Sources : Limber (2011), Limber et al. (2018), Olweus et Limber (2009) ont été consultés pour identifier les thèmes et activités prévus dans le programme Olweus de même que les sites du Clemson Université¹ – *Olweus Bullying Prevention Program* et le *Blueprints for Healthy Youth Development* (CSPV)².

1. <https://clemsonolweus.org/> (consulté la dernière fois le 29 mai 2025).
2. <https://www.blueprintsprograms.org> (consulté la dernière fois le 29 mai 2025).

TAB LEAU 3

Comparaison entre les composantes présentes dans La Cour d'école et les composantes qui augmentent les effets préventifs des programmes de prévention de la violence

Composantes des programmes	Condition	Présence dans la Cour d'école	Explications en lien avec le programme La Cour d'école
Composantes pour l'école			
Politique globale (école)	Oui	Non	Ce n'est pas prévu par La Cour d'école.
Conférences sur l'intimidation	Oui	Non	La Cour d'école ne prévoit pas de conférence sur l'intimidation.
Formation et rencontres avec les parents d'élève	Oui	En partie	Le site du Gouvernement du Québec communique des informations aux parents. Les parents sont invités à la simulation du procès. Il n'y a pas de formation formelle.
Informations pour les parents	Oui	Oui	Le site du Gouvernement du Québec communique des informations aux parents. Les parents sont invités à la simulation du procès.
Intensité du programme			
Intensité du programme pour les élèves	20 heures ou plus	En partie	Le programme dure environ 17 heures (17 leçons de 55 à 60 minutes).
Durée du programme pour les enfants	270 jours ou plus	En partie	Le programme s'étale du 1 ^{er} octobre au 11 avril pour un total de 166 jours.
Formation pour les enseignants	Oui	Non	Aucune formation prévue pour les enseignants.
Intensité de la formation pour les enseignants	10 heures ou plus	Non	Aucune formation prévue pour les enseignants.
Durée de la formation pour les enseignants	4 jours ou plus	Non	Aucune formation prévue pour les enseignants.

Composantes des programmes	Condition	Présence dans la Cour d'école	Explications en lien avec le programme la Cour d'école
Types d'activités ou mesures			
Surveillance lors des récréations	Oui	En partie	Cette solution est présentée lors des leçons, mais pas nécessairement implantée par l'école.
Sanctions disciplinaires	Oui	Non	Aucun système de sanction prévu.
Activités de groupe et interactions avec professionnels	Oui	Oui	Ce sont les procureurs qui ont reçu une formation qui dispensent La Cour d'école.
Stratégie de gestion de l'intimidation en classe	Oui	Oui	Les enseignants assurent la discipline en classe.
Règles en classe	Oui	Oui	Les règles sont établies lors de la première leçon.
Utilisation de projections vidéo	Oui	Non	La Cour d'école ne prévoit pas de projections vidéo.
Autres caractéristiques des programmes			
Âge des enfants	11 ans et plus	En partie	La Cour d'école s'adresse aux 10-11 ans.
Total des composantes	11 ou plus	Non	La Cour d'école comprend neuf composantes (4 oui et 5 en partie).
Basé sur Olweus	Oui	Non	La Cour d'école s'inspire de LEAD.

2. Développer le cadre conceptuel de La Cour d'école;
3. Déterminer la pertinence du programme La Cour d'école pour la prévention de la violence en le comparant à d'autres programmes visant les mêmes objectifs et bénéficiaires.

Le premier objectif a permis de déterminer les composantes de la Cour d'école ainsi que ses effets attendus. Le deuxième objectif a mené au développement du modèle conceptuel; les résultats de différentes stratégies utilisées pour prévenir la violence en milieu scolaire ont été rapportés. Le troisième objectif a mené à une comparaison entre les composantes de la Cour d'école et celles des programmes les plus efficaces.

Ensemble, ces trois objectifs permettent de se prononcer, bien que jusqu'à un certain point, sur la pertinence de La Cour d'école dans la prévention de la violence en milieu scolaire. La majorité des effets répertoriés dans les SS portent sur la violence en milieu scolaire (Gaffney et al., 2021a; Fraguas et al., 2021; Ttofi et Farrington, 2011; Farrington et Ttofi, 2009). Les SS sur les mécanismes susceptibles d'expliquer les diminutions de la violence sont toutefois plus rares, ce qui limite notre capacité à nous prononcer sur la pertinence de l'ensemble des composantes de La Cour d'école. À quelques exceptions près (Fraguas et al., 2021; Skeen et al., 2019; Jiménez-Barbero et al., 2016), peu de SS rendent compte avec précision des effets produits par les programmes de prévention sur les attitudes favorables à l'intimidation, le rendement scolaire, les problèmes de santé mentale et le climat scolaire. La combinaison des résultats permet néanmoins de poser un regard critique sur la pertinence de La Cour d'école pour prévenir la violence en milieu scolaire. Les prochains paragraphes établissent à cet effet les liens entre les résultats extraits des SS et la théorie du programme La Cour d'école.

Premièrement, La Cour d'école aborde 10 des 12 thèmes ou habiletés couverts par les programmes de type Olweus par l'entremise de ses activités (tableau 2) : (1) affirmation de soi; (2) communication; (3) résolution de conflits; (4) régulation émotionnelle; (5) relations ou compétences interpersonnelles; (6) culture en santé mentale; (7) résolution de problèmes; (8) auto-efficacité; (9) compétences sociales; et (10) empathie et réseau de soutien. La pertinence du curriculum de La Cour d'école pourrait être bonifiée en y intégrant les thèmes liés à l'adaptation et à la responsabilité civique ou sociale déjà présents dans Olweus (Limber, 2011; Limber et al., 2018; Olweus et Limber, 2009). En contrepartie, La Cour d'école contient deux éléments absents d'Olweus

et susceptibles d'outiller les élèves contre la violence : La Cour d'école aborde en effet les enjeux reliés aux préjugés et à la diversité, ce qui favorise le vivre ensemble (Directeur des poursuites criminelles et pénales, 2024) en plus d'enseigner la méthode FINAL. Cette méthode est utilisée pour développer l'esprit critique, encourager l'examen des sources d'information et influences, intégrer les repères normatifs dans la prise de décision, identifier les alternatives en évitant la pensée binaire et évaluer les conséquences afin de favoriser une décision réfléchie, responsable et autonome.

Deuxièmement, le tableau 3 montre que La Cour d'école comprend certaines composantes (9 sur 18, en totalité ou en partie) qui bonifient les effets préventifs des programmes de prévention de la violence en milieu scolaire (Ttofi et Farrington, 2011). Sur le plan des composantes liées à l'école, le site du Gouvernement du Québec communique des informations aux parents sur le programme et la violence en milieu scolaire. Les parents sont aussi invités au procès simulé. En contrepartie, la pertinence de La Cour d'école pourrait être bonifiée si elle était incorporée à une politique institutionnelle de lutte à la violence et que des conférences sur l'intimidation étaient offertes aux parents comme au personnel scolaire. Sur le plan de l'intensité du programme (aussi appelé dosage), La Cour d'école offre 17 leçons de 55 à 60 minutes sur une période de 166 jours, ce qui se rapproche de l'intensité optimale de 20 heures ou plus, ou s'étalant sur plus de 270 jours. Sa pertinence pourrait être améliorée par une offre de formation aux enseignants – idéalement, d'une durée de 10 heures ou plus, sur une période de 4 jours ou plus – sur la violence en milieu scolaire. Quant aux activités dont l'objectif est la transmission de connaissances et d'habiletés, La Cour d'école présente la surveillance lors des récréations comme une mesure à privilégier et mène des activités de groupe et des interactions avec les procureurs lors des ateliers. Les enseignants assurent alors la discipline et les règles sont établies dès la première séance. Olweus prévoit – en plus de ce qui est inclus dans La Cour d'école – des projections vidéo et des sanctions disciplinaires. Sur le plan des autres caractéristiques, la Cour d'école n'est pas calqué sur Olweus et comprend 9 des 18 composantes du Tableau 3. Les programmes qui en comptent 11 et plus sont plus efficaces que les autres. Les écoles participantes pourraient ainsi bonifier la pertinence de La Cour d'école en mettant en place des services pour les jeunes qui posent des gestes d'agression ou qui en sont victimes (Limber, 2011 ; Limber et al., 2018).

Troisièmement, La Cour d'école cible des jeunes de 5^e année du primaire, généralement âgés entre 10 et 11 ans. Bien que la méta-analyse de Ttofi et Farrington (2009) révèle que les programmes de prévention sont plus efficaces auprès des jeunes âgés de 11 ans et plus (6^e année du primaire et plus), ce résultat ne fait pas l'unanimité, comme le concèdent les auteurs. Bien que les SS ne rapportent aucun résultat permettant de distinguer l'effet d'Olweus en fonction de l'âge des participants, Gaffney et al. (2021a) rapportent que les évaluations individuelles sont toutes favorables au programme, indépendamment de l'âge des participants.

Quatrièmement, le bien-fondé des effets attendus à court et moyen termes de La Cour est difficile à établir sur la base des résultats des SS. Dans leur SS, Fraguas et al. (2021) démontrent que les programmes contre l'intimidation en milieu scolaire sont associés à une hausse significative des attitudes qui découragent l'intimidation, ce qui est similaire au renforcement des attitudes prosociales prévues par La Cour d'école. Grant (2012) ont calculé un effet général qui capte l'amélioration dans les résultats académiques, les compétences sociales et les comportements violents. Similairement, Skeen et al. (2019) rapportent des effets bénéfiques sur la santé mentale ainsi que des baisses dans les symptômes liés à la dépression et à l'anxiété, et la consommation de substances. Les résultats des SS renseignent peu sur l'effet que pourrait avoir, sur la violence en milieu scolaire, la sensibilisation sur le fonctionnement du système judiciaire et le rapport des élèves face à ce dernier. De même, bien qu'il s'agisse de facteurs de risque souvent ciblés par les programmes de prévention de la violence (Homel, 2013), les relations avec les pairs, l'estime personnelle et l'absentéisme ne sont pas abordés directement par les résultats des SS.

Cinquièmement, les résultats de SS montrent que les programmes de prévention implantés pour lutter contre la violence en milieu scolaire sont généralement efficaces tant pour prévenir la commission d'agressions que la victimisation (voir Gaffney et al., [2021a], Alford et Derzon [2012a] et Ttofi et Farrington [2011] pour des exemples). Le programme Olweus a démontré son efficacité à la fois pour les jeunes du primaire que du secondaire, et tant dans les années 1980, 1990 et 2000 (Gaffney et al., 2021a).

Sixièmement, les SS n'ont pas permis de documenter l'effet des conditions facilitantes sur les effets susceptibles d'être produits par les programmes de prévention de la violence en milieu scolaire.

Finalement, en résumé, La Cour d'école aborde plusieurs thèmes qui sont pertinents à la prévention de la violence en milieu scolaire chez les jeunes de 5^e année du primaire. Sa pertinence pourrait être bonifiée en s'inspirant davantage du programme Olweus que de LEAD. La Cour d'école a toutefois intégré des enjeux actuels en ce qui concerne les préjugés et la diversité. La méthode FINAL semble aussi pertinente pour résister à la pression des pairs et prendre des décisions éclairées. Les résultats actuels ne permettent toutefois pas d'établir la pertinence de La Cour d'école en ce qui a trait aux effets attendus à court et moyen termes, et les conditions facilitantes mises en place.

Limites et futures pistes de recherche

Les résultats des SS ont permis d'apprécier la pertinence de La Cour d'école pour prévenir la violence en fonction de ses composantes (incluant l'intensité du programme et les activités), de ses thématiques et des résultats attendus sur la violence. Les résultats des SS furent d'une utilité limitée en ce qui concerne le regard critique sur les mécanismes préventifs susceptibles d'être générés à court et à moyen termes par ces activités, de même que pour les conditions facilitantes. En effet, les données présentées dans les études évaluatives individuelles sont souvent de moindre utilité lorsqu'on cherche à mener des analyses de modération en contexte de méta-analyses (Gaffney et al., 2021a).

Nos résultats indiquent que davantage d'études sont nécessaires au développement de méthodologies standardisées à la réalisation d'analyses logiques. Les concepteurs de l'analyse logique proposent une alternative, voire un complément, aux évaluations basées sur l'inférence causale qui mettent avant tout l'accent sur la validité interne des résultats. L'analyse logique permet ainsi d'évaluer la pertinence des processus mis en place pour obtenir un résultat donné ou d'identifier les meilleurs moyens pour y arriver (Brousselle et Champagne, 2011 ; Rey et al., 2012), en l'occurrence, une diminution de la violence en milieu scolaire. Nos résultats soulignent le dilemme susceptible d'être vécu par différents évaluateurs entre la volonté de trouver une littérature pertinente à leur analyse et celle de se baser sur les meilleures preuves scientifiques. Les recensions traditionnelles des écrits ont souvent été critiquées pour leur manque de transparence et pour leur tendance à se baser sur une seule partie des études pertinentes, sans égard à leur validité (Grant et Booth, 2009). Des questions se posent quant à la stratégie optimale pour

identifier les études permettant de documenter les différents éléments de la théorie du programme sans pour autant faire de compromis sur la validité des preuves scientifiques consultées.

En lien avec cette dernière remarque, les études doivent se questionner non seulement sur les stratégies à adopter pour surmonter les menaces à la validité interne de leur évaluation, mais aussi pour documenter les processus reliés à la mise en œuvre (Taxman, 2025). Plusieurs études indiquent que les programmes de prévention efficaces sont ceux qui respectent avec fidélité la pratique basée sur les données probantes (Saunders et al., 2017; Taxman et al., 2014). De même, les études évaluatives ont intérêt à évaluer les effets à court, moyen et long termes afin que les différentes interactions entre les mécanismes préventifs puissent être identifiées. Gaffney et al. (2021a) ont d'ailleurs souligné qu'il est actuellement impossible d'identifier l'ensemble des composantes essentielles à l'efficacité d'un programme, tout comme les interactions entre composantes. De telles études évaluatives sont nécessaires pour faire progresser les connaissances des éléments à considérer avant d'implanter une mesure réputée efficace (Runyan, 1998).

Enfin, l'analyse logique peut théoriquement être réalisée à partir d'une recension des écrits ou d'entretiens auprès d'experts (Brousselle et Champagne, 2011). À la lumière de nos résultats, il serait souhaitable de combiner les deux afin de permettre une triangulation des données : les deux sources seraient en effet complémentaires. Des études auraient aussi intérêt à comparer les résultats des deux démarches afin de voir si elles mènent aux mêmes conclusions. L'analyse logique possède un grand potentiel pour l'évaluation des programmes de prévention. Des études supplémentaires sont toutefois nécessaires pour en étayer la méthodologie, tant pour les chercheurs que les utilisateurs de connaissances.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de mener une analyse logique du programme La Cour d'école afin d'en évaluer le bien-fondé. Notre analyse montre que La Cour d'école s'inscrit en continuité avec plusieurs programmes de prévention implantés en milieu scolaire dans le but de prévenir la violence et que ces programmes sont généralement efficaces. La Cour d'école aborde d'ailleurs plusieurs thématiques communes avec les meilleures pratiques. Certaines composantes pourraient toutefois être ajoutées afin d'en bonifier la pertinence. Les résultats de notre

recherche n'ont cependant pas permis de poser un regard critique sur tous les effets susceptibles d'être produits à court et moyen termes par La Cour d'école, de même que la contribution des conditions facilitantes au déroulement du programme. Ainsi, les composantes et les effets attendus du programme La Cour d'école ont été comparés à la littérature scientifique sans qu'aucune donnée ne soit collectée. Une évaluation d'impact ou d'implantation pourrait compléter la présente analyse logique afin de documenter l'ensemble de la théorie du programme.

Références

- Alford, A. A., et Derzon, J. (2012). Meta-Analysis and Systematic Review of the Effectiveness of School-Based Programs to Reduce Multiple Violent and Antisocial Behavioral Outcomes. Dans S.R. Jimerson, A.B. Nickerson, M.J. Mayer et M.J. Furlong (dirs.), *Handbook of School Violence and School Safety: International Research and Practice* (p. 593-606). New York : Routledge.
- Blais, É., et Poirier, B. (2019). Les évaluations de l'efficacité des interventions policières : Résultats des synthèses systématiques. Dans M. Cusson, O. Ribaux, É. Blais, et Raynaud, Michel-Max (dirs.), *Nouveau traité de sécurité intérieure : Sécurité intérieure et sécurité urbaine* (p. 139-148). Québec : Hurtubise et Septentrion.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development: Experiments by nature and design*. Cambridge : Harvard University Press.
- Brousselle, A., et Champagne, F. (2011). Program theory evaluation: Logic analysis. *Evaluation and Program Planning*, 34(1), 69-78. <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2010.04.001>
- Champagne, F., Brousselle, A., Contandriopoulos, A.-P., et Hartz, Z. (2011). L'analyse logique. Dans A. Brousselle, F. Champagne, A.-P. Contandriopoulos, et Z. Hartz (dirs.), *L'évaluation : Concepts et méthodes* (p. 117-126). Montréal : Presses de l'Université de Montréal. <https://www.jstor.org/stable/j.ctv69t34x.9>
- Chi, B., et Middaugh, E. (2005). *Project LEAD (Legal Enrichment And Decision-making) Program Evaluation Report*.
- Clarke, R. V. (2018). The links between realistic evaluation and situational crime prevention. Dans G. Farrell et A. Sidebottom (dirs.), *Realist Evaluation for Crime Science* (p. 47-57). London : Routledge.
- Delahais, T., et Toulemonde, J. (2012). Applying contribution analysis : Lessons from five years of practice. *Evaluation*, 18(3), 281-293.
- Directeur des poursuites criminelles et pénales. (2024). *La Cour d'école-Synopsis*.
- Doty, J. L., Girón, K., Mehari, K. R., Sharma, D., Smith, S. J., Su, Y.-W., Ma, X., Rijo, D., et Roussio, B. (2022). The Dosage, Context, and Modality of Interventions to Prevent Cyberbullying Perpetration and Victimization : A Systematic Review. *Prevention Science*, 23(4), 523-537. <https://doi.org/10.1007/s11121-021-01314-8>

- Durlak, J. A., Weissberg, R. P., Dymnicki, A. B., Taylor, R. D., et Schellinger, K. B. (2011). The impact of enhancing students' social and emotional learning: A meta-analysis of school-based universal interventions. *Child development*, 82(1), 405-432.
- Eck, J. E. (2006). When is a bologna sandwich better than sex? A defense of small-n case study evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 2(3), 345-362.
- Fagan, A. A. (2021). Developmental prevention programs intended to change peer risk and protective factors: A review of the evaluation literature. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 7, 87-111.
- Fagan, J., et Tyler, T. R. (2005). Legal socialization of children and adolescents. *Social Justice Research*, 18, 217-241.
- Farrington, D. P. (2003). Methodological quality standards for evaluation research. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 587(1), 49-68.
- Farrington, D. P., et Ttofi, M. M. (2009). School-based programs to reduce bullying and victimization. *Campbell systematic reviews*, 5(1), i-148.
- Farrington, D. P., Gaffney, H., Lösel, F., et Ttofi, M. M. (2017). Systematic reviews of the effectiveness of developmental prevention programs in reducing delinquency, aggression, and bullying. *Aggression and Violent Behavior*, 33, 91-106.
- Farrington, David P., Denise C. Gottfredson, Lawrence W. Sherman, et Brandon C. Welsh. (2002). The Maryland Scientific Methods Scale. Dans (dir. L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh, et D.L. MacKenzie), *Evidence-Based Crime Prevention*, pp. 13-21. New York: Routledge.
- Fazel, S., Burghart, M., Wolf, A., Whiting, D., et Yu, R. (2024). Effectiveness of violence prevention interventions: Umbrella review of research in the general population. *Trauma, Violence, et Abuse*, 25(2), 1709-1718.
- Fraguas, D., Díaz-Caneja, C. M., Ayora, M., Durán-Cutilla, M., Abregú-Crespo, R., Ezquiaga-Bravo, I., Martín-Babarro, J., et Arango, C. (2021). Assessment of school anti-bullying interventions: A meta-analysis of randomized clinical trials. *JAMA pediatrics*, 175(1), 44-55.
- Gaffney, H., Farrington, D. P., Espelage, D. L., et Ttofi, M. M. (2019a). Are cyberbullying intervention and prevention programs effective? A systematic and meta-analytical review. *Aggression and Violent Behavior*, 45, 134-153.
- Gaffney, H., Ttofi, M. M., et Farrington, D. P. (2019b). Evaluating the effectiveness of school-bullying prevention programs: An updated meta-analytical review. *Aggression and Violent Behavior*, 45, 111-133.
- Gaffney, H., Ttofi, M. M., et Farrington, D. P. (2021a). Effectiveness of school-based programs to reduce bullying perpetration and victimization: An updated systematic review and meta-analysis. *Campbell Systematic Reviews*, 17(2), e1143.
- Gaffney, H., Ttofi, M. M., et Farrington, D. P. (2021b). What works in anti-bullying programs? Analysis of effective intervention components. *Journal of School Psychology*, 85, 37-56.

- Gates, M., Gates, A., Pieper, D., Fernandes, R. M., Tricco, A. C., Moher, D., Brennan, S. E., Li, T., Pollock, M., et Lunny, C. (2022). Reporting guideline for overviews of reviews of healthcare interventions: Development of the PRIOR statement. *BMJ*, 378.
- Grant, M. J., et Booth, A. (2009). A typology of reviews: An analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health Information et Libraries Journal*, 26(2), 91-108.
- Grant, T. A. (2012). *A meta-analysis of school-based interventions for middle schoolers: Academic, behavioral, and social outcomes*. Thesis. Fordham University.
- Hajnal, A. (2021). Cyberbullying Prevention: Which Design Features Foster the Effectiveness of School-Based Programs? *Intersections. East European Journal of Society and Politics*, 7(1), 40-58.
- Hensums, M., De Mooij, B., Kuijper, S. C., Fekkes, M., et Overbeek, G. (2023). What works for whom in school-based anti-bullying interventions? An individual participant data meta-analysis. *Prevention Science*, 24(8), 1435-1446.
- Homel, R. (2013). Developmental crime prevention. Dans N. Tilley (dir.), *Handbook of crime prevention and community safety* (p. 97-132). London: Willan.
- Jiménez-Barbero, J. A., Ruiz-Hernández, J. A., Llor-Zaragoza, L., Pérez-García, M., et Llor-Esteban, B. (2016). Effectiveness of anti-bullying school programs: A meta-analysis. *Children and Youth Services Review*, 61, 165-175.
- Kennedy, R. S. (2020). A meta-analysis of the outcomes of bullying prevention programs on subtypes of traditional bullying victimization: Verbal, relational, and physical. *Aggression and Violent Behavior*, 55, 101485.
- Khandker, S. R., Koolwal, G. B., et Samad, H. A. (2009). *Handbook on Impact Evaluation: Quantitative Methods and Practices*. World Bank Publications.
- Lee, S., Kim, C.-J., et Kim, D. H. (2015). A meta-analysis of the effect of school-based anti-bullying programs. *Journal of Child Health Care*, 19(2), 136-153.
- Limber, S. P. (2011). Development, evaluation, and future directions of the Olweus Bullying Prevention Program. *Journal of School Violence*, 10(1), 71-87.
- Limber, S. P., Olweus, D., Wang, W., Masiello, M., et Breivik, K. (2018). Evaluation of the Olweus Bullying Prevention Program: A large scale study of US students in grades 3–11. *Journal of School Psychology*, 69, 56-72.
- Mayne, J. (2001). Addressing attribution through contribution analysis: Using performance measures sensibly. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 16(1), 1-24.
- Mayne, J. (2017). Théories du changement: Comment élaborer des modèles utiles. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 32(2), 174-201. <https://doi.org/10.3138/cjpe.31144>
- Mayne, J. (2020). Assumptions in theories of change. *Evaluation and Program Planning*, 98, 102 276.

- McKeown, S., et Mir, Z. M. (2021). Considerations for conducting systematic reviews: Evaluating the performance of different methods for de-duplicating references. *Systematic Reviews*, 10, 1-8.
- Merrell, K. W., Gueldner, B. A., Ross, S. W., et Isava, D. M. (2008). How Effective Are School Bullying Intervention Programs? A Meta-Analysis of Intervention Research. *School Psychology Quarterly*, 23(1), 26-42. <https://doi.org/10.1037/1045-3830.23.1.26>
- Mula-Falcón, J., et González, C. C. (2023). Effectiveness of cyberbullying prevention programmes on perpetration levels: A meta-analysis. *Revista Fuentes*, 25(1), 12-25.
- Ng, E. D., Chua, J. Y. X., et Shorey, S. (2022). The effectiveness of educational interventions on traditional bullying and cyberbullying among adolescents: A systematic review and meta-analysis. *Trauma, Violence, et Abuse*, 23(1), 132-151.
- Olweus, D. (1994). Bullying at school: Basic facts and effects of a school based intervention program. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 35(7), 1171-1190.
- Olweus, D., et Limber, S. P. (2009). The Olweus bullying prevention program: Implementation and evaluation over two decades. Dans S.R. Jimerson, S.M. Swearer, et D.L. Espelage (dirs.), *Handbook of bullying in schools* (p. 377-399). New York: Routledge.
- Ouimet, A.-M., et Morin, D. (2017). L'analyse logique comme outil de soutien à l'application des connaissances dans le domaine psychosocial. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 32(1), 131-142.
- Page, M. J., McKenzie, J. E., Bossuyt, P. M., Boutron, I., Hoffmann, T. C., Mulrow, C. D., Shamseer, L., Tetzlaff, J. M., Akl, E. A., et Brennan, S. E. (2021). The PRISMA 2020 statement: An updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ*, 372.
- Park-Higgerson, H., Perumean-Chaney, S. E., Bartolucci, A. A., Grimley, D. M., et Singh, K. P. (2008). The evaluation of school-based violence prevention programs: A meta-analysis. *Journal of School Health*, 78(9), 465-479.
- Pawson, R., et Tilley, N. (1997). *Realistic evaluation*. Sage.
- Polanin, J. R., Espelage, D. L., Grotzinger, J. K., Ingram, K., Michaelson, L., Spinney, E., Valido, A., Sheikh, A. E., Torgal, C., et Robinson, L. (2022). A systematic review and meta-analysis of interventions to decrease cyberbullying perpetration and victimization. *Prevention Science*, 23(3), 439-454.
- Rey, L., Brousselle, A., et Dedobbeleer, N. (2012). Logic analysis: Testing program theory to better evaluate complex interventions. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 26(3), 61-89.
- Rispens, J., Aleman, A., et Goudena, P. P. (1997). Prevention of child sexual abuse victimization: A meta-analysis of school programs. *Child Abuse et Neglect*, 21(10), 975-987.
- Roman, C. G., Klein, H. J., et Wolff, K. T. (2018). Quasi-experimental designs for community-level public health violence reduction interventions: A case study in the challenges of selecting the counterfactual. *Journal of Experimental Criminology*, 14, 155-185.

- Rossi, M. F., Beccia, F., Cittadini, F., Amantea, C., Aulino, G., Santoro, P. E., Borrelli, I., Oliva, A., Ricciardi, W., et Moscato, U. (2023). Workplace violence against healthcare workers: An umbrella review of systematic reviews and meta-analyses. *Public Health*, 221, 50-59.
- Runyan, C. W. (2003). Introduction: Back to the future—Revisiting Haddon's conceptualization of injury epidemiology and prevention. *Epidemiologic Reviews*, 25(1), 60-64.
- Runyan, C.W. (1998). Using the Haddon matrix: introducing the third dimension, *Injury Prevention*, 4, 302-307.
- Saunders, J., Robbins, M., et Ober, A. (2017). Moving from efficacy to effectiveness: Implementing the drug market intervention across multiple sites. *Criminology et Public Policy*, 16 (3), 787-814.
- Shen, L., Jiang, S., et Tan, S. (2025). The Effectiveness of School-Based Programs on Aggressive Behaviors among Children and Adolescents: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Research on Social Work Practice*, 35(2), 149-169.
- Sherman, L. W., Gottfredson, D. C., MacKenzie, D. L., Eck, J., Reuter, P., et Bushway, S. (1997). *Preventing crime: What works, what doesn't, what's promising: A report to the United States Congress*. National Institute of Justice Washington, DC.
- Skeen, S., Laurenzi, C. A., Gordon, S. L., Du Toit, S., Tomlinson, M., Dua, T., Fleischmann, A., Kohl, K., Ross, D., et Servili, C. (2019). Adolescent mental health program components and behavior risk reduction: A meta-analysis. *Pediatrics*, 144(2), e20183488.
- Taxman, F.S. (2025). Implementation science (IS) – A game changer for criminology and criminal justice. *Criminology and Public Policy*, 24(2), 151-164.
- Taxman, F.S., Henderson, C., Young, D.W., et Farrell, J. (2014). The impact of training interventions on organizational readiness to support innovations in juvenile justice offices. *Administration of Mental Health Policy and Mental Health Services Research*, 41(2), 177-188.
- Tobler, N. S., et Stratton, H. H. (1997). Effectiveness of school-based drug prevention programs: A meta-analysis of the research. *Journal of primary prevention*, 18, 71-128.
- Traoré, I., Simard, M., et Julien, D. (2024). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire: Résultats de la troisième édition – 2022-2023* (p. 759). Institut de la statistique du Québec.
- Ttofi, M. M., et Farrington, D. P. (2011). Effectiveness of school-based programs to reduce bullying: A systematic and meta-analytic review. *Journal of Experimental Criminology*, 7, 27-56.
- Ttofi, M., et Farrington, D. (2009). What works in preventing bullying: Effective elements of anti-bullying programmes. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 1(1), 13-24.
- Wilson, S. J., Lipsey, M. W., et Derzon, J. H. (2003). The effects of school-based intervention programs on aggressive behavior: A meta-analysis. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(1), 136.

Preventing school violence : A logic analysis of the *Cour d'école* program

ABSTRACT • *The objective of this study was to conduct a logic analysis to assess the Cour d'École program's potential for preventing school violence among youth aged 10 to 11. This logic analysis was carried out in three steps: (1) formulation of the program theory, (2) construction of a conceptual framework based on data collected regarding the expected effects of various prevention programs, and (3) comparison of the prevention program with the collected data to assess the relevance and soundness of the initiative. To conduct this logic analysis, official documents and the Cour d'École project developers were consulted. Additionally, a review of systematic reviews was carried out, with the findings from these reviews then compared with the components of Cour d'École. The results suggest that Cour d'École offers activities likely to prevent school violence. To enhance its effectiveness, schools participating in the program could consider offering specific services to both victims and authors of violence. Services could also be provided to teachers and parents to amplify the program's impact.*

KEYWORDS • Violence, school, prevention, logic analysis, evaluation, youth.

Prevenir la violencia en el entorno escolar : un análisis lógico del proyecto *La Cour d'école*

RESUMEN • *El objetivo de este estudio fue realizar un análisis lógico con el fin de evaluar el potencial del proyecto La Cour d'école para prevenir la violencia en el entorno escolar entre jóvenes de 10 a 11 años. El análisis lógico se lleva a cabo en tres etapas: 1) elaboración de la teoría del programa, 2) construcción del marco conceptual en el que se recopilan datos sobre los efectos esperados de distintos proyectos de prevención, y 3) comparación del proyecto de prevención con los datos recopilados con el fin de pronunciarse sobre la pertinencia del proyecto. Para realizar el análisis lógico, se consultaron documentos oficiales y a los diseñadores de La Cour d'école; se llevó a cabo una revisión de síntesis sistemáticas y se compararon los resultados de dichas síntesis con los componentes de. Los resultados indican que La Cour d'école ofrece actividades susceptibles de prevenir la violencia en el entorno escolar. Con el fin de mejorar su eficacia, las escuelas que participan en el proyecto podrían considerar ofrecer servicios específicos a las víctimas y los agresores. Asimismo, podrían ofrecerse servicios a docentes y padres para potenciar sus efectos.*

PALABRAS CLAVE • Violencia, escuela, prevención, análisis lógico, evaluación, jóvenes.

Victimisations en abyme : les conséquences de l'homicide sur les proches de la victime lorsque le meurtre survient en dehors du territoire québécois

Mélina Beaulieu, M. Sc.¹

Candidate au doctorat en criminologie

École de travail social et de criminologie, Université Laval

melina.beaulieu.1@ulaval.ca

Catherine Rossi, Ph. D.

Professeure

École de travail social et de criminologie, Université Laval

catherine.rossi@tsc.ulaval.ca

Faits saillants

- ✦ L'étude de la victimisation des proches des personnes assassinées hors Québec (PPAHQ) met en évidence trois « ondes » de victimisation inédites, s'ajoutant à la double victimisation déjà documentée dans la littérature chez les proches des victimes d'homicide.
- ✦ Les proches doivent composer avec l'invisibilisation du meurtre et de leur souffrance, le manque d'informations sur les événements et les procédures à suivre, mais aussi avec une faible reconnaissance institutionnelle.
- ✦ Le caractère extraterritorial du crime engendre des charges administratives exceptionnelles, obligeant les familles à naviguer seules entre procédures étrangères, barrières linguistiques et frais de rapatriement.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck, 1030, avenue des Sciences-Humaines, bureau 3456, Québec (Québec) G1V 0A6

- ✦ Les homicides survenus à l'étranger les exposent à des épreuves supplémentaires liées aux écarts culturels, socioéconomiques et systémiques qui ajoutent aux premières séries de souffrances ressenties.
- ✦ Les résultats démontrent que le contexte géographique du crime façonne de manière importante le parcours victimologique des proches des personnes assassinées hors Québec, soulignant la nécessité de réponses institutionnelles adaptées et un renforcement des mécanismes de soutien.

RÉSUMÉ • *La recherche porte sur la situation des proches des victimes assassinées à l'extérieur du territoire québécois. La réforme du régime québécois d'indemnisation des victimes d'actes criminels homologuée en 2021 permet, pour la première fois, la reconnaissance des personnes ayant subi une infraction criminelle hors Québec. Si cette orientation se présente comme une réponse satisfaisante aux revendications sociales et associatives des dernières années, il devient prégnant qu'une attention scientifique soit portée à l'égard de cette forme de victimisation bien singulière. Cet article fait état des principaux résultats empiriques qui se dégagent des discours de dix proches de personnes assassinées hors Québec rencontrés grâce à un partenariat avec l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), un organisme sans but lucratif dont la mission principale est de défendre les droits et de briser l'isolement vécu par les familles des victimes à travers le Québec. Les analyses ont révélé trois ondes d'amplitude de la victimisation des proches (Beaulieu, 2023a), dépassant les conséquences de victimisations communes à l'ensemble des proches de victimes d'homicide identifiées jusqu'ici dans la littérature. Cette étude contribue à l'avancement des connaissances sur le vécu des proches de victimes d'homicide, ainsi que sur la victimisation en contexte de mobilité internationale, en mettant en lumière les dimensions particulières et complexes de la victimisation extraterritoriale. Elle offre un cadre inédit pour mieux comprendre et soutenir ces proches, tout en démontrant que le contexte géographique du crime peut exercer une influence déterminante sur le parcours victimologique.*

MOTS CLÉS • *Proches des victimes d'homicide, homicides, homicides hors Québec, victimisation, prise en charge des victimes, victimisation hors Québec.*

Introduction

Au Québec, l'organisation des services d'intervention auprès des victimes d'actes criminels est de compétence provinciale et exige, pour que les services soient déployés, que l'infraction ait eu lieu sur le territoire (Manirabona, 2020). Il faut attendre 2021 pour que, pour la première fois dans l'histoire, les victimes québécoises ayant subi une infraction criminelle hors du Québec (en voyage, par exemple) soient reconnues au

sein du régime québécois d'indemnisation des victimes d'actes criminels, dont le projet de réforme a donné lieu à la nouvelle Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC)². En plus d'élargir la notion de victimes et de proches admissibles, cette refonte étendait la portée territoriale de la loi, la rendant applicable aux crimes hors Québec³. Ainsi, les personnes victimes d'une infraction survenue hors Québec, tout comme les proches de personnes assassinées à l'étranger, peuvent désormais bénéficier des aides et indemnités prévues par le régime⁴. Le 22 octobre 2023, la presse québécoise rappelait pourtant dans ses gros titres combien de personnes québécoises voyaient leurs proches tués ou enlevés à l'étranger, lançant du même coup un appel à « plus d'humanité »⁵. Le présent article expose les résultats d'une recherche qualitative menée auprès de proches québécois de victimes d'homicide à l'étranger, désignés ici comme *proches de personnes assassinées hors Québec* (PPAHQ). L'étude cherche à approfondir la compréhension de leur vécu et à mettre en évidence les conséquences particulières liées au caractère extraterritorial de l'homicide, survenu en dehors du territoire québécois.

1. Bref état de situation

Les études se préoccupant du risque de victimisation criminelle à l'étranger sont assez nombreuses, tous risques confondus. C'est pourquoi il est curieux de constater que deux paradoxes persistent. Le premier est qu'en langue française, de telles études restent rares ; quasi inexistantes au Québec. Pourtant, les départs à l'étranger de personnes exerçant certaines professions à risque de blessures, enlèvements ou décès (médecins, journalistes, personnes œuvrant dans l'humanitaire) ont, depuis le milieu des années 2000, été un terrain de recherche fertile dans le reste du monde (Dressing, Martini, Witthöft, Bailer et Gass, 2007 ; Gass, Martini, Witthöft, Bailer et Dressing, 2009). L'intérêt pour

2. Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, LQ, c. 13.

3. Pour plus de précision sur les conditions d'admissibilités particulières, voir la Directive 1.4 – infractions commises à l'extérieur du Québec, disponible en ligne : www.ivac.qc.ca/a-propos/Documents/1-4-infractions-commises-exterieur-quebec.pdf.

4. Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, LQ, 2021, c. 13, art (71).

5. Voir par exemple : Proches tués ou enlevés à l'étranger : plus d'humanité réclamée aux ambassades | JDQ (journaldequebec.com) ; dernière consultation le 25 juillet 2024.

ce champ est d'ailleurs revenu en force à la suite de la pandémie COVID-19, du fait des nouvelles préoccupations assurantielles émanant du contexte postpandémique du point de vue des employeurs (Scuttari, Ferraretto, Stawinoga et Walder, 2021 ; Paraskevas, Pantelidis et Ludlow, 2022) et qui touche aussi l'insécurité criminelle. Le second paradoxe est lié au fait que, lorsqu'il est question de victimisation à l'étranger, les études les plus nombreuses touchent à la question du *risque* de victimisation criminelle, et pas nécessairement à ses *manifestations* et à ses *conséquences*. Autrement dit, dans beaucoup d'études, la victimisation à l'étranger est plus souvent étudiée comme un risque à prévenir que comme un problème à prendre en charge. Les comportements des personnes qui voyagent (touristes, professionnels, usagers des transports, etc.) sont appréhendés bien souvent sous le prisme des théories du choix rationnel, ou envisagés quantitativement à des fins de calculs de risque (Appleyard et Ferrell, 2017). Un nombre important d'études portent sur les changements de comportements des voyageurs en fonction du risque lié à la peur du crime (voir Ceccato, Langefors et Näsman, 2021 ; Ceccato et Loukaitou-Sideris, 2021a ; 2021b) ou de l'incidence de la criminalité d'un pays sur les décisions de le visiter en relation avec le niveau de sécurité perçu (Asongu, Nnanna, Biekpe et Acha-Anyi, 2019 ; Caldeira Sanchez et De Oliveira Arruda, 2021).

Les risques associés à la sécurité des touristes internationaux sont reconnus comme une préoccupation mondiale, et ce, depuis plus d'une décennie (World Health Organisation, 2012), la problématique étant jugée chronique et croissante à travers le monde (Mawby, 2016). Bon nombre de travaux ont pu établir l'existence d'une relation entre l'affluence des touristes et les taux de criminalité observés depuis les années 1980 (Fujii et Mak, 1980 ; Walmsley, Boskovic et Pigram, 1983), les taux évoluant de plus en plus avec les années et l'augmentation de la population (Mataković, 2020 ; Norio, 2021). On considère que les taux de victimisation sont disproportionnellement plus élevés parmi les touristes qu'au sein de la population locale d'un pays (Mawby, 2014 ; Paliska Music, Ceklic et Meknic, 2020). Une estimation assez consensuelle serait d'établir le risque de devenir victime, lorsque l'on voyage, à huit fois supérieur à celui de devenir victime si l'on reste à la maison, et à deux fois plus élevé que lorsque l'on participe à des activités dans son propre pays, mais en dehors de son foyer (si l'on prend pour mesure les unités de temps passé dans un lieu) (Lemieux et Felson, 2012 ; voir Heinen, 2023).

En 2007, MacPherson, Gushulak et Sandhu s'intéressaient aux risques de décès des citoyens canadiens en voyage à l'international, recensant, entre 1996 et 2004, 2 410 notifications de décès à l'étranger, dont 24 % résultaient de blessures (ou étaient reliés à d'autres crimes comme le vol, les coups et blessures ou les violences sexuelles) ou d'homicides. En comparaison, les suicides touchaient 92 personnes et on comptait 450 morts accidentelles. Des auteurs avancent que, hormis les accidents de la route et les chutes accidentelles, les causes de décès les plus courantes à l'étranger sont reliées aux conflits et au terrorisme (9,6 % de l'ensemble des décès) et aux décès par arme à feu (6 % de l'ensemble des décès) (Dioko et Harrill, 2019). Les Nations Unies relèvent par ailleurs une information intéressante : les homicides volontaires seraient, de très loin, le phénomène le plus inquiétant, et devraient être distingués des morts liées au terrorisme ou à des homicides survenant à la suite de conflits ou de blessures, qui sont curieusement minoritaires : entre 2019 et 2021, on compte 440 000 homicides volontaires dans le monde, contre 22 000 morts liées au terrorisme et 94 000 décès reliés à un conflit armé (UNDOC, 2023).

Les proches des victimes assassinées en contexte étranger

Il n'existe aucun terme communément admis pour désigner les proches des victimes d'homicide (Rossi, 2013), pas plus que de définition commune permettant de les définir ou de les délimiter dans l'entourage de la victime. La plupart des recherches se contentent de mots englobants tels que « famille des victimes » ou proches. En anglais, on croise le plus souvent les concepts de survivant (*survivor*) ou de victime collatérale (*co-victim*), et plus récemment de « transcendeur » (*transcender*) (par exemple pour Discola, 2020).

Connolly et Gordon (2015) ont réalisé une recension systématique des écrits sur la question des proches des victimes d'homicide et ont relevé les thèmes récurrents dans la littérature, jusqu'en 2015 : (1) Les conséquences et effets de l'homicide sur les proches, notamment l'ampleur des répercussions psychologiques (morales, mentales, etc.), et sociales (effets sur les familles, les activités, le travail, etc.) ; (2) l'expérience de deuil des proches, allant du processus de deuil au traumatisme, mais également les stratégies pour y faire face ; (3) les interventions et traitements à envisager auprès de ces personnes. Mais cette recension a dû laisser de côté les incontournables travaux de Doka (1996), Rock (1998)

ou Spungen (1998), ayant permis de déterminer en quoi l'annonce d'une mort violente était vécue différemment de celle qui survient dans des circonstances naturelles ou accidentelles, du fait de son caractère violent, soudain et imprévisible, dont la brutalité du choc est d'une force incommensurable. L'ensemble de ces recherches ont permis d'aller plus loin que les travaux habituels sur le deuil (voir par exemple Bowlby, 1969). La détresse psychologique particulièrement élevée des proches est mise de l'avant (Rinearson et McCreery, 1993 ; Thompson, Norris et Ruback, 1998) et les effets psychologiques se rapportant à la dépression ou à l'anxiété se lient avec les symptômes associés à l'ESPT, qui occupe particulièrement la recherche du début des années 2000 (Asaro et Clements, 2005 ; Burke, Neimeyer et McDevitt-Murphy, 2010 ; Hertz, Prothrow-Stith et Chery, 2005). Un autre pan souvent négligé de la littérature sur les proches met en exergue les nouvelles exigences qui reposent subitement sur les familles après l'annonce de la mort, soit principalement les formalités administratives dont elles doivent s'acquitter à la suite d'un décès, la planification des rites funéraires et la collaboration avec le système de justice (Ten Boom et Kujipers, 2012 ; Van Wikj, Van Leiden et Ferwerds, 2017).

Depuis le milieu des années 2010, la littérature scientifique a pris d'autres tournants, se concentrant sur des thèmes émergents. Sans qu'il soit possible de les recenser ici, on notera néanmoins qu'ils portent par exemple sur les conséquences de l'homicide sur le parcours de vie des proches de certaines communautés, en lien avec les disparités d'origine ou ethniques (Morris et Scott, 2022 ; Sharpe, Iwamoto, Lee et Anderson, 2023 ; 2024 ; Zimmerman, Fridel et Trovato 2020). On s'intéresse aussi à certains types d'homicides en particulier, comme l'homicide intrafamilial et ses conséquences sur la famille (Jackson, Margolius, Stout et Browning, 2021). Des auteurs étudient ces différents facteurs en lien avec les types d'interventions à privilégier, par exemple, les conséquences de l'homicide conjugal au sein des familles afro-américaines (Bent-Goodley, Romero-Chandler et Zonicle, 2023).

Au Québec, à l'aube des années 2000, la place qu'occupent les proches de personnes assassinées dans l'arène publique et scientifique est encore discrète. Les ouvrages portant sur la question se font rares : l'ouvrage de Rossi (2013) et les différentes publications provenant des proches québécois eux-mêmes, individuellement (Boisvenu, 2008 ; Carretta, 2018) et les écrits de l'Association des familles de personnes assassinées ou

disparues (AFPAD)⁶ étant les seuls recensés à ce jour. Le vécu des proches est mis en lumière grâce au travail de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) qui, en 2003, a permis, juste avant les débuts de l'existence de l'AFPAD (en 2004), que les proches sortent de l'ombre (Rossi, 2013).

Il reste intéressant de constater, après ce tour d'horizon, que les interactions entre les proches et les systèmes institutionnels se font rares. Or, les systèmes institutionnels, judiciaires, médiatiques ou autres sont propices à la production de victimisations secondaires (Gaudreault, 2003), les proches étant considérés comme ayant « été plus souvent laissés en marge ou revictimisés par le système de justice, les agences sociales ou le régime d'indemnisation » (Gaudreault, 2003, p. 16). Cet article s'inscrit en continuité avec ces travaux, prenant pour base ce que l'on retient de ces constats : l'expérience de la mort d'un être cher par homicide semble, sans conteste, parmi les pires expériences pouvant être vécues sur le plan victimologique. Cette expérience ne peut qu'empirer avec l'affrontement de violences structurelles donnant lieu à des victimisations secondaires⁷, souffrances le plus souvent attribuées à des réactions sociales, institutionnelles ou communautaires incohérentes avec les attentes des victimes. La thèse qui sera pourtant défendue ici est qu'il existe malheureusement des situations pires encore, où les conséquences pour les proches seront décuplées du simple fait du lieu de survenance de l'homicide : celles où le meurtre d'un être cher s'est produit en contexte extraterritorial.

2. Présentation de la recherche et de la méthodologie

Cet article présente les résultats principaux d'une recherche universitaire conduite entre 2021 et 2023 (Beaulieu, 2023a), en partenariat avec l'AFPAD⁸. Cette recherche a été menée à la suite d'une première exploration, sous forme de recension des politiques sociales en matière de victimisation⁹ hors Québec (Beaulieu, 2022), alors que l'AFPAD rece-

6. Dont les plus récents sont disponibles en ligne, sur leur site internet de l'association : <https://afpad.ca/documentations/>.

7. Un concept tirant ses origines des travaux de Martin Symonds vers la fin des années 1980.

8. Pour plus d'information sur l'historique, la mission et les services de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues : <https://afpad.ca/>.

9. Étant donné la complexité sémantique de ce concept général, aucune définition n'en sera proposée ici. Toutefois, en ce qui concerne plus spécifiquement la victimisation des

vait un financement du ministère de la Justice du Québec (MJQ) dédié à la production d'un guide d'accompagnement à l'intention des PPAHQ. Devant le vide empirique entourant les enjeux associés à une telle forme de victimisation a émergé l'idée de former un partenariat qui faciliterait le recrutement pour la recherche et la diffusion de connaissances aux proches eux-mêmes, aux intervenants et aux partenaires (voir Beaulieu, 2023b).

La phase empirique a été amorcée par une intervenante de l'AFPAD qui, à partir du registre des membres de l'association, a procédé à une première sélection de personnes dont un proche avait été assassiné hors Québec. Grâce à sa connaissance approfondie des membres et à son jugement clinique acquis au fil de plusieurs années de pratique auprès de proches endeuillés, elle a volontairement écarté de la sollicitation les personnes dont la douleur, jugée encore trop vive, les exposait à un risque émotionnel important, même lors d'un simple appel¹⁰. Outre ces considérations éthiques, aucun critère d'exclusion – à l'exception de l'âge, également motivé par des raisons éthiques – n'a été retenu, conformément à l'approche privilégiée, fondée sur l'autodésignation (voir Rossi, 2013). Au terme du recrutement, réalisé en juin et juillet 2022¹¹, neuf des seize personnes sélectionnées en amont par l'intervenante ont accepté de participer à l'étude. Une participante supplémentaire a ensuite été recrutée par effet boule de neige, constituant ainsi un échantillon final de dix personnes répondantes¹². Les refus étaient principalement liés à des motifs personnels (soins à un proche malade, volonté d'éviter de raviver la douleur, etc.). Il importe de préciser que cet échantillon, quoique petit en nombre, représente un nombre très important de personnes touchées par ce phénomène au Québec, vu la grande rareté de ces situations¹³. Le nombre limité d'entrevues permet quand

proches de victimes d'homicide, la définition retenue est celle déjà privilégiée dans les travaux de Rossi (2013) et de Beaulieu (2023).

10. Quoique l'on pourrait reprocher à cette stratégie d'être empreinte d'un biais de sélection, il faut rappeler qu'elle constitue l'une des meilleures garanties pour assurer la sécurité des personnes et permettre des collaborations respectueuses avec les organismes partenaires, ce qui demeure, dans le cadre de telles recherches, une priorité.

11. Suivant l'obtention du certificat éthique desservi par les Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval. N° d'approbation 2022-112 / 12-05-2022.

12. Les prénoms utilisés dans la section présentant les résultats sont fictifs.

13. Bien qu'aucune donnée statistique officielle ne documente précisément le nombre de personnes québécoises assassinées à l'étranger, les données canadiennes exceptionnellement rendues publiques pour la période 2016-2021 – faisant état d'environ 200 Canadiens

même de répondre aux critères de saturation attendus d'un échantillon en méthodologie qualitative (même si, en principe, on établit la saturation aux alentours de 30) (Marshall, Cardon, Poddar et Fontenot, 2015) : dans le cas de la présente recherche, il importe de privilégier la singularité plutôt que le nombre, dans une perspective exploratoire. Des analyses thématiques (Paillé et Muchielli, 2021) ont été réalisées à partir des retranscriptions des dix entretiens semi-dirigés d'une durée moyenne de près de deux heures, menés au cours de l'été 2022, et retranscrits et codés par logiciel. Des analyses, horizontales, verticales, croisées, ont été effectuées, et l'ensemble du corpus a fait l'objet d'un accord inter-juges, entre les responsables de la recherche et des experts de vécus (des proches des victimes eux-mêmes). L'étude repose sur de forts ancrages phénoménologiques, inspirés de la démarche proposée par Smith Flowers, P. et Larkin, M. (2021).

L'échantillon final est composé de huit femmes et de deux hommes âgés de 30 à 80 ans, résidant au Québec, parlant anglais ou français. Les personnes interrogées ont des liens familiaux divers avec la victime : enfants (2), parents (4), grand-parent (1), fratrie (3) et conjointe (1). Les entrevues ont porté sur non pas dix, mais bien treize victimes différentes, car les situations évoquées ont concerné treize homicides hors Québec, soit plus d'un par famille. Huit des victimes connaissaient l'auteur de l'homicide, sept ont été assassinées dans un contexte d'homicide conjugal et/ou familial ; la huitième a été tuée par une connaissance rencontrée en ligne. Deux victimes n'entretenaient aucun lien avec leur agresseur. Dans trois cas, il a été impossible de savoir si la victime connaissait son agresseur. L'ensemble des meurtres sont survenus entre 2000 et 2021. La moitié des événements se sont produits dans deux provinces canadiennes autres que le Québec, alors que les cinq autres sont survenus à l'international (Amérique centrale ; Caraïbes ; États-Unis).

3. Résultats

Les résultats des analyses établissent avant toute chose un constat déjà démontré dans la littérature scientifique (Rossi, 2013 ; 2022), et qui ne sera pas redémontré ici : les proches des victimes subissent une double

assassinés hors du pays – permettent de supposer que ce nombre demeure relativement restreint lorsqu'on le ramène à l'échelle provinciale du Québec (Pynn, 2021).

victimisation. La première : ils sont victimes eux-mêmes d'une victimisation que l'on peut qualifier de « par ricochet », leur faisant expérimenter des souffrances indicibles, le deuil, les conséquences de l'homicide les touchent de plein fouet et personnellement. Mais ils subissent aussi une deuxième forme de victimisation, née, d'une part, du devoir de représentation qui leur incombe alors que la victime ne sera plus là pour défendre ses droits, son honneur, son patrimoine moral ou matériel, et, d'autre part, des difficultés rencontrées pour faire reconnaître leur statut et leurs souffrances du point de vue des institutions sociopénales (Rossi, 2013 ; 2022). Ainsi, les proches sont condamnés, par exemple, à ne jamais « oublier » ou « guérir » : ils peuvent survivre à leur propre souffrance, mais leur rôle de représentant devant être assumé à jamais les oblige, pour certains, à des difficultés empêchant d'expérimenter le « *closure* » ou le rétablissement intégral (Rossi, 2013 ; 2022). Ces souffrances à deux niveaux sont parfaitement visibles dans les résultats (Beaulieu, 2023a), mais ne seront pas rappelées ici.

Cette recherche démontre des résultats originaux, objets du présent article, qui ajoutent à la double victimisation des proches déjà soulignée par Rossi (2013 ; 2022), en révélant un vécu d'épreuves uniques, inconnu des victimes ou proches au Québec. Les résultats montrent que les PPAHQ sont touchés de manière *supplémentaire* par des souffrances que ne connaîtront pas les proches de personnes assassinées au Québec, ou toutes victimes touchées par un événement au Québec, même non mortel. Cette dimension additionnelle de leur victimisation est étroitement liée au contexte extraterritorial, et ne semble pas varier selon le type d'homicide (conjugal, familial, etc.), à l'exception des meurtres dont les circonstances demeureraient non élucidées, où la quête d'information s'avérerait, de toute évidence, particulièrement éprouvante pour les proches. Cette victimisation propre au cas des PPAHQ se décline en trois grandes séries d'épreuves, ou, comme en faisait état la recherche originale (Beaulieu, 2023a), trois grandes « ondes d'amplitude » : (1) des épreuves liées au sentiment que le meurtre de leur proche, parce que commis à l'étranger, est invisibilisé au Québec ; (2) des épreuves liées à des impératifs administratifs et institutionnels inédits dans la gestion des conséquences de la mort, qui n'incombent pas aux proches de personnes assassinées au Québec, et (3) des souffrances dues à des situations inattendues, relevant des différences dans la manière de traiter le phénomène criminel d'un pays à l'autre, auxquelles elles ont fait face. Alors que les deux premières séries d'épreuves semblent transversales à

l'ensemble des PPAHQ, la troisième se manifeste de façon particulièrement marquée chez les personnes dont le proche a été assassiné hors du Canada, en raison des écarts culturels et institutionnels auxquels elles se sont heurtées.

3.1 Une première série d'épreuves : faire face à l'invisibilisation de l'homicide

Alors que d'aucuns auraient pour réflexe d'associer la survenance d'une mort violente ou d'un meurtre à une hypervisibilité ou à une médiatisation, les PPAHQ interrogés se sont retrouvés dans une situation tout autre, à subir dans un premier temps les conséquences d'un manque de diffusion des informations les concernant, et une grande difficulté à obtenir des informations sur l'événement. Élyse raconte :

La province... ils ne font rien pour t'aider. Puis je pense que ça doit même pas être recensé... ça doit même pas exister à travers la province de Québec. Tu sais, c'est recensé possiblement [dans la province où l'homicide est survenu], mais that's it là. Ça doit pas être nulle part ailleurs. Personne sait ça ici. Puis ça n'a même pas... je dis pas que j'aurais voulu que ça passe dans les journaux, mais tu sais, il y a même pas eu d'article. [...] Ça a passé sous le radar. (Élyse, dont la sœur a été assassinée hors Québec)

Des proches ont eu la sensation d'avoir été laissés pour compte, et d'avoir fait l'objet d'une absence de statut et de droits, d'un manque de considération dans leur expérience, voire d'une absence totale de sensibilité à l'égard de leur vécu. La justification qui leur était donnée semblait être la suivante : puisque le meurtre a été commis à l'étranger, les organisations québécoises sont impuissantes.

J'ai eu un premier rendez-vous. À un moment donné, j'ai eu un message sur le téléphone. Ils m'ont pas tout dit. Ils m'ont juste dit que mon rendez-vous était annulé. Moi j'ai appelé pour en avoir un autre, mais « non, on ne peut pas vous aider madame, parce que le meurtre est arrivé [hors Québec] ». J'ai dit : « Ben oui, mais moi j'ai besoin... et moi, je suis au Québec. » « Oui, mais madame, on ne peut pas rien faire. » (Hélène, dont la fille a été assassinée hors Québec)

Les personnes interrogées se sentaient elles-mêmes impuissantes, mais se sont également retrouvées à subir le sentiment d'impuissance des personnes qui, en principe, auraient dû leur annoncer le décès de l'être cher, et les prendre en charge. Par exemple, les proches de victimes assassinées au Québec ont la possibilité d'être accompagnés par le

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) dans le cadre des procédures policières et judiciaires, comme toute victime. Mais les PPAHQ interrogés ont eu le sentiment de devoir se débrouiller seuls pour comprendre le système de droit qu'ils ont dû apprivoiser – parfois complètement inconnu et auquel il pouvait dans certains cas s'avérer difficile de faire confiance.

C'était stressant, parce que vu que c'est un pays qui est un des plus corrompus au monde, tu sais pas comment ça va finir. Il va-tu se faire acquitter, finalement ? [...] il va-tu s'en sortir ? Qu'est-ce qui va se passer ? Ça va-tu être équitable, ou non ? Il y a un peu de tout ça quand même, qui fait [que] c'est épouvantable... parce que c'est pas un système de justice dans lequel on a confiance. (Stéphanie, dont la mère a été assassinée hors Canada)

Les personnes interrogées n'ont reçu, par ailleurs, aucune information sur l'évolution de la situation judiciaire et carcérale concernant l'auteur de l'homicide. Certaines personnes ont dû attendre sans nouvelles, pour finir par apprendre par hasard que le meurtrier s'était enlevé la vie, qu'il avait été arrêté, ou libéré – ou pire, qu'il s'était évadé. Sans possibilité d'accompagnement, les PPAHQ interrogés, quelle que soit la forme d'aide requise, disent avoir dû multiplier les recherches pour trouver des informations, des recours, des ressources qui auraient pu les informer, les épauler.

J'ai eu l'impression qu'il y avait beaucoup de recherches à faire. Et quand vous êtes dans cet état, c'est difficile de le faire. (...) Et surtout d'une province à l'autre, bien sûr, parce que c'est vraiment dispersé. C'est comme si personne ne se parlait, alors... c'est la réalité, mais dans cette situation, c'est facile de passer un peu à travers les mailles du filet. (traduction libre) (Emy, dont le mari a été assassiné hors Québec)

Ces personnes ont par ailleurs eu le sentiment de passer à travers les mailles du filet social, tout comme du filet indemnitaire. Le système d'indemnisation d'avant 2021 ne les prenait aucunement en compte.

Alors, tu raccroches le téléphone, puis là tu essaies l'IVAC14, tu essaies ce que t'as à Québec. Puis : « Ah, [hors Québec] ? On ne s'occupe pas de ça. » [...] On ne me présentait même pas les condoléances. (Sylvie, dont la fille a été assassinée hors Québec)

L'inadmissibilité des proches au régime québécois d'indemnisation, avant 2021, a semblé fortement contribuer à l'ensemble du stress finan-

14. L'acronyme IVAC employé par Sylvie réfère à l'ancien régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels, réformé en 2021 par la mise en place de la LAPVIC.

cier qui repose sur les proches. Or, pour les PPAHQ, il a fallu, en plus des autres frais inhérents au décès d'un être cher, payer les coûts onéreux associés au rapatriement du corps de la victime. Bien sûr, le retour de l'être aimé auprès des siens semblait essentiel. Mais pour bien des proches, le rapatriement du corps était aussi obligatoire pour répondre aux pressions des autorités hors Québec qui devaient disposer du corps à l'intérieur d'un délai imparti.

Ils l'auraient fait incinérer, puis elle s'en serait allée dans un cimetière commun. C'est une drôle de fin de vie. C'est ce qu'ils m'ont dit: « Allez-vous vous en occuper? » « Oui. » « Comment vous allez faire? » « Je sais pas. » C'est vraiment ce que j'ai dit: « Je sais pas ce que je vais faire. » [...] Elle s'en allait dans une fosse commune. C'est mal finir sa vie, ça. (Sylvie, dont la fille a été assassinée hors Québec)

Alors que cette étape a semblé revêtir une composante émotionnelle très forte pour les proches – qualifiée par un participant comme « l'épreuve la plus difficile au monde », de se figurer l'être aimé expédié « dans une boîte, en avion » – certaines familles ont été contraintes de prendre des décisions déchirantes sur la seule base de leurs capacités financières. Des proches ont cumulé des dettes importantes pour réussir à faire rapatrier le corps à leurs frais. D'autres ont dû se résigner à faire incinérer la victime là où elle avait été assassinée et à ne jamais revoir l'être cher.

Propulsées par un sentiment d'injustice, certaines personnes ont avoué s'être « battues » bec et ongles en accumulant les démarches judiciaires, médiatiques ou autres, dans l'espoir « de faire changer les choses ». Les personnes participantes, informées des modifications législatives de 2021, ont affirmé que, pour elles, il s'agissait bien d'un premier pas vers la reconnaissance du vécu des PPAHQ. Néanmoins, elles ne se sont pas privées de marquer leur déception devant le caractère non rétroactif de la refonte du régime, et surtout illustrer l'incohérence et l'injustice perçues :

Un Québécois [et] une Québécoise, puis ça fait juste arriver [dans un autre pays] ... Ça aurait très bien pu arriver dans sa maison à lui, ou dans la maison de ma sœur... C'est une question de circonstances. (Évelyne, dont la sœur a été assassinée hors Canada)

Ce sentiment d'invisibilité ne se limite pas aux politiques sociales. Il s'étend, plus largement, à d'autres types d'institutions. Élyse, qui était à l'époque étudiante, relate s'être heurtée à un refus de report d'examen scolaire, alors qu'elle venait d'apprendre le décès. Elle précise :

Vu que ça ne s'était pas présenté au Québec, ben tu sais, les profs n'avaient pas vraiment d'empathie. [...] C'est comme s'ils n'y croyaient pas vraiment. (Élyse, dont la sœur a été assassinée hors Québec)

Aux sentiments de colère et d'abandon, s'ajoute ainsi la perception que la communauté et les institutions québécoises ne se sentent pas concernées par ce qui se produit en dehors de ses limites territoriales. Pour les PPAHQ, cela a eu pour conséquence une seconde série d'épreuves, cette fois administratives.

3.2 Une seconde série d'épreuves : la survenance d'impératifs administratifs et institutionnels inédits

L'expérience des PPAHQ se distingue également de celle des proches dont l'homicide a été commis au Québec par un lot inédit de responsabilités additionnelles, à commencer par les innombrables étapes administratives à travers lesquelles il fallait passer pour faire reconnaître, officialiser, régulariser la situation. Lina témoigne, à ce sujet :

J'avais vraiment l'impression que je recevais une bombe [...] tu sais, un décès au Québec, c'est déjà quelque chose, mais un décès à l'étranger... j'avais été sur internet, je checkais tout ce qu'on avait à faire comme étapes... puis je trouvais ça lourd. J'étais comme : « Mon Dieu, comment je vais faire pour passer au travers ? » Il y avait beaucoup, beaucoup d'onglets, puis j'étais comme : « Ah mon Dieu, c'est trop. C'est trop. » Je me sentais incapable de traverser ça. (Lina, dont la mère a été assassinée hors Canada)

Si l'on peut raisonnablement s'attendre à devoir mener à bien un certain nombre de démarches suivant le décès, il ne semble pas possible de se préparer à la surcharge administrative causée par le caractère extraterritorial de la situation. Alors que les proches auraient voulu prendre le temps nécessaire pour vivre leur deuil, il leur a fallu devenir « une machine », passer un nombre d'heures sans commune mesure au téléphone, sur internet ou dans « la paperasse », ne serait-ce que pour saisir les subtilités de chaque procédure. En plus de devoir se débrouiller pour les connaître et s'y conformer, il a fallu comprendre, parfois par tâtonnements, l'ordre dans lequel les enchaîner. Comme le mentionne une participante, il s'agit d'« une courbe d'apprentissage très abrupte » (traduction libre) devant être surmontée en un court laps de temps, alors que l'énergie et les capacités de concentration sont amenuisées par les composantes émotionnelles et traumatiques du décès. Plusieurs personnes se sont senties « perdues », « submergées » par ce labyrinthe administratif :

On a l'impression d'avoir soudainement toutes ces choses très importantes à mettre en place, mais on ne sait pas comment s'y prendre, ni même en quoi elles consistent. On est donc un peu à l'aveuglette, à essayer de comprendre. [...] Je me souviens de ne pas avoir su vraiment par où commencer. (traduction libre) (Emy, dont le mari a été assassiné hors Québec)

Il a fallu naviguer entre les demandes des policiers/procureurs, l'obtention du certificat de décès auprès des autorités étrangères, l'identification et le rapatriement du corps selon les normes étrangères ou des compagnies aériennes; le rapatriement des effets personnels de la victime...

Où aller chercher le certificat de décès? Qui te donne le certificat de décès? [...] parce que, là-bas non plus, ils ne peuvent pas incinérer s'ils n'ont pas le certificat de décès. Mais comme on me disait: «C'est à vous [...] d'aller chercher le certificat de décès.» J'ai dit: «Bon sang, je suis à cent mille lieux de [la province où l'homicide est survenu] puis vous me demandez d'aller chercher un certificat de décès?» Vois-tu, c'est des choses qu'on ne sait pas. On ne sait pas où frapper. On ne sait pas qui demander. Puis, bien souvent, on les achale. (Sylvie, dont la fille a été assassinée hors Québec)

À ceci devait également s'ajouter le fait qu'il a fallu fonctionner, le plus souvent, dans une langue autre que la sienne.

Vu que j'étais la seule qui parlait espagnol dans la famille et qu'on n'avait pas les moyens d'engager un traducteur ou quoi que ce soit [...] c'est moi qui ai traduit tous les documents de cour, le rapport d'autopsie, etc. J'ai tout fait. J'aurais jamais dû faire ça. Je paye encore aujourd'hui. (Stéphanie, dont la mère a été assassinée hors Canada)

L'absence de soutien lors des processus administratifs ou institutionnels complexes a été aussi parfois ressentie comme un manque d'humanité ou de compassion. Cette expérience était encore plus marquée chez les proches de personnes assassinées hors Canada, en raison de l'inévitable intervention d'instances fédérales à vocation diplomatique. Bien que responsables de divers mandats en matière d'affaires internationales, ces instances n'offrent pas de services dédiés aux familles endeuillées par une mort aussi tragique, et il semblait, du point de vue des proches, que leurs agents ne disposaient pas des habiletés d'intervention requises pour les accompagner adéquatement.

[...] c'est toujours la même cassette. On dirait qu'ils n'ont pas d'intonation, ils ont pas tant d'empathie... ils sont respectueux, parce que, je pense, ça fait partie de leur travail, mais j'ai juste l'impression qu'il lit un texte là, puis que c'est un robot qui me répond. (Lina, dont la mère a été assassinée hors Canada)

Elle était aussi ressentie comme un véritable abandon :

C'est une histoire d'horreur. [...] Déjà, de vivre ça comme humain, c'est gros. Tu sais, j'aurais pu vivre cette même histoire-là en étant au Québec. Ça aurait été gros, ça aurait été épouvantable [...] le fait que ça se passe à l'extérieur, puis qu'on n'ait aucun contrôle, puis qu'on n'ait pas d'information, puis qu'on soit vraiment laissés à nous-mêmes, puis qu'il n'y ait personne pour répondre à nos questions, ça rajoute un stress, ça rajoute une couche qui est carrément insensée. [...] Écoute, c'est ingérable, c'est invivable comme expérience. (Évelyne, dont la sœur a été assassinée hors Canada)

Pour les PPAHQ, cela s'explique par le fait que bon nombre des acteurs administratifs ou judiciaires rencontrés sont trop peu outillés pour répondre à leurs attentes, et ce, non seulement sur les plans techniques et pratiques, mais aussi sur le plan humain, contribuant à leur sentiment de n'être qu'un « numéro ». La façon dont certaines familles ont été reçues par les organismes ou institutions administratives ou judiciaires a été décrite comme un « facteur aggravant » qui s'ajoute à la détresse initiale, pouvant même retarder ou entraver le processus de deuil, selon leurs récits.

3.3 Une troisième série d'épreuves : la confrontation aux différences culturelles, socioéconomiques, sociales, médiatiques et politiques perçues

La troisième série d'épreuves qui se dégage des discours des proches est liée aux différences perçues en matière de standards éthiques, médiatiques, culturels, politiques, sociaux et sanitaires de certains des pays étrangers concernés. Ces résultats concernent les situations pour lesquelles le blâme le plus important n'a même plus à voir avec l'auteur du meurtre ni avec les seuls acteurs qui gravitent traditionnellement autour d'un homicide : il s'agit, comme le dira une participante, des situations pour lesquelles « c'est quand même dur de ne pas être en colère contre le pays au complet ». Se dégagent, ici, des niveaux de désarroi et d'impuissance inégaux.

Premièrement, certaines familles ont été ébranlées par une confrontation de valeurs dans la manière dont on se représente un meurtre au Québec et ailleurs. Un répondant, lui-même originaire d'un pays aux réalités comparables à celui où l'homicide de son frère est survenu, évoque, à cet égard, l'idée que, dans certains endroits où les décès violents sont répandus, l'importance conférée à un tel événement peut être

minorée et traitée par la communauté locale comme un incident parmi d'autres. Pour ce dernier, le choc le plus grand ne provenait pas tant de l'impression que le meurtre semblait être considéré comme un événement banal, mais que la violence elle-même était banale. Il raconte comment son frère a survécu assez longtemps pour appeler à l'aide – aide que personne ne semblait disposé à lui offrir, ce qui a occasionné le décès.

Quand il a chuté, il a été trois heures à... il cherchait [de] l'aide. Et il n'y a personne qui [lui] a porté secours. Personne. Il cherchait [du] secours. Il demandait aux gens de le... et il n'y avait personne qui l'aidait. Il a été trois heures, à terre, comme... comme un écureuil mort... comme un animal. Personne qui l'aidait. Ils l'ont laissé mourir comme ça. (José, dont le frère a été assassiné hors Canada)

Les paroles de José sont révélatrices pour décrire la souffrance ressentie lorsque les PPAHQ apprennent que l'assistance qui aurait dû être déployée pour sauver la victime – ou du moins celle que l'on pense qu'elle aurait été offerte en contexte québécois – n'a pas été livrée.

Ce rapport à la violence et à la mort se reflète également, selon l'expérience des PPAHQ, dans le traitement médiatique réservé à l'affaire. Stéphanie se souvient d'avoir été exposée à des images violentes et explicites, dont jamais elle ne pourra se défaire; des images qui, selon elle, n'auraient jamais pu être diffusées au Québec.

Les médias sont arrivés sur place avant la police. Ils ont absolument tout filmé [...]. Puis, moi, quand je suis arrivée [là-bas], j'écoutais la télé et j'ai vu ça. J'ai tout vu. C'est comme si j'avais été là. Il y avait ma mère par terre, dans son... dans la flaque de sang, avec les traces de souliers ensanglantés du gars. Puis... juste ça, pour moi, c'est comme tellement un manque de respect, de diffuser des images pareilles. C'est tellement inacceptable. C'est barbare. C'est sensationnaliste. Ça se fait pas. Il faut que tu acceptes que t'es dans un autre pays, mais il y a des maudites limites, pareil. (Stéphanie, dont la mère a été assassinée hors Canada)

Des personnes participantes ont aussi été durement éprouvées par le déploiement sanitaire et social relatif à la conservation de la dépouille de la victime. En plus d'être acculées à l'horreur que supposent les traces de violences apparentes et la putréfaction naturelle, deux des proches interrogées ont été stupéfaites d'apprendre que des problèmes de réfrigération rencontrés par la morgue avaient donné lieu à une détérioration prématurée du corps. Ce n'est qu'à quelques instants de se retrouver devant la dépouille que la famille de Stéphanie en a été prévenue.

On apprend que ça fait deux jours que le corps est là. Puis, tu sais, là-bas, il fait genre 40 degrés Celsius ... c'est dégueulasse. [...] Ils ont genre juste ouvert les portes de la camionnette dégueulasse, dans un vieux garage sale, puis genre... j'ai juste vu ses pieds, puis je l'ai reconnue. Mais ça a été comme vraiment un moment d'horreur pour moi. (Stéphanie, dont la mère a été assassinée hors Canada)

Cette confrontation aux différentes façons de gérer les événements est également liée aux conditions socioéconomiques, décrites comme difficiles, de certains pays, et aux problèmes sociaux sous-jacents. Les proches racontent s'être inévitablement heurtés à des phénomènes tels que la précarité, la criminalité et la corruption. À cet égard, deux participantes rapportent avoir été l'objet de menaces de la part des autorités étrangères. C'est le cas de José, dont la famille a été soumise à la déchirante décision de devoir concéder aux autorités étrangères la rançon exigée alors que la dépouille de la victime était illégalement retenue à l'aéroport. Stéphanie se rappelle, de son côté, avoir subi des menaces de mort et avoir appris également que des effets personnels de la victime avaient été volés par des policiers.

La police, quand ma mère est décédée... ils ont volé tous ses [biens] électroniques. Ils ont volé tout ce qu'ils pouvaient. Ils ont même volé son dentier, puis ils l'ont vendu sur le marché noir. C'est là que tu fais : « OK, le pays, il est malade. Ça va pas bien là. » C'est... ils ont pris des photos de son autopsie avec son iPhone, puis ils l'ont revendu après. (Stéphanie, dont la mère a été assassinée hors Canada)

Ces expériences peuvent moduler la perception que les PPAHQ ont des autorités locales, certes, mais aussi de la communauté, de la région ou du pays entier concernés par l'homicide. Les discours de certaines personnes montrent que ces effets peuvent même transformer leur rapport au voyage, le niveau de risque ou de dangerosité étant désormais appréhendé différemment.

Ainsi, ce que certaines personnes ont expérimenté ne relève plus uniquement de la détresse psychologique inhérente au deuil résultant d'une mort violente, à un sentiment d'invisibilité ou à des victimisations secondaires dues aux interactions avec les institutions ou des formes de violences structurelles ou institutionnelles ; cette expérience se traduit dans certains cas par de nouvelles victimisations, inédites, constituant ce que l'on pourrait comprendre comme une « troisième onde d'amplitude » de la victimisation des PPAHQ, unique à ces personnes (Beaulieu, 2023a).

4. Discussion

Avant d'aborder les implications de cette recherche, il convient de reconnaître qu'elle comporte quelques limites. Cette étude a été menée en partenariat avec l'AFPAD et une partie de la recherche a été financée par le MJQ, ce qui peut avoir entraîné certains biais méthodologiques. La petitesse de l'échantillon, et le manque de diversité des contextes géographiques, pouvant avoir créé une certaine homogénéité dans les contextes socioculturels, politiques et législatifs auxquels les PPAHQ ont été soumis, ne permettent pas le respect absolu des principes de diversification interne en méthodologie qualitative (Pirès, 1997). Tous les homicides mentionnés dans cette étude ont eu lieu antérieurement au 13 octobre 2021, de sorte qu'aucune des personnes de l'échantillon n'a pu bénéficier des aides et des indemnités de la LAPVIC. Il serait intéressant, dans de futurs travaux, de se pencher sur les conséquences de ces changements, et d'élargir les filets d'observation qui ont été nécessairement limités par les enjeux méthodologiques de la présente étude.

Cette étude apporte néanmoins une contribution significative sur les plans scientifique et social, ainsi que par ses retombées concrètes déjà observables en pratique (Beaulieu et Samson, 2024). Elle a permis, certes, de mettre en lumière que les PPAHQ sont avant tout des proches des victimes d'homicide et, à ce titre, leur vécu confirme l'ensemble des constats exposés en plus de vingt ans de littérature scientifique les concernant en tant que proches, peu importe le lieu de l'homicide (Connolly et Gordon, 2015 ; Reed, 2024). Ils subissent un deuil et une victimisation similaires du point de vue des conséquences du crime (Beaulieu, 2023a). Or, le présent article portait sur des résultats particuliers qui démontrent qu'outre ces conséquences, les PPAHQ vivent une situation particulière qui exige que l'on tienne compte de paramètres de victimisation distinctifs.

L'expérience de victimisation des PPAHQ s'avère d'une complexité unique qui la rend encore plus éprouvante que ce que décrit la littérature générale sur les proches endeuillés, et qui se décline elle-même en trois séries d'épreuves, ou souffrances additionnelles. La première consiste en une expérience de ce qui est décrit comme un processus d'invisibilisation du meurtre, et donc, par conséquent, de leur reconnaissance en tant que proche de la victime. Or, la place sociale ou médiatique accordée à la gravité d'un meurtre peut s'avérer déterminante pour le rétablissement des proches : Rossi (2013) et, avant cela, Gaudreault (2006) avaient mentionné l'importance du rôle joué, par exemple, par les médias,

comme par la justice, le voisinage ou autre, dans la capacité à être cru, pris en charge, aidé, soutenu dans les procédures judiciaires. La seconde série de souffrances dévoilées dans les résultats est liée à l'enchaînement de protocoles, devoirs et responsabilités accrus, et aggravés par le contexte extraterritorial de l'homicide, qui incombe aux familles et s'ajoute aux problèmes vécus par les proches traditionnellement étudiés (Ten Boom et Kuijpers, 2012; Rossi, 2013; Van Wijk et al., 2017). Enfin, une troisième série de souffrances, cette fois ne concernant que quelques situations extrêmes, survenues à l'international, est liée à des dimensions totalement inédites. Certains PPAHQ se sont dits immergés dans un contexte social, politique, culturel qu'ils n'ont pas choisi, qu'ils ne pouvaient appréhender. Certains ont évoqué des problèmes sanitaires, criminels ou de corruption qui semblent avoir ébranlé leur conception du monde et renforcé leur sentiment de vulnérabilité ou d'impuissance.

Si l'on opère un retour sur les écrits scientifiques portant sur les expériences de victimisation à l'étranger, il est intéressant de constater l'abondance de recherches qui, sous prétexte d'études sur les victimes, remettent en question en fait le *sentiment de sécurité des voyageurs*, à savoir comment ces derniers calculent leurs risques au moment de choisir de voyager (Appleyard et Ferrell, 2017; Caldeira Sanchez et al., 2021; Ceccato et al., 2021). Par exemple, nombreuses sont les études qui s'intéressent au phénomène du risque, pour un voyageur, d'être victimisé, pour étudier l'évolution du tourisme dans certains pays à cet égard, par exemple au Mexique (Sánchez López et Cruz Marcelo, 2019). Or, les études sur les homicides à l'étranger concernent très rarement, malheureusement, l'expérience des victimes et des proches sous l'angle de l'intervention, préférant l'étudier sous celui de la prévention.

Cette étude révèle le désarroi et le sentiment d'abandon des PPAHQ qui, en plus de vivre, (1) comme toute victime québécoise, une victimisation et une expérience de victimisation secondaire (voir par exemple Spungen, 1996, ou Rock, 1998); (2) comme tout proche de victime d'homicide, une expérience de victime subissant un deuil relatif à un homicide, mais aussi une transposition dans un rôle de représentation et d'action tenant au fait qu'il faut défendre les droits du défunt (Rossi, 2013; 2022); (3) une série d'épreuves supplémentaires, unique et causée par une impuissance totale, et un manque flagrant de ressources leur permettant de gérer une situation hors province.

Nous souhaitons ici que soient engagées des recherches qui, à l'instar d'autres pans de la littérature scientifique, appellent à des approches prenant pour base des registres centrés sur l'intervention en matière de victimisation à l'étranger, mais ressentie en sol québécois (Beaulieu, 2023a). Il s'agira, à terme, aussi, d'évaluer les conséquences réelles de cette souffrance pour les personnes concernées: les proches interrogés dans le cadre de la recherche vivent-ils eux aussi, à l'instar de la plupart des victimes, un risque de transmission horizontale, verticale ou croisée de leurs souffrances (Wemmers, 2003), qui fait qu'ils seront à risque de transférer leurs souffrances au sein de leurs familles, leurs milieux de travail, leur environnement ou autres (par exemple, en se retrouvant en situation d'échec scolaire, ou en arrêt de travail, etc.)? Vivent-ils les mêmes risques de deuil pathologique, ou bien un risque encore plus accru (Maltais et Cherblanc, 2020)?

Heureusement, les conditions de prise en charge des PPAHQ semblent progresser favorablement au Québec. Un certain nombre de difficultés émergeant des résultats pourraient se dissiper grâce aux dispositions récentes de la LAPVIC¹⁵, en 2021, qui a permis d'élargir le filet social et indemnitaire aux PPAHQ. Mais les résultats mettent aussi en évidence l'importance de se pencher sur d'autres solutions, dont la première pourrait être la dispense de formations ou d'informations destinées à accroître la sensibilité et la solidarité des acteurs et des systèmes qui interagissent avec les PPAHQ, conformément aux besoins ou aux attentes des victimes mis en relief dans la littérature victimologique québécoise (Wemmers, 2017; Rossi et Gaudreault, 2018). En somme, si la réforme du régime québécois d'aide et d'indemnisation des victimes semble avoir le potentiel de reconnaître certaines formes de victimisation des PPAHQ, la cohérence de la réponse sociale du Québec semble dépendre plus largement de la manière dont l'assistance étatique sera articulée sur le terrain envers ses citoyens atteints à l'étranger... mais aussi, et surtout, la reconnaissance du fait que leurs proches, eux, sont aussi victimes de souffrances sous forme de victimisations secondaires, certes, mais auxquelles s'ajoutent une nouvelle série d'émanations qui, elles, sont bien causées, et subies, au Québec.

Cette étude contribue à l'avancement des connaissances sur la victimisation en contexte étranger, mais aussi à celles des proches des victimes

15. Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. L.Q., c. 13.

d'homicide. Elle révèle des dimensions à la fois particulières et complexes de la victimisation extraterritoriale, offrant ainsi un cadre inédit pour mieux comprendre, accompagner et soutenir ces personnes. Les résultats démontrent par ailleurs que le contexte géographique du crime n'est pas neutre : il façonne et influence le parcours victimologique, ouvrant la voie à de nouvelles réflexions scientifiques et pratiques quant aux réponses à offrir dans ces situations.

Références

- Appleyard, B., et Ferrell, C. (2017). The influence of crime on active et sustainable travel: New geo-statistical methods and theories for understanding crime and mode choice. *Journal of Transport et Health*, 6, 516-529. <https://doi.org/10.1016/j.jth.2017.04.002>
- Asaro, M. R., et Clements, P. T. (2005). Homicide bereavement : A family affair. *Journal of Forensic Nursing*, 1(3), 101-106. <https://doi.org/10.1111/j.1939-3938.2005.tb00025.x>
- Asongu, S. A., Nnanna, J., Biekpe, N., et Acha-Anyi, P. N. (2019). Contemporary drivers of global tourism: Evidence from terrorism and peace factors. *Journal of Travel et Tourism Marketing*, 36(3), 345-357. <https://doi.org/10.1080/10548408.2018.1541778>
- Beaulieu, M. (2022, 13 mai). *Le projet de loi 84 et la prise en charge sociale et indemnitaire des personnes victimes hors Québec : la construction d'un consensus conflictuel*. [Conférence]. Conférence Nationale en perspectives critiques en criminologie et en justice sociale. Université de Winnipeg, Manitoba, Canada.
- Beaulieu, M. (2023a) *Homicides hors Québec : la triple victimisation des proches des victimes*. [Mémoire de maîtrise]. Université Laval. <https://hdl.handle.net/20.500.11794/130924>
- Beaulieu, M. (2023b). *Homicides hors Québec. Guide d'accompagnement*. Association des familles de personnes assassinées ou disparues. <https://afpad.ca/guide/homicides-hors-quebec/>
- Beaulieu, M. et Samson, A. (2024, 10 décembre). *Homicides hors Québec : comprendre et soutenir les victimes*. [Conférence]. Centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV), Équipe Violence-Justice, Université Laval, Québec, QC, Canada.
- Bent-Goodley, T., Romero-Chandler, S., et Zonicle, A. (2023). Responding to survivors of intimate partner homicide in Black communities. *Homicide Studies*. <https://doi.org/10.1177/10887679231154176>
- Boisvenu, P.-H. (2008). *Survivre à l'innommable et reprendre le pouvoir sur sa vie*. Montréal : Éditions de l'Homme.
- Burke, L. A., Neimeyer, R. A., et McDevitt-Murphy, M. E. (2010). African American homicide bereavement: Aspects of social support that predict

- complicated grief, PTSD, and depression. *Omega*, 61(1), 1-24. <https://doi.org/10.2190/OM.61.1.a>
- Caldeira Sanchez, A., De Oliveira Arruda, D., et Pasquotto Mariani, M. A. (2021). Analysis of the relationship between homicide indicators and the arrival of foreign tourists in Brazil. *Dilemas: Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, 14(3), 759-778. <https://doi.org/10.4322/dilemas.v14n3.33339>
- Carretta, C. (2018). *Ma sœur, sauvagement assassinée*. Montréal: Éditions JCL.
- Ceccato, V., et Loukaitou-Sideris, A. (2021a). Fear of sexual harassment and its impact on safety perceptions in transit environments: A global perspective. *Violence Against Women*, 28(1), 26-48. <https://doi.org/10.1177/107780121992874>
- Ceccato, V., et Loukaitou-Sideris, A. (2021b). Sexual harassment in transit environments among college students in the #MeToo era: Reporting evidence from six continents. *American Journal of Criminal Justice*, 46(1), 107-129. <https://doi.org/10.1007/s12103-020-09583-9>
- Ceccato, V., Langefors, L., et Näsman, P. (2021). The impact of fear on young people's mobility. *European Journal of Criminology*, 20(2), 486-506. <https://doi.org/10.1177/14773708211013299>
- Connolly, J., et Gordon, R. (2015). Co-victims of homicide: A systematic review of the literature. *Trauma, Violence et Abuse*, 16(4), 494-505. <https://doi.org/10.1177/1524838014557285>
- Dioko, L., et Harrill, R. (2019). Killed while traveling – Trends in tourism-related mortality, injuries, and leading causes of tourist deaths from published English news reports, 2000-2017. *Tourism Management*, 70, 103-123. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2018.08.002>
- Dressing, H., Martini, M., Witthöft, M., Bailer, J., et Gass, P. (2007). Werden Journalisten häufiger Stalkingopfer? Erste empirische Untersuchungsergebnisse [Are journalists more frequently victims of stalking? Results of first empirical examinations]. *Gesundheitswesen*, 69(12), 699-703. <https://doi.org/10.1055/s-2007-993179>
- Fujii, E., et Mak, J. (1980). Tourism and crime: Implications for regional development policy. *Regional Studies*, 14(1), 27-36. <https://doi.org/10.1080/09595238000185031>
- Gass, P., Martini, M., Witthöft, M., Bailer, J., et Dressing, H. (2009). Prevalence of stalking victimization in journalists: An E-mail survey of German journalists. *Violence and Victims*, 24(2), 163-171. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.24.2.163>
- Gaudreault, A. (2003). Parcours des victimes de crime dans le système correctionnel canadien. *Association québécoise Plaidoyer-Victimes*. Repéré à: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/60780>
- Heinen, E. (2023). The impact of crime and crime-related experiences, worries, and perceptions on travel behavior. *Transportation Research Part F: Psychology and Behaviour*, 96, 265-284. <https://doi.org/10.1016/j.trf.2023.06.014>
- Hertz, M. F., Prothrow-Stith, D., et Chery, C. (2005). Homicide survivors: Research and practice implications. *American Journal of Preventive Medicine*, 29(5), 288-295. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2005.08.027>

- Jackson, C. L., Margolius, S., Stout, J., et Browning, S. (2021). The impact of intrafamilial homicide on the family system. *Journal of Family Violence*, 37, 573-583. <https://doi.org/10.1007/s10896-021-00319-9>
- Lemieux, A. M., et Felson, M. (2012). Risk of violent crime victimization during major daily activities. *Violence and Victims*, 27(5), 635-655. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.27.5.635>
- MacPherson, D. W., Gushulak, B. D., et Sandhu, J. (2007). Death and international travel - The Canadian experience: 1996 to 2004. *Journal of Travel Medicine*, 14(2), 77-84. <https://doi.org/10.1111/j.1708-8305.2007.00107.x>
- Maltais, D., et Cherblanc, J. (2020). *Quand le deuil se complique: Variété des manifestations et modes de gestion des complications du deuil*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Manirabona, A. (2020). *Introduction au droit des victimes d'actes criminels du Canada*. LexisNexis.
- Marshall, B., Cardon, P., Poddar, A., et Fontenot, R. (2013). Does sample size matter in qualitative research? A review of qualitative interviews in IS research. *Journal of Computer Information Systems*, 54(1), 11-22. <https://doi.org/10.1080/08874417.2013.11645667>
- Mataković, H. (2020). Seasonality of crime in Croatia: A relationship with tourism. *Tourism*, 68(2), 195-206. <https://doi.org/10.37741/t.68.2.7>
- Mawby, R. I. (2014). Crime and disorder, security and the tourism industry. Dans M. Gill (Dir.), *The Handbook of Security* (2^e ed., p. 383-403). Palgrave Macmillan.
- Mawby, R. I. (2016). Policing policies in cities dependent on tourism: Developing an evidence-based approach. *International Journal of Police Science et Management*, 18(3), 195-205. <https://doi.org/10.1177/1461355716653276>
- Morris, K. G., et Scott, J. C. (2022). « No one can feel my pain » : The experience of Black women survivors of homicide victims and system agents' perspectives on the impact of homicide in the Boston area. *Homicide Studies*. <https://doi.org/10.1177/10887679221139500>
- Norio, E. (2021). Why are tourist resorts attractive for transnational crime? The case of the Mayan Riviera. *Tourism Critiques: Practice and Theory*, 2(1), 38-73. <https://doi.org/10.1108/TRC-10-2020-0019>
- Paliska, D., Music, K., Ceklic, J., et Meknic, J. (2020). Theft crimes against tourists and visitors in Slovenia. *Tourism and Hospitality Management*, 26(1), 15-32. <https://doi.org/10.20867/thm.26.1.2>
- Paraskevas, A., Pantelidis, I., et Ludlow, J. (2022). Duty of care for business travel: How do employers assess and manage business travel risk? *International Journal of Contemporary Hospitality Management*, 34(12), 4438-4457. <https://doi.org/10.1108/IJCHM-09-2021-1178>
- Pirès, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: Essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, P. Mayer, et A. P. Pirès (Dirs.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-172). Montréal: Gaétan Morin.
- Pynn, L. (2021, 8 novembre). *EXCLUSIVE: Global Affairs reveals countries where Canadians are most often murdered*. Global News. <https://globalnews.ca/news/8356660/canadians-murdered-abroad-data/>

- Reed, M. D. (2024). Courtroom decorum and the rules of conduct: Accounts of homicide co-victims' experiences during criminal justice proceedings. *Criminal Justice Studies*, 37(2), 124-146. <https://doi.org/10.1080/1478601X.2024.2346079>
- Rinear, E. E. (1988). Psychosocial aspects of parental response patterns to the death of a child by homicide. *Journal of Traumatic Stress*, 1(3), 305-322. <https://doi.org/10.1002/jts.2490010304>
- Rock, P. (1998). *After homicide. Practical and political responses to bereavement*. New York: Oxford University Press.
- Rossi, C. (2013). *Homicide: les proches des victimes*. L'Harmattan.
- Rossi, C. (2022). Homicidio. El círculo íntimo de las víctimas. Taeda.
- Rossi, C., et Gaudreault, A. (2018). Cinquante ans de victimologie : Quelle place pour les victimes d'actes criminels dans la revue Criminologie de 1968 à aujourd'hui ? *Revue Criminologie*, 51(1), 271-290. <https://id.erudit.org/iderudit/1045316ar>
- Rynearson, E. K., et McCreery, J. M. (1993). Bereavement after homicide: A synergism of trauma and loss. *The American Journal of Psychiatry*, 150(2), 258-261. <https://doi.org/10.1176/ajp.150.2.258>
- Scuttari, A., Ferraretto, V., Stawinoga, A. E., et Walder, M. (2021). Tourist and viral mobilities intertwined: Clustering COVID-19-driven travel behaviour of rural tourists in South Tyrol, Italy. *Sustainability*, 13(20), 11190. <https://doi.org/10.3390/su132011190>
- Sharpe, T. L., Aqil, N., et Donkin, V. (2024). Invisible wounds: Exploring the coping strategies of Black survivors of homicide victims in Canada. *OMEGA - Journal of Death and Dying*. <https://doi.org/10.1177/00302228241246423>
- Sharpe, T. L., Iwamoto, D. K., Lee, K. A., et Anderson, J. M. (2023). Development and validation of the Inventory of Stress and Coping for African American Survivors of Homicide Victims. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice and Policy*, 15(5), 791-799. <https://doi.org/10.1037/tra0001246>
- Smith, J. A., Flowers, P., et Larkin, M. (2021). *Interpretative phenomenological analysis: Theory, method and research* (2^e ed.). Londres: SAGE Publications.
- Spungen, D. (1998). *Homicide: The hidden victims: A guide for professionals*. Londres: SAGE Publications.
- Ten Boom, A., et Kuijpers, K. F. (2012). Victims' needs as basic human needs. *International Review of Victimology*, 18(2), 155-179. <https://doi.org/10.1177/0269758011432060>
- Thompson, M. P., Norris, F. H., et Ruback, R. B. (1996). System influences on post-homicide beliefs and distress. *American Journal of Community Psychology*, 24(6), 785-809. <https://doi.org/10.1007/BF02511035>
- United Nations Office of Drugs and Crimes (UNODC). (2023). *Homicide trends and patterns. Global Study on Homicide* (4^e ed.). Repéré à: <https://www.unodc.org>

- Van Wijk, A., Van Leiden, I., et Ferwerds, H. (2017). Murder and the long-term impact on co-victims: A qualitative, longitudinal study. *International Review of Victimology*, 23(2), 145-157. <https://doi.org/10.1177/0269758016684421>
- Walmsley, D. J., Boskovic, R. M., et Pigram, J. J. (1983). Tourism and crime: An Australian perspective. *Journal of Leisure Research*, 15(2), 136-155. <https://doi.org/10.1080/00222216.1983.11969549>
- Wemmers, J.-A. (2003). *Introduction à la victimologie*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Wemmers, J.-A. (2017). *Victimologie: Une perspective canadienne*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- World Health Organization (WHO). (2012). *International travel and health*. Repéré à : <https://www.who.int/publications/i/item/9789241580472>
- Zimmerman, G. M., Fridel, E. E., et Trovato, D. (2024). Disproportionate burden of violence: Explaining racial and ethnic disparities in potential years of life lost among homicide victims, suicide decedents, and homicide-suicide perpetrators. *PLOS ONE*, 19(2), 1-28. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0297346>

Victimizations in the abyss : The consequences of homicide on the victim's relatives when the murder occurs outside Quebec territory

ABSTRACT • *This study focuses on the relatives of victims murdered outside Quebec territory. Approved in 2021, the reform of Quebec's compensation scheme for victims of crime allows, for the first time, the recognition of individuals who have been victims of a criminal offense outside Quebec. While this change appears to represent a satisfactory response to the social demands of recent years, it has become clear that scientific attention on this very specific form of victimization is required. This article thus reports on the main empirical findings emerging from interviews conducted with ten relatives of individuals murdered outside Quebec. These interviews were undertaken via a partnership with the Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (Association of Families of Murdered or Missing Persons - AFPAD), a non-profit organization whose main mission is to defend the rights of, and overcome the isolation experienced by victims' families across Quebec. The analyses revealed three waves of victimization among the relatives (Beaulieu, 2023a), exceeding the consequences of victimization common to all relatives of homicide victims previously identified in this field's literature. This study thus contributes to advancing knowledge about the experiences of relatives of homicide victims, as well as the phenomenon of victimization in the context of international mobility by highlighting the specific and complex dimensions of extraterritorial victimization. It offers a unique framework for better understanding and supporting these relatives, while demonstrating that the geographical context of a crime can have a decisive influence on the victimological journey.*

KEYWORDS • *Co-victims of homicide, survivors of homicide, homicides abroad, victimization, victim assistance.*

Victimización en abismo: las consecuencias del homicidio sobre los familiares de la víctima cuando el asesinato ocurre fuera del territorio quebequense

RESUMEN • *La investigación se centra en la situación de los familiares de víctimas asesinadas fuera del territorio de Quebec. La reforma del régimen quebequense de indemnización a víctimas de actos criminales, homologada en 2021, permite por primera vez el reconocimiento de las personas que han sufrido un delito criminal fuera de Quebec. Si bien esta medida se presenta como una respuesta satisfactoria a las demandas sociales y asociativas de los últimos años, se hace urgente prestar atención científica a esta forma tan particular de victimización. Este artículo presenta los principales resultados empíricos derivados de los discursos de diez familiares de personas asesinadas fuera de Quebec, entrevistados gracias a una colaboración con la Asociación de Familias de Personas Asesinadas o Desaparecidas (AFPAD), una organización sin fines de lucro cuya misión principal es defender los derechos y romper el aislamiento vivido por las familias de las víctimas en todo Quebec. Los análisis revelaron tres ondas de amplitud de la victimización de los familiares (Beaulieu, 2023a), superando las consecuencias de las victimizaciones comunes a todos los familiares de víctimas de homicidio identificadas hasta ahora en la literatura. Este estudio contribuye al avance del conocimiento sobre la experiencia de los familiares de víctimas de homicidio, así como sobre la victimización en un contexto de movilidad internacional, al poner de relieve las dimensiones particulares y complejas de la victimización extraterritorial. Ofrece un marco inédito para entender de mejor manera y apoyar a los familiares, al mismo tiempo que demuestra que el contexto geográfico del crimen puede ejercer una influencia determinante en el proceso victimológico.*

PALABRAS CLAVE • *Familiares de víctimas de homicidio, homicidios, homicidios fuera de Quebec, victimización, atención a víctimas, victimización fuera de Quebec.*

Récits d'agression sexuelle : regards linguistiques sur les procédés évaluatifs émis par les enfants victimes au cours de l'entrevue d'enquête

Noémie Allard-Gaudreau¹

Chercheuse postdoctorale

École de gestion – programme de sécurité publique, Université du Québec à Trois-Rivières

noemie.allard-gaudreau@uqtr.ca

Mireille Cyr

Professeure émérite

Département de psychologie, Université de Montréal

mireille.cyr@umontreal.ca

Marty Laforest

Professeure associée

Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières

Marty.Laforest@uqtr.ca

Cette recherche a obtenu un financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et un autre du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Faits saillants

- ✦ Les enfants victimes ont recours à une foule de procédés linguistiques visant à évaluer leur récit d'agression sexuelle lors d'une entrevue d'enquête.
- ✦ Ces procédés linguistiques ont pour fonction de mettre de l'avant leur déplaisir, leur dégoût et leur (tentative de) résistance à l'agression.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 445, boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda, QC J9X 5E4, Local D-516.

- ✦ Les victimes qui ont subi l'infraction d'incitation à des contacts sexuels évaluent plus fréquemment et plus abondamment leur récit que celles qui n'ont pas subi ce type d'agression.
- ✦ Ces victimes d'incitation à des contacts sexuels sont les seules à avoir recours au verbe « obliger », qui témoigne du fait qu'elles ont été contraintes de poser des gestes sexuels.

RÉSUMÉ • *Le présent article vise à mieux comprendre comment les enfants victimes d'agression sexuelle utilisent le langage pour exprimer leurs émotions par rapport à l'agression vécue lors d'une entrevue d'enquête. Cette évaluation des récits oraux d'expérience personnelle relève du champ d'étude de la linguistique et de la narratologie. L'article poursuit également l'objectif de comparer le discours des victimes qui disent avoir été contraintes d'accomplir des gestes sexuels à l'endroit de leur agresseur à celui des victimes qui ne rapportent pas avoir subi une telle coercition. Cinq catégories de procédés évaluatifs ont été analysées, soit les « intensificateurs », les « comparateurs », les « modalisateurs », les « explicatifs » et les « expressifs ». Les résultats montrent que la catégorie des « intensificateurs » est la plus fréquente dans les deux groupes, mais que les victimes à qui l'on a demandé de poser des gestes sexuels ont nettement plus tendance à utiliser les procédés de la catégorie des « modalisateurs » (p. ex. « il m'a obligé à faire »). Elles produisent également plus de réponses évaluatives et un plus grand nombre de procédés évaluatifs par réponse. Ces résultats impliquent que d'avoir été incité à commettre des touchers sexuels est associé à la façon dont les enfants relatent leur agression au cours de l'entrevue, mais aussi à la perception qu'ils ont de l'expérience vécue.*

MOTS CLÉS • *Entrevue d'enquête, enfant victime, agression sexuelle, procédé évaluatif, linguistique légale.*

Introduction

L'entrevue d'enquête auprès des enfants victimes de mauvais traitements physiques ou sexuels a pour fonction principale de préciser la nature et la gravité des gestes dénoncés, d'identifier l'agresseur présumé et de déterminer s'il y a eu infraction au regard de la loi. Dans certaines conditions, l'entrevue peut également être utilisée comme témoignage officiel devant les tribunaux, ce qui évite à l'enfant d'avoir à répéter une nouvelle fois les mauvais traitements subis (Aldridge et Wood, 1997; Westcott et Kynan, 2004). Cette entrevue d'enquête doit contenir un récit détaillé et explicite des sévices subis, une narration obtenue de façon non suggestive (Cyr, 2023). En plus de rapporter les gestes commis et les paroles prononcées, plusieurs chercheurs soulignent l'importance,

pour les jeunes victimes, d'exprimer les émotions ressenties pendant et à l'égard de l'agression au cours de l'entrevue d'enquête. Cela renforcerait, d'une part, la crédibilité de leur récit sur le plan légal (Aldridge et Wood, 1997 ; Sayfan, Mitchell, Goodman, Eisen et Qin, 2008) et, d'autre part, cette expression émotionnelle serait liée à une plus grande richesse d'informations pertinentes fournies (Karni-Visel, Hershkowitz, Lamb et Blasbalg, 2022).

Malgré l'importance que revêt l'expression des émotions pour le témoignage des victimes, peu de chercheurs l'ont étudiée. En outre, ceux qui s'y sont intéressés l'ont généralement définie comme étant la mention explicite d'une émotion positive ou négative, comme la joie ou la peur (Sayfan et al., 2008 ; Karni-Visel et al., 2022). Or, comme le suggère le sociolinguiste Labov (1972), l'émotion d'un narrateur vis-à-vis de ce qu'il raconte se manifeste de bien d'autres façons, tant par le choix des mots que par l'enchaînement des propositions qui composent son récit, des manifestations qui participent à ce qu'il a conceptualisé comme étant l'« évaluation » des récits oraux d'expérience personnelle (voir aussi Waletzky et Labov, 1967).

Le présent article poursuit par conséquent l'objectif de mieux comprendre comment, lors d'une entrevue d'enquête, des enfants victimes d'agression sexuelle âgés de six à huit ans utilisent le langage pour exprimer leurs émotions par rapport à l'agression vécue – autrement dit, pour évaluer leur récit. Puisqu'il fait appel à l'analyse de discours, mais aussi à des notions de narratologie et de criminologie, cet article s'inscrit dans la discipline de la linguistique légale, une linguistique appliquée au domaine de l'enquête et du droit, dont l'objectif est de contribuer à résoudre des problèmes sociaux réels relatifs à l'usage du langage par les différents acteurs du système de justice (Coulthard et Johnson, 2010).

L'évaluation des récits d'expérience personnelle : considérations théoriques

Le genre de discours produits par les victimes lors de l'entrevue d'enquête s'apparente à celui d'un récit oral d'expérience personnelle, c'est-à-dire la narration du ou des mauvais traitements subis. Pour l'étudier, il semble donc pertinent de recourir aux travaux fondateurs de Labov (1972 [1978]), qui définit le récit oral d'expérience personnelle comme une « méthode de récapitulation de l'expérience passée consistant à faire

correspondre à une suite d'événements (supposés) réels une suite identique de propositions verbales» (p. 295 ; voir aussi Labov et Waletzky, 1967). L'élaboration d'un tel récit est possible grâce à une syntaxe particulière, qui comprend minimalement deux propositions dites « narratives », où les faits vécus sont rapportés de façon chronologique, le plus souvent à l'aide de verbes d'action au passé ou au présent (p. ex. « *hier, je suis allé au bar, pis j'ai reçu un coup de poing en pleine figure* »).

Les récits d'expérience personnelle pleinement développés se composeraient également de propositions dites « évaluatives », soit des propositions dans lesquelles une émotion ou un sentiment est exprimé. Contrairement aux propositions narratives, les propositions évaluatives ne visent pas à relater les événements produits, mais plutôt à porter un commentaire ou un jugement sur ceux-ci (p. ex. « *Ç'a tellement fait mal !* »). Les propositions évaluatives suspendent donc temporairement le déroulement de l'action et auraient pour effet de rendre la narration plus captivante pour les interlocuteurs.

Mais l'évaluation peut également se faire par l'ajout de « procédés évaluatifs », soit tout élément linguistique qui marque la subjectivité du narrateur par rapport à ce qu'il raconte (Labov, 1972). Les procédés évaluatifs peuvent porter sur une proposition elle-même évaluative ou sur une proposition narrative. Selon Labov, tout élément linguistique qui participe à la complexification de la syntaxe narrative de base, généralement simple à l'oral (sujet + prédicat), aurait pour fonction d'évaluer l'action. On retrouve trois principales catégories de procédés évaluatifs, soit les « intensificateurs », les « comparateurs » et les « explicatifs ».

Les « intensificateurs » regroupent tous les éléments linguistiques et paralinguistiques qui contribuent à renforcer l'une des actions (ou des émotions) rapportées par rapport aux autres, en la mettant à l'avant-plan. L'intensification peut se réaliser au moyen de gestes accompagnant le discours, d'adverbes d'intensité, de répétitions et de phonétismes expressifs (pour une description détaillée, voir tableau 1). Il s'agit de la catégorie de procédés la plus simple d'un point de vue syntaxique et, par conséquent, la plus fréquente des récits oraux d'expérience personnelle (Labov, 1972). Les « comparateurs » permettent au narrateur de comparer les événements qui se sont produits à ceux, hypothétiques, qui auraient pu se produire. L'utilisation du conditionnel, du futur et de l'impératif entre dans cette catégorie, de même que les négations grammaticales. Les propositions qui contiennent ce genre d'éléments ne sont généralement pas considérées comme étant « narratives » puisque l'ac-

tion narrée n'a pas réellement eu lieu (le locuteur rapporte ce qui aurait pu se produire, ce qui ne s'est pas produit ou ne se produira jamais). Labov ajoute également dans cette catégorie de procédés les comparatifs et les superlatifs proprement dits (« mon frère est con *comme un balai* »). La dernière catégorie de procédés évaluatifs, appelée les « explicatives », correspond aux propositions subordonnées qui expliquent ou évaluent les propositions principales, narratives ou évaluatives, auxquelles elles sont attachées. On retrouve deux sortes de propositions explicatives, soit les restrictives (*alors que/bien que/etc.*) et les causales (*puisque/parce que/etc.*).

À ces procédés, Laforest (1996) ajoute l'expression d'adjectifs et d'adverbes subjectifs, de métaphores, de verbes d'émotion ou de modalité ainsi que de locutions interrogatives adressées à l'interlocuteur ou à soi-même. La subjectivité du narrateur s'exprimerait aussi par l'utilisation d'expressions axiologiques, qui servent à exprimer des jugements de valeur à l'égard des éléments représentés dans la narration (Revaz et Filliettaz, 2006).

L'évaluation des récits d'enfants et des récits d'agression sexuelle

Plusieurs spécialistes ont cherché à vérifier si, et comment, les enfants évaluent leur récit d'expérience passée. Cet intérêt repose sur le fait que l'évaluation est considérée comme un critère fondamental de la cohérence d'un récit (Bliss, McCabe et Miranda, 1998; Burger et Miller, 1999; Miller et Sperry, 1988; Peterson et McCabe, 1983). Cependant, la définition de l'évaluation et les critères utilisés pour l'analyser varient d'un auteur à l'autre, certains s'étant attardés aux propositions évaluatives, d'autres aux procédés évaluatifs.

Par exemple, les psycholinguistes Peterson et Biggs (2001) conçoivent l'évaluation du récit comme étant l'expression d'une émotion (« je pleurais ») ou d'un état émotionnel (« j'avais de la peine »), d'une référence à un état cognitif (« je voulais pas ») ou perceptuel (« j'ai vu que »), de marques d'incertitude (« je pensais que »), de négations, de répétitions de mots ou d'idées, de marqueurs d'intensité ainsi que d'onomatopées et autres effets sonores (« quand je suis tombé ça fait *paaff!* »). Les auteures ont demandé à soixante enfants âgés de trois, cinq et huit ans de raconter trois expériences personnelles, une dans laquelle ils ont ressenti de la joie (émotion positive), une autre de la surprise (émotion

neutre) et une troisième de la colère (émotion négative). Leurs résultats montrent que ce sont les récits portant sur une expérience ayant conduit à ressentir de la colère par rapport à la joie et la surprise qui ont généré, pour tous les groupes d'âge et les deux sexes, l'expression du plus grand nombre de procédés évaluatifs. Les marqueurs d'intensité, les négations et l'expression d'un état émotionnel se sont avérés les plus utilisés.

Si la nature de l'événement narré influence l'évaluation qui en est faite (Peterson et Biggs, 2001), on peut supposer que les récits d'agression sexuelle présenteront des particularités qui les distingueront des récits d'autres expériences personnelles qui n'ont pas suscité le même genre d'émotion. Cette question a notamment été traitée par Mossige et ses collègues (2005). Les auteurs ont comparé des récits d'agression sexuelle de dix enfants âgés de sept à seize ans à des récits portant sur une autre expérience négative vécue personnellement (p. ex. des abus physiques). Ils ont montré que l'agression sexuelle est une thématique particulièrement difficile à aborder, sa narration étant considérablement moins cohérente, moins structurée et moins élaborée que la narration d'un événement potentiellement traumatique, mais de nature non sexuelle.

En ce qui concerne l'évaluation des récits d'agression sexuelle, une des rares études à avoir traité du sujet dans le contexte d'une entrevue d'enquête est celle de Westcott et Kynan (2004). Définissant l'évaluation comme étant l'expression d'une émotion ou d'un état émotionnel, physique ou cognitif, les auteures ont montré que peu d'enfants évaluent leur récit : à peine 10 % des participants de leur étude ont parlé de leur état physique au moment des faits (p. ex. une douleur ou de l'inconfort) et seuls 20 % d'entre eux ont fait part d'un état émotionnel comme la peur ou la colère. Lyon, Scurich, Choi, Handmaker et Blank (2012) ont quant à eux voulu mesurer la fréquence à laquelle les jeunes victimes évaluent leur récit. Selon les auteurs, seulement 6 % des réponses contiennent une évaluation de l'action narrée, qu'ils définissent eux aussi comme étant l'expression d'un état physique, cognitif ou émotionnel.

Enfin, d'autres auteurs ont limité leurs analyses aux seules mentions explicites d'une émotion par les enfants victimes lors de l'entrevue d'enquête. Les mots ou les groupes de mots faisant référence à une émotion les plus fréquemment employés seraient « ne pas aimer » et « avoir peur » (Katz, Paddon et Barnetz, 2016). Foster et Hagedorn (2014) ont pour leur part montré que les victimes mentionnent le plus souvent la peur, ensuite la tristesse, la colère, la culpabilité et la confu-

sion, respectivement. Que ce soit à l'écrit ou à l'oral, plus l'enfant vieillit, plus grande serait la variété de mots qu'il utilise pour référer à ses émotions, en particulier les émotions négatives – de loin les plus fréquentes lors de l'entrevue d'enquête (Aldridge et Wood, 1997 ; Katz et al., 2016). Par ailleurs, les manifestations physiques d'émotion seraient rares lors de l'entrevue. Au contraire, les enfants adopteraient généralement une attitude neutre au moment de dévoiler leur agression, c'est-à-dire qu'ils pleureraient rarement et présenteraient peu ou pas de signes de détresse visibles (Katz et al., 2012 ; Sayfan et al., 2008).

La présente étude

Cette étude, qui s'inscrit dans le domaine de la linguistique légale, a pour objectif de mieux comprendre par quels moyens et à quelle fréquence les enfants victimes d'agression sexuelle évaluent leur récit lors de l'entrevue d'enquête. Elle fait partie d'un plus vaste projet de recherche consacré aux récits produits par des enfants victimes lors de l'entrevue et à l'impact qu'a sur leur discours le fait d'avoir été contraints de poser des actes sexuels envers l'agresseur, un type d'agression qui correspond à l'infraction criminelle d'incitation à des contacts sexuels (p. ex. un adulte qui incite un enfant à lui toucher les parties génitales). Les analyses visent plus particulièrement à comparer le discours des victimes qui disent avoir dû poser des actes sexuels envers l'agresseur au discours des victimes qui ne rapportent pas avoir posé de tels gestes sexuels, mais qui disent plutôt les avoir subis de l'agresseur, une agression qui correspond à l'infraction de contacts sexuels (p. ex. un adulte qui touche les parties génitales d'un enfant).

Les études faites par notre équipe de recherche ont notamment révélé que les victimes qui ont eu à accomplir des gestes sexuels sont considérablement plus réticentes à aborder leur agression au cours de l'entrevue, en particulier les gestes sexuels qu'elles ont été amenées à effectuer (Allard-Gaudreau, Laforest et Cyr, 2021 ; 2023). Elles attendent également plus longtemps avant de dévoiler leur agression à un proche (Allard-Gaudreau, Poirier et Cyr, 2024). Dans cette suite d'idées, nous faisons l'hypothèse que ces victimes auront davantage tendance à évaluer leur récit, entre autres parce qu'elles ressentent un plus grand besoin d'en justifier certains éléments, notamment le fait d'avoir posé des actes sexuels. Soulignons qu'à notre connaissance, aucune étude en dehors de celles faites par notre équipe de recherche n'a jamais porté

sur l'infraction d'incitation à des contacts sexuels et sur les répercussions de ce type d'agression sur le récit des victimes.

Méthodologie

Corpus

Cette étude repose sur l'analyse de transcriptions d'entrevues d'enquête avec des enfants victimes d'agression sexuelle. Les entrevues ont été faites au Québec, par des enquêteurs spécialisés en audition de mineurs. Toutes les entrevues ont été jugées comme étant fondées, c'est-à-dire qu'après l'examen des faits, l'enquêteur responsable du dossier a jugé qu'un crime avait bien été commis. Les entrevues ont été menées à l'aide du protocole du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD), un protocole qui segmente l'entrevue en trois phases : (1) la phase prédéclarative, dans laquelle l'enquêteur explique des règles de fonctionnement à l'enfant et le prépare à produire un récit riche, détaillé et chronologique ; (2) la phase déclarative, dans laquelle l'enfant est invité à parler des mauvais traitements subis ; et (3) la phase de clôture, dans laquelle l'enquêteur remercie la victime et met un terme à l'entrevue (pour en savoir plus sur le protocole NICHD, voir Cyr, 2023)².

Aux fins de la présente étude, seule la phase déclarative a fait l'objet d'une analyse. Chaque portion d'entrevue analysée a été segmentée en fonction des tours de parole (dorénavant TDP) de chaque locuteur, où un tour produit par l'enquêteur correspond généralement à une question, et un tour produit par la victime, à une réponse (pour en savoir plus sur cette segmentation, consulter Allard-Gaudreau, 2022). En moyenne, les victimes produisent 92 TDP pour raconter un événement d'agression sexuelle, chaque réponse contenant en moyenne 12,7 mots. Au total, 1447 TDP ont été analysés.

Participants

Si le lien avec l'agresseur et la sévérité de l'agression avaient déjà été associés à certaines façons de dévoiler les mauvais traitements durant l'entrevue d'enquête (London, Bruck, Ceci et Shuman, 2005), personne,

2. Cette étude a reçu une approbation de la Commission d'accès à l'information du Québec. Elle a également reçu l'accord du Comité éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-18-244-07.02).

à notre connaissance, ne s'était intéressé aux types de gestes sexuels commis, à savoir plus particulièrement qui, de l'agresseur ou de la victime, en était l'agent. Sur la base de ce constat, deux groupes de victimes ont été constitués à partir d'une banque de soixante-dix transcriptions d'entrevues d'enquête impliquant des victimes d'agression sexuelle de quatre à douze ans : d'un côté, des enfants qui mentionnent, durant l'entrevue, avoir été contraints de poser un ou plusieurs gestes sexuels à l'endroit de l'agresseur ; de l'autre, des enfants qui ne rapportent pas avoir été contraints de poser de tels gestes, qui disent seulement en avoir reçu de l'agresseur. Les victimes qui composent le premier groupe seront dorénavant appelées « victimes agentives » (et « non agentives » pour le second), en référence à la notion sémantique d'agent (Fillmore, 1968), soit la personne qui accomplit une action dans un énoncé quelconque (p. ex. « Marie a été frappée par Jean [*agent*] » ; à ne pas confondre avec le sujet grammatical, qui serait ici « Marie »). Soulignons – et c'est important – que cette notion n'implique en rien l'idée d'une volonté, d'une intention ou d'une autonomie décisionnelle de ladite personne qui accomplit l'action ; les enfants n'ont ni la maturité ni les connaissances nécessaires pour consentir, d'un point de vue légal, à un acte sexuel, qu'il soit sollicité ou imposé. Rappelons également que ces victimes ont subi une agression qui correspond à l'infraction criminelle d'incitation à des contacts sexuels et que, tel que démontré dans Allard-Gaudreau, Laforest et Cyr (2025), les agresseurs sont toujours ceux qui initient les activités sexuelles en question.

Afin de nous assurer d'avoir deux groupes d'enfants comparables en termes de compétences langagières, nous avons choisi de circonscrire nos analyses aux victimes âgées de six à huit ans, un groupe d'âge qui présente à peu près le même niveau de développement sur les plans langagier et narratif (Bliss et al., 1998). Nous nous sommes également assurées d'avoir le même nombre de garçons et de filles dans chaque groupe, le genre pouvant avoir un impact sur le dévoilement (London et al., 2005). Nous avons ensuite sélectionné les victimes en fonction de leur lien avec l'agresseur. Six victimes dans chaque groupe ont été agressées par un membre de leur famille immédiate ou élargie, comme un père, un beau-père, un frère ou un oncle. Les autres victimes (deux dans chaque groupe) ont été agressées par quelqu'un qu'elles connaissaient, soit par un ami plus âgé ou une connaissance de la famille. Tous les agresseurs sont de sexe masculin, leur âge au moment de l'entrevue variant de douze à soixante ans. Toutes les victimes ont minimalement

subi un contact «oral-génital» (p. ex. fellation) ou «manuel-génital» (p. ex., masturbation): dans le groupe de victimes agentives, ce sont les victimes qui ont dû accomplir les gestes sexuels en question sur le corps de l'agresseur; dans l'autre groupe, ce sont les agresseurs qui les ont posés sur le corps de la victime. Au final, le corpus comprend seize victimes, soit cinq filles et trois garçons dans chaque groupe.

Classification des procédés évaluatifs et analyses

La sélection des procédés évaluatifs est inspirée des travaux de Labov (1972), mais aussi de ceux de Laforest (1996) et de Peterson et Biggs (2001). Le tableau 1 présente les procédés retenus. Notons qu'il s'agit de l'ensemble des moyens linguistiques utilisés pour exprimer une évaluation du vécu qui ont été répertoriés dans le présent corpus.

En plus des catégories de procédés mises de l'avant par Labov (1972), nous avons ajouté celle des «modalisateurs». Telle que conceptualisée, cette catégorie renvoie aux verbes modaux et quasi-modaux au passé suivis d'un verbe à l'infinitif (voir tableau 1). Elle contient également des expressions qui modalisent l'action, c'est-à-dire des expressions qui précèdent généralement un verbe d'action à l'infinitif, comme «j'arrêtais pas de dire» (voir extrait 4), où «j'arrêtais pas» témoigne d'un effort accru du locuteur pour empêcher la survenue de quelque chose de récurrent (vs «je disais»). Les «modalisateurs» permettent à leur façon d'exprimer un jugement sur le commencement d'une action, son déroulement ou son achèvement, les possibilités qu'elle ait lieu ou non; autrement dit, ils nous renseigne implicitement sur l'attitude du locuteur par rapport à l'action narrée et sur sa réaction affective ou évaluative par rapport au procès de cette action (Monte, 2011). Nous avons également ajouté une catégorie que nous avons appelée les «expressifs». Elle englobe des phénomènes variés qui, à des fins pratiques, ont été regroupés. Elle comprend la mention explicite d'une émotion, d'une intention ou d'un jugement de valeur. L'expression d'un état cognitif, physique ou perceptuel de la victime ou de l'agresseur en fait également partie.

L'extrait 1 est un exemple de réponses comportant un ou plusieurs des procédés évaluatifs retenus aux fins des analyses (procédés en gras; tous les noms sont fictifs):

Extrait 1, Henry

V [...] il **m'obligeait** à l'embrasser («modalisateurs») sur la bouche pis **j'aimais pas ça** («expressifs»).

TABLEAU 1
Description des procédés évaluatifs retenus et exemples fictifs

Catégories	Sous-catégories	Exemples fictifs
Intensificateurs	– Répétitions – Reprises différées – Accumulations/ énumérations – Amplificateurs – Énoncés stéréotypés/ génériques – Onomatopées/effets sonores – Gestes paraverbaux – Exclamations	– « j'ai eu peur, ah que <i>j'ai eu peur</i> » – « j'ai eu toute une frousse [<i>plus loin dans l'entrevue</i>] je te dis, <i>j'ai eu toute une frousse</i> » – « pis... pis aussi... pis en plus » – « j'ai <i>vraiment</i> eu peur » – « ça donne <i>la chair de poule</i> » – « ça fait « <i>paf</i> » » – « grand comme ça [<i>geste</i>] » – « c'était effrayant ! »
Comparateurs	– Analogies – Négations d'action – Verbes au conditionnel/ futur	– « ma vie est un enfer » – « j'ai pas dit » – « j'aurais dit »
Modalisateurs	– Verbes modaux ou quasi-modaux suivis d'un verbe à l'infinitif – Expressions modales suivies d'un verbe à l'infinitif	– « je <i>devais</i> dire » – « j'étais <i>obligé</i> de dire »
Explicatifs	– Marqueurs d'opposition ou de restriction – Marqueurs de causalité	– mais, bien que, etc. – à cause, parce que, etc.
Expressifs	– Verbes ou expressions exprimant une émotion ou un état émotionnel – Verbes ou expressions exprimant une intention ou une attitude – Verbes ou expressions exprimant un état physique – Lexique axiologique/ jugements de valeur – Verbes ou expressions exprimant un état cognitif ou perceptuel	– « j'ai <i>pleuré</i>/j'avais de la <i>peine</i> » – « ça me <i>tentait</i> pas » – « je <i>souffrais</i>/j'étais pas <i>confortable</i> » – « je trouve qu'il est <i>méchant</i>/c'est <i>pas bien</i> » – « je <i>croyais que</i>/ça <i>pouvait</i> »

Pour chaque réponse contenant un ou plusieurs procédés évaluatifs, deux éléments ont été analysés : (1) la ou les sous-catégories dont relève le procédé utilisé ainsi que la catégorie à laquelle il se rattache ; et (2) le nombre d'occurrences de procédés évaluatifs par réponse analysée, c'est-à-dire le nombre d'occurrences de chaque sous-catégorie de procédés

(une réponse peut être plus ou moins évaluative selon la concentration de procédés évaluatifs qu'elle contient). Dans une même réponse évaluative, plus d'une sous-catégorie d'une même catégorie ou de catégories différentes peut apparaître. Notons que seule la première auteure de cet article a codifié les données, une pratique courante dans le domaine de l'analyse linguistique de discours.

Afin de comparer le nombre moyen d'occurrences ainsi que le pourcentage moyen de TDP évaluatifs entre les deux groupes de victimes, nous nous sommes d'abord assurées que les données étaient distribuées normalement, ce que le test de Shapiro-Wilk a confirmé. Les analyses ayant été faites en tenant compte du volume de parole de chaque enfant (p. ex., 12 TDP évaluatifs sur 50 TDP analysés = 24 % TDP évaluatifs), des tests *t* ont été réalisés (SPSS, version 27) – l'unité d'analyse étant l'enfant. La taille de l'effet η^2 est considérée comme faible autour de 0,01 et moins, moyenne autour de 0,06 et grande à partir de 0,14 et plus (Cohen, 1988).

Résultats

Au total, 317 réponses contenant un ou plusieurs procédés évaluatifs ont été relevées. Sur les 1447 TDP qui composent le corpus, cela représente une moyenne de 22 % de réponses contenant une évaluation du vécu, soit presque une réponse sur quatre. La très grande majorité des TDP évaluatifs contiennent plusieurs procédés évaluatifs d'une même catégorie ou de catégories différentes. En effet, 905 occurrences d'une sous-catégorie de procédés ont été observées, donc en moyenne trois sous-catégories de procédés appartenant à une même catégorie ou à des catégories différentes par réponse évaluative. Le tableau 2 montre la répartition des cinq catégories de procédés évaluatifs retenues en fonction des 905 occurrences observées.

TABLEAU 2
Distribution des cinq catégories de procédés analysés

	% de chaque catégorie (nbre d'occurrences = 905)
Intensificateurs	35,47
Compareurs	15,03
Modalisateurs	10,83
Explicatifs	15,59
Expressifs	24,09

On le constate, les procédés de la catégorie des « intensificateurs » sont le plus souvent employés lors de l'entrevue d'enquête, probablement en raison de leur grande simplicité syntaxique. La catégorie qui arrive au deuxième rang en termes de fréquence est celle des « expressifs », soit la mention explicite d'un état émotionnel, cognitif, physique ou perceptuel, ou d'un jugement de valeur. Les « explicatifs » et les « comparateurs » sont utilisés dans des proportions similaires, tandis que la catégorie des « modalisateurs » est celle que l'on rencontre le moins.

Lorsqu'on compare la fréquence du recours aux procédés évaluatifs et les manifestations les plus utilisées par chaque groupe de victimes, on remarque des répercussions considérables de l'agentivité sexuelle – soit le fait d'avoir été contraint par l'agresseur de poser un acte sexuel – sur l'évaluation du récit. Le tableau 3 illustre ces différences.

TABEAU 3
Comparaison du recours aux procédés évaluatifs
entre les deux groupes de victimes ($M \pm \text{ÉT}$)

	Victimes		Test <i>t</i>		
	Agentives (<i>n</i> = 8)	Non agentives (<i>n</i> = 8)	<i>t</i>	<i>p</i>	η^2
Pourcentage de TDP évaluatifs	30,01 $\pm$ 12,01	16,01 $\pm$ 6,86	2,864	0,012	0,37
Occurrences moyennes par récit	80,38 $\pm$ 61,67	32,75 $\pm$ 20,06	2,077	0,057	0,26

Le pourcentage moyen de réponses évaluatives est de 30 % dans le groupe agentif, contre une moyenne de 16 % dans le groupe non agentif, une différence statistiquement significative. Cela signifie donc que pour un volume de parole similaire, les victimes qui ont posé un geste sexuel émettent près de deux fois plus de réponses évaluatives. Les victimes agentives produisent, en moyenne, 80 occurrences de procédés évaluatifs au cours de l'entrevue, contre 33 pour le groupe non agentif, une différence non significative, mais néanmoins considérable étant donné la grande taille d'effet. De fait, sur les 905 occurrences trouvées, 643 ont été produites par les enfants du groupe agentif, ce qui veut dire que 71 % de toutes les occurrences ont été observées dans ce groupe.

Nous avons ensuite comparé pour chaque groupe le pourcentage de réponses évaluatives qui contiennent l'une ou l'autre des cinq catégories de procédés évaluatifs – autrement dit, les usages qui en sont faits.

Puisque la plupart des TDP évaluatifs présentent des procédés appartenant à au moins deux catégories distinctes, par exemple des « intensificateurs » et des « explicatifs », la somme des pourcentages inscrits au tableau 4 dépasse largement 100.

TABLEAU 4

Pourcentage de réponses évaluatives qui contiennent l'une ou l'autre des cinq catégories de procédés évaluatifs ($M \pm \text{ÉT}$)

	Victimes		Test t		
	Agentives ($n = 8$)	Non agentives ($n = 8$)	t	p	n^2
Intensificateurs	54,76 $\pm$ 33,76	53,51 $\pm$ 22,64	0,087	0,932	0,00
Comparateurs	33,74 $\pm$ 16,66	17,23 $\pm$ 16,09	2,016	0,063	0,22
Modalisateurs	35,00 $\pm$ 20,63	10,06 $\pm$ 9,82	3,086	0,008	0,40
Explicatifs	37,98 $\pm$ 17,95	33,33 $\pm$ 18,99	0,504	0,622	0,02
Expressifs	58,56 $\pm$ 25,36	61,75 $\pm$ 23,30	-0,262	0,797	0,01

Les analyses montrent que lorsqu'elles évaluent leur récit, les victimes des deux groupes le font sensiblement de la même façon, sauf exception pour la catégorie des « modalisateurs ». En effet, cette catégorie est beaucoup plus utilisée par les victimes agentives – plus de trois fois plus – que par les victimes non agentives, une différence significative : 35 % des réponses évaluatives du groupe agentif contiennent au moins un procédé de cette catégorie, contre seulement 10 % des réponses évaluatives produites par les victimes non agentives. Une différence non significative, mais néanmoins importante si on se réfère à la taille de l'effet, concerne également la catégorie des « comparateurs ». En effet, près de 34 % des réponses évaluatives des victimes agentives visent à comparer des événements ou des faits, contre seulement 17 % pour le groupe non agentif.

Puisque seuls les procédés de la catégorie des « modalisateurs » permettent de distinguer les deux groupes quant aux usages faits des procédés évaluatifs, la section suivante sera consacrée à la façon dont ils se manifestent au cours de l'entrevue et à l'effet qu'ils produisent sur la compréhension des faits narrés. Soulignons que les extraits présentés sont hautement sensibles et pourraient traumatiser certains lecteurs.

Les « modalisateurs »

Dans le corpus, 98 occurrences ont été considérées comme appartenant à la catégorie des « modalisateurs », dont 81 ont été trouvées dans le groupe agentif. La répartition des deux sous-catégories est illustrée au tableau 5. Les « expressions modalisantes » se sont avérées être la sous-catégorie la plus fréquente, avec 65 % des occurrences observées.

TABLEAU 5
Distribution des sous-catégories des modalisateurs

	% de chaque sous-catégorie (nbre d'occurrences = 98)
Verbes modaux suivis d'un verbe d'action à l'infinitif	34,69
Expressions modalisantes	65,30

Dans cette section, nous nous attarderons sur les deux usages les plus fréquents, soit l'emploi du verbe « obliger » en tant qu'expression modalisant une action, et celui du verbe modal « vouloir » lorsque c'est l'agresseur qui en est le sujet grammatical (lorsque la victime en est le sujet, nous l'avons considéré comme un procédé de la catégorie des « expressifs », p. ex. « je voulais pas faire ça »). On peut, dans un premier temps, apprécier l'effet produit par le verbe « obliger » aux extraits 2 et 3 :

Extrait 2, Alice

E Parle-moi plus de ça, « il a commencé à te faire ça » ?

V Bien il a commencé à me demander si je voulais le faire cracher [*son pénis*], si je voulais euh, bien dans le fond il **m'obligeait à le faire cracher**, il me demandait pas si je voulais le faire cracher, il me demandait il dit « fais-le cracher », <ok> pis je disais « non », il dit « oui s'il te plaît », « non ».

Extrait 3, Henry

E Je vais te donner une feuille pis un crayon, montre-moi qu'est-ce que tu veux me dire.

V Je vais dessiner une grande personne [*dessine, 30 sec.*], ça c'est derrière [*pointe son dessin*], pis il **m'obligeait à le licher** comme si j'étais un petit chien [*dessine, 7 sec.*], '**fallait** que je me mette à quatre pattes, <ok> une, deux, trois, ok quatre [*en dessinant*], on dirait que j'étais un chien fait que je vais dessiner un chien, il me prenait vraiment pour un chien.

Obliger quelqu'un à faire quelque chose est une action qui sous-entend généralement l'usage de la parole ou de la coercition physique. Dans l'extrait 2, l'obligation à « faire cracher » vient d'un acte de parole, plus précisément d'un ordre reçu de l'agresseur. C'est d'ailleurs ce qu'indiquent la présence du discours rapporté et l'emploi de l'impératif dans la citation : « il dit "**fais-le** cracher." » L'enfant fait même une intervention métadiscursive visant à corriger le fait que l'agresseur ne lui a pas « demandé », mais l'a plutôt « obligée », lorsqu'elle dit : « bien dans le fond, il m'obligeait à le faire cracher, il me demandait pas si je voulais le faire cracher ». Elle établit ainsi une distinction nette entre une simple demande et un ordre, le recours au verbe « obliger » renvoyant, ici et dans plusieurs autres cas observés, à un sentiment de contrainte ou d'impuissance, voire de fatalité face à une personne en situation d'autorité. En outre, en disant que l'agresseur l'a « obligée », l'enfant le place lui, et non elle, en position d'agent sémantique – ce n'est pas elle qui a « fait », mais l'agresseur qui « l'oblige à faire ».

L'extrait 3 contient des procédés de la catégorie des « modalisateurs » (en gras), mais aussi de celle des « comparateurs », puisque la victime fait une analogie – qui est répétée deux fois dans ce TDP, participant ainsi à son « intensification » – entre sa position lors de l'agression et « un chien », une comparaison plutôt dévalorisante qui est émise à deux autres reprises au cours de l'entrevue. Selon l'enfant, l'agresseur le « prenait vraiment pour un chien » parce qu'il l'« obligeait » à se mettre à genoux et à lui lécher les parties intimes. L'enfant emploie également le verbe modal « falloir » qui, à l'instar du verbe « obliger », sous-entend une requête de l'agresseur. Dans ce cas, cette requête n'apparaît pas explicitement, mais, on l'apprendra plus tard, a bel et bien été formulée. Cet enfant, âgé d'à peine sept ans, s'est d'ailleurs révélé être l'un des plus compétents, d'un point de vue narratif, pour exprimer une évaluation de son vécu, comme en témoigne cette citation : « moi j'aimais pas ça je me sentais mal, lui il se sentait pas mal, c'est moi qui me sentais mal d'avoir fait l'erreur de l'écouter pis de le faire, si seulement je l'avais dit à maman plus avant, genre ça aurait été la première et la dernière [agression] ». Le fait de « se sentir mal » semble renvoyer à un sentiment de culpabilité, en l'occurrence de s'être soumis aux demandes sexuelles de l'agresseur (il se sentait « mal d'avoir fait l'erreur de l'écouter **pis de le faire** »). Cette impression est renforcée par la locution « si seulement », généralement utilisée pour marquer un regret ou un remords. On observe ce sentiment de culpabilité à plusieurs reprises dans son témoi-

gnage – même s'il n'est jamais mentionné comme tel –, par exemple lorsqu'il dit : « j'aimais pas ça pis je me laissais faire, **je sais pas pourquoi** [7 sec.]. » À noter qu'aucune occurrence, explicite ou implicite, d'un sentiment qui traduirait de la culpabilité, de la honte ou des remords n'a été observée dans le groupe non agentif.

À l'instar du verbe « obliger », le verbe « vouloir » semble lui aussi découler d'une demande sexuelle de l'agresseur dont la référence est implicite dans l'énoncé. L'extrait 4, produit par la même victime que l'extrait 2, en témoigne :

Extrait 4, Alice

V Ben il voulait que je le fasse cracher pis il voulait le frotter sur moi parce que ça allait aller plus vite, j'arrêtais j'arrête pas de dire « non » pis il dit « oui oui oui pour avoir ton cellulaire », pis je veux pas **pis il m'oblige**.

E Parle-moi plus de ça, « **il m'oblige** » ?

V Bien **il m'oblige, il me dit** « fais-le, fais-le sinon t'as pas ton cellulaire » [...].

Si l'enfant conclut que l'agresseur « voulait » qu'elle fasse ces choses, c'est probablement parce qu'il le lui a clairement dit ou lui a démontré d'une façon ou d'une autre. C'est ce que laisse entendre la proposition « explicative » « **parce que** ça allait aller plus vite [*pour qu'il éjacule*] », qui provient forcément d'une interaction avec l'agresseur, qui lui aurait fourni cette raison pour tenter de la convaincre de se soumettre à ses demandes sexuelles. Dans cet extrait, l'enfant est invitée par l'enquêteur à dévoiler la signification de « obliger » et, à la différence de l'extrait 2, le verbe ne renvoie pas seulement à un ordre, mais à une menace (« fais-le sinon t'as pas ton cellulaire »), dans les deux cas, à des paroles et non à de la coercition physique, qui est d'ailleurs rare, voire inexistante dans le présent corpus.

Comme pour le verbe « obliger », le verbe « vouloir » permet aux victimes de s'effacer comme agent sémantique : dans l'extrait 4, la victime ne dit pas « je l'ai fait cracher », qui est l'action achevée et le résultat de la demande implicite, mais plutôt « il voulait que je le fasse cracher ». Cette formulation, plus complexe d'un point de vue syntaxique, fait en sorte que l'action présentée n'apparaît pas comme étant accomplie, mais seulement au stade de l'intention. On pourrait en effet se demander si l'enfant a finalement posé les actes sexuels en question, car un énoncé tel que « il voulait que je le fasse cracher, **mais je l'ai pas fait** » serait

possible avec « vouloir », mais pas avec « obliger » : « il m'obligeait à le faire cracher, *mais je l'ai pas fait* » (?). Le fait d'avoir été obligé de faire quelque chose sous-entend forcément l'accomplissement de ladite chose. Par conséquent, « il voulait que je » permet aux victimes d'effacer, encore plus fortement qu'avec « il m'obligeait à », les traces d'une participation active et directe dans la commission des actes sexuels allégués.

En plus des verbes « vouloir » et « falloir », les autres verbes modaux/quasi-modaux repérés sont « pouvoir » et « devoir ». « Devoir » et « falloir » sont souvent employés comme synonymes de « obliger » (p. ex., « **je devais** faire cracher son pénis »). Ils sous-entendent donc également une interaction avec l'agresseur, et le fait d'avoir été contraint à faire ou à dire quelque chose. Grâce aux modalisateurs, il est possible de saisir, du point de vue de l'enfant, la façon dont il envisage l'action narrée et comment il se positionne par rapport à cette action. Les quelques citations présentées dans cette section montrent clairement que les enfants manifestent des émotions à l'égard de leur agression de bien d'autres façons que par la seule mention explicite d'une émotion ou d'un sentiment.

Discussion

On peut d'emblée affirmer que notre hypothèse est confirmée, c'est-à-dire que les victimes agentives – celles qui ont été contraintes de poser un geste sexuel à l'endroit de leur agresseur – évaluent considérablement plus souvent et plus abondamment leur récit que les victimes non agentives (celles qui n'ont pas été contraintes de poser un tel geste), cela pour un volume de parole similaire. Elles produisent en effet en moyenne 30 % de réponses évaluatives au cours de l'entrevue d'enquête, comparativement à 16 % pour les victimes non agentives. En outre, on retrouve en moyenne 80 occurrences de procédés évaluatifs dans leur récit versus 33 dans celui des victimes non agentives.

Les analyses ont permis de montrer que toutes les victimes du corpus produisent des passages évaluatifs, même les moins loquaces. Ces résultats s'éloignent de ceux obtenus par Westcott et Kynan (2004) et par Lyon et al. (2012), qui soutiennent que l'évaluation du vécu serait plutôt rare lors d'une entrevue d'enquête. On peut expliquer cet écart par le fait que nos analyses ne se limitent pas aux seules mentions explicites d'une émotion ou d'un état émotionnel, physique ou cognitif. Comme cela a été démontré précédemment, la subjectivité des locuteurs en regard de ce qu'ils racontent s'exprime par des moyens langagiers plus

fins, tels que le recours aux « modalisateurs » – des compétences narratives qui semblent, à ce propos, bien supérieures à ce que d'autres chercheurs ont laissé entendre par le passé par rapport aux enfants de ce groupe d'âge (Aldridge et Wood, 1997 ; Labov, 1972).

Comment expliquer un recours aussi fréquent aux procédés évaluatifs lors de l'entrevue d'enquête, puisqu'en moyenne, une réponse sur quatre en contient ? Une piste d'explication tient au fait que les récits oraux d'expérience personnelle, comme toute prise de parole située, auraient une dimension argumentative (Vincent et Bres, 2001). Comme le suggère Amossy (2012), l'argumentation est *a priori* dans le discours : au-delà de chercher à convaincre ou à influencer l'autre, chaque prise de parole permet aux locuteurs de donner à voir une certaine représentation de la réalité et de faire reconnaître la pertinence de leurs actions, de leurs choix et de leurs valeurs. Il semblerait qu'en effet, « une part importante de nos interactions quotidiennes consiste à légitimer nos actes, nos opinions, et jusqu'à la plus banale de nos affirmations » (Martel, 2000 : 48). Plusieurs auteurs considèrent par conséquent que les récits oraux d'expérience personnelle répondraient, pour la plupart, à une logique d'explications-justifications-argumentations (Carcassonne-Rouif, Salazar Orvig et Bensalah, 2001 ; Martel, 2000 ; Vincent et Bres, 2001), et c'est à cette hypothèse que nous nous rattachons. On peut en effet supposer que la plupart des enfants, au cours de la narration de l'agression sexuelle dont ils ont été victimes, tentent d'expliquer, de justifier et/ou d'argumenter cette expérience à l'aide des procédés évaluatifs mis de l'avant. Donc, en plus de relater – comme on le leur demande – l'agression vécue, c'est-à-dire de rapporter les actions de façon chronologique, les victimes tentent de donner un sens à cet événement, en le présentant et se présentant elles-mêmes sous un certain angle (Burger et Miller, 1999 ; Peterson et Biggs, 2001). Les analyses révèlent d'ailleurs que les victimes du corpus évaluent leur récit suivant des objectifs similaires : la plupart d'entre elles mettent de l'avant leur non-consentement aux actes sexuels, mais aussi leur déplaisir, voire leur dégoût (extraits 1, 2, 3 et 4). Plusieurs victimes mentionnent également qu'elles ont résisté ou tenté de résister à l'agresseur (extraits 2 et 4) et, le cas échéant, elles expliquent pourquoi il leur était impossible de le faire, en mentionnant les menaces reçues ou les potentielles représailles advenant leur non-soumission (extrait 4).

Le fait que la plupart des récits analysés sont orientés, souvent dès les premiers TDP, sous l'angle de la résistance, du non-consentement, de la non-complicité et/ou du déplaisir, donne à penser que les enfants ont

une certaine connaissance des normes sociales à propos de la sexualité et des violences sexuelles, mais aussi des « interdits » qui ont été transgressés par la commission de l'agression (Mossige, Jensen, Gulbrandsen, Reichelt et Tjersland, 2005). De nombreuses victimes du corpus disent d'ailleurs concrètement que l'agression sexuelle « c'est mal/pas bien/pas gentil », que la sexualité « c'est quelque chose de personnel/des jeux pour les vieux », que l'agresseur a fait quelque chose « de mal/qu'il n'a pas le droit de faire/qui peut faire mal aux petites filles ». Ces victimes ressentent peut-être le besoin de communiquer ces éléments justificatifs au cours de l'entrevue de crainte d'être jugées par l'enquêteur ou leurs parents s'ils venaient à apprendre ce qui s'est réellement produit, ce qui expliquerait, du moins en partie, pourquoi toutes les victimes du corpus évaluent leur récit et que la majorité d'entre elles le font sous cet angle particulier de la résistance et du déplaisir.

Fogarty (2010) est arrivée à une interprétation similaire de ses données dans une étude regroupant les témoignages de dix enfants victimes d'agression sexuelle. Parce qu'elles auraient une certaine conscience morale du crime, les victimes ressentiraient le besoin d'exprimer au cours de l'entrevue d'enquête : (1) qu'elles ont tenté de résister activement à l'agresseur, soit par la parole en affirmant clairement leur refus, soit par leurs gestes, en tentant de s'échapper ou de frapper l'agresseur ; (2) leur incapacité à empêcher l'agression ; et enfin, (3) leur non-complicité dans les actes commis. L'auteure soutient que :

the very fact that children seem to find these accounts necessary, at these precise points in the interaction, suggests that they bring to the interaction an understanding that the arena of sexual abuse contains a moral assumption that the victim should not have had any agency in initiating or willingly participating in the types of activities that constitute sexual abuse. Furthermore, children's talk surrounding this topic implies that they sense some kind of moral imperative that they should have at least tried to make it stop. (Fogarty, 2010 : 283)

L'idée que les victimes auraient une certaine connaissance de ce que les enfants ne « devraient pas faire » ou « n'ont pas le droit de faire », notamment que la victime ne devrait pas initier d'actes sexuels avec un adulte ou participer activement à ce genre d'activités, offre une piste prometteuse pour expliquer le fait que les victimes agentives ont beaucoup plus tendance à évaluer leur récit que les victimes non agentives : puisqu'elles ont dû commettre des gestes « interdits aux enfants/réservés aux adultes » en posant un acte sexuel envers l'agresseur, elles sentent

davantage le besoin (consciemment ou non) de justifier ou d'expliquer certains éléments de leur récit. Autrement dit, ces enfants ont l'impression de devoir prouver que même s'ils ont commis des gestes de nature sexuelle, ils ne les ont pas initiés, ne les ont pas commis de leur plein gré et n'ont pris aucun plaisir à le faire (et à les subir).

Cette piste permet également de répondre au questionnement concernant le fait que les victimes du groupe agentif ont davantage tendance à utiliser les procédés évaluatifs de la catégorie des « modalisateurs ». Les analyses montrent une nette surutilisation du verbe « obliger » en tant qu'expression modalisant une action dans ce groupe par rapport à l'autre. En fait, aucune occurrence de ce verbe n'a été observée dans le groupe non agentif. En disant « qu'elles ont été obligées de faire », les victimes agentives montrent qu'elles ont été contraintes de poser ces gestes. Elles justifient ainsi pourquoi elles ont été agentes sexuelles. D'ailleurs, ce procédé évaluatif survient très souvent après que la victime nomme les gestes commis, par exemple « j'ai fait ceci, *mais j'étais obligée* ». Il leur permet également d'éviter de se positionner en tant qu'agent sémantique, en disant seulement « il m'a obligée à faire » (comparé à « j'ai fait ceci à sa demande »). Ce phénomène d'effacement accentue la difficulté des victimes agentives à parler des gestes qu'elles ont été amenées à poser : soit elles évitent simplement de les nommer en ayant recours aux constructions elliptiques (Allard-Gaudreau et al., 2021 ; 2023) ou au discours rapporté (rapportent des paroles plutôt que des gestes) (Allard-Gaudreau et al., 2025), soit, lorsqu'elles y font explicitement référence, elles justifient leurs actions par le fait qu'elles « étaient obligées/devaient/il fallait », ajoutant souvent du même souffle qu'elles « n'ont pas aimé/ne voulaient pas ». Les expressions modalisant l'action narrée ont donc une double fonction : elles permettent aux victimes d'indiquer qu'elles ont été « contraintes de faire » tout en se repositionnant dans le rôle de patient dans la perspective de Fillmore (1968), c'est-à-dire la personne qui subit l'action et non celle qui l'accomplit, faisant ainsi porter la responsabilité des actes aux agresseurs – les seuls véritables responsables des agressions commises.

Soulignons, en terminant, que, bien que prometteuse, cette étude présente certaines limites, notamment le fait qu'une seule personne a codifié les données. Conséquemment, la vérification de la fiabilité du codage (accord interjuges) n'a pu être réalisée, ce qui gagnerait à être fait dans les études ultérieures, cela auprès d'un nombre plus élevé de participants. Mentionnons également que, malgré un contrôle important

des variables entourant l'agression sexuelle (type, fréquence, lien avec agresseur) et les enfants (âge, genre), d'autres variables auraient pu avoir un effet sur les résultats obtenus.

Conclusion

L'évaluation du récit par les enfants victimes d'agression sexuelle est un phénomène fréquent durant l'entrevue d'enquête. En effet, les analyses montrent qu'en moyenne, une réponse sur quatre est évaluative. Cet écart se creuse cependant lorsqu'on compare le discours des victimes qui ont dû poser des gestes sexuels à celui des victimes qui ont subi de tels gestes : les premières produisent près de deux fois plus de réponses évaluatives que les secondes, une différence qui s'est avérée statistiquement significative.

Les catégories des « expressifs » et des « intensificateurs » sont les plus utilisées par les deux groupes de victimes. En effet, plus d'une réponse évaluative sur deux contient au moins une occurrence de l'une ou l'autre catégorie. Toutefois, la catégorie des « modalisateurs » s'est révélée être beaucoup plus utilisée par les victimes qui ont dû poser des gestes que par celles qui n'en ont pas posé, une situation qu'on peut expliquer par les fonctions de l'évaluation mises de l'avant, soit la volonté de justifier-expliquer-argumenter leur déplaisir durant l'agression, leur non-consentement aux gestes posés et leur non-complicité à l'initiation et à la réalisation de l'agression. En ayant recours aux modalisateurs, les victimes agentives ont ainsi la possibilité de justifier pourquoi elles ont commis certains gestes : c'est parce qu'elles y ont été *obligées*.

En somme, l'évaluation du récit permet d'accéder à la façon dont le locuteur se positionne par rapport à l'événement raconté, se le représente et les conclusions qu'il souhaite (sans doute plus ou moins consciemment) que l'auditeur tire de la narration. Elle permet également d'accéder à des émotions qui ne sont pas explicitement exprimées, mais qui traduisent néanmoins les sentiments de la victime par rapport à l'agression vécue. Il ne fait aucun doute que de telles analyses permettent de mieux comprendre la réalité de l'enfant agressé de son point de vue, en plus d'affiner la compréhension que nous avons de leurs compétences narratives et de leurs connaissances de certaines normes sociales à propos de la sexualité et des violences sexuelles.

Références

- Aldridge, M., et Wood, J. (1997). Talking about feelings: Young children's ability to express emotions. *Child Abuse & Neglect*, 21(12), 1221-1233.
- Allard-Gaudreau, N. (2022). *Entrevues d'enquête auprès d'enfants victimes d'agression sexuelle : une analyse multidimensionnelle du discours des victimes*. Thèse de doctorat en lettres, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Allard-Gaudreau, N., Laforest, M., et Cyr, M. (2021). Les modalités du non-dévoilement dans les récits d'enfants victimes d'agression sexuelle : une étude de l'ellipse narrative. *Travaux Neuchâtelois de linguistique*, 75(1), 1-19.
- Allard-Gaudreau, N., Laforest, M., et Cyr, M. (2023). La réticence des enfants à dévoiler une agression sexuelle lors de l'entrevue d'enquête : le rôle de l'ellipse de l'antécédent d'une anaphore. Dans N. Garric, J. Longhi, F. Pugnère-Saavedra & V. Rochaix (dir.), *Les discours des terrains sensibles : recueil, analyse, intervention* (p. 121-133). Franche-Comté : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Allard-Gaudreau, N., Laforest, M., et Cyr, M. (2025). "He makes me, he tells me, 'Do it or you won't have your cellphone'": An analysis of reported speech in the narratives of child victims of sexual abuse. Dans V. Guillén-Nieto & D. A. Stein (dir.), *Manual of Romance Forensic Linguistics* (p. 203-224). Berlin : De Gruyter.
- Allard-Gaudreau, N., Poirier, S. et Cyr, M. (2024). Factors associated with delayed disclosure of child sexual abuse : A focus on the victim's having been led to perform sexual acts on the perpetrator. *Child Abuse & Neglect*, 147, 106537.
- Amossy, R. (2012). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Colin.
- Bliss, L. S., McCabe, A., et Miranda, A. E. (1998). Narrative assessment profile : Discourse analysis for school-age children. *Journal of Communication Disorders*, 31(4), 347-363.
- Burger, L. K., et Miller, P. J. (1999). Early talk about the past revisited : Affect in working-class and middle-class children's co-narrations. *Journal of Child Language*, 26(1), 133-162.
- Carcassonne-Rouif, M., Salazar Orvig, A., et Bensalah, A. (2001). Des récits dans des entretiens de recherche : entre narration et interprétation. *Revue québécoise de linguistique*, 29(1), 97-122.
- Cohen, J. (1988). *Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences* (2^e ed.). Erlbaum.
- Coulthard, M., et Johnson, A. (2010). *The Routledge Handbook of Forensic Linguistics*. Routledge.
- Cyr, M. (2023). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime. De la théorie à la pratique* (3^e éd.). Malakoff : Dunod.
- Fillmore, C. J. (1968). The case for case. Dans E. Bach et R. Harms (dir.), *Universals Linguistic Theory* (p. 1-90). Holt, Rinehart & Winston.
- Fogarty, K. (2010). «Just Say it in Your Word». *The Social Interactional Nature of Investigative Interviews Into Child Sexual Abuse*. Thèse de doctorat en psychologie, University of Adelaide.

- Foster, J. M., et Hagedorn, W. B. (2014). Through the eyes of the wounded : A narrative analysis of children's sexual abuse experiences and recovery process. *Journal of Child Sexual Abuse*, 23(5), 538-557.
- Karni-Visel, Y., Hershkowitz, I., Lamb, M. E., et Blasbalg, U. (2022). Emotional valence and the types of information provided by children in forensic interviews. *Child Abuse & Neglect*, 129, 105639.
- Katz, C., Hershkowitz, I., Malloy, L. C., Lamb, M. E., Atabaki, A., et Spindler, S. (2012). Non-verbal behavior of children who disclose or do not disclose child abuse in investigative interviews. *Child Abuse & Neglect*, 36, 12-20.
- Katz, C., Paddon, M. J., et Barnett, Z. (2016). Emotional language used by victims of alleged sexual abuse during forensic investigation. *Journal of Child Sexual Abuse*, 25(3), 243-261.
- Labov, W. (1972 [1978]). *Language in the Inner City: Studies in the Black English Vernacular* (No 3). University of Pennsylvania Press.
- Labov, W., et Waletzky, J. (1967). Narrative analysis. Dans J. Helm (dir.), *Essays on the Verbal and Visual Arts* (p. 12-44). University of Washington Press.
- Laforest, M. (dir.) (1996). *Autour de la narration : les abords du récit conversationnel*. Québec : Nuit blanche Éditeur.
- London, K., Bruck, M., Ceci, S. J., et Shuman, D. W. (2005). Disclosure of child sexual abuse: What does the research tell us about the ways that children tell?. *Psychology, Public Policy, and Law*, 11(1), 194-226.
- Lyon, T. D., Scurich, N., Choi, K., Handmaker, S., et Blank, R. (2012). "How did you feel?": Increasing child sexual abuse witnesses' production of evaluative information. *Law and Human Behavior*, 36(5), 448-455.
- Martel, G. (2000). *Autour de l'argumentation : Rationaliser l'expérience quotidienne*. Éditions Nota bene.
- McCabe, A., et Peterson, C. (1984). What makes a good story. *Journal of Psycholinguistic Research*, 13(6), 457-480.
- Miller, P. J., et Sperry, L. L. (1988). Early talk about the past: The origins of conversational stories of personal experience. *Journal of Child Language*, 15(2), 293-315.
- Monte, M. (2011). Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques?. *Modèles linguistiques*, 32(64), 85-101.
- Mossige, S., Jensen, T. K., Gulbrandsen, W., Reichelt, S., et Tjersland, O. A. (2005). Children's narratives of sexual abuse : What characterizes them and how do they contribute to meaning-making?. *Narrative Inquiry*, 15(2), 377-404.
- Peterson, C., et Biggs, M. (2001). "I was really, really, really mad!" Children's use of evaluative devices in narratives about emotional events. *Sex Roles*, 45(11- 12), 801-825.
- Peterson, C., et McCabe, A. (1983). *Developmental Psycholinguistics : Three Ways of Looking at a Child's Narrative*. Plenum.
- Revaz, F., et Filiettaz, L. (2006). Actualités du récit dans le champ de la linguistique des discours oraux : le cas des narrations en situation d'entretien. *Protée*, 34(2-3), 53-66.

- Sayfan, L., Mitchell, E. B., Goodman, G. S., Eisen, M. L., et Qin, J. (2008). Children's expressed emotions when disclosing maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 32(11), 1026-1036.
- Vincent, D., et Bres, J. (2001). Présentation: pratiques du récit oral. *Revue québécoise de linguistique*, 29(1), 7-10.
- Westcott, H. L., et Kynan, S. (2004). The application of a 'story-telling' framework to investigative interviews for suspected child sexual abuse. *Legal and Criminological Psychology*, 9(1), 37-56.

Linguistic perspectives on evaluative devices used by child victims of sexual abuse during investigative interviews

ABSTRACT • *This article aims to provide a better understanding of how child victims of sexual abuse use language during police investigative interviews to express their emotions regarding the abuse they experienced. This evaluation of oral personal experience narratives falls within the fields of linguistics and narratology. A secondary objective is to compare the discourse of victims who reported being coerced into performing sexual acts with that of victims who did not report such coercion. Five categories of evaluative devices were analyzed: intensifiers, comparators, modalizers, explainers, and expressives. The results show that children most frequently relied on intensifiers, but that victims who reported being obliged to engage in sexual acts were significantly more likely to use modalizers (e.g., "he forced me to do"). They also produced significantly more evaluative responses throughout the interview and a higher density of evaluative devices per answer. These findings suggest that being coerced into sexual touching is associated not only with how children recount their sexual abuse during the interview, but also how they perceive the experience itself.*

KEYWORDS • *Investigative interview, child victim, sexual abuse, evaluative devices, forensic linguistics.*

Relatos de agresión sexual: Enfoques lingüísticos sobre los procedimientos evaluativos emitidos por niños víctimas durante la entrevista de investigación

RESUMEN • *El presente artículo tiene como objetivo comprender cómo los niños víctimas de agresión sexual utilizan el lenguaje para expresar sus emociones con respecto a la agresión sufrida durante una entrevista de investigación. Esta evaluación de los relatos orales de experiencia personal se inscribe en el campo de estudio de la lingüística y la narratología. El artículo también persigue el objetivo de comparar el discurso de las víctimas que afirman haber sido obligadas a realizar actos sexuales hacia su agresor con el de aquellas que no reportan haber sufrido tal coerción. Se analizaron cinco categorías de procedimientos evaluativos: los «intensificadores», los «comparadores», los «modalizadores»,*

los «explicativos» y los «expresivos». Los resultados muestran que la categoría de los «intensificadores» es la más frecuente en ambos grupos, pero que las víctimas a quienes se les pidió realizar actos sexuales tienden significativamente más a utilizar procedimientos de la categoría de los «modalizadores» (p. ej., «me obligó a hacer»). Asimismo, producen más respuestas evaluativas y un mayor número de procedimientos evaluativos por respuesta. Estos resultados implican que haber sido incitado a cometer tocamientos sexuales está asociado tanto a la forma en que los niños relatan la agresión durante la entrevista como a la percepción que tienen de la experiencia vivida.

PALABRAS CLAVE • Entrevista de investigación, niño víctima, agresión sexual, procedimiento evaluativo, lingüística forense.

ANNEXE

Convention de transcription

Symbole	Interprétation
,	Brève pause
.	Fin de phrase intonative
[commentaire]	Commentaires de l'analyste
(xxx)	Mot inaudible
(mot)	Mot dont la transcription est incertaine
<xxx>	Signal <i>back-channel</i>
?	Intonation interrogative
!	Intonation exclamative

Évaluation préliminaire de la formation Rebâtir – Violence sexuelle. Vers une culture éthique et respectueuse du traitement judiciaire en matière de violence sexuelle

Delphine Collin-Vézina¹

*Professeure titulaire
Département de pédiatrie, Université McGill*
delphine.collin-vezina@mcgill.ca

Catherine Gareau-Blanchard

*Conseillère en formation
Ministère de la Justice du Québec*
catherine.gareau-blanchard@justice.gouv.qc.ca

Mélanie Corneau

*Conseillère principale de recherche
Université de Montréal
CRIPCAS*
melanie.corneau@umontreal.ca

Léa Couture

*Assistante de recherche
École de l'environnement Bieler,
Université McGill*
lea.couture2@mcgill.ca

Francelyne Jean-Baptiste

*Statisticienne
CRIPCAS*
francelyne.jean-baptiste@umontreal.ca

Mylène Fernet

*Professeure titulaire
Département de sexologie, Université
du Québec à Montréal*
fernet.mylene@uqam.ca

Marie-Pier Vaillancourt-Morel

*Professeure titulaire
Département de psychologie, Université
du Québec à Trois-Rivières*
marie-pier.vaillancourt-morel@uqtr.ca

Isabelle V. Daignault

*Professeure agrégée
École de criminologie, Université
de Montréal*
isabelle.daignault@umontreal.ca

Jean-Yves Frappier

*Pédiatre et professeur émérite
Faculté de médecine, Université de Montréal*
jean-yves.frappier.med@ssss.gouv.qc.ca

Jacinthe Dion

*Professeure titulaire
Département de psychologie, Université
du Québec à Trois-Rivières*
jacinthe.dion@uqtr.ca

Faits saillants

- ♦ Les personnes survivantes de violences sexuelles sont hésitantes, voire réfractaires, à utiliser l'appareil judiciaire pour trouver justice.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Est, bureau 152, Montréal (Québec) H3A 1B9.

- Les personnes victimes soulignent plusieurs facteurs défavorables à leur expérience à la cour, notamment le sentiment de perte de contrôle et de ne pas être crues et la persistance de mythes et de préjugés.
- Plusieurs rapports gouvernementaux recommandent de bonifier la formation des personnes intervenantes sociojudiciaires pour apporter des changements positifs dans l'expérience des personnes victimes.
- La formation Rebâtir – Violence sexuelle a été développée et offerte dans la foulée du déploiement des tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au Québec.
- Cette formation permet de diminuer, à court terme, l'adhésion aux mythes et préjugés entourant la violence sexuelle, et d'augmenter l'empathie et le sentiment d'auto-efficacité chez les personnes intervenantes sociojudiciaires.

RÉSUMÉ • *La formation à l'intention des intervenants et intervenantes judiciaires est une voie prometteuse pour les renseigner adéquatement sur les réalités et les besoins des personnes victimes de violence sexuelle, en plus de les aiguiller sur les bonnes pratiques. Cet article vise à présenter les résultats évaluatifs préliminaires de la formation Rebâtir – Violence sexuelle, développée par un groupe indépendant de chercheurs, chercheuses, d'intervenants et d'intervenantes du milieu sociojudiciaire et offerte dans différentes régions du Québec depuis 2022. Des devis pré- et postformation auprès de 302 personnes participantes ont permis de documenter une expérience d'apprentissage positive. Pour plusieurs corps d'emploi concernés, les scores aux sous-échelles des mythes et des stéréotypes ont diminué à la suite de la formation, alors que ceux d'empathie ont augmenté, et qu'une amélioration a été notée pour tous ces corps en ce qui a trait au sentiment d'auto-efficacité. Le raffinement de la présente formation, de même que la mise en place d'autres initiatives similaires, sont discutés.*

MOTS CLÉS • *Violence sexuelle, intervenants judiciaires, formation.*

Introduction

Le Code criminel, adopté en 1985 par le Parlement du Canada, définit et sanctionne les infractions d'agression sexuelle et d'autres infractions d'ordre sexuel qui peuvent être commises tant sur des personnes mineures que sur des adultes. Les agressions sexuelles y sont intégrées au chapitre des infractions contre la personne et la réputation, alors que les autres infractions d'ordre sexuel font partie de la catégorie des infractions d'ordre sexuel, des actes contraires aux bonnes mœurs et des inconduites. Le Code criminel définit également la notion de consentement sexuel, prévoit des règles particulières en matière de gestion de la

preuve en cas d'agression sexuelle et régit la détermination des peines. Le Code civil du Québec (1991) prévoit, quant à lui, les recours en indemnisation en responsabilité civile. Ainsi, une personne victime d'un geste à caractère sexuel, considéré ou non comme une infraction au Code criminel, peut poursuivre au civil l'agresseur (ou l'agresseuse) afin d'obtenir une indemnisation pour les dommages (corporels, moraux ou matériels) qu'elle a subis, et ce, même si elle ne dénonce pas l'incident aux corps policiers. Le terme « violence sexuelle » est ici choisi pour englober les infractions d'agression sexuelle et d'ordre sexuel, telles que définies par le Code criminel, de même que les autres gestes à caractère sexuel, qui, sans qu'ils soient considérés comme une infraction au Code criminel, pourraient faire l'objet de poursuites au civil.

Les infractions d'agression sexuelle et d'ordre sexuel sont un des crimes les plus répandus au Québec (comme ailleurs au Canada), représentant 10 % des incidents avec violence déclarés par la victime dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2014 (Statistique Canada, 2019). Contrairement aux autres formes d'agression, celles qui sont de nature sexuelle ne semblent pas accuser de diminution en nombre au fil des années, et ce, malgré les efforts de prévention et de sensibilisation investis (Statistique Canada, 2019). Alors que nous assistons certainement à un vent de changement en matière de compréhension et de reconnaissance sociale de ce phénomène, entre autres associé au mouvement *#metoo*, les violences sexuelles sont toutefois encore mal comprises, voire banalisées, alors que les victimes sont souvent accusées (Corte et Desrosiers, 2020). Il s'agit également d'une forme de violence très particulière, notamment en raison de son caractère genré (les violences sexuelles sont majoritairement commises sur des femmes, des filles et des personnes s'identifiant comme non-binaires), qui doit donc être analysée en fonction du continuum des violences envers les femmes, les individus de diversité sexuelle et de genre, et la culture du viol (Jaffray, 2020; Institut national de santé publique du Québec, 2024; Statistique Canada, 2019).

En ce qui a trait au caractère juridique des violences sexuelles, les données reliées au phénomène d'attrition sont criantes (Corte et Desrosiers, 2020). De tous les crimes sexuels commis, un nombre peu élevé donnera lieu à une dénonciation auprès des autorités, nombre qui diminuera significativement à chaque étape du processus pour se retrouver considérablement réduit en termes de condamnations. Parmi ce nombre déjà faible d'affaires d'agressions sexuelles portées devant les

tribunaux, moins de la moitié se traduiront par un verdict de culpabilité (Statistique Canada, 2019). Qu'il s'agisse de travaux scientifiques, de la littérature grise (p. ex. : rapports d'experts et de groupes de personnes concernées), ou des discours sociaux et médiatiques, certains constats sont unanimes : les survivantes sont hésitantes ou carrément réfractaires à utiliser l'appareil judiciaire pour trouver justice lorsqu'elles ont été victimes de violences sexuelles (Corte et Desrosiers, 2020). Les victimes de violence sexuelle déplorent plusieurs éléments qui rendent le processus judiciaire particulièrement difficile, voire retraumatisant, surtout le sentiment de perdre le contrôle et de ne pas être crues, les procédures qui perdurent, la pression qui est exercée sur elles, la persistance des mythes et des préjugés à l'effet que le consentement est souvent une question de malentendu entre l'accusé et la victime, et le manque d'information ou de communication concernant l'évolution du dossier ou les droits de la victime (Katirai, 2020 ; Randall, 2010). Des auteurs et des autrices ont suggéré que l'expérience à la cour pouvait, pour certaines victimes, se référer à un « deuxième viol », suggérant ainsi l'importance de repenser et de transformer le système judiciaire pour mieux traiter les dossiers de violence sexuelle (Boyd, 2011). Plus précisément, une recension systématique de la littérature scientifique a permis de souligner deux expériences fréquentes rapportées par les victimes (Feenan, 2021). D'une part, celles-ci ont déclaré que les interrogatoires de police manquaient de sensibilité et constituaient l'une des principales causes de retraumatisation. Les questions accusatrices, l'aide minimale apportée à la victime pour se souvenir des faits et le blâme de cette dernière sont les expériences communes vécues par les victimes lors de leurs entretiens avec la police. D'autre part, les procédures judiciaires ont joué un rôle complexe dans la retraumatisation des victimes de violence sexuelle. Les données de cette recension suggèrent que ces personnes n'ont pas le sentiment que leur dossier de violence sexuelle est pris au sérieux lorsqu'elles ne correspondent pas aux stéréotypes de la victime parfaite (p. ex. : celle qui a crié et s'est débattue) ou du « vrai viol » (p. ex. : causé par une personne inconnue plutôt que dans une relation déjà établie, comme avec un ou une partenaire).

Le système judiciaire n'a pas de rôle ni de visée thérapeutique pour les victimes, mais la démarche en elle-même a le potentiel d'apporter des bienfaits à ces dernières en termes de processus de rétablissement (Craig, 2018). Ceci est possible, notamment, grâce aux effets découlant de l'amélioration des pratiques, qui peut être atteinte par le biais de

formations à l'intention des intervenants et des intervenantes judiciaires afin de les informer adéquatement sur les réalités et les besoins des victimes, de même que sur les bonnes pratiques et sur celles à éviter (Broll et al., 2012). C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent projet, soutenu par le ministère de la Justice du Québec (MJQ), qui découle des recommandations du rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale coprésidé par Elizabeth Corte et Julie Desrosiers (2020). Ce projet visait l'élaboration, l'implantation et l'évaluation d'une formation répondant à la fois aux constats énoncés précédemment à l'égard du système judiciaire et aux recommandations des victimes elles-mêmes. Il a été mené par un groupe indépendant de chercheuses, de chercheurs et de personnes intervenantes du milieu sociojudiciaire et s'est intégré dans une démarche plus large de changement de pratiques et de cultures. Ainsi, le présent article vise à présenter, plus précisément, les résultats évaluatifs préliminaires de la formation Rebâtir – Violence sexuelle déployée dans différentes régions du Québec depuis 2022, et ce, pour divers corps d'emploi intervenant dans le traitement judiciaire des dossiers de violence sexuelle.

Le traitement des dénonciations de violences sexuelles au Québec

Dans le système criminel actuel au Québec, une personne victime est considérée comme un témoin du crime qu'elle a vécu et la personne directrice des poursuites criminelles et pénales (par le biais de la ou du procureur aux poursuites criminelles et pénales) représente l'État (et non la personne victime elle-même). Bien que leur mandat principal soit envers l'État, les procureurs ont aussi une responsabilité envers les victimes, qui est de les préparer, de les informer et de les accompagner dans ce parcours.

Si la sentence et la peine ont une importance en termes d'équité face au crime commis, les procédures sont tout aussi importantes à considérer. Ainsi, l'issue d'un litige serait davantage perçue comme juste lorsque le processus lui-même est reconnu comme tel (Conseil du statut de la femme, 2020). En informant adéquatement les victimes des étapes et des décisions qui sont prises dans la cause qui les concerne, il est possible d'influencer positivement leur perception du processus judiciaire. Le sentiment de justice perçu par la victime sera influencé, du moins en

partie, par les relations développées avec les intervenants et les intervenantes judiciaires et par le lien de confiance qui s'est tissé avec ces personnes. Selon Wemmers (2017), le respect et l'impartialité seraient donc des composantes clés du sentiment de justice. À ceci s'ajoute un nombre important de facteurs déterminant le sentiment de justice pour les victimes, notamment : le souci accordé à la sécurité des victimes (Orth, 2003) ; la possibilité de se faire entendre et la confiance qu'inspirent les autorités judiciaires (Wemmers et Cyr, 2006) ; la transmission d'informations relatives à l'évolution du dossier et aux services d'aide disponibles (Bradford, 2011 ; Wemmers et Raymond, 2011) ; le sentiment d'avoir reçu suffisamment d'informations et d'avoir été traitées justement (Morissette et Wemmers, 2016).

Malgré des améliorations observables au cours des dernières décennies (entre autres grâce à des réformes de la loi), de nombreuses caractéristiques du système et du comportement de ses actrices et acteurs contribuent à la détresse des victimes (Craig, 2018 ; Katirai, 2020). Dans leurs expériences actuelles du système judiciaire, plusieurs victimes affirment ne pas avoir trouvé réponse à leurs besoins et attentes, entre autres parce qu'elles ne sont pas suffisamment informées et soutenues (Conseil du statut de la femme, 2020). Elles se heurtent également aux limites de leur rôle de « témoin » du crime qu'elles ont subi, et le formulaire « Déclaration de la victime », auquel elles ont accès pour s'exprimer sur les conséquences subies, génère des expériences mitigées (Conseil du statut de la femme, 2020). Elles soulignent aussi les attitudes parfois méprisantes, empreintes de stéréotypes, auxquelles elles ont eu à faire face de la part d'intervenantes ou intervenants judiciaires, ce qui contribue évidemment à teinter très négativement leurs expériences (Krahé, 2016). La présence de mythes et de préjugés tenaces concernant la « parfaite victime », intimement liés à la crédibilité perçue de ladite victime, demeure un enjeu actuel (Randall, 2010). Cette « parfaite victime » est décrite d'abord et avant tout comme une personne « crédible » : émotive mais cohérente ; d'une moralité irréprochable (n'ayant pas bu ni consommé de drogue, n'ayant pas porté des vêtements trop osés) ; qui s'est opposée vivement aux gestes d'agression ; et a dénoncé l'agression immédiatement après l'incident. Comme mis de l'avant par Randall (2010), il existe une sorte « d'analphabétisme psychologique » en droit au sujet de la nature, de la complexité et de la gamme des réactions face aux violences sexuelles. Il est par exemple encore méconnu que la peur ressentie par la personne victime l'amène souvent à se figer et à s'immo-

biliser plutôt qu'à crier et à se débattre (Dhawan et Haggard, 2023). Des travaux de recherche montrent la présence de ces mythes, préjugés et mécompréhension concernant les violences sexuelles et les victimes au sein des corps policiers (Broll et al., 2012 ; Lees, 2018), des avocats, des avocates et des juges (Cowan, 2021 ; Douglas, 2016). L'impact de ces mythes dans le milieu judiciaire est considérable, puisque policiers, policières, avocats, avocates et juges disposent d'un pouvoir décisionnel considérable. En contrepartie, les victimes qui ont mentionné l'attitude empathique des procureurs et procureures ou policiers et policières ont souligné à quel point cet élément a été significatif dans leur processus de rétablissement et leur parcours judiciaire. En effet, des victimes ont fait part de plusieurs pratiques et attitudes qu'elles considéraient comme étant aidantes, telles que : écouter et croire, faire preuve de respect ; être proactif, offrir de l'aide, ne pas attendre que la victime en fasse la demande ; offrir des choix ; communiquer des informations claires ; et traiter la personne humainement (Gilbert, 2015).

Malgré l'empathie ou la chaleur humaine qui peut être insufflée par les individus au sein du système judiciaire, il reste que ce dernier est protocolaire, hermétique et que les procédures sont longues et pénibles (Conseil du statut de la femme, 2020). Dans les dernières décennies, des changements majeurs ont eu lieu en termes de reconnaissance des victimes, et donc de leurs droits. On reconnaît également ainsi que le tribunal, en plus de rendre justice par une sentence, peut agir comme un lieu de reconnaissance de la souffrance subie par la victime (Flückiger et al., 2010). Un des principaux enjeux soulevés est le contraste entre les attentes potentielles des victimes, en termes de soutien, et la réalité du système judiciaire (Flückiger et al., 2010). Comme le souligne Craig (2018), l'identité de la personne avocate se construit autour de la loi, et non de ses qualités personnelles, comme l'empathie ou la compassion. En effet, il semble difficile pour certaines actrices et certains acteurs pénaux de voir la possibilité que leur rôle comprenne aussi le soutien des victimes comme une option réaliste. Pour justifier cette position, ils et elles invoquent la nécessité d'avoir une approche objective et non émotionnelle afin d'effectuer leur travail qui consiste à appliquer la loi, ainsi que leur rôle en tant que garants et garantes du respect des lois.

La formation de ces actrices et acteurs s'avère donc essentielle pour soutenir un changement de culture qui promeut des interventions adéquates et adaptées en matière de violence sexuelle, notamment par le traitement éthique et respectueux des victimes. La notion d'éthique

implique, lorsqu'il est question du droit, un cadre malléable qui offre un langage commun permettant de rallier les différentes personnes intervenantes sous la même bannière (Craig, 2018). Elle permet de préciser leurs responsabilités professionnelles et leur obligation de respecter certaines normes morales. Tout en s'appuyant sur des règles de droit bien établies, cette approche du droit responsabilise chacun des acteurs et chacune des actrices impliqués afin de réduire la victimisation secondaire pouvant être engendrée au cours du processus judiciaire.

La formation des intervenants et intervenantes judiciaires

La pertinence de la formation de tous les partis impliqués dans une cause judiciaire en matière de violence sexuelle a été clairement énoncée dans les recommandations gouvernementales établies dès 2016, dans le plan d'action « Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 » (Secrétariat à la condition féminine, 2016). Il y est d'ailleurs mentionné l'importance de la formation des procureurs, procureures, avocats et avocates de la défense. Former les avocats et avocates de la défense ne signifie pas de les priver de leur rôle dans le système de justice, mais plutôt de soutenir une pratique plus respectueuse, éthique et informée. Une meilleure compréhension des impacts des violences sexuelles et des réactions traumatiques peut contribuer à éviter les mauvaises pratiques, tout en renforçant la confiance des victimes envers le système judiciaire. Ces recommandations ont depuis été maintes fois reprises dans différents ouvrages d'influence, par exemple dans le rapport Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution de 2018 qui souligne que : « la formation des acteurs et actrices judiciaires sur la violence à l'égard des femmes est primordiale, tant de manière à faciliter le processus pour celles qui choisissent de s'y engager, que pour encourager celles qui n'ont pas porté plainte jusqu'à maintenant (notamment en raison de certaines barrières systémiques) à aller de l'avant. En ce sens, le contenu des formations devrait outiller les acteurs et actrices afin qu'ils soient en mesure de proposer un accueil adéquat, ouvert et compréhensif, et de transmettre des informations justes et complètes aux victimes en ce qui concerne les implications d'un processus de plainte » (p. 80). Les recommandations émises dans le cadre du rapport Intervention policière collaborative en matière de violence sexuelle de 2019, soulignent, quant à elles, l'importance de la

formation et de la sensibilisation des enquêteurs et enquêtrices de police, mais également de tous les agents et agentes, car « l'un des principaux points d'achoppement des enquêtes sur la violence sexuelle se situe à l'étape du premier contact avec la victime ou le survivant. Les poursuites pour violence sexuelle sont abandonnées très tôt dans le système de justice pénale, souvent dès les premières interactions avec la police » (p. 12).

Ces recommandations sont corroborées par les rapports plus récents (Conseil de la femme, 2020; Corte et Desrosiers, 2020) qui soulignent l'importance que ces formations soient offertes à toutes les personnes intervenantes susceptibles de travailler, de près ou de loin, avec les victimes, et à divers groupes professionnels. Il est également mentionné que ces formations doivent inclure une prise de conscience par rapport à ses biais personnels et de l'information juste concernant la réalité psychologique des victimes de violence sexuelle. « Notre société véhicule encore des mythes et des préjugés envers les personnes victimes. Ni les intervenants psychosociaux, ni les policiers, ni les avocats, ni les juges n'en sont complètement exempts. Or, ces mythes et ces préjugés peuvent mener à de mauvaises interventions et de mauvaises décisions. Il n'existe qu'une seule manière de s'y attaquer : la formation » (Corte et Desrosiers, 2020, p. 39). Que ce soit par la recommandation # 31, qui parle de formation sur mesure pour les avocates et avocats; # 36, qui recommande des procureures et procureurs spécialisés en violences sexuelles; # 113, qui concerne la formation des intervenantes et intervenants du réseau d'aide aux victimes; #162 et 163, qui appuient la formation des juges, des procureures et procureurs sur les thèmes du savoir-faire, savoir-être et du droit; ou, finalement, # 183, qui concerne la formation de toutes les personnes intervenantes; la formation est une pierre angulaire du rapport Corte-Desrosiers.

Ces constats ne sont pas surprenants : les études suggèrent qu'une formation auprès des professionnels de la justice peut avoir des impacts positifs. Selon Shastri et Wald (2007) et Broll et al. (2012), les programmes de formation destinés aux professionnelles et professionnels impliqués dans le système judiciaire, tels que les policières et policiers, les avocates et avocats et les juges, s'avèrent propices à l'accroissement de la sensibilisation aux questions liées à la violence à l'égard des femmes, ce qui se traduit par un meilleur accompagnement des victimes dans le processus d'enquête. De telles formations contribueraient même à opérer des changements organisationnels (p. ex. : un outil clé en main,

comme une grille, pouvant être aisément implanté au sein des services). Toutefois, il importe de mentionner que, dans son ensemble, peu de recherches évaluatives ont été menées pour mesurer l'incidence des formations sur les avocats, avocates (procureurs, procureures et défense), policiers et policières, et ce, avec un devis robuste incluant des mesures préformation et un certain suivi dans le temps (voir Gareau-Blanchard et al., 2023 pour une recension des écrits).

Le projet de formation Rebâtir –Violence sexuelle

En janvier 2020, le ministère de la Justice du Québec sollicitait l'expertise des chercheuses et chercheurs du CRIPCAS, un regroupement stratégique financé par le Fonds de recherche du Québec, pour un mandat qui visait la mise sur pied d'une formation de type « tronc commun » destinée aux intervenants et intervenantes judiciaires. Cette formation devait permettre de bonifier leurs pratiques et d'ainsi soutenir la qualité et la pertinence de leur travail auprès des victimes de violence sexuelle, et ce, sur la base des données probantes. Découlant du rapport Corte et Desrosiers (2020), cette formation de base et d'ordre général ciblait précisément : « [...] les intervenants médicaux et psychosociaux, judiciaires, les policiers, les avocats, les procureurs et les juges » afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et des habiletés de *savoir-être* plutôt que de *savoir-faire*, dans le but d'offrir un meilleur accompagnement des victimes dans le processus judiciaire. Le présent mandat était circonscrit aux victimes adolescentes et adultes. Le déploiement de ces formations devait aussi coïncider avec la mise en place des nouveaux tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale découlant également des recommandations émises dans le rapport Corte et Desrosiers (2020). Ces tribunaux, soutenus par la loi 92 adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec en 2021, visent à « rebâtir la confiance des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale envers le système de justice. Elle a aussi pour but d'offrir à ces personnes des services psychosociaux et judiciaires intégrés et adaptés, et ce, dès leur premier contact avec un service de police » (Ministère de la Justice du Québec, 2024). Outre la mise en place d'une offre de formation sur les réalités relatives à la violence sexuelle à l'ensemble des personnes susceptibles d'intervenir au sein du tribunal spécialisé, l'implantation des tribunaux spécialisés se traduit par un ensemble de mesures visant à mieux répondre aux besoins et aux

réalités des victimes de violence sexuelle, et ce, tout au long de leur parcours ; l'aménagement d'espaces sécuritaires et sécurisants pour les victimes dans les palais de justice pour éviter qu'elles ne croisent leur présumé agresseur ; et l'accès à des dispositifs d'aide au témoignage, tels que des paravents et des salles de téléteмоignage. Un plein déploiement des tribunaux spécialisés à travers le Québec est prévu pour 2026. Les nouvelles pratiques établies dans ces tribunaux ne se substituent toutefois pas aux règles de loi, notamment celles du Code criminel. Ainsi, les droits des personnes accusées demeurent, incluant par exemple la présomption d'innocence.

La mise en place de ce projet de formation s'est réalisée en plusieurs étapes structurées. Dans un premier temps, une recension des écrits et des formations existantes a été menée afin de documenter les besoins des personnes victimes en lien avec le système judiciaire, les pratiques de formation des intervenants et intervenantes judiciaires, ainsi que les enjeux éthiques propres au domaine du droit (voir Gareau-Blanchard et al., 2023). Par la suite, en collaboration avec les deux comités consultatifs, un plan de formation a été élaboré. Afin d'assurer la cohérence pédagogique de la formation, une démarche d'alignement constructif Biggs (1996) a été entreprise. Celle-ci a permis de valider les choix effectués en matière de contenus abordés, de modalités pédagogiques retenues et d'outils d'évaluation, en s'appuyant notamment sur la taxonomie de Bloom (voir par exemple la version révisée de Krathwohl, 2002) pour définir les objectifs d'apprentissage.

Le projet de formation a été chapeauté par deux comités consultatifs pour appuyer l'équipe de travail dans la démarche. Le premier comité, le comité-conseil, était composé de partenaires des milieux de pratique travaillant auprès des victimes et des personnes représentant chacun des publics cibles identifiés initialement comme étant à former (policiers, policières, procureurs, procureures, ainsi qu'avocats et avocates de la défense). Les juges ont décliné l'offre de participer à la présente démarche afin de prioriser le développement de leur propre matériel de formation par des programmes de formation des juges sous la compétence juridictionnelle du Conseil de la magistrature (voir, par exemple, le rapport du Conseil de la magistrature quant à la mise en œuvre du Programme de perfectionnement sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale, 2024). Le deuxième comité, le comité de chercheurs et chercheuses, regroupait plusieurs membres du CRIPCAS qui proviennent de champs disciplinaires variés, notamment

la psychologie, la sexologie, la criminologie, la médecine de l'adolescence et le travail social. La richesse de ces comités a permis d'avoir accès à une diversité de points de vue et de connaissances, à la fois en ce qui concerne les dernières avancées scientifiques et les données probantes, ainsi que les besoins et la réalité des intervenantes et intervenants judiciaires, et des victimes. Ainsi, 6 rencontres ont été organisées avec chacun des comités, en plus d'une rencontre conjointe, totalisant 13 rassemblements. Ces réunions ont permis de mieux saisir les besoins et les ressources existantes des organisations auxquelles cette formation s'adresse, ainsi que de soutenir la prise de décisions au fil du processus de développement et d'implantation initiale de la formation.

En plus des deux comités mentionnés précédemment, l'équipe de travail a collaboré avec un comité de validation afin de procéder à la révision et à l'approbation des contenus proposés dans la formation. En fonction à l'été 2022, il a regroupé des professionnels, professionnelles, intervenants, intervenantes, chercheuses et chercheurs experts en violence sexuelle, ainsi que des personnes victimes.

La recension des écrits, de même que le rapport Corte-Desrosiers (2020), a permis de faire ressortir certaines caractéristiques des formations permettant d'opérer des changements importants (p. ex. : modifier les mythes et les préjugés et augmenter l'empathie et le sentiment d'auto-efficacité chez les intervenants et intervenantes judiciaires). Ainsi, le développement de la formation a été mené en considérant ces éléments clés. Premièrement, la cohérence entre les différents services offerts aux victimes était primordiale, et la formation devait favoriser le travail en partenariat afin de rejoindre le plus grand nombre d'individus et d'organisations possible (Broll et al., 2012). Deuxièmement, les dossiers de violence sexuelle étant reconnus dans la profession comme « difficiles », il était important d'inclure dans la formation des notions permettant aux professionnels et professionnelles de la justice d'être plus à l'aise dans leurs interactions avec les victimes, qui peuvent générer beaucoup d'inconfort et un sentiment d'inadéquation (Craig, 2018). Troisièmement, l'acquisition de connaissances n'étant pas suffisante pour soutenir des changements de comportement et d'attitude, une approche andragogique permettant l'expérimentation de mises en situation concrètes et transférables était particulièrement souhaitable (Masciotra et Medzo, 2005). Finalement, bien que les modalités de formation à distance aient pris une place prépondérante depuis la pandémie de COVID-19, la modalité de diffusion en personne a été choisie en raison des études qui suggèrent

que les personnes participantes obtiennent des gains de connaissances statistiquement plus élevés que celles ayant reçu une formation en ligne (voir p. ex. : Gross et al., 2022). Au-delà de l'amélioration des connaissances, cette modalité a également été priorisée afin d'optimiser les échanges et le réseautage entre les différents acteurs et actrices socio-judiciaires, ce qui aurait difficilement été possible dans un contexte virtuel.

Rebâtir – Violence sexuelle comporte 14 heures de formation offerte sur deux jours par une formatrice experte du contenu, en présentiel, à des groupes d'environ 30 personnes intervenantes sociojudiciaires variées (procureures, procureurs, policières, policiers, avocates, avocats, intervenantes et intervenants psychosociaux et autres). Différents outils ont été créés et utilisés pour faciliter les apprentissages et soutenir l'attention des personnes apprenantes par des stratégies interactives, comme des vidéos, des mises en situation et du travail en sous-groupes. Un guide d'accompagnement à l'intention de la personne participante a été élaboré et a été remis à chacune en tant que complément aux activités, ainsi que comme aide-mémoire permettant de noter les informations importantes et les messages clés.

La formation proposée est divisée en quatre modules :

1. Introduction et état des lieux : ce premier module vise à introduire le sujet de la violence sexuelle en la situant notamment dans un cadre social. Il permet à tous les participants et participantes de commencer la formation avec un vocabulaire, des définitions et des connaissances factuelles communes, comme des statistiques sur la prévalence de cette problématique. La violence sexuelle est définie, et les mythes et les préjugés qui y sont liés sont discutés et déconstruits.
2. Réalités des victimes : les personnes apprenantes sont initiées à la notion d'approche intersectionnelle, qui offre un cadre d'analyse à leurs expériences, en plus de les sensibiliser à l'importance d'une approche personnalisée et aux différentes formes de discrimination croisées. Ce cadre d'analyse développé par la juriste américaine et professeure Kimberlé Crenshaw est offert aux participants et participantes comme un outil permettant une prise de conscience de leurs privilèges et du fait que les réalités des personnes victimes rencontrées peuvent varier grandement de la leur, en plus de démontrer une grande variabilité entre elles. Non seulement les victimes peuvent faire face à plusieurs formes de discrimination

(racisme, sexisme, homophobie, transphobie, etc.), mais le croisement de ces oppressions crée des barrières d'accès à la justice qui sont uniques et facilement invisibilisées par les personnes jouissant de privilèges si elles n'y ont pas été sensibilisées. Dans le cas qui nous occupe, nous pourrions penser par exemple aux difficultés auxquelles peuvent faire face des personnes victimes de violence sexuelle qui ne maîtrisent ni le français ni l'anglais, qui ont un statut d'immigration précaire, ou qui vivent avec un handicap et dépendent de la personne qui les a agressées pour leur prodiguer certains soins. Les multiples manières dont la violence sexuelle peut être vécue par les personnes victimes sont présentées, en abordant à la fois les réactions immédiates et les potentielles conséquences à court et à plus long terme. Les attentes et les besoins exprimés par les personnes victimes sont mentionnés, en les situant par rapport aux droits qui leur sont reconnus dans le cadre légal.

3. Comment intervenir ? : les participants et participantes mettent ces connaissances en pratique et les appliquent au cadre de l'intervention judiciaire. Différentes stratégies pédagogiques sont utilisées pour stimuler l'empathie envers les victimes et les pratiques soutenant, en abordant entre autres la question de la victimisation secondaire dans le processus judiciaire. Le rôle de chacune et chacun est également souligné, tout en mettant en relief les zones de collaboration entre les différents champs d'expertise. Ce module répond donc également à l'objectif de faciliter le travail intersectoriel.
4. Votre réalité et conclusion : ce module aborde la réalité des intervenantes et intervenants judiciaires en lien avec le traumatisme vicariant et la fatigue de compassion, des problèmes qui peuvent être liés aux rôles professionnels des participants et participantes à la formation. Ce module permet de conclure la formation par une révision des principaux concepts abordés et la remise d'un aide-mémoire à conserver.

Outre le développement des contenus de la formation, il est primordial de pouvoir en évaluer les effets, ce qui relevait également du mandat du présent projet. En effet, l'évaluation est importante pour examiner les répercussions d'une formation sur son public cible, en plus de contribuer à formuler des recommandations pour l'améliorer (Beech et Leather, 2006). La présente étude visait donc à évaluer l'implantation

de la formation Rebâtir – Violence sexuelle, nouvellement déployée dans différentes régions du Québec, ainsi que ses effets proximaux. Plus précisément, cette évaluation avait pour objectifs de mesurer l'évolution des mythes et des préjugés envers les violences sexuelles, de l'empathie et du sentiment d'auto-efficacité à intervenir au sujet de la violence sexuelle, selon les groupes de professionnels participants, de même qu'à évaluer l'appréciation des participants et participantes à l'égard de la formation (satisfaction).

Méthode

Entre octobre 2022 et juin 2023, la formation a été offerte dans différentes régions du Québec afin de former les participants et participantes, mais aussi d'en faire l'évaluation. Il est à noter que d'autres publics cibles ont également été ajoutés à ceux du départ peu de temps avant le début des cohortes. Cette décision a été prise par le MJQ afin de rejoindre toutes les personnes intervenant dans le tribunal spécialisé en violence sexuelle et conjugale. Aux policiers, policières, avocats et avocates de la défense, procureurs et procureurs se sont ajoutés des agents et agentes de probation, agentes et agents correctionnels, intervenantes et intervenants psychosociaux (CAVAC, CALACS, DPJ et autres organismes de soutien régionaux), des intervenants et intervenantes sociojudiciaires de liaison, agents et agentes de développement de différents ministères, des psychologues sociojudiciaires, etc. Comme souligné précédemment, les juges ont pour leur part décliné l'offre de participer à la présente démarche de formation. Les invitations à suivre la formation ont été prises en charge par le MJQ et distribuées auprès des organisations concernées. Au cours de l'automne 2022, la formation a été offerte à six reprises, avec un total de 216 personnes inscrites. À la suite des premières cohortes de formation, des changements mineurs ont été apportés au contenu proposé. La deuxième session de formation s'est tenue de mars à juin 2023. Sept séances de formation supplémentaires ont alors été offertes, rejoignant 181 personnes lors des inscriptions.

Procédures

La démarche méthodologique du présent projet s'inscrit dans une approche d'évaluation de programme (Rossi et al., 2004), incluant un

devis prétest/post-test permettant d'examiner les effets potentiels de l'intervention. Après avoir pris connaissance du formulaire d'information et de consentement, et signé ce dernier, les participants et participantes étaient invités à utiliser des codes QR à l'aide de leur téléphone intelligent, ou de tablettes disponibles sur place, pour avoir accès à d'autres formulaires sur la plateforme de sondage Qualtrics afin de répondre à différentes questions. Pour les personnes qui souhaitaient répondre aux questionnaires, deux moments principaux étaient prévus, soit au début de la première journée (pour le premier temps de collecte de données; prétest) et à la fin de la deuxième journée (pour le deuxième temps de collecte de données; post-test). Ce choix méthodologique de réaliser le post-test immédiatement après la formation a été effectué afin de minimiser l'attrition. En effet, dans des contextes similaires de recherche en sciences sociales, il a été démontré que les taux de réponse sont d'environ 90 % si les questionnaires sont remplis sur place, et peuvent être aussi bas qu'environ 40 % si le post-test est rempli au retour à la maison (Thrall et al., 2016). Le temps alloué pour répondre aux questionnaires était prévu dans l'horaire de formation, soit 20 minutes par collecte. Ce projet a obtenu une certification éthique auprès du comité d'éthique de l'Université McGill au début d'octobre 2022.

Participant·es et participants

La méthode d'échantillonnage à participation volontaire a été utilisée : les personnes présentes lors de la formation souhaitant participer à l'étude ont constitué l'échantillon. Dans le but de recruter les participants et participantes, l'agente de recherche attirée à ce projet l'a présenté oralement aux individus présents en spécifiant que leur participation était facultative et n'affecterait en rien le fait de prendre part à la formation elle-même. Les personnes présentes étaient ensuite invitées à lire un formulaire d'information et de consentement plus détaillé permettant de bien comprendre les implications liées à la participation.

Au total, 397 personnes se sont inscrites à l'une des séances de formation; toutefois, le nombre exact de participants et participantes peut être légèrement inférieur en raison de quelques absences. De ce nombre, 335 ont rempli le prétest, dont 302 l'ont fait pour le post-test (taux d'attrition de 9,9 %). Les raisons de cette attrition peuvent être multiples : certaines personnes participantes ont rapporté avoir eu des

difficultés à remplir les questionnaires en ligne; d'autres sont parties avant la fin de la formation ou très rapidement dès qu'elle a été terminée, au moment de les remplir; certaines ont peut-être choisi de ne pas répondre à l'ensemble des questionnaires puisque cette démarche était entièrement volontaire; etc.

L'échantillon final est donc composé de 302 personnes, desquelles 81,1 % se sont identifiées comme des femmes et 18,2 % comme des hommes. Une personne s'étant identifiée comme non binaire a été exclue des analyses en raison de la taille insuffisante de ce sous-groupe pour permettre des comparaisons statistiques. Les personnes répondantes étaient âgées de 23 à 72 ans, avec une moyenne de 41,4 ans. Ces personnes venaient de diverses professions (nombre moyen d'années d'expérience = 10,5) et différentes régions, comme on peut le voir dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1
Portrait des participants et participantes (N = 302)

Âge	41,37 (9,01)
Années d'expérience	10,45 (8,57)
Genre	
Femme	245 (81,1 %)
Homme	57 (18,9 %)
Professions	
Policier, policière	42 (13,8 %)
Gestion et coordination	20 (6,6 %)
Procureur, procureure aux poursuites criminelles et pénales	59 (19,3 %)
Avocat, avocate (défense et civiliste)	14 (4,6 %)
Avocat, avocate défense	4 (1,3 %)
Avocat, avocate civiliste	10 (3,3 %)
Agent, agente de probation	30 (9,8 %)
Intervenant, intervenante	131 (43,0 %)
Autre	9 (3,0 %)
Régions (ordre alphabétique)	
Capitale-Nationale	76 (25,2 %)
Centre-du-Québec	32 (10,6 %)
Chaudière-Appalaches	27 (9,0 %)
Côte-Nord	13 (4,3 %)
Estrie	78 (25,9 %)
Laval	13 (4,3 %)
Laurentides/Lanaudière/Outaouais/Saguenay—Lac-St-Jean	7 (2,3 %)
Mauricie	20 (6,6 %)
Montréal	25 (8,3 %)
Montréal	10 (3,3 %)

Instruments de mesure

Mis à part le questionnaire sociodémographique administré au début de la formation (prétest), les trois autres instruments de mesure (mythes et préjugés, empathie et auto-efficacité) l'ont été avant la tenue de la formation (prétest) et à la fin de celle-ci (post-test) afin de déterminer s'il y avait des différences significatives observables entre les deux temps de mesure. Un questionnaire de satisfaction a également été rempli à la fin des deux journées de formation.

Questionnaire sociodémographique : Cette brève section comprenait des questions relatives à l'âge, au genre, à la profession, au nombre d'années d'expérience et à la région administrative dans laquelle les participants et participantes travaillent.

Questionnaire d'évaluation de l'adhésion aux mythes et préjugés sur les violences sexuelles : Cet outil est une traduction, selon la démarche de traduction inversée proposée par Vallerand (1989), du *Revised Updated Illinois Rape Myth Acceptance Scale* (Johnson et al., 2023). Les personnes participantes indiquaient leur niveau d'accord ou de désaccord avec les 22 énoncés ($\alpha = 0,84$) du questionnaire, et ce, sur une échelle Likert de 1 à 5, (1) représentant « totalement en désaccord » et (5), « totalement en accord ». Un score plus élevé signifiant un plus haut niveau d'adhésion aux mythes et préjugés. L'outil comprend quatre sous-échelles : *La victime l'a demandé* (6 items, $\alpha = 0,59$) ; *La personne autrice de violence ne le voulait pas* (6 items, $\alpha = 0,69$) ; *La victime a menti* (5 items, $\alpha = 0,77$) ; et *Ce n'était pas vraiment un viol* (5 items, $\alpha = 0,26$). Cette dernière sous-échelle n'a pas été utilisée dans les analyses, considérant sa faible cohérence interne.

Questionnaire d'évaluation de l'empathie : Cet outil est une adaptation de l'échelle de Jefferson pour l'évaluation de l'empathie (Lancelot et al., 2009) et comporte 11 énoncés ($\alpha = 0,65$) auxquels les personnes participantes attribuent une cote sur une échelle Likert de 1 à 7, 1 indiquant « pas du tout d'accord » à 7, « tout à fait d'accord ». Un score plus élevé signifiant un plus haut niveau d'empathie. La version originale de l'outil (Hojat et al., 2001) a été développée pour mesurer l'empathie dans le cadre de la formation d'étudiantes et étudiants en médecine. L'adaptation dans le cadre du présent projet visait à refléter la réalité des intervenantes et intervenants judiciaires. L'outil comprend trois sous-échelles : *Prise de perspective* (7 items, $\alpha = 0,71$) ; *Soins compatissants* (2 items, $\alpha = 0,74$) ; et *Se mettre dans la peau de la victime* (2 items, $\alpha = 0,14$). Cette dernière sous-échelle

n'a pas été utilisée dans les analyses, considérant sa faible cohérence interne.

Questionnaire d'évaluation du sentiment d'auto-efficacité : Cet outil est une adaptation de l'échelle utilisée par Bergeron et al. (2018). Les items ont été adaptés aux compétences visées par la formation ici évaluée. Les participants et participantes devaient évaluer dans quelle mesure elles se sentaient « actuellement capables de... », selon les 21 items ($\alpha = 0,93$) du questionnaire. Par exemple : Je me sens capable d'informer les victimes des ressources d'aide disponibles ; de réagir sans porter de jugement face à une victime d'agression sexuelle ; de rassurer une victime face au processus judiciaire qui vient après avoir dénoncé, etc. Leurs réponses se situaient sur une échelle Likert de 1 à 10, 1 représentant « Je me sens incapable de l'accomplir, 5, « Je suis modérément certain ou certaine de l'accomplir » et 10, « Je suis certain ou certaine de l'accomplir ». Un score plus élevé signifiant un plus haut niveau de sentiment d'auto-efficacité. Il n'y a aucune sous-échelle pour cet instrument.

Questionnaire de satisfaction : Ce questionnaire, élaboré pour les fins de la présente démarche de formation, comprenait 24 questions visant à sonder la satisfaction des participants et participantes quant aux thèmes abordés, à la structure, aux outils pédagogiques, ainsi que quelques questions d'ordre plus général afin de recueillir les commentaires des personnes présentes.

Analyses statistiques

Des modèles d'analyse multiniveaux (MLM) à intercept aléatoire ont été effectués à l'aide du logiciel MPlus V8 (Muthén et Muthén, 2017) afin d'évaluer les changements en ce qui a trait aux mythes et aux préjugés, à l'empathie et au sentiment d'auto-efficacité. Chacun d'entre eux inclut les variables de contrôle suivantes : le genre des participants et participantes, l'âge, la profession, ainsi que les années d'expérience professionnelle. L'estimateur du maximum de vraisemblance avec erreurs standards robustes (MLR) a été sélectionné pour les analyses. Les données manquantes ont été traitées à l'aide du maximum de vraisemblance à information complète (FIML) (Muthén et Muthén, 2017). Des analyses supplémentaires (« paired t-test ») ont ensuite été faites dans l'environnement de statistiques R version 4.3.0 (R Core Team, 2023) afin de mesurer les changements pour chacun des groupes de professionnels et professionnelles.

Étant donné que des modifications mineures ont été apportées à la formation entre les cohortes de l'automne 2022 et celles de l'hiver 2022-2023 et du printemps 2023, des analyses ont été réalisées en tenant compte de la date de formation (soit avant ou après le moment des modifications). Ces modifications étaient peu nombreuses et concernaient par exemple l'ordre de certains contenus présentés ou l'ajout d'exemples pour illustrer les propos. Comme l'effet d'interaction entre le temps (pré-post) et la date de formation (première ou deuxième cohorte de formation) s'est avéré non significatif dans toutes les analyses réalisées – en d'autres mots, les taux de changement étaient similaires entre le questionnaire pré et postformation –, les résultats rapportés portent sur l'ensemble de l'échantillon. Pour chaque analyse, les postulats ont été vérifiés et n'ont dévoilé aucune anomalie.

Résultats

Adhésion aux mythes et aux préjugés sur la violence sexuelle : Les résultats des MLM indiquent une diminution significative des mythes et des préjugés après la formation, $\beta = -0,38$, $p < 0,001$, IC95 % (-0,44 ; -0,31). Au prétest, la moyenne du score total au questionnaire d'adhésion aux mythes et aux préjugés sur la violence sexuelle était 28,81 (ÉT = 7,38), et au post-test, de 26,05 (ÉT = 5,01). Les analyses effectuées sur trois sous-échelles révèlent des résultats similaires, indiquant une diminution significative de l'adhésion à ces mythes et ces préjugés après la formation : *La victime l'a demandé* : $\beta = -0,27$, $p < 0,001$, IC 95 % (-0,39 ; -0,15) ; *La personne autrice de violence ne le voulait pas* : $\beta = -0,24$, $p < 0,001$, IC 95 % (-0,31 ; -0,17) ; *La victime a menti* : $\beta = -0,35$, $p < 0,001$, IC 95 % (-0,43 ; -0,28).

En ce qui concerne les changements observés selon les postes d'emploi, la majorité des professions a démontré des changements significatifs, hormis les procureurs et procureures aux poursuites criminelles ainsi que pénales et les avocats et avocates de la défense et civilistes pour qui l'adhésion aux mythes et aux préjugés n'a pas été modifiée significativement à la suite de la formation.

TABLEAU 2
Test t sur les mythes et les préjugés selon la profession

	Pré M (ÉT)	Post M (ÉT)	Test t	p-valeur
Policier, policière	36,33 (8,79)	31,56 (6,26)	5,73	< 0,001
Gestion et coordination	28,20 (6,35)	26,64 (4,40)	2,80	0,015
Procureur, procureure aux poursuites criminelles et pénales	27,32 (5,20)	26,22 (4,49)	1,40	0,172
Avocat, avocate (défense et civiliste)	31,21 (7,31)	24,50 (2,20)	1,88	0,102
Agent, agente de probation	29,23 (6,13)	26,44 (4,80)	2,83	0,009
Intervenant, intervenante	26,55 (6,18)	24,31 (3,70)	5,43	< 0,001
Autre	31,89 (10,62)	25,00 (5,40)	2,76	0,028

Empathie : Les résultats des MLM démontrent que le score d'empathie a significativement augmenté après la formation : $\beta = 0,27$, $p < 0,001$, IC 95 % (0,19 ; 0,34). La moyenne du score au prétest au questionnaire d'empathie était 50,12 (ÉT = 6,72) et de 52,88 (ÉT = 6,16) au post-test. Les analyses effectuées sur deux sous-échelles révèlent une augmentation significative de l'empathie après la formation pour la sous-échelle *Prise de perspective* : $\beta = 0,38$, $p < 0,001$, IC 95 % (0,31 ; 0,45) et aucune différence significative pour la sous-échelle *Soins compatissants* : $\beta = -0,01$, $p = 0,83$, IC 95 % (-0,10 ; 0,08).

En ce qui concerne les changements observés selon les postes d'emploi, l'empathie a augmenté significativement pour : les policiers, policières, les procureurs et procureures aux poursuites criminelles et pénales, les agents et agentes de probation ainsi que les intervenants et intervenantes. Aucun changement significatif n'a été observé pour les gestionnaires et coordonnateurs, coordonnatrices, les avocats et avocates de la défense et civilistes, ainsi que les professionnels et professionnelles dans la catégorie « autre ».

TABLEAU 3
Test t sur l'empathie selon la profession

	Pré M (ÉT)	Post M (ÉT)	Test t	p-valeur
Policier, policière	50,48 (5,52)	53,22 (6,56)	-2,00	0,055
Gestion et coordination	49,10 (4,05)	49,50 (6,53)	-0,77	0,454
Procureur, procureure aux poursuites criminelles et pénales	47,66 (7,41)	52,24 (7,22)	-3,41	0,001
Avocat, avocate (défense et civiliste)	49,57 (5,17)	52,25 (4,95)	-1,17	0,279
Agent, agente de probation	49,87 (6,70)	52,72 (5,58)	-2,26	0,033
Intervenant, intervenante	51,22 (7,02)	53,65 (5,67)	-3,84	< 0,001
Autre	53,00 (6,26)	51,88 (6,77)	0,25	0,807

Sentiment d'auto-efficacité : Les résultats des MLM révèlent une augmentation significative du score d'auto-efficacité après la formation, $\beta = 0,49$, $p < 0,001$, IC 95 % (0,40 ; 0,60). La moyenne du score à ce questionnaire au prétest était de 156,80 (ÉT = 35,70) et de 182,70 (ÉT = 28,94) au post-test. Toutes les professions ont démontré des changements significatifs sur l'échelle d'auto-efficacité.

TABLEAU 4
Test t sur l'auto-efficacité selon la profession

	Pré M (ÉT)	Post M (ÉT)	Test t	p-valeur
Policier, policière	166,10 (28,31)	187,40 (36,60)	-2,88	0,007
Gestion et coordination	125,20 (48,53)	165,60 (31,71)	-4,71	< 0,001
Procureur, procureure aux poursuites criminelles et pénales	153,50 (35,53)	191,60 (12,94)	-6,33	< 0,001
Avocat, avocate (défense et civiliste)	150,70 (31,08)	191,60 (11,17)	-3,34	0,012
Agent, agente de probation	137,20 (36,73)	170,50 (25,49)	-6,77	< 0,001
Intervenant, intervenante	167,00 (25,55)	186,30 (22,90)	-6,24	< 0,001
Autre	101,40 (51,86)	131,10 (61,77)	-4,75	0,002

Satisfaction : En moyenne, les intervenants ont eu un score de satisfaction de 4,53 (0,39). Les personnes de toutes les catégories de professions se sont dites satisfaites de la formation dans une proportion équivalente, bien que les agents et agentes de probation aient démontré une moyenne plus basse à cette échelle.

TABLEAU 5
Score moyen de satisfaction par profession

	M (ÉT)
Policier, policière	4,44 (0,34)
Gestion et coordination	4,53 (0,35)
Procureur, procureure aux poursuites criminelles et pénales	4,48 (0,45)
Avocat, avocate(défense et civiliste)	4,57 (0,61)
Agent, agente de probation	4,14 (0,60)
Intervenant, intervenante	4,53 (0,39)
Autre	4,54 (0,35)

Discussion

La formation Rebâtir – Violence sexuelle a été élaborée et implantée dans plusieurs régions du Québec afin de soutenir l’acquisition de connaissances et de compétences liées aux dossiers de violence sexuelle chez les intervenantes et intervenants sociojudiciaires. L’objectif de cette étude était de présenter les effets associés à cette formation, selon trois composantes essentielles : l’adhésion aux mythes et aux préjugés entourant la violence sexuelle ; l’empathie ; ainsi que le sentiment d’auto-efficacité ; en plus d’en examiner l’appréciation, et ce, pour les différentes professions engagées dans le traitement des dossiers en violence sexuelle.

L’évaluation préliminaire de cette formation en présentiel de 14 heures offre des résultats prometteurs qui suggèrent que certains des effets recherchés ont été observés chez les participants et participantes. En effet, dans l’ensemble, les personnes participantes se sont dites satisfaites de leur expérience de formation. Toutefois, les agents et agentes de probation, qui n’étaient pas visés au départ par cette formation et ont été invités en cours de déploiement, ont été moins satisfaits. L’apport de modifications au contenu pourrait être souhaitable pour mieux répondre aux besoins de ce groupe de professionnels qui travaillent principalement auprès des auteurs et autrices de violence sexuelle.

Les scores aux sous-échelles des mythes ont diminué à la suite de la participation à la formation, qu’il s’agisse de ceux se rapportant au fait que les victimes auraient cherché à être agressées (*La victime l’a demandé*), que les auteurs et autrice de violence n’auraient pas fait exprès (*La personne autrice de violence ne le voulait pas*), ou que les victimes mentiraient (*La victime a menti*). Néanmoins, les procureurs et procureures aux poursuites criminelles et pénales ainsi que les avocats et avocates de la défense et civilistes n’ont pas présenté de changement à cet égard.

L'empathie a globalement augmenté chez les participants et participantes à la suite de la formation. De façon plus précise, il semble qu'elles soient plus sensibles et à l'écoute des émotions et des pensées des victimes (*Prise de perspective*). L'échelle de *Soins compatissants* n'a pas changé, ce qui peut être relié au nombre d'items de cette échelle (deux) ou encore à la formulation des items qui ont trait à la difficulté de voir les choses comme les victimes les perçoivent. Ainsi, des études futures devraient être réalisées avec une autre mesure de la compassion afin de bien évaluer cette dimension de l'empathie. Aussi, des changements non significatifs ont été observés pour les gestionnaires et coordonnateurs, coordonnatrices, avocats et avocates de la défense et civilistes, ainsi que les professionnels et professionnelles dans la catégorie « autre ». Des modifications à la formation pourraient être souhaitables pour mieux rejoindre l'ensemble des professionnelles et professionnels impliqués, et s'assurer d'un résultat optimal et uniforme pour les différents corps d'emploi. L'absence de changement tant pour les mythes et les préjugés que pour l'empathie chez les avocats et avocates de la défense et civilistes, de même que leur faible participation à la démarche de formation, qui était volontaire, suggèrent que des stratégies additionnelles doivent être déployées pour mieux les rejoindre.

Quant au sentiment d'auto-efficacité envers leur travail, il a augmenté chez les participants et participantes, et ce, dans toutes les catégories d'emploi. Le sentiment d'auto-efficacité réfère à la croyance qu'a une personne quant à sa capacité d'adopter ou non un comportement ou de poser une action souhaitée (Bandura, 1989). Plus le sentiment d'efficacité personnelle est élevé chez une personne, plus elle croira qu'elle a les compétences nécessaires pour faire sien le comportement souhaité, et plus il y a de chances qu'elle y arrive (Seo et Ilies, 2009). Ainsi, le fait de se sentir mieux outillés laisse présager que les personnes ayant participé à la formation s'estiment plus compétentes et confiantes relativement à leur rôle et aux tâches qu'elles doivent accomplir pour accompagner les victimes de violence sexuelle.

Ces résultats préliminaires sont encourageants et montrent que des changements peuvent s'opérer à la suite d'une formation. Développer son savoir-être, augmenter son sentiment de compétence et diminuer les mythes et préjugés peut amener les différents intervenants et intervenantes à travailler plus adéquatement et efficacement auprès des victimes (Brodeur, 2024; Bergeron, 2012; Ortiz et Thompson, 2017). Il faut toutefois garder en tête, comme le mentionnent Broll et ses

collègues (2012), qu'une diminution des mythes, une plus grande adhésion à des valeurs d'empathie et un sentiment d'efficacité personnelle accru ne veulent pas nécessairement dire qu'il y a une amélioration des compétences en elles-mêmes, ou des changements notables de comportement. Le transfert des apprentissages devrait faire l'objet de recherches futures dans le cadre du déploiement continu de cette formation au Québec. Ces études devraient également mesurer les changements qui s'opèrent sur une plus longue durée afin de s'assurer que ceux-ci se maintiennent dans le temps.

Cette étude apporte un éclairage important quant à l'influence d'une formation sur les attitudes et sur les croyances des intervenants et intervenantes judiciaires auprès des victimes, mais elle n'est pas sans limites. La démarche présentée n'incluait pas de groupes de comparaison, ce qui limite la portée des résultats. Certaines personnes participantes n'ont pas répondu à l'ensemble des questionnaires et peuvent montrer un profil différent de celles qui l'ont fait. Comme mentionné ci-dessus, la mesure de changement était de courte durée et les modifications espérées en ce qui avait trait aux comportements des participants et participantes n'étaient pas évaluées. Des recherches futures devraient aussi examiner le risque lié au partage d'informations concernant les victimes, dans un contexte de représentation de deux parties adverses dans les dossiers judiciaires. Les résultats suggèrent que cette formation est un levier pour sensibiliser davantage les avocats et avocates aux enjeux de la revictimisation, et possiblement améliorer leur compréhension du vécu des victimes. Toutefois, il existe aussi un risque que cette formation soit instrumentalisée dans une logique strictement stratégique, pour mieux défendre les intérêts des personnes accusées, sans réelle volonté de changement de posture. Cela pourrait, paradoxalement, renforcer certaines pratiques contribuant à la seconde victimisation, plutôt que de les atténuer. Finalement, cette formation restait optionnelle et non obligatoire et, par conséquent, elle n'a pas pu rejoindre l'ensemble des intervenants et intervenantes judiciaires. En raison de démarches de formation distinctes souhaitées par les juges, ces actrices et acteurs judiciaires importants n'ont pas pu être partie prenante de la présente initiative. Il est nécessaire de noter que le ministère de la Justice du Québec n'a pas le pouvoir d'imposer une formation à l'ensemble des acteurs et actrices sociojudiciaires, dont plusieurs ne relèvent de toute façon pas de son autorité (p. ex. : les intervenants et intervenantes en milieux communautaires). À la lumière des résultats prometteurs présentés dans cette étude,

il pourrait être souhaitable de rendre ce type de formation indispensable et indissociable du traitement judiciaire des causes de violence sexuelle. Toutefois, bien que la participation puisse être exigée, l'adhésion aux contenus ne peut pas être forcée. Le changement de culture doit donc s'opérer dans le temps et l'offre de ces formations est d'ailleurs maintenue au moment d'écrire cet article. Finalement, une intégration plus soutenue des initiatives en violence sexuelle et en violence conjugale permettrait de briser les silos dans lesquels certaines personnes se retrouvent en vivant des situations jumelant ces deux réalités.

Conclusion

Dans l'ensemble, les résultats de la présente étude soutiennent la pertinence de former les intervenants et intervenantes sociojudiciaires. Plus spécifiquement, la nouvelle formation, Rebâtir – Violence sexuelle, semble avoir des effets bénéfiques sur trois éléments clés associés à de meilleures compétences sur le terrain, soit le développement de l'empathie et du sentiment d'efficacité personnelle dans leur travail, ainsi que la diminution des mythes et des préjugés relatifs à la violence sexuelle. Ces résultats prometteurs nous amènent à suggérer de poursuivre le déploiement de cette formation à toutes les personnes intervenant auprès des victimes de violence sexuelle, dans le cadre de la mise en place des tribunaux spécialisés au Québec. Cette formation, de même que toutes les recommandations émises dans le rapport Corte-Desrosiers (2020), est un pas vers l'avant pour, au cours du processus sociojudiciaire, assurer le mieux-être des victimes de violence sexuelle, diminuer une potentielle victimisation secondaire, et rebâtir cette confiance, si importante, des victimes et de la population générale envers le système de justice.

Références

- Bandura, A. (1989). Human agency in social cognitive theory. *American Psychologist*, 44(9), 1175. <https://psycnet.apa.org/fulltext/1990-01275-001.pdf>
- Beech, B. et Leather, P. (2006). Workplace violence in the health care sector: A review of staff training and integration of training evaluation models. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 27-43. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2005.05.004>
- Bergeron, M. (2012). *Le transfert des apprentissages suite à une formation dans le domaine de la violence sexuelle, d'enseignants-es et d'intervenants-es en milieu*

- scolaire secondaire [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Bibliothèque et Archives Canada. https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=TC-QMUQ-5349&op=pdf&app=Library&oclc_number=851362953
- Bergeron, M., Hébert, M., Brodeur, G., Bouchard, A.-J., Jodoin, K., Julien, M. et Regroupement québécois des CALACS. (2018). *Rapport d'évaluation des effets du programme Empreinte: Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel*. Université du Québec à Montréal.
- Biggs, J. (1996). Enhancing teaching through constructive alignment. *Higher Education*, 32(3), 347-364.
- Boyd, C. (2011). *The impacts of sexual assault on women*. Repéré à <https://aifs.gov.au/resources/practice-guides/impacts-sexual-assault-women>
- Bradford, B. (2011). Voice, neutrality and respect: Use of victim support services, procedural fairness and confidence in the criminal justice system. *Criminology & Criminal Justice*, 11, 345-366.
- Brodeur, G. (2024). *De l'analyse des besoins de formation des membres du personnel scolaire au transfert des apprentissages: le cas de la formation étincelles pour des parcours amoureux et intimes positifs* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal].
- Broll, R., Crooks, C., Baker, L. et Straatman, A. L. (2012). *Evaluating violence against women training initiatives: A primer*. Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children.
- Canadian Association of Chiefs of Police. (2019). *Cadre canadien d'intervention policière collaborative en matière de violence sexuelle*. Repéré à https://www.cacp.ca/Library/ressources/Cadre_canadien_d_intervention_policiere_collaborative_en_matiere_de_violence_sexuelle_-_novembre_2019.PDF
- Code civil du Québec, CCQ (1991) (consulté le 6 avril 2025).
- Code criminel, L.R.C., ch. C-46 (1985) (consulté le 6 avril 2025).
- Conseil de la magistrature du Québec. (2024). *Programme de perfectionnement sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale*. Repéré à chrome- https://conseildelamagistrature.qc.ca/fileadmin/Documents/Perfectionnement/2024_Programme_perfectionnement_violence_sexuelle_conjugale.pdf
- Conseil du statut de la femme. (2020). *Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale: état de situation*. Repéré à [Etu violence justice 20201007 vweb.pdf](https://www.etsu.qc.ca/violence_justice_20201007_vweb.pdf).
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance: Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>
- Cowan, R. (2021). Asking for it. Dans R. Killian, E. Dowds et A.-M. McAlinden (dir.), *Sexual Violence on Trial* (1^e ed., p. 13). Routledge.
- Craig, E. (2018). *Putting Trials on Trial*. McGill-Queen's University Press.
- Dhawan, E. et Haggard, P. (2023). Neuroscience evidence counters a rape myth. *Nature Human Behavior*, 7, 835-838. <https://doi.org/10.1038/s41562-023-01598-6>

- Douglas, H. A. (2016). Sexual violence, domestic abuse and the feminist judge. *Journal of International and Comparative Law*, 3(2), 317-343. Repéré à <https://espace.library.uq.edu.au/view/UQ:410295>
- Feenan, L. (2021). Factors influencing retraumatization amongst sexual assault victims: A qualitative study of the criminal justice system. *Justice Institute of British Columbia*. Repéré à <https://jibc.arcabc.ca/islandora/object/jibc%3A3257/datastream/PDF/view>
- Flückiger, A., Roth, R. et Robert, C. N. (2010). *Droit et émotions, le rôle des émotions dans les processus de régulation juridique et sociale*. Travaux Cetel (58).
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, È.-M., Chagnon, R., Cousineau, M.-M., Dubé, M., Lapierre, S., Sheehy, E., Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Regroupement québécois des CALACS, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle et Gagnon, C. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale: expériences, obstacles et pistes de solution*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. Repéré à https://sac.uqam.ca/upload/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf
- Gareau-Blanchard, C., Couture, L., Corneau, M., Jean-Baptiste, F., Collin-Vézina, D., et Dion, J. (2023). *Formation Rebâtir – Violence sexuelle*. Ministère de la Justice, QC. ISBN: 978-2-550-96272-4
- Gilbert, A. (2015). Exploration des besoins et de l'expérience des adultes victimes d'agression sexuelle dans les centres désignés. Université du Québec à Chicoutimi. Repéré à https://constellation.uqac.ca/3995/1/Gilbert_uqac_0862D_10214.pdf
- Gross, G., Ling, R., Richardson, B. et Quan, N. (2022). In-person or virtual training?: Comparing the effectiveness of community-based training. *American Journal of Distance Education*, 37(1), 66-77. <https://doi.org/10.1080/08923647.2022.2029090>
- Hojat, M., Mangione, S., Nasca, T. J., Cohen, M. J. M., Gonnella, J. S., Erdmann, J. B., Veloski, J. J., et Magee, M. (2001). The Jefferson Scale of Physician Empathy: Development and preliminary psychometric data. *Educational and Psychological Measurement*, 61(2), 349-365.
- Institut national de santé publique du Québec (2024). *Trousse média sur les agressions sexuelles*. Repéré à: <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle>
- Jaffray, B. (2020). *Expériences de violence et de comportements sexuels inappropriés vécues par les Canadiens et Canadiennes gais, lesbiennes, bissexuels et d'une autre minorité sexuelle*, 2018. Statistique Canada.
- Johnson, N. L., Lipp, N. S. et Stone, H. K. (2023). Initial evaluation of a gender-inclusive version of the Illinois Rape Myth Acceptance Scale. *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, 10, 206-2016.
- Katirai, N. (2020) Retraumatized in court. *Arizona Law Review*, 62, 81-124.
- Krahé, B. (2016). Societal responses to sexual violence against women: Rape myths and the "Real Rape" stereotype. Dans *Springer eBooks* (p. 671-700). https://doi.org/10.1007/978-3-319-08398-8_24
- Krathwohl, D. R. (2002). A revision of Bloom's taxonomy: An overview. *Theory Into Practice*, 41(4), 212-218.

- Lancelot, A., Costantini-Tramoni, M., Tarquinio, C. et Martinet, Y. (2009). Première étape de l'élaboration d'une échelle d'empathie perçue. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 82, 25-42. <https://doi.org/10.3917/cips.082.0025>
- Lees, C. et Janssen, C. (2018). Les interactions entre la police et les victimes d'agression sexuelle. Université catholique de Louvain. Repéré à <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A14478>
- Masciotra, D. et Medzo, F. (2005). *Le socioconstructivisme, un cadre de référence pour un curriculum par compétences: curriculum de la formation générale de base*. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport, Direction de la formation générale des adultes.
- Ministère de la Justice du Québec. (2024) *À propos du tribunal spécialisé*. Repéré à <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/a-propos>
- Morissette, M. et Wemmers, J.A. (2016). L'influence thérapeutique de la perception de justice informationnelle et interpersonnelle sur les symptômes de stress post-traumatique des victimes de crimes. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 58, 31-55
- Muthén, L. K., et Muthén, B. O. (2017). *Mplus User's Guide* (8^e ed.). Muthén et Muthén.
- Ortiz R. R., et Thompson, B. (2017). Risky recruitment: How rape myth acceptance among potential new sorority members is related to their self-efficacy to prevent sexual assault and perceptions of university sexual assault reporting. *Journal of Sorority and Fraternity Life Research and Practice*, 12(2), 59-67.
- Orth, U. (2003). Punishment goals of crime victims. *Law and Human Behavior*, 27, 173-186.
- Randall, M. (2010). Sexual assault law, credibility, and "ideal victims": Consent, resistance, and victim blaming. *Canadian Journal of Women and the Law*, 22(2), 397-433.
- R Core Team. (2023). R: A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing. Repéré à <https://www.R-project.org/>
- Rossi, P. H., Lipsey, M. W. et Freeman, H. E. (2004). *Evaluation: A systematic approach* (7^e ed.). Sage Publications.
- Secrétariat à la condition féminine. (2016). *Les violences sexuelles c'est non: Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf.
- Seo, M.G. et Ilies, R. (2009). The role of self-efficacy, goal, and affect in dynamic motivational self-regulation. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 109(2), 120-133. <https://doi.org/10.1016/j.obhdp.2009.03.001>
- Shastri, K. et Wald, H.P. (2007). An evaluation of the STOP violence against women training program. Pennsylvania Commission on Crime and Delinquency.
- Statistique Canada. (2019). Agressions sexuelles. Repéré à <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr-pf-jf/2019/docs/apr01.pdf>

- Thrall, G. C., Coverdale, J. H., Benjamin, S., Wiggins, A., Lane, C. J. et Pato, M. T. (2016). A randomized controlled trial of team-based learning versus lectures with break-out groups on knowledge retention. *Academic Psychiatry*, 40, 755-760
- Vallerand, R. J. (1989). Vers une méthodologie de validation trans-culturelle de questionnaires psychologiques: Implications pour la recherche en langue française. *Canadian Psychology/Psychologie Canadienne*, 30(4), 662.
- Wemmers, J. A. (2017). Le jugement des victimes: des options réparatrices pour les victimes de violence sexuelle. *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, 10, 12-17.
- Wemmers, J. A. et Cyr, K. (2006). Les besoins des victimes dans le système de justice criminelle. Université de Montréal. Retracer à <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2983138>
- Wemmers, J. A. et Raymond, É. (2011). La justice et les victimes: l'importance de l'information pour les victimes. *Criminologie*, 44(2), 157-169.

Preliminary evaluation of the *Rebâtir – Violence Sexuelle* training program: Towards an ethical and respectful culture in the judicial treatment of sexual violence

ABSTRACT • *The development and implementation of training courses for court personnel is a promising avenue for both adequately informing them of the realities and needs of individuals who have been victims of sexual violence, as well as guiding them in regard to best practices and those to avoid. This project was carried out by an independent group of researchers and social justice workers, and this article aims to present the preliminary evaluation results of the Rebâtir – Violence sexuelle training program, offered across various regions of Quebec since 2022. A pre- and post-training survey showed that the 303 participants were overall satisfied with their training experience. For several of the professions involved, scores on the myths and stereotypes subscales decreased after the training, while empathy scores increased. For all occupations, feelings of self-efficacy also improved following the training. Implications for refining the current training, as well as for the use of other similar initiatives, are discussed.*

KEYWORDS • *Sexual violence, court personnel, training.*

Evaluación preliminar de la formación «Reconstruir : violencia sexual». Hacia una cultura ética y respetuosa del tratamiento judicial en materia de violencia sexual.

RESUMEN • *La implementación de cursos de formación dirigidos a los profesionales de la intervención en el ámbito judicial es una vía prometedora para informarles adecuadamente sobre las realidades y necesidades de las víctimas de violencia sexual, además de orientarlos sobre las buenas prácticas. El presente artículo tiene por objeto presentar los resultados preliminares de la evaluación de la formación “Rebâtir – Violence sexuelle” (“Reconstruir – Violencia sexual”), impartida en diferentes regiones de Quebec desde 2022 y desarrollada por un grupo independiente de investigadores y profesionales del ámbito socio-judicial. Una encuesta previa y posterior a la formación realizada a 303 participantes permitió documentar una experiencia formativa positiva. En varios grupos profesionales estudiados, las puntuaciones en las subescalas de mitos y estereotipos disminuyeron tras la formación, mientras que las puntuaciones de empatía aumentaron. En todos los grupos profesionales, la sensación de autoeficacia mejoró tras la formación. Se analizan las implicaciones para el perfeccionamiento de la presente formación, así como para la puesta en marcha de otras iniciativas similares.*

PALABRAS CLAVE • *Violencia sexual, profesionales judiciales, formación.*

Naviguer parmi les contraintes : vivre le modèle Risque-Besoins-Réceptivité au quotidien

Kawssar Ajrouche¹

Doctorante

Département de psychologie, Université de Sherbrooke

Kawssar.hadil.ajrouche@usherbrooke.ca

Geneviève Parent

Professeure titulaire

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Équipe AJIR: difficultés d'Adaptation des Jeunes et Interventions de Réadaptation

Centre international de criminologie comparée (CICC)

Genevieve.parent@uqo.ca

Marie-Pierre Villeneuve

Professeure adjointe

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

Groupe de recherche et d'intervention sur les adaptations sociales de l'enfance (GRISE)

Marie-pierre.villeneuve@usherbrooke.ca

Diana Micheal

Doctorante

Département de psychologie, Université de Sherbrooke

Diana.micheal@usherbrooke.ca

Les auteures n'ont aucun conflit d'intérêts à déclarer. Le présent article rapporte les résultats de l'analyse des données qualitatives recueillies dans le cadre de l'étude mixte *Entre pratique probante et pratique quotidienne: étude de la mise en œuvre des données de recherche par les intervenants responsables du suivi des peines des jeunes contrevenants* (Parent et al., Conseil de recherches en sciences humaines du Canada #430-2016-00313) qui visait à mieux comprendre l'intégration, par les intervenants, des principes du risque et des besoins dans le suivi des peines et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université du Québec, 5, rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme (Québec), Canada, J7Z 0B7.

Faits saillants

- Les personnes déléguées à la jeunesse (PDJ) font sienne la procédure établie en respectant le cadre légal de l'intervention offerte aux personnes adolescentes contrevenantes (PAC) et les principes du modèle RBR.
- Les PDJ ne font pas appel à la dérogation clinique; elles appliquent avec nuance et empathie le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR).
- Les PDJ modulent les services offerts aux PAC de sorte à respecter la procédure tout en honorant leur jugement clinique et en tenant compte de la complexe réalité de chaque jeune.
- La relation thérapeutique entre les PDJ et les PAC est utilisée comme un levier d'intervention et comme un moyen de contrecarrer l'accent mis sur les aspects négatifs.

RÉSUMÉ • *Bien que l'efficacité du modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) soit largement démontrée, son implantation en contexte réel de pratique clinique demeure un défi, et peu d'études documentent ce processus. Cette recherche avait pour objectif de décrire l'application du modèle RBR dans le suivi quotidien de jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) au Québec. L'échantillon se composait de 12 personnes déléguées à la jeunesse (PDJ; neuf femmes et trois hommes) d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux situé en milieu urbain. L'analyse thématique des données a mis en lumière une préoccupation des PDJ de respecter la procédure organisationnelle et celle du modèle RBR tout en l'adaptant pour répondre aux besoins complexes propres à chaque situation. Elles semblent également accorder une grande importance à la création de liens avec les jeunes, lien perçu comme un levier essentiel au changement. Ainsi, bien que certaines adaptations puissent être interprétées comme des modulations du modèle RBR, elles apparaissent plutôt comme une mise en œuvre du principe de réceptivité, visant à ajuster le suivi aux caractéristiques propres à chaque jeune afin de maximiser sa capacité à bénéficier des services offerts.*

MOTS CLÉS • *Modèle RBR, réceptivité, pratiques cliniques, jeunes, entretiens qualitatifs.*

L'évaluation, le suivi des peines et la réinsertion sociale des personnes adolescentes contrevenantes (PAC) sont des préoccupations centrales de notre système de justice pénale. Afin de mieux protéger la population et favoriser la réinsertion sociale des PAC, différents systèmes correctionnels canadiens (Haqanee et al., 2015; Luong et Wormith, 2011; Parent et al., 2023) utilisent désormais une stratégie de gestion du

risque² basée sur le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (modèle RBR; Bonta et Andrews, 2023) considéré comme le plus efficace pour réduire la récidive des PAC (Koehler et al., 2013; Lipsey, 2009).

Toutefois, peu d'études se sont intéressées à la mise en œuvre au quotidien du modèle RBR, à partir du point de vue des personnes professionnelles (p. ex., criminologue, personne travailleuse social, psychologue, personne agente de probation) responsables de la gestion du risque et du suivi des peines des personnes contrevenantes adultes (Viglione, 2017, 2019; Viglione et al., 2015) et mineures (Haqanee et al., 2015). De telles études sont pourtant nécessaires afin de comprendre les écarts dans la pratique en ce qui a trait au modèle RBR, considérant, entre autres, que l'utilité des outils d'évaluation du risque de récidive dépend en grande partie de ce qui se passe après cette évaluation (Viljoen et al., 2018). Cet article porte donc sur la complexe intégration de pratiques probantes (*evidence-based practices*), comme le modèle RBR, par les personnes déléguées à la jeunesse (PDJ) au Québec dans la gestion du risque (de la prise de contact à la fin du suivi des peines) des jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

La prise en charge des jeunes suivis en vertu de la LSJPA au Québec

Le modèle RBR (Bonta et Andrews, 2023) stipule, entre autres, que l'intervention offerte aux PAC doit : (1) augmenter en intensité au fur et à mesure que le risque de récidive augmente (principe du risque); (2) cibler en priorité les facteurs de risque dynamiques associés à la récidive (les besoins criminogènes), tels que les attitudes criminelles (principe des besoins); (3) reposer sur des approches cognitivo-comportementales dans le cadre d'une alliance de travail de qualité (principe de la réceptivité générale); et (4) être adaptée en fonction des caractéristiques des PAC, telles que leur motivation au changement (principe de la réceptivité spécifique). Dans cette perspective, bien que les besoins non criminogènes, tels que l'anxiété ou la capacité

2. Viljoen et al. (2018) définissent la gestion du risque comme un « processus de planification et de mise en œuvre de stratégies visant à prévenir la violence et d'autres formes de délinquance [...] et englobe non seulement les interventions [...], mais aussi des stratégies telles que la supervision, la gestion de cas et les décisions relatives au placement » (p. 182, traduction libre).

d'empathie, n'ont pas d'incidence directe sur le risque de récidive, ils peuvent être mis à profit pour augmenter la motivation au changement et réduire les facteurs susceptibles d'entraver l'intervention (Bonta et Andrews, 2023). De plus, auprès des PAC, des facteurs comme le niveau de maturité, la collaboration des parents et l'accessibilité à des infrastructures doivent être considérés dans l'élaboration du plan d'intervention (Carpentier et al., 2022).

Le modèle RBR s'arrime bien avec les principes de la LSJPA. En effet, selon le modèle RBR (Bonta et Andrews, 2023), et tel que prescrit dans les lignes directrices pour l'application de la LSJPA (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec [MSSS], 2023), l'intervention doit être orientée en fonction des résultats de l'évaluation du risque basée sur des outils fidèles et valides (principe de l'évaluation structurée), tels que le *Youth Level of Service/Case Management Inventory* (YLS/CMI; Hoge et Andrews, 2011). Au Québec, il s'agit de l'outil privilégié dans la majorité des CISSS et CIUSSS. Le YLS/CMI est conçu pour faciliter la collecte d'informations pertinentes au regard des trois grands principes du modèle RBR. Ainsi, il permet la détermination du niveau de risque (pour déterminer l'intensité de l'intervention requise), des besoins criminogènes (pour planifier les cibles d'intervention) et des facteurs de réceptivité (pour adapter l'intervention) de la PAC évaluée. En somme, un tel outil est un moyen de mise en œuvre d'interventions fondées sur des données probantes et adaptées aux caractéristiques individuelles, favorisant une évaluation différentielle et évitant, par le fait même, une approche « universelle » qui ne tiendrait pas compte des particularités de chaque PAC (Viljoen et al., 2018). Toutefois, les outils d'évaluation du risque constituent un point de départ important, mais ne garantissent pas une intervention efficace (Viljoen et al., 2018).

Difficultés dans la mise en œuvre au quotidien du modèle RBR

Le plus grand défi consiste à transposer les principes du modèle RBR dans un contexte réel de pratique (Bonta et Andrews, 2023; Viljoen et al., 2018; Viljoen et Vincent, 2024). En effet, ce modèle théorique ne fournit pas de guide de pratique ou de programme conçu pour la réinsertion sociale des PAC, ce qui peut entraîner un écart entre la théorie et son application (Bonta et Andrews, 2023; Viljoen et al., 2018). De plus, les

PDJ ont un profil varié en termes de formation, de valeurs et d'expériences, rendant possible une pluralité d'implantations (Bonta et Andrews, 2023). Dans un domaine où les PDJ sont imputables de leurs décisions, chaque personne trouve un équilibre fragile sur un continuum entre respect et ignorance, autant des pratiques probantes que des contraintes organisationnelles (Haqanee et al., 2015 ; Viglione, 2017, 2019).

À cet effet, Viljoen et al. (2018) ont réalisé une recension systématique des écrits sur l'utilité des outils d'évaluation du risque de récidive dans la mise en œuvre de l'intervention auprès des personnes contrevenantes. Elles ont relevé plusieurs éléments pouvant influencer la qualité des services offerts dans le continuum de prise de charge des PAC. Les études recensées ($k = 73$; $n = 31\,551$ personnes suivies en psychiatrie ou personnes contrevenantes ; $n = 10\,002$ personnes professionnelles) révèlent que les personnes professionnelles n'adhèrent pas systématiquement à l'utilisation des outils d'évaluation du risque de récidive et ne les utilisent pas de façon cohérente pour orienter leurs efforts en matière de prise en charge. De plus, après l'utilisation d'un outil d'évaluation du risque de récidive, le respect du principe du risque est modéré, et celui des besoins est limité, plusieurs besoins criminogènes n'étant pas pris en compte dans les services offerts. Viljoen et al. (2018) ont identifié de potentiels modérateurs pouvant nuancer ces résultats.

Le respect du principe du risque apparaissait plus élevé lorsqu'il était mesuré en fonction de l'intensité prévue de l'intervention plutôt qu'à partir de l'intensité réellement offerte. Ce décalage pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que les personnes professionnelles ne donnent pas toujours suite à leurs propres recommandations et/ou que les individus considérés à haut risque manifestent un niveau d'engagement et de participation plus faible (Viljoen et al., 2018). Par exemple, les personnes agentes de probation observées et rencontrées dans les travaux de Viglione et de ses collaborateurs (2015, 2017, 2019) tendent à augmenter le niveau de risque fourni par l'instrument afin de justifier une intensité de suivi plus élevée. Elles tendent aussi à privilégier une approche axée davantage sur le contrôle. Cela visait à assurer la protection du public contre des individus contrevenants pour lesquels elles avaient peu d'espoir de réhabilitation, en particulier ceux ayant commis des infractions à caractère sexuel.

Le respect du principe des besoins peut être plus élevé lors des décisions initiales, telles que l'élaboration des plans d'intervention, que lors

des décisions subséquentes, notamment la prestation réelle des services (Viljoen et al., 2018), et ce, en raison d'un manque de ressources disponibles par exemple (Haqanee et al., 2015 ; Viglione, 2019). De plus, selon les personnes professionnelles, certains besoins criminogènes sont plus difficiles à cibler ; elles tendent donc à les reléguer au second plan, même lorsqu'ils étaient considérés comme hautement prioritaires, autant chez les adultes (Viglione, 2019 ; Viglione et al., 2015) que chez les jeunes (Haqanee et al., 2015).

Concernant le principe de réceptivité spécifique, les enjeux relatifs à la santé mentale chez les individus contrevenants étaient fréquemment évoqués comme des facteurs susceptibles de limiter le respect des principes du modèle RBR et de diminuer l'efficacité des interventions (Haqanee et al., 2015 ; Viglione, 2017, 2019). Ces éléments modérateurs suggèrent que, malgré des intentions initiales favorables, plusieurs contraintes inhérentes au processus de prise en charge viennent nuancer, voire entraver, l'application effective des principes du modèle RBR dans la pratique.

La présente étude

L'efficacité du modèle RBR, en termes de réduction de la récidive, n'est plus à démontrer. Toutefois, en contexte réel de pratique, les personnes professionnelles peuvent en arriver à contourner, d'une façon ou d'une autre, les conclusions et les recommandations des instruments d'évaluation du risque de récidive (Viljoen et al., 2018). Peu d'études (Haqanee et al., 2015 ; Viglione, 2017, 2019 ; Viglione et al., 2015) renseignent sur les raisons des écarts relatifs au respect des grands principes du modèle RBR, dont une seule portant sur les PAC (Haqanee et al., 2015). Les personnes chercheuses doivent accorder une plus grande attention à la manière dont les outils sont utilisés pour soutenir les décisions dans le « monde réel » (Viljoen et al., 2018). Pour orienter les recherches, le cadre d'action *Risk Assessment and Management Pathway* (RAMP ; Viljoen et Vincent, 2024), recommande d'examiner ce qui se passe après l'évaluation du risque de récidive, utilisée par les personnes professionnelles pour élaborer des plans d'intervention et décider des sujets à aborder lors des rencontres de suivi avec les individus contrevenants.

Il importe donc de mieux comprendre les décisions prises par les personnes professionnelles tout au long de la gestion du risque (de la

prise de contact à la fin du suivi des peines) des PAC afin de favoriser une implantation de qualité du modèle RBR. Ainsi, cette étude vise à répondre à la question : Comment se vit, au quotidien, l'application du modèle RBR auprès des jeunes suivis en vertu de la LSJPA au Québec ? Plus précisément, elle vise à décrire comment la réalité du terrain peut influencer (1) la procédure d'évaluation du risque de récidive avec le YLS/CMI, et (2) la planification et le déroulement, par les PDJ, de la prise en charge des jeunes suivis en vertu de la LSJPA.

Méthodologie

Personnes participantes

L'échantillon était composé de 12 PDJ (neuf femmes et trois hommes) dans un CIUSSS d'une région urbaine du Québec. Les PDJ se sont identifiées majoritairement comme étant d'origine québécoise ($n = 9$; 75,0 %) et étaient âgées de 31 à 54 ans ($M = 41,3$; $é.t. = 6,9$) au moment de l'entrevue. Elles cumulaient en moyenne 9,9 années d'expérience professionnelle ($é.t. = 8,4$ années) auprès de jeunes suivis en vertu de la LSJPA, dont 6,9 années (étendue de 9 mois à 14 ans; $é.t. = 5,2$ années)

TABLEAU 1

Caractéristiques sociodémographiques des personnes participantes

Nom fictif	Genre	Années d'expérience en LSJPA ^a	Années d'expérience en tant que déléguée à la jeunesse ^a
Alexandre	Homme	10 à 12	5 et moins
Julien	Homme	13 et plus	11 à 14
Sara	Femme	13 et plus	11 à 14
Audrey	Femme	5 à 9	5 et moins
Viviane	Femme	10 à 12	11 à 14
Laurie	Femme	10 à 12	11 à 14
Cassandra	Femme	13 et plus	11 à 14
Valéry	Femme	5 à 9	5 et moins
Robert	Homme	Moins de 5	5 et moins
Carla	Femme	Moins de 5	5 et moins
Leila	Femme	5 à 9	5 et moins
Sophia	Femme	Moins de 5	5 et moins

Note : ^a Des catégories de réponses ont été créées pour préserver l'anonymat des PDJ.

comme PDJ (voir tableau 1). Presque toutes les PDJ ($n = 11$; 91,7 %) avaient reçu une formation sur le YLS/CMI 2.0 dans les années précédant cette étude (maximum trois ans). Une seule d'entre elles avait reçu une formation sur la première version du YLS/CMI uniquement, 11 ans avant l'entrevue.

Collecte de données

Suivant l'approbation du comité d'éthique de la recherche dans le CIUSSS où elle a eu lieu (#16-08-15), la collecte de données s'est amorcée en présentiel (août à novembre 2019, $n = 7$), mais s'est terminée en visioconférence Zoom en raison du contexte pandémique de COVID-19 (juin et juillet 2020, $n = 5$). Les entrevues individuelles semi-structurées d'environ 60 minutes ont été réalisées par une étudiante au doctorat en psychologie clinique, dont la thèse a porté sur la dérogation clinique avec le YLS/CMI. Bien qu'elle n'eût pas d'expérience clinique en contexte d'application de la LSJPA ni de connaissances approfondies de la pratique quotidienne des PDJ, cette distance par rapport au milieu constitue une force méthodologique, en ce qu'elle a favorisé une posture de neutralité à l'égard des propos des personnes participantes.

Les entrevues ont été enregistrées puis retranscrites intégralement par l'étudiante qui les a réalisées, en prenant soin d'attribuer un pseudonyme aux personnes participantes. La deuxième auteure a assuré la qualité de la retranscription en effectuant des vérifications ponctuelles sur certains verbatim. Le canevas d'entrevue était divisé en trois thèmes concernant la prise en charge en vertu de la LSJPA : (1) la procédure d'évaluation du risque de récidive, les outils utilisés et l'établissement de l'intensité de l'intervention (p. ex., Comment évaluez-vous le risque de récidive des jeunes contrevenants ?) ; (2) la planification et le déroulement des rencontres de suivi (p. ex., Décrivez-moi une rencontre de suivi typique.) ; et (3) l'élaboration des plans d'intervention (p. ex., De façon générale, à quoi vous servent les plans d'intervention ?). À la fin de l'entrevue, la PDJ était invitée à répondre à des questions concernant ses caractéristiques sociodémographiques et son expérience professionnelle.

Stratégie analytique

Les verbatim ont été analysés à l'aide du logiciel NVivo (version 14; QSR International, 2023). Suivant les étapes de l'analyse thématique proposées par Braun et Clarke (2006) et dans une perspective post-positiviste, deux des coautrices (K.A. et D.M.) ont d'abord lu et annoté les transcriptions pour se familiariser avec les données. Elles ont pu consigner des idées de codes initiaux inspirés du cadre théorique du modèle RBR et des propos des personnes participantes, ainsi que des questions ou pistes de réflexion pour enrichir les étapes subséquentes de l'analyse. Ensuite, un livre de codes a été élaboré et discuté lors de rencontres d'équipe entre les quatre auteures. Ces rencontres ponctuelles visaient à assurer la rigueur de la codification, en dégageant une compréhension commune des codes utilisés et en discutant des passages dont le sens était équivoque. Deux des coautrices (K.A. et D.M.) ont ensuite utilisé ce livre de codes pour analyser les 12 entrevues. Finalement, des thèmes ont émergé en regroupant des codes similaires. Ces thèmes ont été discutés, précisés et définis lors de rencontres d'équipe. Les trois thèmes finaux sont présentés dans la section suivante.

Résultats

Trois thèmes caractérisent l'intégration du modèle RBR dans la pratique professionnelle quotidienne des PDJ : (1) faire sienne la procédure ; (2) moduler avec empathie le suivi ; et (3) aller au-delà du cadre : créer des occasions de changement. Les résultats dénotent le souci des PDJ de respecter la procédure organisationnelle inspirée du modèle RBR, qu'elles ont intégrée et se sont appropriée avec le temps. Leurs propos relèvent toutefois la nécessité de l'adapter, avec bienveillance, pour répondre aux besoins complexes propres à chaque situation. Les PDJ accordent aussi une grande importance à la création de liens avec ces jeunes, ingrédient qu'elles considèrent comme un levier de changement.

Faire sienne la procédure

Les PDJ ont rapporté suivre la procédure établie par le cadre de référence de la LSJPA (MSSS, 2023) à toutes les étapes de la prise en charge, respectant ainsi le cadre légal de l'intervention (LSJPA) et les principes

du modèle RBR. La première étape consiste en l'évaluation différentielle de la PAC et est réalisée, notamment, à l'aide du YLS/CMI. Cette évaluation brosse un portrait général de celle-ci (p. ex., besoins criminogènes, éléments clés de son histoire de vie) et de son histoire délictuelle.

À la deuxième étape, les conclusions de l'évaluation différentielle guident l'application du principe du risque (détermination de l'intensité du suivi). Ainsi, dans le cadre d'une évaluation prédécisionnelle et en fonction des critères de détermination de la peine de la LSJPA, une intensité de services élevée (p. ex., un suivi quotidien lors d'une mise sous garde) sera proposée à une PAC qui présente un niveau de risque de récidive élevé et une intensité de services faible (p. ex., rencontres bimensuelles dans le cadre d'un suivi probatoire) si son niveau de risque de récidive est faible. Dans le cadre d'une évaluation postsentencielle, les PDJ doivent respecter les peines fixées par les ordonnances de la cour, lesquelles dictent la durée de la peine et imposent certains suivis (p. ex., services de réadaptation en dépendance, suivi psychologique, programme d'habiletés sociales) et obligations (p. ex., fréquentation scolaire). Ce faisant, certaines PDJ relèvent un écart entre ces impositions et le respect des principes RBR, comme le souligne Julien :

Des fois, on peut même pas choisir. J'ai eu un nouveau [jeune] et en voyant l'ordonnance, le tribunal a accordé deux mois en [destination de voyage] en vacances, puis après ça, on commence le suivi. Ça, ce sont des situations hors de notre contrôle, mais on part vraiment mal la tsé! [rires] Le message que le gars reçoit du tribunal... Puis on ne lui a pas dit: « Ta probation commence dans deux mois. » Fait qu'il y a deux mois de suivi qu'il n'y a rien là, que le tribunal a accordés.

La troisième étape de la prise en charge consiste à prioriser les cibles et objectifs d'intervention, ainsi qu'à établir les thèmes à aborder lors des rencontres de suivi (principe des besoins). Ces choix reposent sur l'ordonnance de la cour et les conclusions de l'évaluation différentielle, surtout celles du YLS/CMI. À cela s'ajoutent les objectifs que la PAC établira pour son suivi.

J'essaye le plus possible de les [plans d'intervention] faire avec des objectifs qui parlent aux jeunes. C'est pas tout le temps: « Ouin, mais là, les zones qu'il faudrait que tu priorises, c'est ce[lles]-là. » Oui, mais, qu'est-ce que tu veux? Je peux bien les mettre là, mais si ça lui parle pas pis que ça lui dit rien, pis qu'il s'en [juron], il le fera pas. Fait que j'essaye que ce soit collé sur, oui, ce que moi j'ai dans la tête, mais ce que toi tu veux pis où ce que tu veux

aller aussi. Pis si on peut avoir un entre-deux qui se recoupe tant mieux.
(Sara)

Finalement, malgré les impositions de l'ordonnance de la cour, les conclusions du YLS/CMI et les objectifs que la PAC se fixe, les PDJ peuvent apporter leur propre couleur en structurant les rencontres comme elles le désirent (p. ex., commencer par un retour sur la semaine, utiliser la rencontre pour effectuer une recherche d'emploi), toujours dans l'optique de s'adapter à la situation de la PAC et d'influencer le plus positivement possible le risque de récidive, comme le souligne Carla : « Il faut que la loi reste quand même toujours là, mais on s'adapte au jeune qu'on a devant nous. »

Moduler avec empathie le suivi

Pour la majorité des personnes rencontrées, les procédures établies sont trop rigides et parfois contraires au principe de réceptivité spécifique, puisqu'elles ne permettent pas de prendre en compte les besoins complexes et le caractère dynamique de la situation de chaque PAC. Alors que la prise en charge pourrait être comparée à un film, l'évaluation initiale ne présente qu'une photo statique et unidimensionnelle de la PAC.

Je trouve que parfois c'est réduire une personne à un niveau de risque. Ce que ça amène dans les discussions qu'on a entre collègues, ou avec les chefs de service, ou avec l'adjoint clinique, c'est qu'on ne parle plus de personnes ! On parle de niveaux de risque. De niveaux de risque, d'intensité, de rencontres. (Robert)

Pour contrecarrer cette rigidité et individualiser le suivi, la plupart des PDJ dévient des procédures établies pour moduler l'intensité du suivi, le contenu des rencontres (p. ex., objectifs d'intervention, programmes et services offerts) ou encore les modalités de celles-ci (p. ex., lieu des rencontres).

Modulations en fonction de la situation du jeune. Les PDJ se conforment à la procédure et se fient au YLS/CMI pour évaluer le niveau de risque, mais trouvent une façon d'adapter les conclusions de cette évaluation statique à la réalité, plus nuancée et dynamique. Sans recourir à la dérogation clinique, qui consisterait à modifier le niveau de risque final établi par l'outil, les PDJ évoquent deux situations dans lesquelles elles se montrent sensibles à la situation des jeunes : lorsque le niveau de risque

de récidive ne concorde pas avec leur jugement clinique et lorsque la PAC a des suivis professionnels qui s'ajoutent aux rencontres avec les PDJ.

Conscientes des effets néfastes d'un encadrement excessif sur les PAC, les PDJ modulent l'intensité des services en cours de suivi si le niveau de risque initial du YLS/CMI ne reflète pas leur impression clinique de l'évolution de la situation. La mobilisation de la PAC et son engagement dans le suivi pourraient concourir à une diminution de l'intensité des services pour favoriser son implication dans des domaines prosociaux.

Des jeunes, des premières peines par exemple, puis que le contexte familial ou l'école, il a des grandes difficultés scolaires – font en sorte qu'on a coché beaucoup dans le Y [en référence au YLS/CMI], mais que ce jeune-là a un risque [...] modéré à faible. Puis... on le sait là qu'intervenir trop sur des jeunes qui ne sont pas à haut risque, on peut faire plus de torts que d'autre chose. Moi je suis vraiment très très sensible à ça. [...] Puis des fois pour des jeunes comme ça, j'aurais envie moi de dire : « Bin là c'est modéré, faut que je le voie au début juste une fois par semaine, je coupe une intervention. » Mais après ça, ça me dirait par exemple, selon nos standards au centre jeunesse, si je le vois aux deux semaines, bien ce jeune-là pourrait être vu aux trois semaines, pis ça serait bien correct. Dans sa situation à lui. Mais là on est pris avec les cadres. (Sophia)

Bien que la plupart des modulations rapportées consistent à alléger le fardeau que peut représenter le suivi dans la vie de la PAC, certaines PDJ mentionnent que l'intensité des services peut augmenter ponctuellement pendant le suivi lorsque le niveau de risque établi lors de l'évaluation est inférieur à celui qu'elles estiment sur la base de leur jugement clinique.

Ah, mais on peut se permettre, quand on parle avec notre adjoint clinique, on peut dire : « Regardez, pour un certain temps, je vais le voir plus souvent. » Parce que je le sens. [...] Faut vraiment avoir comme des motifs, mais on peut le faire. [...] Un jeune qui est oisif, puis ça fait combien de fois qu'on lui dit : « Regarde, t'es supposé faire ça, puis tu le fais pas. Ok, bien tu viens me voir à la place. Faut que oui, je vais te voir à toutes les semaines. » (Carla)

Plusieurs PDJ comptabilisent les autres services professionnels reçus par la PAC (p. ex., centre de réadaptation en dépendance) lorsque vient le temps de déterminer l'intensité et le contenu de leur suivi (p. ex., programmes offerts). Ainsi, des heures de rencontre peuvent être retranschées ou certains objectifs en lien avec des besoins criminogènes précis peuvent être travaillés par d'autres personnes professionnelles.

Par sphère, ça te remet ta cote du Y [en référence au YLS/CMI]. Après ça, tu priorises en fait. Priorité 1, 2. Puis on priorise l'intervention. Puis c'est là qu'on peut venir expliquer un peu : « Bien mon jeune il cote 26, c'est élevé, mais étant donné le contexte que [la] PJ [Protection de la jeunesse] est dans le décor, qu'il va au centre de dépendance », patati patata, c'est là que tu vas moduler. (Sophia)

Modulations en fonction des caractéristiques du jeune. Des modulations sont aussi rapportées en fonction de certaines caractéristiques propres à chaque jeune, et ce, afin de maximiser l'efficacité du suivi. En cohérence avec le principe de réceptivité spécifique, les propos recueillis témoignent des réflexions qui sous-tendent les adaptations selon la santé mentale, la culture et l'historique criminel des jeunes³. En plus de l'intensité et du contenu du suivi, ces modulations peuvent concerner le style d'intervention et les programmes offerts aux jeunes.

La santé mentale ou les troubles mentaux ne figurent pas parmi les besoins criminogènes du modèle RBR, mais suscitent des réflexions considérables pour plusieurs PDJ lors de la planification et de la mise en œuvre du suivi. Plusieurs personnes ont rapporté modifier les interventions pour mieux répondre aux besoins spécifiques des PAC ayant des troubles mentaux (p. ex., symptomatologie, hospitalisation).

Tu sais, on a de plus en plus des jeunes avec des diagnostics de santé mentale qui nécessitent des fois un suivi beaucoup plus ou beaucoup moins, ça dépend. Fait que dans ce cas-là, bien oui, la dérogation peut nous aider. Exemple un gars qui, encore une fois, qui score pas haut, bien nous, on sait qu'il est à veille d'avoir une crise de schizophrénie qui peut le mettre en danger ou qui peut mettre les autres en danger, bien, tu sais, je peux parler avec mon adjoint pis dire : « Ouais, bin [pour] lui, faut vraiment qu'on s'investisse beaucoup. » (Alexandre)

Quelques PDJ ont évoqué les modulations apportées pour que les rencontres soient adaptées à certains enjeux particuliers, comme les difficultés attentionnelles ou motivationnelles. La durée et le matériel utilisé doivent tenir compte de ces spécificités afin d'engager l'attention, la concentration et la motivation de ces jeunes et, ainsi, s'assurer qu'ils retirent un maximum de bénéfices de leur prise en charge.

Il faut vraiment que t'adaptes ta rencontre au client. Tu sais quand t'as un gars TDAH, c'est pas vrai que tu vas lui parler pendant une heure parce

3. À noter que les PDJ font également des modulations selon le genre et l'âge des PAC, mais que ces éléments ne sont pas abordés dans le présent article.

qu'il va trouver ça long, pénible. La prochaine fois, il vient te voir et les réponses qu'il donne c'est « oui », « non ». Fait que souvent, puis encore une fois, les rencontres de suivi formelles, exemple au bureau, on s'assoit ici dans les salles de rencontre pis on se parle, [elles] ont leurs limites. Qu'est-ce que j'aime, c'est souvent à l'extérieur, ou, exemple, je fais une rencontre de 30 minutes avec le gars, puis après je lui dis : « Ah je vais t'amener chez vous. » Fait que souvent, sur la route bien, il va y avoir beaucoup d'éléments cliniques, ou des vraies affaires qui vont sortir. (Alexandre)

Certaines PDJ montrent également une sensibilité aux différences culturelles pouvant influencer la façon dont elles perçoivent les jeunes, ou dont les jeunes les perçoivent et perçoivent le système, ainsi que les cibles d'intervention à prioriser. Certaines PDJ ont mentionné porter une attention particulière au degré de méfiance de la PAC au moment de l'évaluation. Plutôt que d'interpréter cela comme un rejet de l'aide proposée, elles replacent cette méfiance dans un contexte culturel et l'interprètent plutôt comme une méfiance du système.

On sent que, finalement, c'est une question de, culturelle, qu'on s'ouvre pas aux étrangers. J'ai un jeune en particulier [pour] lui, je représente la loi, le gouvernement, donc, c'est méfiance, vis-à-vis cette dame-là [en parlant d'elle-même]. Donc, tu ne parles pas. Mais, je pense pas que c'est de l'aide qu'il rejette. C'est ça, faudrait peut-être analyser ça autrement. Quand, je passe mon YLS, moi, je le révise tout le temps avec mon adjointe clinique, puis c'est rare qu'on utilise la dérogation. Mais faudrait peut-être le visualiser autrement dans ces cas-là, j'avoue. (Valéry)

Les éléments propres à la culture de chaque PAC peuvent également entraîner certaines modulations sur le plan des cibles d'intervention. La consommation d'alcool ou de drogues pourrait être d'abord évaluée comme plus problématique que ce qu'elle est vraiment dans le parcours délictuel de la PAC. Si la PDJ juge que la consommation n'a pas d'implication directe sur la délinquance de la PAC en se basant sur le YLS/CMI ainsi que sur son jugement clinique, elle pourrait dévier des objectifs du suivi pour se concentrer davantage sur des thèmes qu'elle juge plus pertinents.

Bien c'est parce que des fois, par exemple, elle [la consommation] va être soulevée comme un facteur majeur de la part des parents. Parce que les parents sont d'une communauté [religieuse] puis [la consommation] est complètement déplorable. Mais au final, quand t'évalues la situation par exemple, il y a pas d'impact direct sur les gestes délictueux. [...] Fait qu'au final, qu'est-ce qui est important ? C'est-tu vraiment qu'il fume son joint le

soir dans le parc ? Pas tant. C'est l'image qu'il veut projeter qui est importante. (Leila)

Certains aspects plus statiques, comme le type de délinquance, les contraintes judiciaires et la persistance dans le milieu criminel, amènent les PDJ à adapter le suivi. Dans le cas d'infractions sexuelles, plusieurs ont exprimé des réserves quant à la capacité du YLS/CMI à évaluer fidèlement le risque de récidive sexuelle. Selon elles, les jeunes obtiennent souvent un niveau de risque de récidive faible, qui ne reflète pas leur niveau de risque « réel ».

C'est pas les mêmes facteurs de risque. Tu sais, il peut aller super bien à l'école, à la maison ça va bien, puis pour X raison, bien... il attouche des enfants. La seule affaire qui va pas bien dans sa vie. Il y a quelque chose qui découle de ça. Mais dans un outil normal, ça sort pas tant. Mais je pense qu'il y a des outils plus spécialisés justement pour eux, mais dans le risque de récidive normal du YLS, ça ressort pas. (Sara)

Les informations consignées au dossier des PAC qui ont déjà été prises en charge par le système de justice pénale peuvent aussi être utilisées pour adapter le suivi. Ainsi, au-delà des procédures et du score de risque, les services reçus antérieurement et l'ouverture de la PAC à ceux-ci peuvent être pris en considération pour s'assurer d'offrir des programmes et une intensité de prise en charge qui répondront à leurs besoins.

Ça se peut qu'un jeune que je suis supposée voir deux fois semaine, je le vois une fois semaine pendant un bout. Puis je vois s'il se replace ou pas. Surtout des jeunes que je connais déjà dans le fond. Parce que c'est ça, ils récidivent, puis là, ils ont encore [...] une nouvelle sentence, fait que je devrais encore les voir deux fois, mais tu sais... (Cassandra)

Finalement, les contraintes judiciaires propres à chaque PAC amènent également une réflexion sur les thèmes à prioriser en fonction de la durée de la sentence et les domaines de risque à privilégier.

Des fois, je vais privilégier plus une zone qu'une autre, parce que c'est une question de temps aussi. J'ai une probation de six mois avec un jeune, en suivi régulier, puis un gars qui va au cégep, qui travaille, même s'il y a des conflits majeurs familia[ux], bien je peux pas. Je peux toujours semer quelques graines là-dedans [...], mais on va y aller. [...] Tu sais, des fois, on va faire un *shortcut* à cause de ça, à cause du temps que j'ai. (Julien)

Aller au-delà du cadre : créer des opportunités de changement

Une dimension centrale du travail des PDJ consiste en l'établissement de liens avec les PAC, lequel leur permet de créer une amorce de changement. Pour ce faire, les PDJ soulignent l'importance de prendre le temps de comprendre pourquoi la PAC agit comme elle le fait, et ce, avant toute tentative de modifier son comportement.

Pour avoir la confiance d'un jeune, faut que tu lui permettes... On sait que les jeunes ont pas le droit de fumer [du cannabis], mais tu sais, est-ce qu'on va dire : « Non, moi, j'aime mieux que tu me parles de ta consommation, puis on va essayer de voir pour pas qu'elle devienne problématique, que ça te mette pas dans le trouble » ? Puis tout ça. (Carla)

Étroitement reliée à la création de liens avec la PAC, la confiance réciproque entre les jeunes et les PDJ est primordiale pour maximiser les bénéfices de la prise en charge. Plusieurs misent sur la transparence pour cadrer leur rôle.

C'est toujours aussi de garder la bonne distance professionnelle [...]. Plus le cadre est clair, plus la distance professionnelle est claire. Mais, qu'il [le jeune] sente que tu l'écoutes pis que t'es honnête là, pour eux, c'est super important la transparence. (Leila)

En plus de la confiance, les liens créés avec la PAC doivent constituer une réelle alliance de travail, au service des cibles d'intervention et des objectifs à prioriser dans le suivi pour répondre aux impératifs de réadaptation et de protection de la société de la LSJPA. L'espoir est un levier d'intervention important. Ainsi, les PDJ accordent de l'importance aux forces et aux facteurs de protection des jeunes afin de valoriser des aspects positifs sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour les amener à modifier leurs comportements et leurs attitudes. Cela leur permet de renforcer ce qui va bien chez les jeunes, de les encourager et de nourrir l'espoir de pouvoir se sortir de leur parcours délictuel.

Le but c'est toujours de l'accrocher à un projet, ou... peu importe, quelque chose de positif. Que ce soient ses parents, un loisir, l'école, n'importe quoi qui peut faire en sorte qu'il va sortir du tourbillon de la délinquance. Donc essayer de l'accrocher à quelque chose qui va éviter une récidive éventuellement. Je vais toujours relever UN aspect positif, n'importe quel, pour essayer de lui faire comprendre que c'est sur celui-là qu'il doit miser. (Leila)

Finalement, les PDJ mentionnent qu'elles ont à cœur que la PAC retire du positif de son suivi. À l'extérieur des procédures, du cadre légal et des raisons pour lesquelles elle est prise en charge, les PDJ souhaitent que la PAC comprenne réellement ce qui l'a menée à cette trajectoire et ce qui l'aidera à choisir un chemin différent.

Mon objectif personnel, c'est ça. Essayer de leur inculquer deux-trois trucs en cours de route, pour qu'ils soient des meilleurs citoyens plus tard. Puis, essayer de stimuler un peu une motivation puis une énergie. [...]. Juste de provoquer quelque chose, une envie, une motivation pour un travail plus tard [...] on a fait avancer un petit peu les affaires. (Sophia)

Discussion

Cet article visait à décrire l'application du modèle RBR par les PDJ dans le suivi quotidien des personnes adolescentes prises en charge en vertu de la LSJPA. Le principal constat est que les PDJ n'ont pas recours à la dérogation clinique à proprement parler, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte du niveau de risque des jeunes déterminé à l'aide du YLS/CMI. Mais elles vont adapter les recommandations en termes d'intensité (la fréquence de services), de modalités (comment les services sont administrés aux jeunes) et de contenu (les objectifs et les thèmes abordés). D'ailleurs, plusieurs auteurs ont observé que la mise en pratique sur le terrain des principes du modèle RBR et de la LSJPA ne suit pas toujours un fil conducteur clair où l'évaluation du risque de récidive conduirait nécessairement à l'établissement d'objectifs concordants et à la dispensation des services pour y répondre (Brogan et al., 2015 ; Haqanee et al., 2015 ; Viljoen et al., 2018).

Donner une place au jugement clinique sans en déroger officiellement

Généralement, les modulations visent à intégrer, dans la prise en charge, la complexité de la réalité propre à chaque jeune en tenant compte de sa situation et de ses caractéristiques individuelles. L'évaluation et l'intervention y sont donc adaptées et ne suivent pas toujours une méthode linéaire, comme le suggère le modèle RBR (Haqanee et al., 2015 ; Viljoen et al., 2018). Toutefois, comparative-ment à l'étude de Viglione (2019) où les modulations des personnes agentes de probation ont favorisé un retour à l'approche plus punitive

dans le but d'éviter l'intervention clinique, la description que font les PDJ de ces modulations porte à croire qu'elles sont en fait une manière empathique de tenir compte du concept de réceptivité spécifique de prise en charge, en adaptant le suivi (intensité, modalités et contenu) tout au long du processus et non pas seulement lors de l'intervention.

Sur le terrain, les PDJ ne peuvent réduire l'évaluation des jeunes qu'à l'utilisation d'un outil, puisqu'elles ne peuvent faire abstraction de leurs propres savoirs. Ainsi, dévier des recommandations des outils devient une manière de faire une place à leur jugement clinique et à leur savoir expérientiel (Schwalbe, 2004). D'ailleurs, les PDJ tendraient à laisser de côté des outils d'évaluation quand la formation et la sensibilisation à leur utilisation adéquate ne sont pas suffisantes (Schwalbe, 2004 ; Werth, 2019) ou parce qu'elles sont pessimistes quant à leur efficacité pour planifier la prise en charge (Luong et Wormith, 2011 ; Viglione et al., 2015).

Pour quelles raisons dévier ?

Afin de maximiser l'efficacité de la prise en charge qu'elles offrent aux jeunes, les PDJ adaptent les services en fonction de certaines caractéristiques. Des enjeux liés à la santé mentale des PAC peuvent interférer avec leur capacité à tirer profit des services qui leur sont offerts, complexifier leur profil de besoins, entraîner des difficultés lors de l'engagement dans les services offerts et l'achèvement des programmes d'intervention, en plus de réduire l'efficacité de ces derniers (Haqanee et al., 2015 ; Guebert et Olver, 2014 ; Lovins, 2013). Ainsi, il apparaît nécessaire d'adapter les services pour tenir compte de la santé mentale des PAC. Comparativement aux personnes agentes de probation dans les études de Viglione (2017, 2019) qui, devant des individus contrevenants présentant des troubles de santé mentale, retournaient à une approche punitive centrée sur la supervision plus « mécanique », les PDJ ajustent les services offerts à la lumière des enjeux vécus par les PAC. La considération des besoins relatifs à la santé mentale est d'autant plus importante, étant donné ses bénéfices sur la prise en charge efficace des besoins criminogènes des jeunes (McCormick et al., 2017). Effectivement, les jeunes dont les besoins en santé mentale sont pris en compte, comparativement aux jeunes dont ces besoins ne le sont pas, sont plus susceptibles d'avoir leurs besoins criminogènes pris en compte dans l'élaboration de leur plan d'intervention, ce qui, ultimement, a un effet

sur la diminution de leur risque de récidive (McCormick et al., 2017). Bien qu'il apparaisse nécessaire d'adapter les services pour accorder de l'importance aux problèmes de santé mentale des jeunes, c'est-à-dire de respecter le principe de la réceptivité spécifique du modèle RBR, la réalité du terrain de la prise en charge des jeunes présentant des problèmes de santé mentale demeure méconnue et mériterait d'être davantage explorée. Les recherches futures gagneraient à décrire plus finement comment les problèmes de santé mentale affectent la mise en place du principe de réceptivité spécifique.

Ensuite, les PDJ accordent une importance particulière à la culture des jeunes, plus précisément à l'influence qu'elle exerce sur ceux-ci quant à leur manière de se présenter (p. ex., l'apparence de méfiance, l'ouverture à recevoir de l'aide). Cette attention, bien qu'exercée uniquement par quelques PDJ de l'échantillon, est importante, étant donné que l'origine ethnoculturelle des PAC et de leur famille ainsi que les barrières ethnoculturelles qui peuvent y être associées représentent souvent des obstacles à la prise en charge efficace des besoins criminogènes des jeunes et des éléments spécifiques de la réceptivité (Haqanee et al., 2015). Certains besoins non criminogènes (p. ex., les centres d'intérêt des jeunes, leur parcours migratoire) deviennent parfois prioritaires, parce qu'ils sont mis de l'avant par les jeunes et leur famille, et les négliger pourrait constituer un frein à la relation thérapeutique et entraver la motivation des jeunes (Haqanee et al., 2015). Les jeunes issus de minorités raciales ou ethniques peuvent nécessiter des interventions ou des services culturellement adaptés (Brown et Perez, 2024), et sont malheureusement moins susceptibles de recevoir des services en lien avec leurs besoins ciblés que des jeunes non issus de minorités (Wylie et al., 2019).

Finalement, bien que les PDJ ne remettent pas en question l'application du modèle RBR, certaines incompréhensions persistent quant à la capacité du YLS/CMI à évaluer avec précision le risque de récidive sexuelle. Ces résultats font écho à des constats similaires dans la littérature (voir notamment Schmidt et al., 2015), où l'on observe une tendance à surestimer le niveau de risque chez les personnes autrices d'infractions à caractère sexuel. Ainsi, bien que des outils élaborés pour l'évaluation du risque de récidive sexuelle existent et soient implantés dans divers milieux au Québec, tels que le J-SOAP-II, il apparaît que le YLS/CMI est encore utilisé pour estimer ce type de risque chez cette clientèle, malgré l'absence de validation pour ce dernier. Dans le même ordre d'idées, des outils visant l'évaluation des dimensions positives chez

les jeunes sont disponibles depuis quelques années, qu'il s'agisse de facteurs de protection (comme le *Structured Assessment of Protective Factors for Violence Risk – Youth Version* [SAPROF-YV]; de Vries Robbé et al., 2015) ou de forces (comme le *Strengths/Structured Assessment for Youth* [S/SAY]; Brassine, 2025; Mathys et al., sous presse). L'intégration de ces outils pourrait contribuer à une évaluation plus équilibrée des PAC, en mettant davantage en lumière leurs ressources et en favorisant des opportunités de changement allant au-delà de la seule estimation du risque.

Au-delà du risque

En plus du respect des principes du modèle RBR et de la LSJPA, les PDJ soulignent l'importance de contrecarrer l'accent mis sur les aspects négatifs de la personne (p. ex., ses besoins criminogènes) en cultivant l'espoir et en nourrissant les possibilités de changement à travers une alliance de travail PAC-PDJ de qualité, c'est-à-dire une relation collaborative, respectueuse et basée sur le changement (Bonta et Andrews, 2023; Haqanee et al., 2015). Cela fait écho aux critiques formulées au sujet du modèle RBR comme étant trop centré sur les facteurs de risque au détriment d'une réadaptation positive et fondée sur les forces (Andrews et al., 2011; Brogan et al., 2015). En déviant de l'accent mis sur les facteurs de risque, les PDJ, en tant qu'agentes de désistement formel, semblent chercher à valoriser les forces et le potentiel des PAC pour renforcer des récits de vie positifs orientés vers le futur et distinguer l'identité du jeune de sa délinquance (Brassine, 2025; Mathys et al., 2025; Umamaheswar, 2013).

Ce contreponds accordé aux forces et à l'espoir est en cohérence avec la théorie des transformations cognitives (Giordano, 2022) où le désistement, c'est-à-dire le processus de changement par lequel des personnes s'éloignent des comportements délinquants, repose sur des changements identitaires et sur une ouverture au changement. Cette façon de considérer les jeunes dans leur globalité, au-delà de leurs facteurs de risque et de ce qui ne va pas dans leur vie, est d'ailleurs à la base du *Good Lives Model* (GLM; Ward et al., 2025). Ce modèle conçoit la prise en charge des personnes contrevenantes selon une approche basée sur les forces, plutôt que d'être axée principalement sur la réduction de la récidive comme le modèle RBR. Le but du GLM est de permettre aux personnes contrevenantes de répondre à leurs besoins de base et, ainsi, de mener une vie prosociale épanouissante.

Cette approche positive n'est pas en totale contradiction avec le modèle RBR. En effet, Andrews et ses collègues (2011) soulignent que tenir compte des besoins non criminogènes peut être une stratégie importante pour préparer en amont le travail sur les besoins criminogènes (lequel est primordial, étant donné les liens significatifs entre ces besoins et la récidive), pour augmenter la motivation des personnes contrevenantes à l'égard des services proposés et pour créer un environnement thérapeutique favorable. Il convient de rappeler que, au-delà des trois grands principes pour lesquels le modèle RBR est reconnu – risque, besoin et réceptivité – plusieurs autres éléments essentiels sont pris en compte par ce modèle, dont le respect de la personne, la valorisation des forces et les compétences relationnelles (Andrews et al., 2011). Ainsi, toutes les modulations réalisées par les PDJ peuvent être lues comme faisant partie du principe de réceptivité spécifique du modèle RBR afin de donner une place aux besoins non criminogènes. Ce n'est donc pas déroger au modèle RBR, mais l'appliquer avec nuance et empathie.

Forces et limites

L'utilisation d'une méthodologie qualitative a permis d'explorer et de décrire la réalité du travail des PDJ auprès des PAC prises en charge en vertu de la LSJPA au Québec et de mettre en lumière la complexité des expériences sur le terrain qui peinent à être véhiculées par des manuels de procédures, mais qui serait pourtant souhaitable pour l'encadrement des pratiques. Cet article contribue à l'opérationnalisation des lignes directrices et générales du modèle RBR à partir des expériences pratiques des PDJ, soulignant de ce fait l'importance de leur mise en œuvre dans les contextes d'intervention. De plus, l'analyse des données a été réalisée de manière rigoureuse lors de deux codifications indépendantes, soutenues par des rencontres d'équipe permettant de discuter des interprétations, de les approfondir et de les mettre à l'épreuve.

Les résultats de cette étude doivent toutefois être interprétés en tenant compte de certaines limites. D'abord, bien qu'adaptée à sa nature exploratoire, la petite taille de l'échantillon PDJ ($n = 12$) n'a pas permis d'atteindre la saturation empirique. Lors des rencontres d'équipe réalisées en cours d'analyse, une redondance a néanmoins été observée quant aux motifs sous-tendant les modulations. Ensuite, considérant que le contexte organisationnel (p. ex., formation à l'utilisation des outils, accès aux ressources) peut nuire à la mise en œuvre de pratiques probantes

(Viljoen et al., 2018), la transférabilité des résultats de cette étude, réalisée au sein d'un seul établissement, est limitée. Le contexte organisationnel a été pris en compte dans les analyses, mais l'appréciation de son influence demeure limitée. Finalement, puisque le devis est transversal, il n'a pas permis de capter l'évolution de la mise en œuvre du modèle RBR dans le quotidien des PDJ, lequel a été bouleversé par la pandémie de COVID-19 et les récents changements observés (p. ex., violence armée, groupes émergents) dans la délinquance juvénile (Li et al., 2023 ; ministère de la Justice du Canada, 2025).

Conclusion

L'objectif de cette étude était de décrire la prise en charge des PAC en vertu de la LSJPA au Québec, en accordant une attention particulière à la façon dont la réalité du terrain façonne l'évaluation et l'intervention. Les résultats montrent que, bien que les PDJ ne fassent pas appel à la dérogation clinique, elles adaptent leurs recommandations en ce qui concerne le contenu, l'intensité et les modalités des services qu'elles offriront aux jeunes. Elles mobilisent leur savoir expérientiel et leur jugement clinique pour faire face à la complexité des situations rencontrées, laissant transparaître un décalage entre la théorie et la pratique. Or, ces modulations s'apparentent plutôt à une diffusion du principe de réceptivité spécifique à toutes les étapes de la prise en charge. Cela témoigne d'une appropriation nuancée du modèle RBR, laquelle permet aux PDJ de déployer des pratiques professionnelles favorisant la personnalisation du suivi auprès des PAC, sans pour autant avoir recours à la dérogation clinique. Cette étude ouvre ainsi la voie à de futures recherches afin de documenter plus exhaustivement l'actualisation de la prise en charge des jeunes contrevenants au Québec au regard du modèle RBR.

Références

- Andrews, D. A., Bonta, J., et Wormith, J. S. (2011). The Risk-Need-Responsivity (RNR) Model : Does Adding the Good Lives Model Contribute to Effective Crime Prevention ? *Criminal Justice and Behavior*, 38(7), 735-755. <https://doi.org/10.1177/0093854811406356>
- Bonta, J., et Andrews, D.A. (2023). *The Psychology of Criminal Conduct* (7th ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003292128>

- Brassine, N. (2025). Approches centrées sur les forces des mineur·es en conflit avec la loi : validation scientifique d'outils standardisés basés sur les facteurs de risque et les forces des jeunes en centres éducatifs de privation de liberté. Thèse de doctorat, Université de Liège, Belgique.
- Braun, V., et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative research in psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp0630a>
- Brogan, L., Haney-Caron, E., NeMoyer, A., et DeMatteo, D. (2015). Applying the risk-needs-responsivity (RNR) model to juvenile justice. *Criminal Justice Review*, 40(3), 277-302. <https://doi.org/10.1177/0734016814567312>
- Brown, S. et Perez, O.F.R. (2024). Juvenile Justice-Based Interdisciplinary Collective Care: An Innovative Approach. *Community Ment Health Journal* 60, 1042-1054. <https://doi.org/10.1007/s10597-024-01285-4>
- Carpentier, J., Arseneault, C., et Alain, M. (2022). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. Presses de l'Université du Québec.
- de Vries Robbé, M., Geers, M.C.K., Stapel, M., Hilterman, E.L.B. et de Vogel, V. (2015). *SAPROF – Youth Version English. Guidelines for the assessment of protective factors for violence risk in juveniles*. English version. Utrecht: De Forensische Zorgspecialisten.
- Giordano, P. C. (2022). Some cognitive transformations about the dynamics of desistance. *Criminology & Public Policy*, 21(4), 787-809. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12609>
- Guebert, A. F., et Olver, M. E. (2014). An examination of criminogenic needs, mental health concerns, and recidivism in a sample of violent young offenders: Implications for risk, need, and responsivity. *International Journal of Forensic Mental Health*, 13(4), 295-310. <https://doi.org/10.1080/14999013.2014.955220>
- Haqanee, Z., Peterson-Badali, M., et Skilling, T. (2015). Making 'what works' work: Examining probation officers' experiences addressing the criminogenic needs of juvenile offenders. *Journal of Offender Rehabilitation*, 54, 37-59. <http://dx.doi.org/10.1080/10509674.2014.980485>
- Hoge, R. D., et Andrews, D. A. (2011). *Youth level of service/case management inventory 2.0 (YLS/CMI 2.0): User's manual*. Multi-Health Systems.
- Koehler, J. A., Lösel, F., Akoensi, T. D., et Humphreys, D. K. (2013). A systematic review and meta-analysis on the effects of young offender treatment programs in Europe. *Journal of Experimental Criminology*, 9(1), 19-43. <https://doi.org/10.1007/s11292-012-9159-7>
- Li N., Quintana D., Shelton M. et Grigorenko E.-L. (2023) Impact of the COVID-19 pandemic on youth delinquency: A discontinuous growth analysis. *Front. Educ.* 8: 1007807. <https://doi.org/10.3389/educ.2023.1007807>
- Lipsey, M. W. (2009). The primary factors that characterize effective interventions with juvenile offenders: A meta-analytic overview. *Victims and offenders*, 4(2), 124-147. <https://doi.org/10.1080/15564880802612573>
- Lovins, L. B. (2013). *An empirical examination of variation in effective correctional program characteristics by gender* (Doctoral Dissertation, University of Cincinnati). <https://cech.uc.edu/content/dam/refresh/cech-62/school-of-criminal-justice/research/2011-2016/Lori%20Brusman%20Lovins.pdf>

- Luong, D., et Wormith, J. S. (2011). Applying risk/need assessment to probation practice and its impact on the recidivism of young offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 38(12), 1177-1199. <https://doi.org/10.1177/0093854811421596>
- Mathys, C., Brassine, N. et Parent, G. (sous presse). The Strengths/Structured Assessment for Youth (S/SAY): A case study about risks and strengths evaluation for Justice-involved Youths. *Child and Youth Services*.
- Mathys, C., N'Zi, M., Fouquet, E., et Fontaine, N., (2025). Profils de mises au changement de personnes adolescentes placées sous garde en vertu de la justice pénale pour mineurs en Belgique francophone: vers une compréhension du désistement assisté entre 13 et 18 ans. *Revue Jeunes et Société*, 9 (1), 78-97.
- McCormick, S., Peterson-Badali, M., et Skilling, T. A. (2017). The role of mental health and specific responsivity in juvenile justice rehabilitation. *Law and Human Behavior*, 41(1), 55-67. DOI: [10.1037/lhb0000228](https://doi.org/10.1037/lhb0000228)
- Ministère de la Justice du Canada. (2025, janvier). Statistiques sur les crimes commis par des jeunes et déclarés par la police au Canada, 2023. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr-pf-jf/2025/pdf/rsd_jf2025_Police-reported-Youth-Crime-2023-fr.pdf
- Ministère de la santé et des services sociaux du Québec (2023). *L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – Manuel de référence*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001008/>
- Parent, G., Bilodeau, M.P., Laurier, C., et Guay, J.P. (2023). Clinical Overrides with the YLS/CMI: Predictive Validity and Associated Factors. *Criminal Justice and Behavior*, (50)1, 101-117. <https://doi.org/10.1177/00938548221131958>
- QSR International. (2023). NVivo (version 14) [logiciel d'analyse qualitative]. QSR International. <https://www.qsrinternational.com/nvivo>
- Schmidt, F., Sinclair, S. M., et Thomasdóttir, S. (2015). Predictive Validity of the Youth Level of Service/Case Management Inventory with Youth who have Committed Sexual and NonSexual Offenses. *Criminal Justice and Behavior*, 43(3), 413-430. doi: 10.1177/0093854815603389.
- Schwalbe, C. (2004). Re-visioning risk assessment for human service decision making. *Children and Youth Services Review*, 26, 561-576. doi: 10.1016/j.childyouth.2004.02.011
- Umamaheswar, J. (2013). Bringing hope and change: A study of youth probation officers in Toronto. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 57(9), 1158-1182. <https://doi.org/10.1177/0306624X12445986>
- Viglione, J. (2017). Street-level decision making: Acceptability, feasibility, and use of evidence-based practices in adult probation. *Criminal Justice and Behavior*, 44(10), 1356-1381. <https://doi.org/10.1177/0093854817718583>
- Viglione, J. (2019). The risk-need-responsivity model: How do probation officers implement the principles of effective intervention? *Criminal Justice and Behavior*, 46(5), 655-673. <https://doi.org/10.1177/009385481880750>
- Viglione, J., Rudes, D. S., et Taxman, F. S. (2015). Misalignment in supervision: Implementing risk/needs assessment instruments in probation. *Criminal Justice and Behavior*, 42(3), 263-285. <https://doi.org/10.1177/0093854814548447>

- Viljoen, J. L., et Vincent, G. M. (2024). Risk assessments for violence and reoffending: Implementation and impact on risk management. *Clinical Psychology: Science and Practice*, 31(2), 119-131. <https://doi.org/10.1111/cpsp.12378>.
- Viljoen, J. L., Cochrane, D. M., et Jonnson, M. R. (2018). Do risk assessment tools help manage and reduce risk of violence and reoffending? A systematic review. *Law and human behavior*, 42(3), 181-214. <https://doi.org/10.1037/lhb0000280>
- Ward, T., Willis, G. M., Prescott, D. S., Vandeveld, S., Barnao, M., et Wanzeele, W. (2025). *The Good Lives Model of Correctional Rehabilitation: Integrating Theory, Research, and Practice*. Springer Nature Switzerland.
- Werth, R. (2019). Risk and punishment: The recent history and uncertain future of actuarial, algorithmic, and “evidence-based” penal techniques. *Sociology compass*, 13(2), e12659.
- Wylie, L. E., Clinkinbeard, S. S., et Hobbs, A. (2019). The Application of Risk-Needs Programming in a Juvenile Diversion Program. *Criminal Justice and Behavior*, 46(8), 1128-1147. <https://doi.org/10.1177/0093854819859045>

Navigating constraints : Applying the Risk-Need-Responsivity model in everyday practice

ABSTRACT • Although the effectiveness of the Risk-Need-Responsivity (RNR) model is well-established, its implementation in real-world clinical practice remains a significant challenge, with few studies having examined this process. The objective of this study was thus to explore how the RNR model is applied in the daily supervision of young people subject to the Youth Criminal Justice Act (YCJA) in Quebec. The sample consisted of 12 youth probation officers (YPO; nine women and three men) working in an Integrated University Health and Social Services Centre located in an urban region. Thematic analysis of the data highlighted the YPOs’ concern with adhering to organizational and RNR model procedures, while also needing to adapt these to address the complex and specific needs of each case. YPOs also appeared to place a strong emphasis on building a relationship with the youth, which was perceived as an essential lever for change. Thus, although certain of these adaptations could be interpreted as deviations from the RNR model, they instead appear to reflect the principle of responsivity, aimed at tailoring interventions to the characteristics and circumstances of each youth, with the intent of maximizing their capacity to benefit from the services provided.

KEYWORDS • RNR model, responsivity, clinical practices, youths, qualitative interviews.

Navegar entre las restricciones : vivir el modelo Riesgo-Necesidades-Responsividad en la práctica cotidiana

RESUMEN • Aunque la eficacia del modelo Riesgo-Necesidades-Responsividad (RNR) está ampliamente demostrada, su implementación en contextos reales de práctica clínica sigue siendo un desafío, y pocos estudios documentan este proceso. El objetivo de esta investigación fue describir la aplicación del modelo RNR en el seguimiento cotidiano de jóvenes sujetos a la Ley del sistema de justicia penal para adolescentes (LSJPA) en Quebec. La muestra estuvo compuesta por 12 personas que ocupaban el cargo de delegado/a de juventud (PDJ; nueve mujeres y tres hombres) en un Centro Integrado Universitario de Salud y Servicios Sociales situado en un entorno urbano. El análisis temático de los datos puso de manifiesto la preocupación de los PDJ por respetar tanto los procedimientos organizacionales como los del modelo RNR, adaptándolos al mismo tiempo para responder a las necesidades complejas y específicas de cada situación. Asimismo, parecen otorgar gran importancia a la creación del vínculo con los jóvenes, vínculo percibido como una palanca esencial para el cambio. Así, aunque ciertas adaptaciones podrían interpretarse como modulaciones del modelo RNR, estas parecen más bien constituir una puesta en práctica del principio de responsividad, orientada a ajustar el seguimiento a las características propias de cada joven con el fin de maximizar su capacidad para beneficiarse de los servicios ofrecidos.

PALABRAS CLAVE • Modelo RNR, responsividad, prácticas clínicas, jóvenes, entrevistas cualitativas.

Profil des joueurs à leur entrée en centre de réadaptation en dépendance : répercussions de la judiciarisation

Audréane Bertrand-Danjou

Ph. D.

École de psychologie, Université Laval
audreane.bertrand-danjou.1@ulaval.ca

Francine Ferland¹

Ph. D., Psychologue

*Service de recherche en dépendance du CIUSSS de la
Capitale-Nationale et du CISSS de Chaudière-Appalaches*
francine.ferland.ciuusscn@ssss.gouv.qc.ca

Stéphane Turcotte

M. Sc., Biostatisticien

CISSS de Chaudière-Appalaches
stephane_turcotte@ssss.gouv.qc.ca

Isabelle Giroux

Ph. D., Psychologue

École de psychologie, Université Laval
isabelle.giroux@psy.ulaval.ca

David Paquet

Candidat au doctorat

École de psychologie, Université Laval
david.paquet.7@ulaval.ca

Faits saillants

- ✦ Les joueurs ayant commis un délit judiciarisé à l'âge adulte ne se distinguent pas des joueurs n'ayant pas commis ce type de délit sur la sévérité du problème de jeu au moment de l'entrée en traitement.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Centre de réadaptation en dépendance du CIUSSS de la Capitale-Nationale, 2525, chemin de la Canardière, Québec, QC, G1J 2G3.

- Les joueurs ayant commis un délit judiciaire à l'âge adulte se disent plus à risque de commettre un acte illégal dans le futur que les joueurs n'ayant pas commis ce type de délit.
- La présence de délits dans le profil du joueur devrait être documentée lors de l'entrée en traitement afin de leur offrir des services répondant le mieux possible à leurs besoins.

RÉSUMÉ • Contexte : *La commission de délits dans le parcours de vie des joueurs² pourrait être un indicateur d'une problématique de jeu plus sévère se répercutant sur plusieurs sphères de vie. Il a été postulé que les joueurs ayant commis un délit judiciaire qui effectuent une demande d'aide démontreront un jeu problématique et des conséquences interpersonnelles et psychologiques plus sévères que ceux n'ayant pas commis ces délits. Méthode :* Les évaluations cliniques des 556 joueurs entrés dans les services de réadaptation en dépendance d'un centre de réadaptation en dépendance du Québec entre 2007 et 2019 ont été analysées afin de différencier les joueurs ayant commis des délits judiciaires ($n = 122$) et ceux n'en ayant pas commis ($n = 434$). **Résultats :** Les analyses montrent des différences entre les deux groupes quant aux tentatives de suicide et à la maîtrise de comportements violents. Toutefois, les deux groupes ne se distinguent pas par leurs habitudes de jeux de hasard et d'argent (JHA). Conséquemment, il est possible de croire que les résultats observés sont imputables au profil judiciaire des joueurs plutôt qu'à leur profil de joueur. **Discussion :** La présence d'un délit judiciaire à l'âge adulte chez un joueur qui fait une demande d'aide de même que la présence de comportements violents devraient être documentées avant d'entreprendre un traitement pour le JHA. Bien déterminer les besoins dans ces domaines permettrait de mieux adapter l'intervention sur les sphères connexes aux JHA.

MOTS CLÉS • *Jeux de hasard et d'argent, délinquance, judiciarisation, joueurs problématiques, délits.*

Le jeu d'argent pathologique (JAP) est une pratique du jeu inadaptée, persistante et répétée, causant une altération du fonctionnement ou une souffrance chez l'individu (American Psychiatric Association [APA], 2013). La méta-analyse de Gabellini, Fabio et Gattoni (2023) couvrant la période de 2016 à 2022 et regroupant 23 études de prévalence provenant d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Océanie rapporte que 2,43 % des adultes sont à risque modéré de développer un jeu d'argent pathologique et qu'environ 1,29 % sont considérés comme des joueurs pathologiques. Dans la population québécoise, la plus récente étude de

2. Tout au long de l'article, le masculin est utilisé pour référer aux joueurs et aux joueuses inclus dans l'étude, afin d'alléger le texte.

prévalence portant sur cette problématique indique que 2,9 % sont des joueurs à faible risque, 1,4 % sont des joueurs à risque modéré et 0,4 % sont des joueurs pathologiques probables. Ainsi, environ 2 % de la population présenterait des conséquences importantes en raison d'un problème de jeu de hasard et d'argent (JHA) (Kairouz, Nadeau et Robillard, 2014). Selon les critères actuels, un individu répond au diagnostic de JAP lorsqu'il présente, au cours d'une période d'un an, au moins quatre des neuf manifestations cliniques suivantes : (1) avoir besoin de jouer des sommes d'argent croissantes afin d'atteindre l'état d'excitation désiré ; (2) montrer de l'agitation ou de l'irritabilité lors de tentatives de réduction ou d'arrêt des habitudes de JHA ; (3) fournir des efforts répétés sans réussir à contrôler, à réduire ou à arrêter les habitudes de JHA ; (4) présenter des préoccupations liées au jeu ; (5) jouer pour contrer des sentiments de souffrance ou de mal-être ; (6) retourner jouer après des pertes pécuniaires au jeu afin de se refaire ; (7) mentir pour dissimuler l'ampleur des habitudes de jeu ; (8) perdre ou mettre en danger des relations affectives importantes et des possibilités d'études ou de carrière ; et (9) compter sur les autres pour se sortir de situations financières précaires liées au jeu (APA, 2013).

La version actuelle du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (APA, 2013) compte dorénavant neuf critères diagnostiques pour le JAP ; la commission d'actes illégaux ayant été retirée, car elle serait présente seulement chez les joueurs présentant les formes les plus sévères du trouble (Granero et al., 2014 ; Jiménez-Murcia et al., 2019 ; Ledgerwood, Weinstock, Morasco et Petry, 2007 ; Petry et al., 2014 ; Strong et Kahler, 2007 ; Turner et al., 2016). Il semble de plus que les délits commis par les joueurs sont davantage de nature non violente et motivés par les pertes financières encourues en raison de la participation aux JHA (Grant et Chamberlain, 2023). Les conclusions de la recension de littérature menée par l'équipe d'Adolphe (2019) corroborent ceci, mais ajoutent également que des délits violents non motivés par les pertes financières sont aussi présents chez certains joueurs. Selon cette équipe, de tels délits pourraient être associés à des troubles concomitants, comme une personnalité antisociale, l'usage de substances, un historique de dysfonctionnement familial ainsi que des comportements relatifs à la prise de risque.

D'autres éléments sont reconnus dans la littérature comme étant des facteurs de risque potentiels de JAP et de commission de délits (Adolphe, Khatib, van Golde, Gainsbury et Blaszczynski, 2019 ; Lind, Palomäki

et Castrén, 2024), de même que des médiateurs de la relation entre ces deux problématiques (Gorsane et al., 2017 ; Meyer et Stadler, 1999). L'un de ces facteurs serait la consommation de substances (Fortin, Ladouceur, Pelletier et Ferland, 2001). En effet, une étude de Gorsane et al. (2017) menée auprès d'une population clinique de joueurs problématiques présentant un profil de commission de délits indique que la consommation de substances est associée à la présence d'actes illégaux liés aux habitudes de JHA. Cette association serait notamment expliquée par un effet médiateur de la désinhibition provoquée par la consommation de substances sur la commission de délits en lien avec les habitudes de jeu (Gorsane et al., 2017). Selon Lloyd, Chadwick et Serin (2014), c'est l'impulsivité qui relierait la consommation de substances, la participation aux JHA et la commission de délits. En effet, l'abus d'alcool et de drogues est associé à un risque plus élevé de s'engager dans des comportements délinquants et à un plus haut risque d'être arrêté pour des délits liés aux JHA (Mestre-Bach et al., 2018 ; Potenza, Steinberg, McLaughlin, Wu, Rounsaville et O'Malley, 2000 ; Potenza, Steinberg et Wu, 2005).

L'état de santé psychologique est lui aussi un médiateur de la relation entre le JHA et la commission de délits. Selon plusieurs auteurs, le recours aux comportements criminels ou la récidive de ces comportements chez des joueurs problématiques surviendrait souvent en présence de problèmes de santé mentale et de consommation de substances (Assink et al., 2015 ; Basto-Pereira et Maia, 2018 ; Pratt et Cullen, 2005 ; Roberts et al., 2021). Dans ces cas, la perpétration d'actes criminels viendrait aggraver les enjeux déjà présents sur le plan de l'état de santé psychologique (Grant et Chamberlain, 2022 ; Lopes et al., 2012). De fait, l'équipe de Roberts (2021) indique que 12 % des joueurs présentant de hauts niveaux d'anxiété et de dépression ont usé de violence envers leurs partenaires. Cette étude n'est pas la seule à souligner la cooccurrence entre le jeu problématique et la manifestation de violence familiale (Afifi, Brownridge, MacMillan et Sareen, 2010 ; Dowling et al., 2016 ; Palmer du Preez et al., 2018 ; Roberts et al., 2016). En effet, l'étude menée par l'équipe de Dowling (2018) conclut que les joueurs problématiques sont deux fois plus à risque que les joueurs non problématiques d'adopter des comportements violents envers les membres de leur famille.

Il est important de noter que les comportements violents envers la famille ou d'autres personnes, tout comme les problèmes de JHA,

diminuent la qualité de la relation avec les proches (National Institute for Health and Care Excellence, 2025 ; Shahzadi et Walker, 2019). Cette diminution est quant à elle associée à une augmentation du risque de perpétrer des actes illégaux (Fritz et al., 2023 ; Skeem, Loudon, Manchak, Vidal et Haddad, 2009 ; Spohr, Suzuki, Marshall, Taxman et Walters, 2016 ; Wegrzycka, 2007). La commission d'actes illégaux entraîne également des conséquences sur la prise en charge en traitement. Par exemple, les joueurs ayant commis des délits judiciairisés reconnaissent moins l'ampleur de leur problème, sont plus résistants au traitement, sont davantage à risque d'abandonner en cours de traitement, ce qui exige des soins se révélant plus coûteux pour l'État (Chamberlain et al., 2024 ; Lind, Salonen et al., 2019 ; May-Chahal, et al., 2017 ; National Institute for Health and Care Excellence, 2025 ; Vestergaard et al., 2023).

Malgré des conséquences sur la santé psychologique, la commission de délits, la présence de comportements violents et la faible qualité de la relation avec leurs proches, une méta-analyse de Bijker et al. (2022) indique qu'en moyenne 3,7 % des joueurs à risque modéré et environ 20,6 % des joueurs problématiques effectuent une demande d'aide pour le JAP. Celle-ci arrive souvent quand les conséquences du JAP s'avèrent importantes (Braun, Ludwig, Slecza, Bühringer et Kraus, 2014 ; Loy, Grüne, Braun, Samuelsson et Kraus, 2018). Les raisons les plus fréquemment invoquées par les joueurs pour motiver leur demande sont l'exclusion d'un environnement de jeu (p. ex. un casino), des difficultés financières, relationnelles, émotionnelles ou encore légales (Afifi, Cox, Martens, Lischer et al., 2023 ; Harries, Redden et Grant, 2018 ; Sareen et Enns, 2011 ; Suurvali, Hodgins et Cunningham, 2010). Par conséquent, le moment de la demande d'aide survient généralement dans une période de crise, habituellement en rapport avec l'épuisement des possibilités de financer les habitudes de JHA (Evans et Delfabbro, 2005 ; Lischer et al., 2023 ; Wegrzycka, 2007). De surcroît, ce manque de moyens financiers légaux augmenterait le risque de recourir à des moyens illégaux pour poursuivre les habitudes de JHA (Pastwa-Wojciechowska, 2011).

L'ensemble de ces éléments porte à se pencher sur le profil de sévérité des joueurs au moment de la demande d'aide pour un problème de JHA, selon qu'ils ont ou non un historique de délits judiciairisés. Dans cette étude, il est postulé que les personnes demandant de l'aide pour leur problème de JHA qui ont été judiciairisés à l'âge adulte éprouveront des

difficultés plus importantes quant aux habitudes de JHA, à l'état de santé psychologique, aux relations familiales et interpersonnelles, et à la consommation de substances que les joueurs n'ayant pas été judicia-risés à l'âge adulte.

Méthode

Échantillon

L'ensemble des questionnaires d'évaluation des personnes ayant fait une demande d'aide pour un problème de JHA dans un des centres de réadaptation en dépendance (CRD) du Québec entre 2007 et 2019 ($N = 556$) sont prises en considération pour l'étude. Ces questionnaires ont été répartis en deux groupes selon que la personne ait ($n = 122$) ou non ($n = 434$) commis un délit judicia-risé à l'âge adulte (18 ans et plus). Il est à noter que 2007 a été retenue comme année de départ, puisque c'est à ce moment qu'une évaluation plus approfondie des habitudes de JHA a été introduite au CRD participant. Quant à elle, 2019 a été sélectionnée pour la fin de la collecte en raison du début de la pandémie de COVID-19, qui a amené trois périodes de fermeture des établissements de JHA au Québec entre 2020 et 2021.

Instruments

Indice de sévérité d'une toxicomanie pour la clientèle adulte (IGT ; Bergeron, Landry, Ishak, Vaugois et Trépanier, 1992). L'IGT est la version française validée de l'*Addiction Severity Index* de McLellan, Luborsky, Woody et O'Brien (1980). On se sert de cet outil, au cours d'une entrevue semi-structurée d'environ deux heures, pour évaluer sept sphères : alcool, drogues, état de santé physique, relations familiales/interpersonnelles, état psychologique, emploi/ressources et situation judiciaire. Selon Bergeron et al. (1992), l'IGT possède des coefficients de consistance interne, variant de 0,63 à 0,89 en fonction des échelles, et des coefficients de fidélité test -retest, variant de 0,50 à 0,93. Seule la sphère état de santé physique présente un coefficient de corrélation plus faible (0,50). Chacune des sphères a été validée indépendamment des autres ; il en ressort que tous les énoncés composant chacune d'elles peuvent être considérés comme étant assez homogènes et mesurant une même dimension. Les questions conservées pour cette étude portent soit sur l'ensemble de la vie ou sur les 30 jours précédant l'évaluation. Lorsque

les deux périodes d'évaluation sont présentes pour une même question, celles-ci ont été combinées afin de pouvoir référer à l'ensemble de la vie.

Détection du besoin d'aide — Jeu de hasard et d'argent (DÉBA-Jeu-8, 2015; Tremblay, Blanchette-Martin, Ferland, Ménard et Berthelot, 2015). Le DÉBA-Jeu est un instrument qui permet de déterminer la sévérité du problème de JHA et, par conséquent, le niveau de service requis pour y remédier. Il comprend six items pour lesquels les personnes répondantes doivent indiquer la fréquence à laquelle elles ont manifesté le comportement en question dans la dernière année. Le score total variant de 0 à 24 indique la sévérité du problème de JHA. Un score de 0 à 1 signifie l'absence de ce problème, un résultat de 2 à 5 indique un problème modéré et un résultat de 6 à 24, un problème sévère.

Questions portant sur les habitudes de jeu de hasard et d'argent. La version de l'IGT utilisée par le CRD participant inclut une sphère jeux de hasard et d'argent qui respecte le format des sphères alcool et drogues de l'IGT, et permet de faire une évaluation exhaustive des habitudes de JHA dans l'année et le mois précédant la demande d'aide.

Procédure

Les questionnaires d'évaluation retenus ont été remplis par les personnes intervenantes du CRD entre 2007 et 2019 lors d'entrevues en face à face. Les réponses ont été saisies à l'aide du logiciel SPSS et ont été rassemblées dans une base de données anonymisée. L'étude a obtenu l'approbation éthique du Comité d'éthique du CIUSSS d'appartenance du CRD participant (numéro : 2018-242).

Variables dépendantes

Quatorze variables provenant de l'IGT ont été sélectionnées pour les analyses. Celles-ci proviennent de quatre sphères de l'IGT (alcool/drogues, relations familiales/interpersonnelles, état psychologique et situation judiciaire) et de la sphère jeux de hasard et d'argent. Aucune variable provenant des sphères emploi/ressources et état de santé physique n'a été incluse.

Variables associées aux jeux de hasard et d'argent et à ses répercussions générales

Quatre variables ont été utilisées pour les JHA, soit : le montant d'argent dépensé pour les JHA au cours du dernier mois ; la perception d'être à risque de commettre des gestes illégaux en raison de ses habitudes de JHA ; la capacité de répondre à ses besoins de base et à ceux de sa famille ; et la présence de répercussions sur le sentiment de sécurité financière. Ces trois dernières variables ont été transformées en variables dichotomiques, où « Oui » correspond aux fréquences « Modérément », « Beaucoup » et « Extrêmement ».

Variables associées à la consommation de substances psychoactives

Lors de l'évaluation, la personne intervenante doit estimer la sévérité des problèmes de consommation d'alcool et de drogues en se servant d'une échelle sur laquelle une cote de 4 à 9 correspond à un problème moyen à extrême. La variable dichotomique concernant la présence d'un problème de consommation de substances psychoactives, sans égard au type de consommation, correspond à une cote de 4 à 9 à l'une ou l'autre des substances. De plus, la consommation de substances au cours des séances de JHA est également utilisée pour les analyses. Il est à noter que cette dernière variable a été transformée en variable dichotomique « Oui/Non ».

Variables associées aux relations interpersonnelles et familiales

Les atteintes aux relations familiales et interpersonnelles sont évaluées à l'aide de trois variables tirées de l'IGT, soit : la satisfaction de sa situation amoureuse ; l'existence de conflits graves avec différents membres de l'entourage (ME) au cours de la vie ; et la présence de répercussions sur la relation conjugale et la relation avec les enfants. Il est à noter que la variable portant sur les conflits graves a été transformée mathématiquement afin de tenir compte du nombre de ME avec lesquels le joueur est en contact. Il s'agit donc d'un ratio entre le nombre de personnes significatives dans la vie du joueur (parents, frères, sœurs, amis, autres proches, etc.) et le nombre de ces personnes avec qui le joueur est en conflit. Les variables concernant les répercussions sur la relation conjugale et la relation avec les enfants ont été transformées en variables

dichotomiques, où « Oui » correspond aux fréquences « Modérément », « Beaucoup » et « Extrêmement ».

Variables associées à la santé mentale

Les six variables suivantes ont été retenues dans cette sphère : la présence d'idées suicidaires, de tentatives de suicide, de dépression grave, d'anxiété, de difficulté à maîtriser des comportements violents ; et celle d'abus au cours de la vie. Il est à noter que cette dernière variable regroupe les abus émotionnels, physiques ou sexuels que la personne a pu vivre au cours de sa vie.

Analyses statistiques

Des analyses bivariées ont été effectuées afin de tester les différences entre les groupes. Plus précisément, des tests du khi-carré ont été utilisés pour comparer les groupes sur les variables catégorielles, et des tests exacts de Fisher ont été faits sur ces mêmes variables lorsqu'il n'était pas possible de se servir du test paramétrique. De plus, des tests T de Student ont été utilisés pour comparer les groupes sur les variables continues ; des tests de Mann Whitney ont été pratiqués lorsque la distribution ne répondait pas aux postulats du test paramétrique.

Des corrections de Bonferroni ont été faites sur les seuils de signification de certaines variables en raison du nombre de tests effectués. Ces corrections sont mentionnées tout au long de la section « Résultats », lorsque présentes. Des corrélations de Phi ont été utilisées pour les tableaux croisés comparant deux variables ayant deux niveaux chacune. Des corrélations V de Cramer ont été utilisées pour les tableaux croisés possédant plus de deux niveaux pour estimer la taille d'effet. Pour leur part, les corrélations Phi et V de Cramer peuvent varier entre -1 et 1 ; 0 indiquant une indépendance entre les facteurs (Siegel et Castellan, 1988). Donc, plus le Phi ou le V est près de 1 ou -1, plus la liaison rapportée est forte.

Résultats

Données sociodémographiques

Les joueurs ayant commis un délit judiciaire sont en plus forte proportion des hommes ($\chi^2(1, N = 556) = 31,42, p < 0,001$), sont significativement plus jeunes lors de leur demande d'aide ($M = 44,03$ ans vs

$M = 47,70$ ans ($t(553) = -2,52, p < 0,01$) et sont proportionnellement moins scolarisés ($\chi^2(3, N = 552) = 15,61, p = 0,001$) que ceux qui n'ont pas commis ces délits. Aucune différence significative entre les groupes n'est trouvée en ce qui concerne l'état civil ($\chi^2(2, N = 553) = 1,96, p = 0,38$) et la sévérité du problème de JHA ($\chi^2(2, N = 556) = 5,82, p = 0,06$). Les joueurs des deux groupes présentaient en majorité (96,8 %) un problème sévère de JHA.

Les délits commis par les joueurs sont variés. Les délits judiciairisés rapportés par le plus grand nombre de joueurs sont la conduite avec les facultés affaiblies (43,7 %), les voies de fait (29,7 %) ainsi que les vols (27,2 %). Les données sociodémographiques des joueurs des deux groupes sont présentées au tableau 1 alors que l'ensemble des délits judiciairisés commis par les joueurs judiciairisés est présenté au tableau 2.

TABLEAU 1
Données sociodémographiques pour chacun des groupes

	Présence de délits judiciairisés (<i>n</i> = 122)		Absence de délits judiciairisés (<i>n</i> = 434)		
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>p</i>
État civil					
Marié/union libre	43	35,5	182	42,1	0,38
Séparé, divorcé, veuf	34	28,1	117	27,1	
Célibataire	44	36,4	133	30,8	
Sexe					
Homme	107	87,7	263	60,6	◁ 0,01
Femme	15	12,3	171	39,4	
Plus haut niveau de scolarité complété					
Primaire	9	7,4	14	3,2	◁0,01
Secondaire	64	52,9	174	40,4	
Collégial	40	33,1	168	40,0	
Universitaire	8	6,6	75	17,4	
Sévérité du problème de JHA					
Aucun problème	2	1,6	2	0,5	0,06
Problème modéré	0	0	14	3,2	
Problème sévère	120	98,4	418	96,3	

TABLEAU 2

Type de délits judiciairisés commis à l'âge adulte par les joueurs du groupe JJ

Type de délits	Nombre de joueurs (n ; %)
Conduite avec facultés affaiblies	69 (43,7 %)
Voies de fait	47 (29,7 %)
Vol	43 (27,2 %)
Infractions contre l'application de la loi	34 (21,5 %)
Possession et/ou trafic de drogues	29 (18,4 %)
Fraude	26 (16,5 %)
Méfait	24 (15,2 %)
Vol qualifié	15 (9,5 %)
Infractions majeures au Code de la route	10 (6,3 %)
Désordre, vagabondage, ivresse publique	7 (4,4 %)
Port d'arme illégale	7 (4,4 %)
Viol, inceste, agression sexuelle	8 (6,6 %)
Négligence criminelle	5 (3,2 %)
Homicide, meurtre	3 (1,9 %)
Infractions hors classe	2 (1,3 %)

Note : Un joueur peut avoir commis plus d'un délit judiciairisé.

Répercussions de la participation aux jeux de hasard et d'argent et consommation de substances psychoactives

Les joueurs ayant commis un délit judiciairisé (JJ) sont significativement plus nombreux que ceux n'ayant pas commis ce type de délit (JNJ) à indiquer être à risque de commettre des actes illégaux dans le futur ($Z(N = 556) = 0,20, p < 0,001$). Aucune différence significative n'est trouvée entre les deux groupes pour ce qui est des répercussions de la participation aux JHA sur la sécurité financière ($Z(N = 556) = 0,06, p = 0,89$) ni sur la réponse aux besoins de base et à ceux de sa famille ($Z(N = 556) = 0,08, p = 0,06$). Il en est de même pour les montants misés par les deux groupes de joueurs au cours du dernier mois : ceux du groupe JJ ont misé en moyenne 1 575 \$ pendant ce laps de temps ($ÉT = 3\ 125 \$$) et ceux du groupe JNJ ont, quant à eux, misé 1 943 \$ ($ÉT = 4\ 633 \$$) au cours de la même période. Une correction de Bonferroni (0,05/3) a été effectuée sur le seuil de signification alpha des variables de répercussions ; le taux retenu est de 0,02.

Par ailleurs, les joueurs du groupe JJ sont significativement plus nombreux à présenter un problème de consommation de substances que les JNJ ($Z(N = 549) = 0,09, p < 0,03$) et à consommer des substances

TABLEAU 3
Répercussions des habitudes de JHA et consommation de SPA
pour les joueurs des deux groupes

Habitudes de JHA affectant	Présence de délits judiciairisés (<i>n</i> = 122)		Absence de délits judiciairisés (<i>n</i> = 434)		Phi	<i>p</i>
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%		
Besoins de base et ceux de la famille	79	64,8	240	55,3	0,08	0,06
Sécurité financière	101	82,8	357	82,3	0,06	0,89
Risque de commettre des actes illégaux	33	27,0	46	10,6	0,20	< 0,001
Problème de consommation de SPA	24	19,8	52	12,1	0,09	0,03
Consommation de SPA au cours des séances de JHA	53	43,8	145	33,8	0,09	0,04

Note : Une correction de Bonferroni est appliquée pour les variables de répercussions.
 Le niveau de signification retenu pour ces variables est de 0,02 (0,05/3).

psychoactives lors de leurs séances de JHA ($Z(N = 550) = 0,09$, $p = 0,04$). Le tableau 3 présente le détail des réponses des joueurs des deux groupes pour ces variables.

Répercussions sur les relations interpersonnelles et familiales

Les analyses statistiques effectuées montrent une différence significative entre les groupes quant aux conflits avec les membres de leur entourage lorsqu'on considère le prorata du nombre de personnes significatives dans leur entourage. Les joueurs du groupe JJ sont en conflit avec 28 % des personnes de leur entourage ($\bar{ET} = 22\%$) alors que les joueurs du groupe JNJ sont en conflit avec 17 % de ceux-ci ($\bar{ET} = 23\%$) ($Z(N = 533) = 2,20$, $p = 0,03$). Par ailleurs, les joueurs des deux groupes ne se distinguent pas par leur satisfaction de leur situation amoureuse ($Z(N = 546) = 0,10$, $p = 0,06$) de même que par les répercussions sur leur relation conjugale ($Z(N = 146) = 0,01$, $p = 0,90$) et sur leur relation avec leurs enfants ($Z(N = 305) = 0,09$, $p = 0,12$). Une correction de Bonferroni a été effectuée sur le seuil de signification alpha pour ces trois

TABEAU 4
Répercussions sur les relations interpersonnelles et familiales
pour chacun des groupes

	Présence de délits judiciairisés (<i>n</i> = 122)		Absence de délits judiciairisés (<i>n</i> = 434)		V de Cramer/ Phi	<i>p</i>
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%		
Satisfaction de sa situation amoureuse						
Satisfait	77	64,2	293	68,0	0,10	0,06
Insatisfait	41	34,2	113	26,2		
Indifférent	2	1,7	25	5,8		
Relation conjugale ¹	54	44,3	193	44,5	0,002	0,97
Relations avec les enfants ¹	31	25,6	83	21,7	0,04	0,36

Note : Niveau de signification alpha de $p < 0,02$ en raison d'une correction de Bonferroni (0,05/3).

¹ Seules les personnes répondant au critère sont incluses dans les analyses.

dernières variables, qui est $p < 0,02$ (0,05/3). Le tableau 4 présente les résultats pour ces variables.

Problèmes de santé mentale

Les joueurs du groupe JJ sont significativement plus nombreux que ceux du groupe JNJ à avoir eu de la difficulté à maîtriser un comportement violent (Z ($N = 554$) = 0,20, $p < 0,001$) et à avoir commis une tentative de suicide au cours de leur vie (Z ($N = 554$) = 0,09, $p = 0,03$). Les résultats des analyses ne montrent toutefois aucune différence significative entre les groupes concernant la présence de pensées suicidaires (Z ($N = 553$) = 0,06, $p = 0,17$), d'anxiété (Z ($N = 553$) = 0,06, $p = 0,17$), de dépression (Z ($N = 556$) = 0,06, $p = 0,12$) et d'abus physique, psychologique ou émotionnel au cours de leur vie (Z ($N = 553$) = 0,03, $p = 0,52$). Le tableau 5 présente les résultats obtenus concernant ces variables.

TABLEAU 5
Présence de problèmes de santé mentale au cours de la vie
pour chacun des groupes

	Présence de délits judiciairisés (n = 122)		Absence de délits judiciairisés (n = 434)		Phi	p
	n	%	n	%		
Dépression	67	55,4	263	62,2	0,06	0,12
Anxiété	73	61,3	292	68,1	0,06	0,17
Pensées suicidaires	54	45,0	162	38,1	0,06	0,17
Tentatives de suicide	35	28,7	84	19,4	0,09	0,03
Vécu d'abus (émotionnels, physiques ou sexuels)	51	52,0	178	48,4	0,03	0,52
Difficulté à maîtriser un comportement violent	58	47,9	110	25,5	0,20	< 0,001

Discussion

Deux groupes de joueurs problématiques ayant effectué une demande d'aide pour leurs problèmes de JHA, l'un ayant commis des délits judiciairisés à l'âge adulte et l'autre non, sont comparés concernant différentes variables reflétant l'envahissement des habitudes de JHA dans leur vie. Il a été postulé que les joueurs qui ont commis un délit judiciairisé présenteraient des difficultés plus importantes quant aux habitudes de JHA, à l'état de santé psychologique, aux relations familiales et interpersonnelles, et à la consommation de substances.

Les résultats indiquent que les joueurs des deux groupes présentent des habitudes de JHA équivalentes. Cette absence de différence sur le plan de ces habitudes pourrait s'expliquer par les circonstances entourant le moment de la demande d'aide, puisqu'elle survient habituellement lors d'une crise associée à la situation financière encourue à la suite d'importantes pertes d'argent (Lischer et al., 2023 ; Suurvali et al., 2010) et aux émotions négatives que celles-ci occasionnent (Hodgins et el-Guebaly, 2000). Ainsi, comme les deux groupes présentent des problématiques de JHA équivalentes, il est possible de croire que les résultats observés dans cette étude peuvent être reliés à la judiciairisation des joueurs d'un des groupes plutôt qu'aux habitudes de JHA. À cet effet, il est intéressant de noter que les JJ se perçoivent comme étant plus à risque que les JNJ de commettre un acte illégal pour financer leurs habitudes

de JHA dans le futur. Une telle propension a également été rapportée par May, Osmond et Billick (2014) qui indiquaient que la commission d'un délit dans le passé serait un prédicteur important de la commission de délits dans le futur. Notons toutefois ici que la présente étude évalue uniquement la perception des participants quant au risque de commettre un délit futur et non la présence réelle d'un autre délit dans le temps. Des études longitudinales devraient être menées afin de vérifier si cette perception se traduit à plus ou moins long terme par un passage à l'acte.

L'existence d'un plus grand nombre de conflits de la part des joueurs du groupe JJ semble corroborer la littérature indiquant que la commission d'un délit au cours de la vie peut entraîner des bris de relations et des conflits en raison de la pression qui se fait généralement sentir dans la famille (Hay, 2003). La présente étude met toutefois en lumière l'absence de différence entre les groupes en ce qui a trait aux répercussions sur les relations conjugales et avec les enfants, de même que sur la satisfaction de sa situation amoureuse. Par conséquent, il semble que ce soit la pression exercée sur la famille par les difficultés financières et les diverses conséquences d'un problème de JHA plutôt que la judiciarisation qui explique les difficultés relationnelles des joueurs au moment de leur demande d'aide. Il est également possible de croire que la demande d'aide de la part du joueur contribue à apaiser les tensions sur le plan des relations interpersonnelles.

Notons toutefois la présence d'une différence significative entre les deux groupes sur deux des variables reliées à la santé mentale. D'une part, les joueurs du groupe JJ sont plus nombreux que ceux du groupe JNJ à avoir fait au moins une tentative de suicide au cours de leur vie. Peu d'études se sont intéressées aux pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les personnes aux prises avec un problème de JHA. Toutefois, quelques chercheurs ont analysé les dossiers de suicides associés aux habitudes de JHA. Ces études indiquent, entre autres, que les joueurs qui ont complété un suicide avaient des dettes, des problèmes relationnels et présentaient des symptômes dépressifs au moment de passer à l'acte (Blaszczyński et Farrell, 1998; Bourget, Ward et Gagné, 2003; Kaggwa et al., 2022; van der Maas, DiMeglio et Nower, 2024). Bourget, Ward et Gagné (2003) précisent de plus que l'impulsivité, l'abus de substances et les pertes multiples augmentent les risques de suicide chez les joueurs. Ainsi, bien que la présente étude ne permette pas de déterminer si les tentatives de suicide documentées étaient ou

non reliées aux problèmes de JHA, les constats faits par Blaszczyński et Farrell (1998), Bourget et al. (2003), Kaggwa et al. (2022) et van der Maas et al. (2024) laissent croire qu'elles sont en relation avec les habitudes de JHA et les répercussions de ces habitudes.

D'autre part, toujours concernant les aspects de santé mentale, la présente étude montre que les joueurs du groupe JJ sont proportionnellement plus nombreux à rapporter avoir eu de la difficulté à maîtriser un comportement violent au cours de leur vie. Cette difficulté peut également s'observer par le compte élevé de délits judiciairisés impliquant de la violence (p. ex. voies de fait, vol qualifié, homicide) parmi les infractions commises par les joueurs du groupe JJ. Ainsi, la manifestation de comportements violents, la commission de délits et le JAP se retrouveraient souvent en concomitance en raison de mécanismes sous-jacents, notamment l'impulsivité, qui amènerait une grande difficulté à résister aux impulsions et à considérer uniquement les gains immédiats (Lloyd et al., 2014). Il est à noter que ces dernières caractéristiques s'apparentent à celles des joueurs « antisociaux et impulsifs » décrits par Blaszczyński et Nower (2002).

Sur un volet plus clinique, les présents résultats soulignent l'importance, comme le mentionnent Adolphe et al. (2019), de documenter les comportements violents lors de l'évaluation des joueurs, et ce, principalement lorsque ceux-ci disent avoir commis des délits judiciairisés par le passé. Cette caractéristique pourrait s'inscrire dans un profil plus large de personnalité antisociale dans laquelle se retrouveraient les JHA et la délinquance qui y est liée, de même qu'indiquer la présence probable d'autres comportements violents n'ayant pas été judiciairisés. En ce qui concerne la pratique clinique, une meilleure connaissance de ces agissements permettrait aux personnes intervenantes de mieux adapter le suivi thérapeutique aux besoins propres à ce type de joueurs tout en permettant de dresser un filet de sécurité pour leur entourage. Il serait également pertinent que le questionnaire d'évaluation détaille davantage les motifs entourant les délits afin de mieux comprendre leur lien avec les habitudes de JHA et de pouvoir en tenir compte dans l'intervention.

Forces et limites

La principale force de cette étude réside dans la provenance des données qui sont tirées de l'évaluation de joueurs effectuant une demande d'aide dans un centre de réadaptation en dépendance. Ainsi, il s'agit de données

cliniques qui fournissent des informations précises sur les atteintes à l'ensemble des sphères de vie. L'évaluation survenant lors de la demande d'aide – donc avant même qu'une rencontre d'intervention ait été faite – et les données servant à ce projet dressent un portrait de l'état des joueurs à ce moment charnière. Bien qu'étant une force, l'utilisation de données cliniques limite tout de même la généralisation des résultats aux joueurs qui font une demande d'aide, car ces derniers pourraient présenter des caractéristiques différentes des joueurs qui n'en font pas. De plus, ces données étant issues d'une seule région du Québec, il n'est pas possible de généraliser les résultats à d'autres régions ou pays, puisque l'offre de JHA peut varier d'une région ou d'un pays à l'autre.

Il est également à noter que le questionnaire d'évaluation utilisé en CRD ne situe pas le délit dans le temps et ne documente pas non plus s'il a été commis en raison des habitudes de JHA. Il n'est donc pas possible de faire une relation causale entre le délit judiciairisé et la présence d'habitudes de JHA problématiques. Une dernière limite réside dans les années ciblées pour les questionnaires d'évaluation se terminant en 2019, soit un peu avant la COVID-19. En effet, bien que l'offre de jeu « hors ligne » demeure assez semblable depuis 2019 (malgré un arrêt au Québec pendant la pandémie), l'offre de jeu en ligne a quant à elle augmenté considérablement depuis la pandémie. Il est donc possible que les joueurs de l'échantillon se distinguent des joueurs actuels et des joueurs en ligne qui demandent des services dans les CRD du Québec.

Conclusion

L'absence de différences dans les habitudes de JHA des deux groupes de personnes à l'étude laisse croire que les différences observées sur les autres variables pourraient être principalement reliées à la commission de délits. Il semble donc important de porter une attention particulière à la présence de délits, qu'ils soient judiciairisés ou non, chez les joueurs qui demandent de l'aide afin de pouvoir leur offrir des services répondant le mieux possible à leurs besoins. Le risque de commettre des délits pour soutenir les habitudes de JHA devrait lui aussi être pris en considération puisque de grandes conséquences individuelles et sociales peuvent survenir s'il se concrétisait.

Références

- Adolphe, A., Khatib, L., van Golde, C., Gainsbury, S. M. et Blaszczynski, A. (2019). Crime and gambling disorders: A systematic review. *Journal of Gambling Studies*, 35(2), 395-414. <https://doi.org/10.1007/s10899-018-9794-7>
- Afifi, T.O., Brownridge, D.A., MacMillan, H. et Sareen, J. (2010). The relationship of gambling to intimate partner violence and child maltreatment in a nationally representative sample. *Journal of Psychiatric Research*, 44(5), 331-337. <https://doi.org/10.1016/j.jpsychires.2009.07.010>
- Afifi, T.O., Cox, B.J., Martens, P.J., Sareen, J. et Enns, M.W. (2011). Developing a population health framework for studying problem gambling. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 30(1), 61-77. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2011-0005>
- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders (DSM-5®)*. American Psychiatric Publication.
- Assink, M., van der Put, C.E., Hoeve, M., de Vries, S.L.A., Stams, G.J.J.M. et Oort, F.J. (2015). Risk factors for persistent delinquent behavior among juveniles: A meta-analytic review. *Clinical Psychology Review*, 42, 47-61. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2015.08.002>
- Banks, J. et Waugh, D. (2018). A taxonomy of gambling-related crime. *International Gambling Studies*, 19(2), 339-357. <https://doi.org/10.1007/s10899-018-9794-7>
- Basto-Pereira, M. et Maia, Â. (2018). Persistence in crime in young adults with a history of juvenile delinquency: The role of mental health and psychosocial problems. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 16(2), 496-506. <https://doi.org/10.1007/s11469-017-9847-7>
- Bergeron, J., Landry, M., Ishak, A., Vaugeois, P. et Trépanier, M. (1992). *Validation d'un instrument d'évaluation de la gravité des problèmes reliés à la consommation de drogues et d'alcool: L'indice de gravité d'une toxicomanie (IGT)*. RISQ.
- Bijker R., Booth, N., Merkouris, S. S., Dowling, N. A. et Rodda, S. N. (2022). Global prevalence of help-seeking for problem gambling: A systematic review and meta-analysis. *Addiction*, 117(12), 2972-2985. <https://doi.org/10.1111/add.15952>
- Blaszczynski, A. et Farrell, E. (1998). A case series of 44 completed gambling-related suicides. *Journal of Gambling Studies*, 14(2), 93-109. <https://doi.org/10.1007/s10899-018-9794-7>Blaszczynski
- Blaszczynski, A. et Nower, L. (2002). A pathways model of problem and pathological gambling. *Addiction*, 97, 487-499. <https://doi.org/10.1046/j.1360-0443.2002.00015.x>
- Bourget, D., Ward, H. et Gagné, P. (2003). Characteristics of 75 gambling-related suicides in Quebec. *Bulletin de L'APC*, 35(6), 17-21.
- Braun, B., Ludwig, M., Slecza, P., Bühringer, G. et Kraus, L. (2014). Gamblers seeking treatment: Who does and who doesn't? *Journal of Behavioral Addictions*, 3(3), 189-198. <https://doi.org/10.1556/JBA.3.2014.3.7>

- Chamberlain, S. R., Ioannidis, K. et Grant, J. E. (2024). Lifetime alcohol use disorder and gambling disorder: clinical profile and treatment response. *CNS Spectrums*, 29(4), 273-278. <https://doi.org/10.1017/s1092852924000300>
- Dowling, N., Suomi, A., Jackson, A., Lavis, T., Patford, J., Cockman, S., Thomas, S., Bellringer, M., Koziol-McLain, J., Battersby, M., Harvey, P. et Abbott, M. (2016). Problem gambling and intimate partner violence: A systematic review and meta-analysis. *Trauma, Violence, and Abuse*, 17(1), 43-61. <https://doi.org/10.1177/1524838014561269>
- Evans, L. et Delfabbro, P.H. (2005). Motivators for change and barriers to help-seeking in Australian problem gamblers. *Journal of Gambling Studies*, 21(2), 133-155. <https://doi.org/10.1007/s10899-005-3029-4>
- Fortin, J.M., Ladouceur, R., Pelletier, A. et Ferland, F. (2001). Les jeux de hasard et d'argent chez les adolescents et adolescentes en difficulté. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 20(1), 135-151. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2001-0008>
- Fritz, M., Karanassios, G., Wolf, V., Mayer, J., Steiner, I., Franke, I., Klein, V., Streb, J. et Dudeck, M. (2023). The curse of experiencing and committing violence as a criminal recidivism predictor: A comparison between female forensic psychiatric patients with severe mental disorders and substance use disorder. *European Psychiatry*, 66(1), e74. <https://doi.org/10.1192/j.eurpsy.2023.2450>
- Gorsane, M.A., Reynaud, M., Vénisse, J.-L., Legauffre, C., Valleur, M., Magalon, D., Fatséas, M., Chéreau-Boudet, I., Guilleux, A., JEU Group, Challet-Bouju, G. et Grall-Bronnec, M. (2017). Gambling disorder-related illegal acts: Regression model of associated factors. *Journal of Behavioral Addictions*, 6(1), 64-73. <https://doi.org/10.1556/2006.6.2017.003>
- Granero, R., Penelo, E., Stinchfield, R., Fernández-Aranda, F., Aymami, N., Gómez-Peña, M., Fagundo, A.B., Sauchelli, S., Islam, M.A., Menchón, J.M. et Jiménez-Murcia, S. (2014). Contribution of illegal acts to pathological gambling diagnosis: DSM-5 implications. *Journal of Addictive Diseases*, 33(1), 41-52. <https://doi.org/10.1080/10550887.2014.882730>
- Grant, J. E. et Chamberlain, S. R. (2022). Illegal behaviors as a consequence of gambling disorder. *The American Journal on Addictions*, 32(1), 40-46. <https://doi.org/10.1111/ajad.13360>
- Harries, M.D., Redden, S.A. et Grant, J.E. (2018). An analysis of treatment-seeking behavior in individuals with gambling disorder. *Journal of Gambling Studies*, 34(3), 999-1012. <https://doi.org/10.1007/s10899-017-9730-2>
- Hay, C. (2003). Family strain, gender, and delinquency. *Sociological Perspectives*, 46(1), 107-135. <https://doi.org/10.1525/sop.2003.46.1.107>
- Hodgins, D.C. et el-Guebaly, N. (2000). Natural and treatment-assisted recovery from gambling problems: A comparison of resolved and active gamblers. *Addiction*, 95(5), 777-789.
- Jiménez-Murcia, S., Granero, R., Fernández-Aranda, F., Sauvaget, A., Fransson, A., Hakansson, A., Mestre-Bach, G., Steward, T., Stinchfield, R., Moragas, L., Aymami, N., Gómez-Peña, M., del Pino-Gutiérrez, A., Agüera, Z., Baño, M., Talón-Navarro, M.-T., Cuquerella, À., Codina, E. et Menchón J.

- M. (2019). A Comparison of DSM-IV-TR and DSM-5 Diagnostic Criteria for Gambling Disorder in a Large Clinical Sample. *Frontiers in Psychology*, 10(931), 1-9. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2019.00931>
- Kairouz, S., Nadeau, L. et Robillard, C. (2014). *Enquête ENHJEU — Québec: Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*.
- Kaggwa, Mark Mohan, Mohammed A. Mamun, Sarah Maria Najjuka, Moses Muwanguzi, Moses Kule, Rahel Nkola, Alain Favina, Raymond Bernard Kihumuro, Gideon Munaru, Innocent Arinaitwe, Godfrey Zari Rukundo, and Mark D. Griffiths. 2022. "Gambling-Related Suicide in East African Community Countries: Evidence from Press Media Reports." *BMC Public Health* 22(1). <https://doi.org/10.1186/s12889-021-12306-2>
- Ledgerwood, D.M., Weinstock, J., Morasco, B.J. et Petry, N. M. (2007). Clinical features and treatment prognosis of pathological gamblers with and without recent gambling-related illegal behavior. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 35(3), 294-301. <http://jaapl.org/content/35/3/294.long>
- Lind, K., Palömaki, J. et Castrén, S. (2024). Examining problem gambling, substance use disorders and cluster B personality traits among incarcerated individuals. *Addictive Behaviors Reports*, 20, 1-9. <https://doi.org/10.1016/j.abrep.2024.100566>
- Lind, K., Salonen, A. H., Järvinen-Tassopoulos, J., Alho, H. et Castrén, S. (2019). Problem gambling and support preferences among Finnish prisoners: a pilot study in an adult correctional population. *International Journal of Prison Health*, 15(4), 316-331. <https://doi.org/10.1108/ijph-07-2018-0041>
- Lischer, S., Schwarz, J., Wallimann, H., Jeannot, E. et Mathys, J. (2023). Motivating factors and barriers to help-seeking for casino gamblers: results from a survey in Swiss casinos. *Frontiers in Psychiatry*, 14: 112891. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2023.1128291>
- Lloyd, C.D., Chadwick, N. et Serin, R.C. (2014). Associations between gambling, substance misuse and recidivism among Canadian offenders: A multifaceted exploration of poor impulse control traits and behaviours. *International Gambling Studies*, 14(2), 279-300. <https://doi.org/10.1080/14459795.2014.913301>
- Lopes, G., Krohn, M.D., Lizotte, A.J., Schmidt, N.M., Vásquez, B.E. et Bernburg, J.G. (2012). Labeling and cumulative disadvantage: The impact of formal police intervention on life chances and crime during emerging adulthood. *Crime and Delinquency*, 58(3), 456-468. <https://doi.org/10.1177/0011128712436414>
- Loy, J.K., Grüne, B., Braun, B., Samuelsson, E. et Kraus, L. (2018). Help-seeking behaviour of problem gamblers: A narrative review. *Sucht*, 64(5-6), 259-272. <https://doi.org/10.1024/0939-5911/a000560>
- May, J., Osmond, K. et Billick, S. (2014). Juvenile delinquency treatment and prevention: A literature review. *Psychiatric Quarterly*, 85(3), 295-301. <https://doi.org/10.1007/s11126-014-9296-4>
- May-Chahal, C., Humphreys, L., Clifton, A., Francis, B. et Reith, G. (2017). Gambling Harm and Crime Careers. *Journal of Gambling Studies*, 33, 65-84. <https://doi.org/10.1007/s10899-016-9612-z>

- McLellan, A.T., Luborsky, L., Woody, G.E. et O'Brien, C.P. (1980). The Addiction Severity Index. In Gottheil, E., McLellan, A.T. et Drulety, K.D. (Eds.), *Substance Abuse and Psychiatric Illness*, 178-194. Pergam Press, New York.
- Mestre-Bach, G., Steward, T., Granero, R., Fernández-Aranda, F., Talón-Navarro, M. T., Cuquerella, À., Baño, M., Moragas, L., del Pino-Gutiérrez, A., Aymami, N., Gómez-Peña, M., Mallorquí-Bagué, N., Vintró-Alcaraz, C., Magaña, P., Menchón, J. M. et Jiménez-Murcia, S. (2018). Gambling and Impulsivity Traits: A Recipe for Criminal Behavior? *Frontiers in Psychiatry*, 9(6), 1-10. <https://doi.org/10.3389/fpsy.2018.00006>
- Meyer, G. et Stadler, M.A. (1999). Criminal behavior associated with pathological gambling. *Journal of Gambling Studies*, 15(1), 29-43. <https://doi.org/10.1023/A:1023015028901>
- National Institute of Health and Care Excellence (2025). *Gambling-related harms: identification, assessment and management* (NG248). <https://www.nice.org.uk/guidance/ng248>
- Palmer du Preez, K., Bellringer, M., Pearson, J., Dowling, N., Suomi, A., Koziol-McLain, J., Wilson, D. et Jackson, A. (2018). Family violence in gambling help-seeking populations. *International Gambling Studies*, 18(3), 477-494. <https://doi.org/10.1080/14459795.2018.1480648>
- Pastwa-Wojciechowska, B. (2011). The relationship of pathological gambling to criminality behavior in a sample of Polish male offenders. *Medical Science Monitor*, 17(11), CR669-CR675. <https://doi.org/10.12659/msm.882054>
- Petry, N.M., Blanco, C., Auriacombe, M., Borges, G., Bucholz, K., Crowley, T.J., Grant, B.F., Hasin, D.S. et O'Brien, C. (2014). An overview of and rationale for changes proposed for pathological gambling in DSM-5. *Journal of Gambling Studies*, 30(2), 493-502. <https://doi.org/10.1007/s10899-013-9370-0>
- Potenza, M.N., Steinberg, M.A., McLaughlin, S.D., Wu, R., Rounsaville, B.J. et O'Malley, S.S. (2000). Illegal behaviors in problem gambling: Analysis of data from a gambling helpline. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 28(4), 389-403.
- Potenza, M.N., Steinberg, M.A. et Wu, R. (2005). Characteristics of gambling helpline callers with self-reported gambling and alcohol use problems. *Journal of Gambling Studies*, 21(3), 233-254. <https://doi.org/10.1007/s10899-005-3098-4>
- Pratt, T.C. et Cullen, F.T. (2005). Assessing macro-level predictors and theories of crime: A meta-analysis. *Crime and Justice*, 32, 373-450.
- Roberts, A., Coid, J., King, R., Murphy, R., Turner, J., Bowden-Jones, H., Du Preez, K. P. et Landon, J. (2016). Gambling and violence in a nationally representative sample of UK men. *Addiction*, 111(12), 2196-2207. <https://doi.org/10.1111/add.13522>
- Roberts, A., Sharman, S., King, M., Bayston, A. et Bowden-Jones, H. (2021). Treatment-seeking problem gamblers: Characteristics of individuals who offend to finance gambling. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 19, 824-836. <https://doi.org/10.1007/s11469-019-00192-0>

- Shahzadi, K. et Walker, B.R. (2019). Reinforcement sensitivity theory and relationship satisfaction via mastery. *Personality and Individual Differences*, 139(1), 46-52. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2018.11.007>
- Siegel, S. et Castellan, N.J. (1988). *Nonparametric statistics for the behavioral sciences* (2^e éd). McGraw-Hill.
- Skeem, J., Louden, J.E., Manchak, S., Vidal, S. et Haddad, E. (2009). Social networks and social control of probationers with co-occurring mental and substance abuse problems. *Law and Human Behavior*, 33(2), 122-135. <https://doi.org/10.1007/s10979-008-9140-1>
- Spohr, S.A., Suzuki, S., Marshall, B., Taxman, F.S. et Walters, S.T. (2016). Social support quality and availability affects risk behaviors in offenders. *Health and Justice*, 4(1). <https://doi.org/10.1186/s40352-016-0033-y>
- Strong, D.R. et Kahler, C.W. (2007). Evaluation of the continuum of gambling problems using the DSM-IV. *Addiction*, 102(5), 713-721. <https://doi.org/10.1111/j.1360-0443.2007.01789.x>
- Suurvali, H., Hodgins, D.C. et Cunningham, J.A. (2010). Motivators for resolving or seeking help for gambling problems: a review of the empirical literature. *Journal of Gambling Studies*, 26(1), 1-33. <https://doi.org/10.1007/s10899-009-9151-y>
- Tremblay, J., Blanchette-Martin, N., Ferland, F., Ménard, J.-M. et Berthelot, F. (2015). DÉBA-Jeu-8 : *Détection et besoin d'aide en regard du jeu excessif*, Québec, Service de recherche en Dépendance du CIUSSS de la Capitale-Nationale et du CISSS de Chaudière-Appalaches. www.risqtoxico.ca
- Turner, N. E., Stinchfield, R., McCready, J., McAvoy, S. et Ferentzy, P. (2016). Endorsement of Criminal Behavior Amongst Offenders: Implications for DSM-5 Gambling Disorder. *Journal of Gambling Studies*, 32, 35-45. <https://doi.org/10.1007/s10899-015-9540-3>
- van der Maas, M., R. DiMeglio, and L. Nower. 2024. "Gambling as a Precipitating Factor in Deaths by Suicide in the National Violent Death Reporting System." *Public Health* 235: 180-86. <https://doi.org/10.1016/j.puhe.2024.07.005>
- Vestergaard, S. V., Ulrichsen, S. P., Dahl, C. M., Marcussen, T. et Christiansen, C. F. (2023). Comorbidity, Criminality, and Costs of Patients Treated for Gambling Disorder in Denmark. *Journal of Gambling Studies*, 39, 1765-1780. <https://doi.org/10.1007/s10899-023-10255-6>
- Wegrzycka, B. (2007). Le prix d'une passion : la carrière du joueur compulsif. *Criminologie*, 40(1), 31-58. <https://doi.org/10.7202/016014ar>

Gamblers' profiles upon entry into rehabilitation centres : The impact of judicialization

ABSTRACT • Context : *The commission of criminal offenses across the life course of gamblers could be an indicator of more severe gambling problems affecting multiple areas of their lives. As such, it has been postulated that gamblers who have committed a judicialized offense and then sought help will demonstrate gambling issues, as well as interpersonal and psychological consequences, of a more severe nature than those who have not committed such offenses.* **Method :**

All clinical assessments conducted upon intake at an addiction rehabilitation service in the province of Quebec between 2007 and 2019 were analyzed to differentiate gamblers who had committed criminal offenses ($n = 122$) from those who had not ($n = 434$). **Results:** Analyses show differences between these two groups with respect to suicide attempts and the ability to control violent behaviours. However, the two groups do not differ in their gambling (games of chance and money) habits. Consequently, it is possible to believe that the observed results are attributable to the gamblers' judicial profile, rather than to their gambling profile. Differences between the two groups regarding suicide attempts and control of violent behaviours were also found. **Discussion:** The presence of a judicialized offense in adulthood for a gambler seeking help, as well as of violent behaviours, should be documented prior to beginning treatment for gambling. Properly identifying needs in these areas would also allow for a better tailoring of interventions in areas related to gambling.

KEYWORDS • Gambling, delinquency, criminalization, problematic gamblers, offenses.

Perfil de los jugadores al ingreso en un centro de rehabilitación en adicciones: impacto de la judicialización

RESUMEN • **Contexto:** La comisión de delitos a lo largo del curso de vida de los jugadores podría constituir un indicador de una problemática de juego más grave, con repercusiones en múltiples esferas del funcionamiento. Se ha postulado que los jugadores que han cometido delitos judicializados y que solicitan ayuda presentarían un juego problemático, así como consecuencias interpersonales y psicológicas más severas que aquellos que no han cometido este tipo de delitos. **Método:** Se analizaron las evaluaciones clínicas de 556 jugadores admitidos en los servicios de rehabilitación en adicciones de un centro de rehabilitación del Québec entre 2007 y 2019. Se compararon dos grupos: jugadores que habían cometido delitos judicializados ($n = 122$) y jugadores que no habían cometido dichos delitos ($n = 434$). **Resultados:** Los análisis muestran diferencias entre ambos grupos en cuanto a los intentos de suicidio y al control de conductas violentas. No obstante, los dos grupos no se distinguen en relación con sus hábitos de juegos de azar y de dinero (JAD). En consecuencia, es posible considerar que los resultados observados son atribuibles al perfil judicial de los jugadores más que a su perfil tal como jugadores. **Discusión:** La presencia de un delito judicializado en la edad adulta entre los jugadores que solicitan ayuda, así como la presencia de conductas violentas, deberían documentarse antes de iniciar un tratamiento para los JAD. Una identificación adecuada de las necesidades en estos ámbitos permitiría adaptar de mejor manera las intervenciones dirigidas a las esferas conexas a los JAD.

PALABRAS CLAVE • Juegos de azar y de dinero, delincuencia, judicialización, jugadores problemáticos, delitos.

Pratiques non conformes à l'aune de la prévention du blanchiment des capitaux dans le secteur de l'argent mobile à Kinshasa : relations conflictuelles et logiques d'action divergentes

Fabrice Bolenge¹

Chercheur

École de criminologie, Université de Kinshasa

fbolenge7.10@gmail.com

Je remercie chaleureusement le Professeur Raoul Kienge Kienge Intudi pour son encadrement rigoureux et ses conseils précieux tout au long de cette étude. Ma gratitude va également à Monsieur Killian Chaudieu pour son accompagnement méthodologique et ses suggestions éclairées. Leur soutien a été essentiel à la réussite de ce travail.

Faits saillants

- ✦ Les pratiques non conformes au programme de prévention du blanchiment des capitaux associées à la distribution de la monnaie électronique au sein de M-pesa se décline en trois catégories ;
- ✦ L'application des mesures composant le programme de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de Vodacash SA/RDC s'effectue par l'implication des différents acteurs, considérés comme étant des lignes de défense ;

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université de Kinshasa (UNIKIN) : Avenue de l'Université Quartier Université, Mont-Amba Commune de Lemba Ville de Kinshasa République Démocratique du Congo. BP 127, Kinshasa XI.

- Les catégories des logiques sociales qui sous-tendent les pratiques des acteurs, dénotent des postures divergentes par rapport à l'application des mesures du programme, à tel point qu'on observe des ruptures de collaboration entre ces acteurs ;
- Les conflits entre acteurs favorisent le défaut de mise en œuvre des mesures préventives du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

RÉSUMÉ • *Cet article porte sur l'analyse compréhensive de la mise en œuvre des mesures préventives du blanchiment des capitaux dans le secteur de l'argent mobile à Kinshasa, au Congo, particulièrement le cas du système M-pesa, au sein de l'établissement de distribution de monnaie électronique Vodacash SA. Ces mesures préventives sont fondées sur deux recommandations du Groupe d'action financière, à savoir l'obligation de déclaration de soupçon et l'obligation de vigilance. Le but de cette recherche consiste à comprendre la survenance des pratiques non conformes qui s'observent lors de la mise en œuvre des mesures préventives du blanchiment des capitaux. Notre travail réalise une démarche inductive et une recherche empirique. Afin de réaliser cette recherche, nous avons mobilisé une méthodologie qualitative. Il ressort de notre étude que ces pratiques problématiques découlent de la rupture de collaboration entre les différents acteurs de mise en œuvre des mesures préventives, due à des logiques d'action divergentes et à des relations conflictuelles.*

MOTS CLÉS • *Mesures de prévention, argent mobile, logiques d'action, relations.*

Introduction

Le blanchiment des capitaux est un ensemble d'actes criminels économiques et financiers, dont la faisabilité est fondée sur trois objectifs, à savoir : opacifier, crédibiliser et respectabiliser l'argent sale, à travers la mobilisation des organisations clandestines et les spécialistes de l'économie légale (Castelli, 2005). Le blanchiment des capitaux est considéré comme un phénomène social jouissant d'une expansion importante à travers les différents secteurs de la vie sociale (Amicelle, 2016).

Par ailleurs, Brigitte Pereira (2011, p. 46) soutient que « ce sont les sources internationales indépendantes de l'ONU qui ont exercé une influence notable sur la législation de chaque État afin de promouvoir une répression du blanchiment plus coordonnée. Le Groupe d'action financière (GAFI), organe intergouvernemental indépendant et créé en 1990, a élaboré 40 recommandations que les États étaient invités à adopter en vue de lutter contre le blanchiment ». Il en a résulté une approche répressive portant lutte contre le blanchiment d'argent, qui consiste « à incriminer l'acte de blan-

chiment par la loi, en le définissant et en prévoyant une sanction pénale » (Pereira, 2011, p. 49).

Cependant, Chantal Cutajar (2012, p. 90) écrit que « très vite, le GAFI a préconisé également une approche préventive constatant que le droit pénal ne pouvait, à lui seul, lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux. Le GAFI a innové considérablement en recommandant d'associer les acteurs du système financier à cette lutte ». L'approche préventive de la lutte contre le blanchiment des capitaux s'appuie entre autres sur deux obligations issues des recommandations du GAFI : l'obligation de vigilance et l'obligation de déclaration de soupçon imposées aux acteurs financiers et non financiers. Cette modalité de contrôle social est régie par le droit de la compliance, selon Marie Anne Frisson (2017, p. 8), elle rompt radicalement avec la rationalité juridique portée par le droit positif et le droit régulateur, dans la mesure où « l'assujetti devient l'agent de la légalité. L'assujetti est assigné en raison de sa position, l'aptitude pénale est conférée non parce que le sujet est apte à commettre l'acte dangereux (par exemple le terrorisme, le trafic des drogues ou d'organes), mais parce qu'il est apte à fournir des moyens de les prévenir ».

La République Démocratique du Congo n'est pas restée en marge de cette manière de faire. Elle dispose, en effet, d'un mécanisme juridique de lutte contre le blanchiment des capitaux. Ce dispositif est composé, d'une part, de la Loi n° 22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et, d'autre part, des instructions de la Banque centrale du Congo, autorité régulatrice du secteur financier. La Loi susmentionnée prévoit un dispositif préventif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, qui confère le statut d'assujetti à des catégories socioprofessionnelles œuvrant dans des secteurs exposés aux risques de blanchiment des capitaux. Ces assujettis sont soumis à l'obligation de vigilance et de déclaration de soupçon du blanchiment des capitaux. Ainsi, ils ont l'obligation de fournir à la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) les informations relatives à toutes activités ou à toutes opérations susceptibles de déboucher sur le blanchiment des capitaux ou d'en constituer une manifestation directe. Ils ont également l'obligation de mettre en œuvre, au sein de leurs organisations, des mesures assurant l'effectivité de l'obligation de vigilance.

Les assujettis qui nous intéressent dans cette étude sont ceux relevant du secteur de l'argent mobile. Ce secteur est réglementé par la Loi

organique n° 18/027 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, par la Loi n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ainsi que par l'Instruction n° 24 de la Banque centrale du Congo relative à l'émission de la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique. L'instruction n° 24 de la Banque Centrale du Congo, selon l'alinéa cinq de son article premier, dispose que « les établissements émetteurs de monnaie électronique ont comme activités : l'émission de la monnaie électronique, la mise à la disposition du public de la monnaie électronique et la gestion de la monnaie électronique ».

Le secteur de l'argent mobile est constitué de quatre établissements émetteurs de monnaie électronique, à savoir Vodacash SA, Airtel money SA, Orange money SA et Afrimobil money SA, ainsi que du Fonds pour l'inclusion financière (FPM SA). Afin de circonscrire notre champ de recherche, nous nous sommes intéressés à l'un de ces établissements émetteurs de monnaie électronique, Vodacash SA, qui est un acteur central dans le secteur de la distribution de monnaie électronique, « l'entreprise compte environ 60 % du marché en revenus issus des services financiers et plus de 50 % du marché en termes d'abonnés » (Forbes Afrique, 2023, p. 2). Vodacash SA possède un programme de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement de terrorisme (LCB-FT). Ce programme est piloté par l'officier de déclaration des opérations suspectes et prévoit plusieurs mesures de vigilance. Par ailleurs, en tant qu'établissement de distribution de monnaie électronique, Vodacash SA a mis en place un réseau de distribution composé d'acteurs économiques ayant conclu un partenariat d'affaires. Les clauses de ce partenariat portent sur le potentiel de Vodacash SA pour accroître son réseau, en contrepartie, les autres acteurs économiques gagnent des commissions en fonction de leur capacité à réaliser les activités de distribution.

En dépit de l'existence du programme de LCB-FT, nous avons constaté au sein dudit établissement, qui constitue notre site de recherche, des pratiques qui y sont non conformes. Ces constatations se sont imposées à nous lors des entretiens exploratoires avec les acteurs de prévention des risques de blanchiment des capitaux et lors de notre stage universitaire au sein de cet établissement, en observant la réalisation des activités de distribution à travers la ville de Kinshasa.

Ces pratiques non conformes au programme de LCB-FT associées à la distribution de la monnaie électronique par le système M-pesa

peuvent se décliner en trois catégories : les pratiques non conformes suivant l'activité d'acquisition, les pratiques non conformes lors des transactions, ainsi que les pratiques non conformes portant sur la fraude. Ces pratiques ont lieu au moment des activités liées à la distribution de monnaie électronique et sont contraires aux mesures de vigilance, notamment le fait de ne pas procéder à l'identification du client à travers les types de pièces d'identité requises par la Banque Centrale du Congo.

Nous avons donc constaté l'existence de telles pratiques non conformes, malgré l'implémentation des différentes mesures de lutte par le service habilité. C'est ainsi que nous nous sommes posé la question suivante : comment comprendre la survenance des pratiques non conformes au programme de LCB-FT associées à la distribution de la monnaie électronique au sein de Vodacash SA, à Kinshasa ? Pour répondre à cette question, notre étude a pour objectif de mettre l'accent sur la compréhension subjective des acteurs en rapport avec la mise en œuvre des mesures préventives au sein de Vodacash SA, qui laisse se produire des pratiques non conformes. Nous cherchons à comprendre le pourquoi de ces pratiques et les contextes favorables à leur survenue.

Méthodologie

Notre étude se fonde sur une démarche inductive et une recherche empirique. Afin de réaliser cette recherche, nous avons mobilisé une méthodologie qualitative, définie par Jean Poupard et Amélie Couvrette (2018, p. 202) comme « un ensemble de modes de recueil et d'analyse de données, tels ceux associés aux entretiens, à l'observation participante et à l'analyse documentaire, mais aussi à un éventail de démarches comme l'ethnographie, la théorisation ancrée, l'approche biographique et les études de cas ».

Nous avons mis en œuvre l'approche qualitative au moyen d'entretiens semi-directifs et d'une observation *in situ*. Nous avons réalisé ces entretiens avec l'équipe de lutte contre le blanchiment des capitaux, les agents du service commercial ainsi que les acteurs économiques assurant la distribution de monnaie électronique. Pour la réalisation de cette recherche, nous avons sélectionné un échantillon non probabiliste, soit l'échantillon d'acteurs économiques. Cet échantillon est composé de : 1 officier de déclaration des opérations suspectes, 3 analystes du service

de LCB-FT, 4 agents de l'arrière-guichet (*back office*), 9 agents du service de vente et de distribution et 19 agents M-Pesa. La taille de l'échantillon, composée d'une trentaine d'acteurs économiques, est justifiée par une sélection ciblée qui s'appuie sur des critères particuliers : leur participation active à la fois dans la distribution de monnaie électronique et dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, ainsi que leur disponibilité pour participer aux entretiens. Ce choix méthodique a permis de maximiser la pertinence et la richesse des données recueillies. Par ailleurs, nous avons mené le processus d'entretiens jusqu'à atteindre le point de saturation, c'est-à-dire le moment où les informations collectées devenaient répétitives et n'apportaient plus de nouvelles connaissances, garantissant ainsi une exploration exhaustive et représentative du sujet étudié.

Les données des entretiens sont complétées par celles obtenues lors de l'observation *in situ* dans plusieurs districts, à l'occasion du stage universitaire que nous avons effectué chez Vodacash SA. Notre zone de recherche, qui est la ville de Kinshasa, est subdivisée, du point de vue de l'activité de Vodacash SA, en cinq parties qui forment les différents districts, à savoir : Mont-Amba, Funa, Lukunga, Tshangu 1 et Tshangu 2 ; chacun géré par un superviseur de district.

En ce qui concerne l'analyse des données, nous avons utilisé l'analyse de contenu. La réalisation de cette analyse s'effectue suivant plusieurs phases. En premier lieu, nous avons procédé à la retranscription des entretiens et des notes d'observations issus de notre carnet de terrain. En deuxième lieu, nous avons procédé à l'élaboration d'un système de codes, attribuant un code aux différentes unités de sens (mots, phrases et segments de texte) recueillies dans les données. En troisième lieu, nous avons réalisé un regroupement de ces codes pour identifier des thèmes ou des mots récurrents, puis avons vérifié leur pertinence et leur représentativité par rapport aux thèmes. En dernier lieu, nous avons procédé à l'interprétation des résultats en reliant les thèmes à la grille de lecture des logiques sociales, telle que développée par Jean Pierre Olivier De Sardan (2021), qui met en avant l'idée que plusieurs logiques sociales coexistent dans une société, pouvant être complémentaires, mais aussi parfois contradictoires.

La théorie des logiques sociales d'Olivier de Sardan constitue une grille d'analyse pertinente pour comprendre la survenance des pratiques problématiques limitant l'efficacité du programme de LCB-FT dans le secteur de la distribution de monnaie électronique au sein de Vodacash

SA, à Kinshasa. En mettant en avant la coexistence de certaines logiques sociales – bureaucratique, marchande et locale ou informelle – influençant les comportements des acteurs, cette théorie nous permet de souligner non seulement les relations et interactions entre les différents acteurs censés mettre en œuvre le programme de LCB-FT dans l'écosystème M-Pesa, mais aussi l'influence qu'ont ces relations et interactions sur l'efficacité du programme.

Présentation des résultats

La présentation de nos résultats s'articule autour de deux points, à savoir :

1. Les logiques différenciées d'acteurs au regard de la mise en œuvre du programme de LCB-FT lié à la distribution de monnaie électronique.
2. Les relations conflictuelles résultant de la mise en œuvre du programme de LCB-FT.

L'écosystème de la distribution de monnaie électronique face à la LCB-FT: les acteurs et leurs logiques

La mise en œuvre des différentes mesures composant le programme de LCB-FT s'effectue par l'implication des différents acteurs ou parties prenantes, considérés comme étant des lignes de défense, tel que l'explique un agent du service de LCB-FT :

Ce sont nos amis [des ventes], c'est-à-dire les superviseurs, qui recrutent les agents, c'est la première ligne de défense. Ils sont censés veiller à ce que les procédures soient respectées. La deuxième ligne de défense, en fait, c'est nous. Nous venons contrôler tout ce qui sort de la première ligne de défense, si c'est conforme. Si ce n'est pas conforme, on renvoie pour qu'il reprenne et on sanctionne quand il y a récidive. Et il y a la troisième ligne de défense, qui est l'audit. Eux [les auditeurs], ils vont contrôler ce que nous on fait.

En outre, notons que cette notion des lignes de défense est consacrée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

L'application des mesures de LCB-FT fait appel à différents acteurs au sein de Vodacash SA, que nous allons identifier. La distribution de monnaie électronique par M-pesa mobilise également différentes catégories d'acteurs. Leur objectif est d'étendre le réseau de distribution de Vodacash SA et de rendre disponible la monnaie électronique à travers

la République Démocratique du Congo. Le dispositif de distribution est composé de différents groupes d'acteurs : le service de vente et de distribution, le service de l'arrière-guichet, les délégués commerciaux, les super agents et les agents M-pesa. Ces groupes entretiennent des liens de collaboration en vue de garantir l'effectivité des activités d'acquisition des clients, et de transaction de monnaie électronique. En effet, les liens entre ces acteurs revêtent plusieurs formes. En premier lieu, nous avons le lien paternaliste entre le super agent et l'agent M-pesa, qui s'appuie sur la formalisation des activités de distribution de monnaie électronique des agents M-pesa. À ce propos, un agent [de l'arrière-guichet] affirme que :

Au sein de M-Pesa, nous avons des personnes que nous appelons des « super agents ». Ils sont considérés comme étant les parents des agents. Une personne qui aimerait conclure un partenariat avec Vodacash doit détenir des documents légaux. Malheureusement, la plupart [...] ne possèdent pas ces documents. Ainsi pour ne pas [les] pénaliser [...], nous avons confié [aux super agents] la mission d'aider les agents à distribuer la monnaie électronique. C'est ainsi que si une personne veut débiter une affaire avec M-Pesa, nous [l'orientons vers] un super agent.

En deuxième lieu, nous avons le lien d'assistance et de suivi des activités entre le délégué commercial et le super agent ou l'agent M-pesa. Un agent de l'arrière-guichet affirme :

Le Trade developpement representative (TDR) ou délégué commercial a pour rôle de réaliser un suivi permanent, afin d'aider l'agent [dans] l'utilisation des instruments M-Pesa, de se rendre compte de la réalisation et de l'évolution des activités, de l'affluence des clients, de la nécessité d'une formation. Ainsi, le TDR visite les agents de manière quotidienne afin de les aider à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent pendant les activités et à répondre aux différentes questions. Il passera donc chaque fois dispenser des formations.

En troisième lieu, nous avons la relation entre les agents du service de vente et de distribution, communément appelé les superviseurs, et les délégués commerciaux. Ces derniers travaillent sous l'autorité des superviseurs. Les superviseurs assurent le recrutement des agents M-pesa.

Enfin, les agents de l'arrière-guichet entretiennent avec tous les autres acteurs un lien d'assistance technique. Ils assurent la création des comptes agents, la réception des plaintes des agents, la formation des agents M-pesa, des super agents et des délégués commerciaux. Ils s'occupent également de l'assurance qualité.

Étant donné que la distribution de monnaie électronique constitue un canal de choix pour le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, la société Vodacash SA a instauré un programme de LCB-FT. La mise en œuvre de ce programme fait donc intervenir un service particulier, le service de LCB-FT, mais aussi les agents de distribution de monnaie électronique. Cette lutte a non seulement engendré de nouveaux liens entre les acteurs, mais leur a également conféré de nouvelles missions. En effet, les agents du M-Pesa opérations ou de l'arrière-guichet assurent l'implémentation des mécanismes de contrôle et la correction des actions non conformes. Les agents de l'arrière-guichet servent d'assistance technique au service de LCB-FT. Un enquêteur expose à ce sujet : « Par rapport à l'*Anti Money Laundering (AML)*, [l'arrière-guichet] joue un rôle de support – ce sont nos yeux au sein du système –, il assure donc la vérification du niveau de conformité, en termes d'acquisitions, ou des conditions requises préalables à la création du client dans le système M-Pesa ». Quant aux agents M-pesa, ils doivent s'assurer de l'identification des clients lors de l'acquisition, et rapporter toute opération suspecte lors des opérations de transaction ou de migration (passage d'un compte « lite » vers un compte « premium »). Pour ce qui est des délégués commerciaux, ils ont l'obligation de relayer la formation en matière de LCB-FT auprès des agents M-pesa et des super agents. Pour leur part, les agents du service de vente et de distribution assurent le suivi de l'effectivité des sanctions infligées aux agents M-pesa et aux super agents.

En pratique, ces liens de collaboration censés encadrer la mise en œuvre des mesures de LCB-FT sont quasi ineffectifs. On observe plutôt une forme de tension entre les différents acteurs, compte tenu des logiques divergentes qui sous-tendent leurs pratiques. Jean-Pierre Olivier de Sardan (2021) soutient que les tensions entre acteurs découlent souvent de la coexistence de logiques sociales contradictoires, telles que les logiques bureaucratiques, marchandes et informelles, qui influencent différemment les comportements et les décisions. Le concept de logique sociale nous permet d'appréhender les contextes qui concourent à la tension observée entre les acteurs au moment de la mise en œuvre du programme de LCB-FT. Selon Delisle (1989, p. 105), « chaque manifestation du comportement humain est un événement qui s'inscrit dans un contexte. Celui-ci est la combinaison des facteurs qui accompagnent, produisent et donnent un sens aux événements ».

À ce propos, nous avons identifié trois logiques sociales intervenant dans les agissements des agents du service de LCB-FT : la protection de l'entreprise, la primauté de la conformité sur toutes activités liées à M-pesa et la conviction de bien faire. En ce qui concerne la logique sociale de protection de l'entreprise, elle s'est relevée lors d'un entretien réalisé avec un agent du service de LCB-FT, qui affirme : « [...] Nous [rendons] l'obligation de protéger l'entreprise effective par la mise en œuvre des mesures de contrôle contre les risques de blanchiment et de financement du terrorisme ». Cette logique se décline de différentes manières : d'une part, par la nécessité de se conformer aux normes internationales en matière de LCB-FT afin de prémunir les partenaires contre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et d'autre part, par la nécessité d'assurer l'effectivité de la collaboration entre Vodacash SA et les institutions publiques et internationales de LCB-FT dans l'identification des partenaires, et ce, dans une optique de protection de l'entreprise, fondée sur le souci de la prémunir contre les sanctions des autorités régulatrices, telles que le retrait de la licence. La logique sociale de la primauté de la conformité, quant à elle, s'est manifestée dans le discours d'un agent du service de LCB-FT :

Nous n'acceptons pas les gens qui empiètent sur la conformité. La conformité n'est pas un choix, mais [...] une obligation. Elle surpasse toutes les autres activités. On a des résistances parfois : vous demandez des documents à quelqu'un qui ne les donne pas ou qui vous fait traîner. Nous leur donnons des ultimatums. Si vous ne nous donnez pas ces documents [dans] un tel délai, on suspend les comptes.

Pour ce qui est de la logique sociale relative à la conviction de bien faire, elle revêt différentes dimensions. En premier lieu, il s'agit d'une pression extérieure, l'injonction de respecter les règles, ayant à voir avec la culture de « tolérance zéro » instaurée par l'entreprise. Un agent explicite la situation en ces termes :

Il est difficile pour moi de faire ce qui n'est pas permis. [Respecter les consignes,] c'est une manière pour moi de me sécuriser. Il y a un slogan ici, chez nous, qui dit : il faut toujours faire ce qui est bien. Tout [ce que tu fais, tu dois t'assurer] que [c']est bien, en cas de manquement, tu seras sanctionné.

En deuxième lieu, il s'agit d'une influence positive qu'on cherche à avoir sur d'autres. À ce titre, un enquêteur affirme :

J'ai eu à travailler dans plusieurs divisions au sein de Vodacash. Lorsqu'on a émis un appel à candidatures pour l'AML, j'ai souscrit. Déjà j'aime le

travail qu'on fait ici. Ce que nous faisons, nous ne le faisons pas seulement pour lutter contre le blanchiment des capitaux, mais également [pour amener] les gens à faire réellement ce qui doit être fait, [à] rester conforme aux règlements.

En troisième lieu, c'est une question de justice envers soi-même et les autres. Ainsi explique un agent du service de LCB-FT : « je dois donc être juste envers moi-même et envers les autres, c'est-à-dire [que] le fait pour moi d'être juste envers moi-même aura des effets sur les autres et [sur] l'entreprise, ce qui amènera les gens à être là et à travailler assidûment. »

Nous avons également relevé des logiques sociales associées aux partenaires de Vodacash SA. Ces derniers ont conclu un partenariat d'affaire avec Vodacash SA afin d'assurer la distribution de monnaie électronique. Parmi ces acteurs, il y a les délégués commerciaux, les super agents et les agents M-pesa. Leurs logiques sociales sont la fidélisation de la clientèle, la maximisation des commissions ou des gains et l'élan de solidarité. La logique de fidélisation de la clientèle se fonde sur le fait de ne pas léser le client au moyen de règles contraignantes, afin que celui-ci réitère les opérations de transaction et d'acquisition auprès de l'agent M-pesa. En effet, cette logique de fidélisation s'est dévoilée lors des entretiens que nous avons réalisés avec les agents M-pesa, où un enquêté dit :

Dernièrement, il y a eu un client, qui est venu chez moi pour réaliser un transfert, je lui ai demandé de me présenter sa carte d'identité avant de réaliser ledit transfert. En tous cas, nous avons engagé avec lui un débat pendant longtemps, jusqu'à ce que je me [résigne] à effectuer ce transfert, car il ne voulait pas comprendre.

En réalité, nous avons observé différents aspects de la logique de fidélisation de la clientèle, notamment en rapport avec la règle de vérification de la source de provenance des fonds. Un autre agent M-pesa affirme :

Vous savez, j'ai une expérience dans ce travail de plus de dix ans. Un jour, un client est venu vers nous avec beaucoup d'argent pour réaliser une transaction. Je lui pose la question de savoir comment il a obtenu cela. Il me répond es-tu devenu policier pour me contrôler ? Je ne viendrai plus chez toi. Toi, tu es là pour me permettre de transférer mon argent ou [pour] savoir d'où vient mon argent ? Quand vous vous intéressez à connaître la source de l'argent [d'un client], [s'il a] obtenu [son argent] d'une mauvaise manière, il ne reviendra plus chez vous faire ses transactions.

La logique de la maximisation des gains ou des commissions quant à elle découle de la capacité des agents M-pesa à gagner de l'argent à travers les activités de distribution de monnaie électronique. Il existe trois sources de revenus attachés à la distribution. De ces différents revenus est née une logique de maximisation des gains au détriment de la mise en œuvre des normes et des mesures de LCB-FT. Cette logique se révèle à travers les pratiques, telles que la production abusive des comptes multiples destinés à la vente. Un agent du service de LCB-FT affirme :

En termes des comptes multiples, j'ai également décelé un cas où un client détenait 47 comptes. Très souvent dans ce genre de cas, il s'agit d'un client qui a acheté plusieurs cartes SIM, Vodacom et M-Pesa, qu'il veut vendre à d'autres clients. De ce fait, il préenregistre ses cartes SIM en une identité unique. Sur le marché, il propose la vente de ces cartes SIM déjà enregistrées. Le client va donc acheter une SIM [rattachée à] un compte, qui ne porte pas son identité. Très souvent, cet acte est motivé par des gains financiers, par le fait que plus [le client] active de comptes, plus le niveau de ses commissions augmente.

La logique de la maximisation des gains ou des commissions apparaît encore à travers la production de comptes multiples au moyen de pièces d'identité falsifiées. L'agent cité ci-dessus ajoute : « [il] existe également ceux qui détiennent plusieurs comptes à partir des fausses cartes d'identité, falsifiées au niveau de cybercafé pour accroître leur rémunération ». La logique relative à l'élan de solidarité, ou au communautarisme, pour sa part se fonde sur la valeur africaine d'entraide mutuelle. Nous avons, par exemple, observé un échange entre un agent M-pesa et une cliente, où l'agent faisait référence à des opérations de transaction qui consistaient à réaliser des envois d'argent pour le compte du parent de la cliente, sans que celui-ci ne soit soumis à une identification formelle.

Les deux catégories des logiques sociales qui sous-tendent les pratiques des agents ou des partenaires de Vodacash SA dénotent chez ces acteurs des postures divergentes par rapport à la mise en œuvre des mesures LCB-FT, à tel point qu'on observe des ruptures de collaboration entre eux.

Les relations conflictuelles liées à la LCB-FT

La circulation des informations en matière de LCB-FT au sein de l'écosystème M-pesa, est essentiellement orientée sur l'identification des opérateurs, la dénonciation des opérations suspectes et la formation des

agents au sujet de la LCB-FT. Par ailleurs, Jean Marc Stébé (2008, p. 60) note :

Lorsque les interactants cherchent à préserver ou [à] faire valoir différents intérêts, qu'ils soient économiques, politiques, symboliques, imaginaires ou affectifs, tels que propriété, argent, pouvoir, prestige, savoir et autres [, d']une façon générale, le conflit traduit un rapport de forces entre exigences contradictoires qui s'opposent de manière manifeste ou latente, directe ou indirecte.

À propos des dynamiques conflictuelles entre les acteurs ou les groupes d'acteurs assurant la mise en œuvre des mesures de LCB-FT, nous relevons trois niveaux de conflits, à savoir les conflits intra-entreprises, les conflits entre les acteurs du programme de LCB-FT et les partenaires, ainsi que les conflits entre partenaires. Le conflit d'intérêts qui existe à l'intérieur de l'entreprise, entre les acteurs de LCB-FT et le comité exécutif, est fondé d'une part sur la volonté de faire respecter les normes et les mesures de LCB-FT et d'autre part sur la volonté de créer des conditions nécessaires à la maximisation des profits. Ce conflit entraîne une flexibilité dans l'application des mesures de LCB-FT, qui, encouragée par le comité exécutif, dilue le degré de la sanction, confère à certains acteurs un traitement particulier en matière de sanction ou encore omet toute sanction dans certains cas de manquement. À propos du traitement particulier accordé aux personnalités politiques, un enquêteur, analyste du service de LCB-FT, souligne :

Le fait d'intervenir à l'encontre des PPE [Personne politiquement Exposé] doit être soumis à l'approbation du chef hiérarchique et du comité exécutif, qui doivent se prononcer sur l'application ou non des mesures destinées aux PPE. La surveillance accrue de leurs comptes ou la suspension de leurs comptes est fonction des perspectives du business.

Ce même enquêteur ajoute ce qui suit, révélant le caractère dilué de la sanction infligée aux personnalités politiques :

Mais pour les PPE, nous n'agissons pas comme pour les autres clients. En tout cas, nous leur accordons suffisamment de temps pour se conformer, comme ce sont des personnalités politiques, on y va avec eux doucement. Entre-temps, ils réalisent des transactions avec des comptes comportant des [mesures d'identification du client] Know Your Customer (KYC) non conformes. La prise de sanction répressive nécessite [...] l'approbation de plusieurs services, mais également de la hiérarchie.

Le conflit entre les agents de LCB-FT et les partenaires en est un de perception. Ce conflit porte sur le fait que les agents de LCB-FT perçoivent les partenaires comme un facteur de risque. Un agent du service de LCB-FT soutient ainsi que :

Les parties tierces représentent toujours une menace ou un risque très élevé pour l'entité. En tant qu'entité, vous avez des obligations et vous connaissez les conséquences lorsque vous ne vous y conformez pas. Mais eux, en tant que parties tierces, ils n'ont pas les mêmes soucis que vous. Donc, c'est une autre motivation qui fait que je ne donne pas beaucoup de crédit à leurs enregistrements. [...] Pour eux la revue qualité et le niveau de conformité ne comptent pas trop. Pour eux, c'est le chiffre et finalement l'argent qui vient, par conséquence. Ce qui fait qu'à eux je ne donne pas de crédit à ce qu'ils font. Vous allez voir que nous [vérifions] plus les enregistrements qui viennent de ces canaux-là – TDR, super agent, centre des migrations –, on considère que ce sont des enregistrements à risque, auxquels il faut faire plus attention. N'oubliez pas que ce sont des commerçants, ils seront prêts à donner [à quelqu'un] une carte SIM enregistrée au nom d'une autre personne pour avoir plus d'argent.

On observe donc une perte de confiance de la part des agents de LCB-FT envers les partenaires. Inversement, les partenaires considèrent que les agents de LCB-FT « coïncent » leurs activités de distribution, en mettant en place des mesures qui alourdissent les processus, nuisant ainsi à la maximisation de leur commission. Néanmoins, certains partenaires justifient la non-application des mesures de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme par la crainte des représailles, entre autres de la part de personnalités politiques ou publiques. À ce sujet, le superviseur d'un magasin Vodacom affirme :

Moi j'ai fait quatre jours au cachot. Ce sont des gens qui étaient venus ici, je les ai reçus. En sortant du *shop* lors de la fermeture, j'ai été interpellé. En tout cas, en ce qui concerne les comptes des personnalités politiques, je ne [me] hasarde plus. S'il y a un problème, moi, je n'oserai plus.

Nous avons constaté une rupture de lien entre les super agents et les agents M-pesa en ce qui concerne les perspectives d'affaires : les premiers s'efforcent à pérenniser l'entreprise, tandis que pour le second, la faiblesse des revenus, à l'origine de conditions socio-économiques précaires, constitue un frein à l'ancrage pérenne des individus dans l'entreprise. Ce qui entraîne une prolifération du nombre d'agents M-Pesa non identifiés. Ces agents travaillent pour beaucoup avec des comptes M-pesa dissociés de leur identité. Cette situation s'explique par le fait

que, après qu'un agent M-pesa a arrêté de travailler ou a renoncé à travailler avec ou pour un super agent, ce dernier accorde la carte SIM de l'ancien agent à un nouvel agent désireux de travailler pour lui, sans pour autant s'assurer du changement d'identité de la carte. À tel point que cette situation a été constituée en une norme pratique ce qu'Oliver De Sardan (2021, p. 121) définit comme « les diverses régulations implicites (informelles, de facto, tacites, latentes), qui sous-tendent les pratiques des acteurs ayant un écart avec les normes explicites ». En effet, un super agent corrobore nos observations, en soutenant que :

Ces cas-là sont fréquents. Ceci est mon expérience personnelle : j'ai recruté un agent. Après deux à trois mois, la SIM n'est plus utilisée. Quand je contrôle ma base de données, je constate que la SIM est inactive. Moi, dans ma base de données, je compte 200 à 300 agents. Parmi ces agents, il y a presque une centaine qui sont inactifs.

Les super agents adoptent alors des stratégies contraires aux mesures de LCB-FT, telles que la mesure KYC, pour compenser la précarité des activités des agents M-Pesa. Un super agent affirme :

Moi, [...] si quelqu'un vient [...] en disant : je veux travailler, je ne réalise pas d'abord le changement d'identité. Pourquoi ? Parce que c'est une personne qui débute, et je ne sais pas comment [elle] va évoluer, parce qu'il y a des gens qui sollicitent de travailler comme agent et après trois mois, nous constatons que les SIM deviennent inactives.

Quant aux agents M-pesa, ils justifient la précarité de leurs activités par la modicité des commissions perçues. En vue de compenser ce qu'ils considèrent comme un manque à gagner, soit ils arrêtent de travailler pour les super agents en se consacrant à d'autres activités, soit ils développent des pratiques problématiques, telles que le « centre de migration de nuit », où ils réalisent des migrations, qui modifient les identités de clients, soit encore ils soumettent aux agents de l'arrière-guichet des demandes d'élargissement non conformes, afin de gagner plus de commissions. Tous ces conflits entre acteurs nuisent à la mise en œuvre des mesures visant à prévenir le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Conclusion

En République Démocratique du Congo, la régulation du phénomène de blanchiment des capitaux est régie par une loi et par des instructions de la Banque centrale du Congo, qui prévoient un dispositif répressif et

un dispositif préventif. La présente étude a porté sur le dispositif préventif de lutte contre le blanchiment des capitaux, dans le secteur de l'argent mobile, au sein de l'entreprise Vodacash SA, dont la marque commerciale est intitulée M-Pesa.

Notre recherche relève l'écart observé entre ce que prévoit le dispositif préventif de LCB-FT et les pratiques concrètes des acteurs, écart qui se manifeste par l'émergence de situations problématiques ou de pratiques non conformes, contraires aux normes ou aux mesures préventives.

En somme, nous avons constaté que le défaut dans la mise en œuvre des mesures préventives de LCB-FT, dans le secteur de l'argent mobile au sein de Vodacash SA, découle de la rupture de collaboration entre les différents acteurs en jeu. Cette rupture est due à des logiques divergentes et à des relations conflictuelles entre les acteurs de la première ligne de défense et ceux de la deuxième ligne de défense, du fait de l'absence de prise en compte du contexte socio-économique d'un groupe d'acteurs, en l'occurrence les agents M-Pesa, qui constituent pourtant la première ligne de défense contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, dans le secteur de l'argent mobile. D'où la nécessité, dans la régulation du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, de prendre en compte les contextes socio-économiques de ces acteurs, caractérisés par la modicité des revenus et la précarité des conditions de vie, qui favorisent des pratiques problématiques ou un contournement des mesures préventives du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Références bibliographiques

- Akartuna, E. A., Johnson, S. D., et Thornton, A. (2022). Preventing the money laundering and terrorist financing risks of emerging technologies: An international policy Delphi study. *Technological Forecasting & Social Change*, 179. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2022.121632>
- Amicelle, A. (2013). Les professionnels de la surveillance financière. Le malentendu comme condition de possibilité. *Criminologie*, 46(2), 195-219.
- Amicelle, A. (2016). La reconstruction par association des problèmes publics : Retour sur l'invention du blanchiment d'argent. *Criminologie*, 49(1), 25-50.
- Banque Centrale du Congo. (2006). Instruction n° 15 : Normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Banque Centrale du Congo. (2011). Instruction n°24 relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.
- Banques des règlements internationaux. (2014). *Saines gestions des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme*.

- Birtel, S. (2020). *Le KYC, Chronique Compliance*. <https://www.bllconsulting.com>, consulté le 10 mai 2023.
- Castelli, B. (2005). Une autre mondialisation : les mutations du blanchiment contemporain. *Mondes en développement*, 131, 111-130.
- Chandran, R., Kumar, S. R., et Gayathri, N. (2021). Designing a locating scams for mobile transaction with the aid of operational activity analysis in cloud. *Wireless Personal Communications: An International Journal*, 117(4), 3015-3028. <https://doi.org/10.1007/s11277-020-07302-5>
- Delisle, M.-A. (1989). *Logiques sociales et soutien des personnes âgées. Service social*, 38(1), 102-121. <https://doi.org/10.7202/706427ar> (consulté le 01 avril 2023).
- Delrue, G. (2014). *Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*. Maklu.
- Demetis, D. (2021). The Big Interview : How Money Laundering Works. *ITNOW*, 63(3), 41-43. GABAC. (2017). *Les nouveaux moyens de paiement*. Libreville. <https://doi.org/10.1093/itnow/bwab083>
- Frison-Roche, M.-A. (2017). Du Droit de la régulation au Droit de la compliance. Dans M.-A. Frison-Roche (dir.), *Régulation, Supervision, Compliance* (p. 1-14). Dalloz.
- GABAC. (2021). Mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme : République Démocratique du Congo – Rapport d'évaluation mutuelle. Libreville.
- GAFI. (2013-2021). Méthodologie d'évaluation de la conformité technique aux Recommandations du GAFI et de l'efficacité des systèmes de LBC/FT (mise à jour octobre 2021).
- GAFI. (2021). Approche fondée sur les risques en matière de contrôle.
- GSMA. (2009). Argent mobile : méthodologie d'évaluation des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.
- Lahraoua, B. (2016). Étude sur les aspects criminologiques du blanchiment d'argent. *Revista de estudios fronterizos del estrecho de Gibraltar*, Université de Cadix : Groupe de Recherche SEJ-058.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021). *La revanche des contextes : des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Karthala.
- Pereira, B. (2011). Blanchiment, soupçon et sécurité financière. *Revue internationale de droit économique*, 25, 43-73.
- Poupard, J., et Couvrette, A. (2018). Les méthodes qualitatives en « terrain criminologique » : mise en perspective et usage de ces méthodes dans la revue *Criminologie*, 51(1), 201-229.
- République Démocratique du Congo. (2002). Loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.
- République Démocratique du Congo. (2022). Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.
- Roberge, I. (2008). La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme aux États-Unis. *Politique américaine*, 10, 59-69.
- Vernier, E. (2017). *Techniques de blanchiment et moyens de lutte*. Dunod.

Non-compliant practices in light of anti-money laundering prevention in the mobile money sector in Kinshasa : Conflicting relationships and divergent logics of action

ABSTRACT • *This article focuses on a comprehensive analysis of the implementation of preventive measures against money laundering in the mobile money sector in Kinshasa, particularly in the case of M-Pesa Congo. These preventive measures are based on two recommendations from the Financial Action Task Force, namely the obligation to report suspicions and the obligation of vigilance. The aim of this research is to understand the occurrence of problematic practices in the implementation of preventive money laundering measures. Our work is based on an inductive and empirical approach. In order to carry out this research, we mobilized a qualitative methodology. Our study shows that the problematic practices stem from the breakdown in collaboration between actors, due to conflicting relationships and divergent logics of action.*

KEYWORDS • *Preventive measures, mobile money, logics of action, relationships.*

Prácticas no conformes a la luz de la prevención del blanqueo de capitales en el sector del dinero móvil en Kinshasa : relaciones conflictivas y lógicas de acción divergentes

RESUMEN • *Este artículo se centra en el análisis exhaustivo de la implementación de medidas preventivas contra el blanqueo de capitales en el sector del dinero móvil en Kinshasa, en particular el caso de M-pesa Congo. Estas medidas preventivas se basan en dos recomendaciones del Grupo de Acción Financiera, a saber, la obligación de declarar las sospechas y la obligación de vigilancia. El objetivo de esta investigación es comprender la aparición de prácticas problemáticas que se observan durante la puesta en práctica de las medidas preventivas contra el blanqueo de capitales. Nuestro trabajo adopta un enfoque inductivo y una investigación empírica. Para llevar a cabo esta investigación, hemos utilizado una metodología cualitativa. De nuestro estudio se desprende que estas prácticas problemáticas se derivan de la ruptura de la colaboración entre los actores, debido a lógicas de acción divergentes y a relaciones conflictivas.*

PALABRAS CLAVE • *Medidas de prevención del delito, dinero móvil, lógicas de acción, relaciones.*

REVUE CRIMINOLOGIE

DIRECTIVES DE PUBLICATION

Criminologie ne publie que des textes originaux et inédits en français sur des résultats de recherche se rapportant à la délinquance, à la criminalité et à leur contrôle. Les articles sont évalués anonymement par un comité de lecture extérieur au comité de rédaction. Les articles soumis ne doivent pas être accessibles sur le web.

SOUSSION DES TEXTES

Les textes doivent parvenir à la rédaction en fichier électronique (en format Word ou RTF) accompagnés d'une lettre attestant le fait qu'ils n'ont jamais été publiés et envoyés à : coordonnatrice@criminologie.ca.

Un accusé de réception électronique suivra la réception du document.

PRÉSENTATION DES TEXTES

Les textes doivent être présentés à double interligne. Ils ne doivent pas contenir plus de 8 500 mots.

Le titre du texte ne doit pas dépasser 64 caractères, espaces compris. Il est cependant possible d'ajouter un sous-titre.

En plus, chaque article doit inclure deux résumés d'au plus 15 lignes chacun, l'un en anglais et l'autre en français, ainsi que des mots clés (5 maximum) dans chacune des langues.

La page de couverture doit indiquer le titre du texte, le nom des auteurs, leur affiliation professionnelle, leur courriel, ainsi que le nombre de mots contenu dans l'article (résumés, références et tableaux exclus).

Parce que les textes sont évalués anonymement, il est très important que les auteurs fournissent une version anonyme de leur article ne contenant aucune information permettant de les identifier.

TABLEAUX

Les tableaux doivent être identifiés dans un ordre séquentiel selon le modèle suivant : Tableau 1, Tableau 2, etc.

Les tableaux doivent être créés avec les fonctionnalités appropriées du traitement de texte. Les items des cellules ne devraient donc pas être séparés avec des tabulations mais plutôt avec de véritables cellules.

Les tableaux doivent être présentés à la fin du texte. Cependant, il faut indiquer à quel endroit dans le texte ils doivent être insérés.

FIGURES

Les figures doivent être identifiées dans un ordre séquentiel selon le modèle suivant : Figure 1, Figure 2, etc.

Joindre des versions électroniques des figures de préférence en formats TIFE, EPS ou Photoshop avec une excellente résolution.

NOTES

Les notes doivent être numérotées et apparaître en bas de page. Utiliser la fonction appropriée du traitement de texte pour lier les notes de bas de page avec les appels de notes dans le texte.

Dans le texte, les appels de notes sont en exposant et se trouvent immédiatement après le passage auquel ils renvoient et avant la ponctuation.

Ex. : « [...] fin de la citation¹. »

Les auteurs doivent éviter d'utiliser les notes pour expliquer et approfondir leurs propos et les réserver pour des précisions essentielles.

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LE TEXTE

Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex. : (Boileau, 1991, p. 312-313).

Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex. : Boileau (1991).

Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex. : (Boileau, 1991a).

Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre alphabétique du nom du premier auteur et les séparer par un point-virgule. Ex. : (Dupuis, 1995; Fagnan, 1991; Tardif, 1998).

Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms. Ex. : (Boileau et Fagnan, 1991).

Si un ouvrage compte trois, quatre ou cinq auteurs, citer tous les noms la première fois. Dans les citations subséquentes, citer le premier auteur suivi de « et al. ». Ex. : (Sanders, Murph et Eng, 1997) [1^e citation dans le texte] (Sanders et al., 1997) [citations subséquentes].

Si un ouvrage comporte six auteurs et plus, ne citer que le premier auteur suivi par « et al. » tout au long du texte.

Dans le cas d'un organisme, mentionner le nom au complet lors de la première citation. Il est possible d'utiliser une abréviation, un sigle ou un acronyme par la suite, en autant que ce dernier ait été mentionné lors de la première citation. Ex. : (Office national du film du Canada [ONF], 1992).

Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

LISTE DES RÉFÉRENCES

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée « Références ».

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsqu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser et al. dans la liste des références.

NORMES À SUIVRE POUR LA PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES (NORMES DE L'APA, 7^e éd.)

Livre :

Sanders, D. H. (1992). *Les statistiques: Une approche nouvelle* (2^e éd). McGraw-Hill.

Article :

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19(1), 227-238. <https://doi.org/10.7202/017234ar>

Chapitre d'un livre :

Côté, I., et L'équipe de la Maison Unies-Vers-Femmes. (2018). LA JUSTICE SOCIALE: SE METTRE EN ACTION POUR UN MONDE MEILLEUR. Dans *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale: 40 ans d'histoire* (1^{re} éd., p. 117 136). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv28689c.12>

Périodique en ligne

Smith, C. A. et Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38(1) 67-102. Repéré à <https://doi.org/10.7202/011486ar>

Document en ligne

American Psychological Association. (2001). *Instructional Aids*. APA Style. Repéré à <https://apastyle.apa.org/instructional-aids>

Criminologie

Revue semi-thématique semestrielle

Directeur : David Décary-Héту

Criminologie, revue de recherche qui s'adresse aux scientifiques et aux professionnels de la justice pénale, présente des dossiers thématiques construits autour des préoccupations et des intérêts actuels des criminologues québécois, canadiens, étatsuniens et européens. Chaque article est accompagné d'un résumé en anglais, en français et en espagnol.

Déjà parus :

- ☐ Pré-crime, post-terrorisme ? (en libre accès)
- ☐ Frontières 30 \$
- ☐ L'épreuve des profilages et des discriminations 30 \$
- ☐ Géographies carcérales 30 \$
- ☐ Les impacts de la COVID-19 sur les populations judiciarisées et vulnérables et sur les institutions de prise en charge 30 \$
- ☐ Criminologie et spiritualités 30 \$
- ☐ La réinsertion sociale : construction d'un objet de recherche 30 \$
- ☐ Image et justice 30 \$
- ☐ Enquête policière et techniques d'enquête : un regard scientifique 25 \$
- ☐ Le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche 25 \$
- ☐ La criminologie de l'information : état des lieux et perspectives 25 \$
- ☐ Les proches de personnes judiciarisées : expériences humaines et connaissances carcérales 25 \$
- ☐ Prise en charge du suicide : entre crime, troubles mentaux et droit de mourir 25 \$
- ☐ 50 ans de Criminologie 25 \$
- ☐ Femmes à la marge 25 \$
- ☐ L'agression sexuelle commise sur des mineurs : les victimes, les auteurs 25 \$
- ☐ Criminalité environnementale 25 \$
- ☐ Quand le crime économique contribue au développement des sciences sociales 25 \$
- ☐ Nouvelles perspectives sur le phénomène des gangs de rue 25 \$
- ☐ Justice et santé mentale 25 \$

Bulletin de commande

- ☐ Veuillez m'expédier les titres cochés
- ☐ Paiement ci-joint (chèque ou mandat) plus 5 % TPS (non applicable à l'extérieur du Canada)
- ☐ Visa ☐ Master Card

N°

Date d'expiration

Nom

Adresse

Code postal

PUM Les Presses de
l'Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 343-6933

Télec. : (514) 343-2232

Courriel : pum@umontreal.ca

www.pum.umontreal.ca

CRIMINOLOGIE OUVRE SES PAGES

Avez-vous récemment réalisé un projet de recherche touchant un aspect de la criminologie ou de la justice pénale ? Aimeriez-vous que vos travaux soient connus d'un vaste public ?

Dans chacun de ses numéros, la revue *Criminologie* publie des textes de recherche présentant divers aspects d'une même problématique, sous forme d'un dossier thématique. Par ailleurs, chaque numéro réserve également une section aux articles hors thème. Cette section regroupe les articles soumis par des chercheurs et des chercheuses qui désirent rendre compte des résultats de leurs recherches récentes. Nous sommes désireux de vous faire connaître cette section tout en vous rappelant qu'elle offre des possibilités pour la publication de vos résultats de recherche.

Pour soumettre vos articles ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page web <https://criminologie.ca> ou vous adresser au :

Secrétariat de rédaction
Revue *Criminologie*

Centre international de
criminologie comparée
Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7

coordonnatrice@criminologie.ca

LA VIOLENCE ARMÉE AU QUÉBEC : SES MANIFESTATIONS ET SA PRÉVENTION

- ▶ Introduction
Étienne Blais
- ▶ L'arme du crime: relation entre le port d'arme à feu et les paramètres de la carrière criminelle
Étienne Blais et Frédéric Ouellet
- ▶ Signaux numériques de violence: l'utilisation des médias sociaux par les membres de gangs à Montréal
Noelle Warkentin, Étienne Blais et David Décary-Héту
- ▶ La prévention efficace des violences armées: s'attaquer aux racines du problème grâce à l'approche de santé publique
René-André Brisebois
- ▶ Science de la mise en œuvre et prévention efficace de la violence: garantir la fidélité et la pérennité des stratégies de dissuasion ciblée
Anthony Braga et Brandon Turchan
- ▶ Prévenir la violence en milieu scolaire: une analyse logique du programme La Cour d'école
Lise Savornin, Raphaëlle Poirier et Étienne Blais

Hors thèmes

- ▶ Victimisations en abyme: les conséquences de l'homicide sur les proches de la victime lorsque le meurtre survient en dehors du territoire québécois
Mélina Beaulieu et Catherine Rossi
- ▶ Récits d'agression sexuelle: regards linguistiques sur les procédés évaluatifs émis par les enfants victimes au cours de l'entrevue d'enquête
Noémie Allard-Gaudreau, Mireille Cyr et Marty Laforest
- ▶ Évaluation préliminaire de la formation Rebâtir – Violence Sexuelle. Vers une culture éthique et respectueuse du traitement judiciaire en matière de violence sexuelle
Delphine Collin-Vézina, Catherine Gareau-Blanchard, Mélanie Corneau, Léa Couture, Francelyne Jean-Baptiste, Mylène Fernet, Marie-Pier Vaillancourt-Morel, Isabelle V. Daignault, Jean-Yves Frappier et Jacinthe Dion
- ▶ Naviguer parmi les contraintes: vivre le modèle Risque-Besoins-Réceptivité au quotidien
Kawssar Ajrouche, Geneviève Parent, Marie-Pierre Villeneuve et Diana Micheal
- ▶ Profil des joueurs à leur entrée en centre de réadaptation en dépendance: répercussions de la judiciarisation
Audréane Bertrand-Danjou, Francine Ferland, Stéphane Turcotte, Isabelle Giroux et David Paquet
- ▶ Pratiques non conformes à l'aune de la prévention du blanchiment des capitaux dans le secteur de l'argent mobile à Kinshasa: relations conflictuelles et logiques d'action divergentes
Fabrice Bolenge

Prière de retourner à

PUM/service des abonnements

5450, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 100
Montréal (Québec)
Canada H3T 1Y6

ISSN 0316-0041

ISBN 978-2-7606-5641-3



9 782760 656413